

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMUNS URBAINS FONCIERS ET CONSCIENCE TERRITORIALE : LES
CAS DE L'ÎLOT DES MURMURES ET DE L'ESPACE BONHEUR MASSON

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR ALEXANDRE PARÉ

AOUT 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, j'aimerais remercier mon directeur de recherche, Juan-Luis Klein, qui m'a été d'un support exceptionnel tout au long de mon parcours de maîtrise. Ce projet de recherche n'aurait pas été le même sans sa contribution. Être sous la tutelle de M. Klein a été un grand honneur. Son support, plus large qu'uniquement académique, m'a permis d'acquérir de l'expérience en tant qu'assistant de recherche et qu'auxiliaire d'enseignement, de participer à différents colloques et d'acquérir des compétences professionnelles. Au-delà d'un enseignant et d'un chercheur hors pair, Juan-Luis Klein est un humain dédié, généreux et passionné.

Je tiens aussi à remercier mes collègues du local A-4045 pour les rires et les conversations animées. Merci à Matthieu Roy, Wilfredo Angulo et Mathilde Manon. Des remerciements spéciaux à Laurent Sauvage pour nos discussions sur les communs urbains et à Leila Ghaffari sur la gentrification. Quelle chance d'être entouré de tant de doctorants expérimentés ! Je remercie aussi mes amis, notamment Charles Gagné-Fournier que j'ai suivi dans ses traces de géographe. Tu m'as guidé et entendu à maintes reprises. Merci également à tous les professeurs qui ont pavé la route à cette recherche de manière indirecte et directe. J'exprime aussi beaucoup de gratitude envers Jean-Marc Fontan et Christian Yaccarini pour l'opportunité qui m'a été donnée d'acquérir une expérience professionnelle au sein de l'équipe de la Société de développement Angus. Merci aussi aux humains extraordinaires impliqués à l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson sans qui ces expérimentations n'auraient pas vu le jour. Finalement, j'aimerais remercier ma fille Clara et ma conjointe Daphnée pour des raisons évidentes. Celle-ci a toujours eu les bons mots pour me mettre en confiance et me rassurer dans mes moments de doutes. Mais surtout, merci pour sa patience.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	<i>i</i>
TABLE DES MATIÈRES	<i>ii</i>
LISTE DES TABLEAUX	<i>v</i>
LISTE DES FIGURES	<i>vi</i>
RÉSUMÉ	<i>viii</i>
INTRODUCTION	<i>1</i>
CHAPITRE I : LE CONTEXTE NÉOLIBÉRAL	<i>4</i>
1.1. Contexte sociopolitique global	<i>4</i>
1.1.1. Le néolibéralisme comme ordre social institutionnalisé	<i>5</i>
1.1.2. La concurrence et la propriété privée.....	<i>6</i>
1.1.3. Les enclosures.....	<i>7</i>
1.1.4. La déterritorialisation comme effet des politiques néolibérales et de la mondialisation.....	<i>8</i>
1.1.5. Le néolibéralisme en contexte urbain	<i>9</i>
1.1.6. La gentrification, déplacement, dépossession et marginalisation.....	<i>11</i>
1.1.7. Participation citoyenne, urbanisme participatif et tactique	<i>12</i>
1.1.9. Les communs et leur caractère émancipateur	<i>13</i>
1.2. Changement d'échelle, les enjeux dans le réel	<i>14</i>
1.2.1. Le contexte montréalais	<i>15</i>
1.2.2. Les processus de gentrification dans le quartier de la promenade Masson	<i>16</i>
1.2.3. Les projets participatifs : L'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson.....	<i>17</i>
Conclusion du chapitre I	<i>19</i>
CHAPITRE II : CADRE THÉORIQUE, CONCEPTUEL ET OPÉRATOIRE : LES COMMUNS URBAINS FONCIERS	<i>20</i>
2.1. Cadre théorique	<i>20</i>
2.1.1. Les courants de pensée sur les communs	<i>21</i>
2.1.1.1. Le courant institutionnaliste	<i>21</i>
2.1.1.2. Les critiques du courant institutionnaliste.....	<i>23</i>
2.1.1.3. Le courant altermondialiste.....	<i>23</i>
2.1.1.4. L'approche mixte	<i>24</i>
2.1.2. Le commun et les communs.....	<i>25</i>
2.1.3. Les communs urbains et le droit à la ville.....	<i>27</i>
2.1.4. La portée géographique des communs.....	<i>29</i>
2.2. Cadre conceptuel et opératoire	<i>30</i>
2.2.1. Territoire, territorialité et processus T-D-R	<i>31</i>
2.2.2. Le commun	<i>32</i>
2.2.2.1. Les communs urbains fonciers.....	<i>32</i>

2.2.2.2. Le <i>commoning</i>	36
2.2.2.3. Les <i>commonors</i> et la communauté de <i>commonors</i>	41
2.2.3. La gentrification.....	43
2.2.3.1. Le sens du lieu – Le droit au lieu	44
2.2.3.2. La marginalisation – Le droit au quartier.....	45
Conclusion du chapitre II	47
CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	48
3.1. Objectifs, questions de recherche et hypothèses	48
3.2. Type de recherche et approche	51
3.3. Période et terrain d'étude	51
3.4. Mode de collecte des données	53
3.4.1. Les sources documentaires	54
3.4.2. Les entrevues semi-dirigées	55
3.4.3. L'observation directe	57
3.5. Traitement des données	57
Conclusion du chapitre III	59
CHAPITRE IV : PORTRAIT HISTORIQUE DU TERRAIN DE RECHERCHE 60	
4.1. Le Vieux-Rosemont	60
4.2. Croissance démographique et quartier ouvrier	61
4.3. La dévitalisation et désindustrialisation du quartier	62
4.4. La re-territorialisation du quartier : d'une revitalisation par le marché vers une revitalisation par le commun?	65
4.4.1. L'évolution des enjeux.....	67
4.4.2. L'évolution des grandes orientations urbanistiques	67
Conclusion du chapitre IV	75
CHAPITRE V : CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE DU QUARTIER DE LA PROMENADE MASSON	76
5.1. Précisions méthodologiques sur le portrait socio-démographique	76
5.2. L'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie	77
5.3. Le Vieux-Rosemont	80
5.4. La rue Masson : Deux réalités ?	80
Conclusion du chapitre V	86
CHAPITRE VI : L'ÉMMERGENCE ET LA PÉRENISATION DE COMMUNS URBAINS FONCIERS : ÉTUDE EMPIRIQUE DES PROJETS DE L'ÎLOT DES MURMURES ET DE L'ESPACE BONHEUR MASSON	87
6.1. Le réaménagement de l'Espace Bonheur Masson et de l'Îlot des murmures	88
6.1.1. L'évolution : d'un terrain vacant à l'Îlot des murmures	88

6.1.1.1. Les Dents Creuses : incubation et balbutiements.....	90
6.1.1.2. Le processus de réaménagement.....	93
6.1.1.3. La pérennisation du projet : un groupe bien soudé	96
6.1.2. D'un stationnement sauvage à l'Espace Bonheur Masson.....	100
6.1.2.1. L'amorce : Le projet Nos Milieux de Vie !.....	101
6.1.2.2. Implication citoyenne et réaménagement.....	102
6.1.2.3. La pérennisation, un processus évolutif.....	108
6.1.3. Comparaison des deux démarches : l'émergence de deux communs urbains fonciers et d'une communauté de <i>commonors</i>	111
6.1.3.1. Accès.....	112
6.1.3.2. Usage.....	114
6.1.3.3. Les bénéfiques.....	114
6.1.3.4. L'entretien.....	115
6.1.3.5. Les responsabilités	116
6.1.3.6. Propriété	117
6.1.3.7. Les <i>commonors</i>	118
6.1.3.8. La communauté de <i>commonors</i>	120
6.1.3.9. Constats entourant l'émergence des communs urbains	122
6.2. Les modalités de <i>commoning</i>.....	123
6.2.1. La structure de gouvernance	124
6.2.2. L'organisation <i>en</i> commun : les règlements d'usage et la participation aux tâches.....	125
6.2.3. Un usage commun d'une ressource commune pour produire le commun.....	131
6.2.3.1. Les pratiques et activités favorisant la mise en commun.....	131
6.2.3.2. La production du commun	136
6.2.4. Constats entourant les composantes de la mise en commun	139
6.3. Le rapport à la gentrification.....	140
6.3.1. L'aménagement des lieux au bénéfice de la population locale	140
6.3.2. Des activités mises en place avec sensibilité	142
6.3.3. Un lieu de rencontre et de cohabitation.....	145
6.3.4. La volonté d'inclusion et le désir avoué de contrer la gentrification	147
6.3.5. Les difficultés face à la mobilisation	149
6.3.6 Constats en lien avec la gentrification	150
Conclusion du chapitre VI.....	151
CHAPITRE VII : ANALYSE DES DEUX PROJETS AU TRAVERS DU PRISME DES COMMUNS URBAINS FONCIERS	152
7.1. Une multitude d'objets mis en commun.....	152
7.2. La mise en commun : une ouverture vers les autres.....	154
7.3. Le commun : un moyen pour quitter le dogme de la concurrence et de la propriété privée	157

7.4. Une reterritorialisation à l'échelle du quartier ?	159
7.5. L'organisation pour et du commun en réponse à la gentrification	160
7.6. La mise en commun : Un véhicule de la transformation	162
7.6.1. Les porteurs de projet.....	162
7.6.2. Les agents facilitateurs.....	163
7.6.3. Les usagers.....	165
7.7. Les communs comme vecteurs d'émancipation	167
7.8. Pérennisation des projets et futurs défis.	168
Conclusion du chapitre VII.....	169
<i>CONCLUSION</i>	171
<i>RÉFÉRENCES</i>.....	179
<i>ANNEXE A</i>	193
<i>ANNEXE B</i>	194
<i>ANNEXE C</i>	198
<i>ANNEXE D</i>.....	200
<i>ANNEXE E</i>	203
<i>ANNEXE F</i>	208
<i>ANNEXE G</i>.....	220

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau 2: Le Commons Identi-kit.....	35
Tableau 3: Les différentes formes de commoning selon Fournier (2013).....	39
Tableau 4: Schématisation des concepts opératoires, variables et concepts.....	46
Tableau 5 : Entrevues effectuées	56
Tableau 6: Vue partielle de l’outil Excel conçu pour le traitement des entretiens semi-dirigés.....	58
Tableau 7: Exemple de l’agrégation des données socio-démographiques provenant des aires de diffusion comprises dans le territoire étudié.	59
Tableau 8: Objectifs des documents de planification urbaine, district du Vieux-Rosemont.	69
Tableau 9: Caractéristiques sociodémographiques de l’arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie en 2017	79
Tableau 10 : Caractéristiques sociodémographiques des zones Nord et Sud en 2016	81
Tableau 11: Caractéristiques des deux projets à l’étude.....	88
Tableau 12: Critères présents dans le règlement cadre du projet de l’Îlot des murmures	94
Tableau 13: : Le Commons Identi-kit.....	112

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
Figure 1: Localisation des cas étudiés dans la zone de la Promenade Masson dans Rosemont – La Petite-Patrie à Montréal.....	17
Figure 3 : Les cas étudiés et leur zone d’influence dans le quartier de la promenade Masson.....	52
Figure 4 : Districts électoraux de Rosemont – La Petite-Patrie 2012.....	61
Figure 5: Évolution de la population de l’arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie par secteurs entre 1961 et 1986.....	63
Figure 6: Activités citoyennes et communautaires dans le quartier de la promenade Masson.....	71
Figure 7: Les aires d’influence de la Promenade Masson.....	72
Figure 8: L’évolution des commerces « à la mode » sur la promenade Masson en 2007 et 2016.....	73
Figure 9: Délimitation des aires de diffusion selon le découpage du quartier de la Promenade Masson.....	77
Figure 10 : Pourcentage de la population ayant déménagé entre 2011 et 2016 pour le quartier de la promenade Masson à l’échelle des aires de diffusion en 2016.....	82
Figure 11: Pourcentage de la population de 65 ans et plus pour le quartier de la promenade Masson à l’échelle des aires de diffusion en 2016.....	83
Figure 12: Pourcentage de la population de 65 ans et plus en situation de faible revenu dans le quartier de la promenade Masson à l’échelle des aires de diffusion en 2016.....	85
Figure 13 : Localisation de l’Îlot des murmures.....	89
Figure 14 : Étapes du projet Dents Creuses.....	93

Figure 15 : L'Îlot des murmures avant et après.....	95
Figure 16 : L'Îlot des murmures, vu respectivement de la 4e avenue et de la ruelle .	99
Figure 17 : Localisation de l'Espace Bonheur Masson	103
Figure 18 : L'Espace Bonheur Masson avant et après	105
Figure 19 : L'Espace Bonheur Masson et ses alentours	111
Figure 20 : L'Îlot des murmures - Panneau de restriction d'accès.....	113
Figure 21: La communauté de commonors	121
Figure 22 : Îlot des murmures et Espace Bonheur Masson: Panneaux indiquant les règles de civisme à respecter ainsi que d'autres informations.....	128
Figure 23 : L'Îlot des murmures suite à la corvée d'hiver.....	129
Figure 24 : Tableau indiquant les végétaux disponibles - Aménagement du site - Espace Bonheur Masson	132
Figure 25 : Capture d'écran sur Facebook d'un événement culturel se tenant à l'Espace Bonheur Masson – Septembre 2020	134
Figure 26 : Sondage des activités préférés – Îlot des murmures	144
Figure 27 : Les composantes du commun mis en œuvre dans les cas étudiés.....	153
Figure 30 : Les différentes formes d'usage des communs à l'étude.....	166

RÉSUMÉ

Notre recherche s'intéresse à la notion de communs urbains fonciers, plus précisément à l'impact du déploiement des pratiques de *commoning* sur le territoire de la promenade Masson localisée dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie à Montréal, un quartier qui subit un processus de gentrification. Sur le plan théorique, cette recherche vise à comprendre en quoi les communs urbains peuvent permettre une transformation institutionnelle ainsi qu'une émancipation face aux effets aliénants du néolibéralisme, tout en participant à la gestion durable d'une ressource foncière. Sur un plan plus empirique, son objectif est d'en apprendre plus sur les différentes modalités de *commoning* afin d'examiner leur portée transformatrice. Pour ce faire, nous avons mené l'étude de deux cas localisés au sein du territoire de la promenade Masson : l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson. Il s'agit de deux expérimentations locales de réaménagement d'espaces vacants, menées dans une logique de co-construction et d'autogestion, par et pour des citoyens. À cet effet, nous avons émis l'hypothèse que les pratiques de mise en commun (*commoning*), élément central au sein de ces initiatives, mènent à des pratiques spatiales alternatives permettant la valorisation de la valeur d'usage d'une ressource foncière. Ce faisant, nous analysons ces deux expérimentations sous le prisme des communs en confrontant les pratiques de *commoning* aux effets des processus de gentrification en cours dans le quartier.

Nos données empiriques nous montrent que ces initiatives ont contribué à la création de deux communs urbains fonciers qui limitent l'*enclosure* des ressources foncières urbaines, tout en ayant un caractère émancipateur. Les pratiques de *commoning* s'y déroulant favorisent la création d'espaces de rencontre et de cohabitation. Ces sites sont appropriés par une population diversifiée et les pratiques de *commoning* témoignent d'une volonté de limiter les effets exclusifs de la gentrification. Nous avons constaté que l'incidence immatérielle du *commoning* a un effet territorialisant qui facilite une appropriation des sites par l'ensemble des résidents du quartier, mais à une échelle très réduite. Ce faisant, ces pratiques permettent aux participants de s'émanciper des règles néolibérales pour en créer d'autres dans une logique de reterritorialisation par le commun. Le contexte territorial en place a facilité l'émergence de communs urbains fonciers ainsi que la transformation des manières de faire, d'être et de comprendre le territoire.

INTRODUCTION

Les effets socio-territoriaux du néolibéralisme sur la ville sont multiples. Les stratégies néolibérales ont comme objectif de valoriser l'espace urbain dans une logique de croissance économique orientée vers le marché (Brenner et Theodore, 2002). Le néolibéralisme a aussi des effets déterritorialisants (Magnaghi, 2017), favorisant la privatisation de l'espace urbain via l'*enclosure* de ressources urbaines (Hodkinson, 2012), engendrant ainsi des déplacements de population initiant des processus de gentrification et, par ce truchement, une accumulation par dépossession (Harvey, 2004 ; 2012). Le néolibéralisme a établi durant les dernières décennies des arrangements institutionnels caractérisés par la diffusion de la concurrence et la propriété privée à l'ensemble des sphères de la vie (Brenner et Théodore, 2002 ; Caffentzis et Federici, 2022 ; Dardot et Laval, 2017 ; Festa, 2016 ; Fraser, 2018 ; Sevilla-Buitrago, 2015). Face à ces effets aliénants du capitalisme et du néolibéralisme, l'approche du « commun » fournit une alternative permettant de s'émanciper des pratiques néolibérales (Dardot et Laval, 2014 ; Hardt et Negri, 2009 ; De Angelis et Harvie, 2014, Harvey, 2012; Bianchi, 2018b), par la création d'espaces alternatifs et d'organisations collectives (Fournier, 2013 ; Stavrides, 2014).

La notion de communs a grandement évolué depuis les dernières années et un grand intérêt a été porté aux nouvelles expérimentations citoyennes analysées sous le prisme du commun. Les communs offrirait un aperçu d'une territorialité émancipatrice (Stavrides, 2016). Ils peuvent proposer des alternatives aux pratiques et aux valeurs dominantes prônées par le capitalisme. De cela en découle une organisation et une planification du territoire adaptées aux besoins et ambitions des communautés locales en concrétisant le droit à la ville chez les participants au commun (Eizenberg, 2012).

Les communs pourraient donc répondre au développement urbain inégal qui touche les plus démunis (*Ibid.*, 2012).

Les communs sont souvent promus comme étant des vecteurs de transformation. Toutefois, il existe peu d'études empiriques sur les communs et leurs effets émancipateurs à micro-échelle dans des contextes urbains (Huron, 2018 ; Bianchi 2018a). Cette recherche s'intéresse donc à l'impact des communs urbains fonciers et du déploiement des pratiques de *commoning* (règles sociales collectives, normes, modalités de gouvernance et pratiques de mise en commun) sur un territoire urbain local, celui de la promenade Masson, situé dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie à Montréal. Il s'agit d'un quartier connaissant des processus de gentrification plutôt récents, mais qui reste empreint d'une forte mixité sociale (Bélanger et Fortin, 2018). Ce territoire est aussi l'hôte de plusieurs expérimentations locales alternatives qui se multiplient depuis les dernières années.

Habitant ce quartier depuis plus de sept ans, nous y avons découvert la mise en œuvre de certaines de ces expérimentations. Notre intérêt s'est donc porté sur les raisons qui expliqueraient la présence de ce type de projets dans le quartier de la promenade Masson et de leur impact sur ce quartier. C'est de ce questionnement qu'émerge la question principale de cette recherche, laquelle cible la transformation de certaines règles de l'usage du sol dans le quartier de la promenade Masson.

Nos objectifs sont multiples. Ils visent notamment à comprendre en quoi les communs urbains peuvent permettre une émancipation individuelle face aux effets aliénants du néolibéralisme, tout en participant à la gestion durable d'une ressource foncière. L'objectif central de cette recherche est d'en apprendre plus sur les différentes modalités de *commoning* afin d'examiner leur portée transformatrice, mais aussi de voir si ces pratiques viennent exacerber ou pas l'exclusion d'individus qui subissent les contrecoups de la gentrification.

Pour répondre à ces objectifs et questionnements, nous avons mené l'étude empirique de deux cas situés au sein du territoire de la promenade Masson : l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson. Ce sont deux expérimentations locales de réaménagement de sites vacants, menées dans une logique de co-construction et d'autogestion par et pour des citoyens. L'analyse de ces deux expérimentations sous le prisme des communs nous permettra de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la mise en commun de ressources foncières urbaines. Nous avons mené ces études de cas à l'aide d'entretiens semi-dirigés, la tenue de séances d'observation directe ainsi que par l'analyse de sources documentaires.

Le mémoire sera structuré de la manière suivante. En premier lieu, nous présenterons notre problématique de recherche ainsi que le contexte global et local dans lequel s'insèrent les deux cas à l'étude. Dans le second chapitre, nous présenterons les bases théoriques et conceptuelles qui ont cadré notre recherche. L'approche théorique des communs sera abordée en premier lieu et ensuite nous étayerons les différents concepts opératoires qui seront mobilisés dans la recherche. Ensuite, le chapitre 3 présentera les détails méthodologiques de notre recherche. Nous enchaînerons avec un portrait historique du terrain étudié dans une perspective multiscalaire (chapitre 4) ainsi qu'avec un portrait socio-démographique du territoire (chapitre 5) afin d'avoir une compréhension fine du quartier étudié. Ces deux chapitres poseront les assises de la présentation des résultats de la recherche empirique, lesquels seront détaillés au chapitre 6 et analysés au chapitre 7. Au sein de ce dernier chapitre, nous reviendrons sur notre problématique de recherche en tentant de répondre à notre question principale.

CHAPITRE I

LE CONTEXTE NÉOLIBÉRAL

Ce chapitre présentera la problématique de notre recherche. Nous présenterons ainsi le contexte socio-politique global en première partie, et ensuite, nous aborderons le contexte local de notre terrain de recherche localisé dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie à Montréal. Notre angle de recherche s'inspire en grande partie des écrits théoriques sur le(s) commun(s) qui placent le néolibéralisme et le capitalisme au centre de leurs réflexions. Selon ces écrits, le néolibéralisme s'est imposé dans toutes les sphères de la vie comme ordre social institutionnalisé, tout en décuplant les inégalités au sein des territoires urbains, le(s) commun(s) se présentant en tant qu'alternative à ce modèle.

1.1. Contexte sociopolitique global

Dans cette première section, nous présenterons le contexte sociopolitique global dans lequel s'inscrit le territoire étudié. Nous commencerons par présenter le néolibéralisme et subséquemment ses effets en nous intéressant principalement à l'accumulation par la dépossession (Harvey, 2004), et à la déterritorialisation (Magnaghi, 2014 ; 2017). Nous allons ensuite présenter le néolibéralisme en contexte urbain ainsi que la gentrification comme stratégie de revitalisation urbaine dans la ville néolibérale.

Finalement, nous présenterons des pistes de réponses visant à limiter les effets pervers du néolibéralisme et de la gentrification.

1.1.1. Le néolibéralisme comme ordre social institutionnalisé

Le néolibéralisme, appliqué pour la première fois au Chili dans la deuxième moitié des années 1970, a connu une évolution rapide dans les années 1980 en tant que stratégie politique venant en réponse à la récession globale amorcée dans la décennie précédente. Cette récession a été causée par la remise en question du fordisme et l'incapacité des gouvernements de trouver des solutions à cette dernière (Brenner et Theodore, 2002). À l'échelle internationale, l'introduction du néolibéralisme a favorisé la mobilité des investissements et du capital en plus de libéraliser les échanges commerciaux. À l'échelle nationale, les politiques néolibérales ont visé la dérégulation des économies nationales diminuant ainsi la protection des économies exercée par les États et favorisant la privatisation des entreprises publiques. Les États ont assuré des réformes dans l'offre des services publics et ont appliqué des mesures d'austérité visant à réduire les dépenses gouvernementales. Ce faisant, dans plusieurs pays, la taille de l'État a été réduite et le néolibéralisme s'est imposé progressivement comme l'idéologie dominante de la globalisation capitaliste (Brenner et Theodore, 2002). Cela résulte notamment en la perte de souveraineté de l'État-nation face à des instances supranationales, en la perte de solidarité interterritoriale et en des inégalités socio-spatiales (Klein, Laville et Moulaert, 2014). De plus : « La flexibilité et la mobilité qui caractérisent les systèmes productifs et la concurrence exacerbée ont généré l'apparition de formes multiples de précarité. Il en découle de nouvelles fractures territoriales et la fragilisation de la cohésion sociale » (Ibid., 2014, p.8-9). La cohésion sociale s'en est vue affectée (Bauwens et Ramos, 2018) et la financiarisation de l'économie a intensifié la séparation entre l'économie et la société (Lévesque, 2011).

Le néolibéralisme a refaçonné profondément les structures institutionnelles par la destruction partielle et graduelle des arrangements institutionnels fordistes

parallèlement à la mise en place de politiques orientées vers une croissance économique néolibérale (Brenner et Theodore, 2002), ce qui a mené à la généralisation et la primauté des valeurs marchandes au sein de l'ensemble des institutions (Festa, 2016). Brenner et Theodore (2002) parlent ainsi de dynamiques de destruction créatrice associées aux processus multidirectionnels et multiscalaires liés à la néolibéralisation. Le néolibéralisme est donc devenu un ordre social institutionnalisé (Fraser, 2018). Les bases de cet ordre reposent sur la domination hégémonique de la concurrence et la propriété privée (Dardot et Laval, 2017 ; Laval, 2016).

1.1.2. La concurrence et la propriété privée

Ce nouveau système de normes s'intègre à la sphère du travail, aux activités, et aux institutions. Il culmine vers un *cosmo-capitalisme* qui soumet toutes les sphères de la vie au rythme de l'accumulation du capital : « Le néolibéralisme ne s'est imposé que par la mise en œuvre de politiques délibérées qui ont peu à peu construit le *cadre institutionnel* à l'intérieur duquel la lutte sans merci entre les individus et les peuples est censée se donner libre cours. » (Dardot et Laval, 2014, p. 571). Ce modèle concurrentiel est complété par la forme entrepreneuriale, le modèle de l'entreprise où l'on retrouve des méthodes de gestion et de gouvernance basées sur la concurrence. Ceci a des conséquences sur les territoires. « C'est la dimension territoriale de la loi de l'offre et de la demande que la globalisation met à nu » (Klein, Laville et Moulaert, 2014, p. 131).

D'une part, les entreprises profitent de la flexibilité et la mobilité imposées par l'intégration des marchés et de l'élimination des mécanismes de protection des territoires nationaux pour s'établir dans les territoires qui leur offrent le plus d'avantages. D'autre part, les acteurs tentent d'attirer les entreprises sur leur territoire à l'aide de toute sorte de stratégies, notamment la prise en charge d'externalités négatives et des conditions favorables à leur compétitivité. (Klein, Laville et Moulaert, 2014)

La dualité marché / État, modèle dominant dans le système néolibéral actuel, découle d'une logique propriétaire d'exclusivité. Ces deux entités tendent à se renforcer l'une et l'autre. Du même coup, cela renforce la privatisation des ressources et leur exclusivité (Dardot et Laval, 2017). La généralisation des politiques néolibérales et l'extension du domaine de la propriété privée ont entraîné un mouvement général de nouvelles *enclosures* qui s'attaque à tous les domaines, notamment au domaine public, et de plus en plus de biens, ressources et services sont ainsi régis avec une logique marchande (Dardot et Laval, 2014).

1.1.3. Les enclosures

La notion de propriété privée fait appel à la notion d'*enclosures*. Cette notion évoque l'accapement foncier par la « mise en clôture » des terres communales en Angleterre à partir du XV^e siècle, effectué par de grands propriétaires terriens aux dépens des paysans dont les droits coutumiers permettaient l'utilisation de terres communes. Les *enclosures* ont joué un rôle important dans la phase pré révolution industrielle,¹ mais ne se limitent pas uniquement à cette période (Caffentzis et Federici, 2022). Les processus d'accapement du commun ont persisté, mais sous d'autres formes. Harvey (2004) parle du processus d'accumulation par dépossession pour décrire les nouvelles formes d'enclosures qui ont succédé à l'accumulation primitive. Si pour Harvey (2004) l'accumulation par dépossession s'accélère fortement lors de crises de sur-accumulation du capital par crainte de dévaluation, pour De Angelis (2007, 2010), l'accumulation du capital étant un processus continu, les *enclosures* le sont tout autant puisqu'elles permettent la création de nouveaux espaces sociaux d'accumulation.

¹ Harvey (2004), explique que la description du processus d'accumulation primitive (l'accumulation originale du capital) mise de l'avant par Marx révèle un large éventail de processus incluant notamment l'expulsion forcée des populations paysannes suite à la privatisation des terres communes, la conversion de formes variées de droits de propriétés en droits de propriété exclusifs ainsi que plusieurs autres processus où l'État a joué un rôle central pour ouvrir des voies vers de nouvelles formes d'accumulation du capital. (Voir p.74)

Ainsi le capital est à la recherche constante de nouvelles possibilités d'*enclosures*. Hodkinson (2012) propose une synthèse de ces nouvelles *enclosures* en trois actes principaux : 1- La privatisation, qui se résume au processus légal et physique de l'*enclosure* et de la création d'une frontière, donc de droits d'accès et d'usage de la ressource ; 2- La dépossession, des individus qui sont à l'extérieur de ces nouvelles frontières et ne peuvent plus accéder ou faire usage de ce qui a été mis en clôture ; et 3- La subjectivisation capitaliste, où l'on capture les individus dans des logiques aliénantes d'accumulation du capital et de concurrence. En termes spatiaux, on peut ainsi dire que la notion d'*enclosures* désigne la mobilisation capitaliste de diverses significations et configurations de l'espace qui enlève aux gens ce qu'ils construisent en commun tout en favorisant l'homogénéisation de l'espace (Sevilla-Buitrago, 2015). Le capitalisme néolibéral élargit et multiplie le type de ressource subissant ou ayant le potentiel de subir des *enclosures* en plus d'accélérer ce processus (Fournier, 2013). Par le fait même, les *enclosures* ont joué un rôle central dans la construction des structures socio-spatiales existantes et les communs sont perçus en tant que forme d'organisation politique pouvant transformer cette structure (Sevilla-Buitrago, 2015).

1.1.4. La déterritorialisation comme effet des politiques néolibérales et de la mondialisation

Les actions politiques et économiques néolibérales provoquent des effets pervers ressentis autant au niveau socio-économique qu'environnemental. Ces effets déstructurent et restructurent les territoires (Klein 2011). Magnaghi explique que la déterritorialisation peut être renversée par un retour au territoire, une (re)territorialisation par le biais des biens communs, une : « conscience du lieu et des processus de citoyenneté active » (2017, p. 198) et donc une réappropriation communautaire des biens communs territoriaux. Ainsi, c'est dans l'espace tiers entre

État et Marché où pourrait s'ouvrir la construction de nouvelles formes de gestion collective du bien commun territoire². Cette réappropriation apparaît comme des :

...expériences, conflits et comportements sociaux multiformes, caractérisés par des systèmes et des formes d'action dont la configuration peut être top-down ou bottom-up et qui peuvent aussi survenir au titre de problématiques principalement sectorielles ; mais toutes ces expériences participent à la tendance, opposée aux processus homogénéisants et centralisés de la globalisation économique-financière, du retour au territoire, comme enracinement des projets et des instruments d'action dans des processus de reconnaissance et de gestion sociale des biens communs patrimoniaux. (Magnaghi, 2017, p. 201).

Ainsi, c'est en confrontation aux effets dé-structurants provoqués par la néolibéralisation que plusieurs initiatives citoyennes ont vue le jour, notamment l'émergence d'une démocratie directe plus active. Harvey (2012) soutient que ces initiatives sont très inspirantes puisqu'un grand nombre de personnes cherchent des réponses pour contrer les effets du néolibéralisme qui ont eu des effets négatifs sur la qualité de vie générale depuis les années 1990, notamment en milieu urbain.

1.1.5. Le néolibéralisme en contexte urbain

Selon Brenner et Theodore (2002), plusieurs initiatives néolibérales ont été impulsées et développées en milieu urbain. Selon ces auteurs, les dynamiques de destruction créatrice provoquées par le néolibéralisme y surviennent avec plus d'intensité. Les stratégies néolibérales des années 1970-1980 ont détruit les institutions en place et restructuré le paysage de la gouvernance urbaine. Ces effets déstructurants auraient provoqué, à partir des années 1990, un réalignement institutionnel. Par exemple, les coupures dans les services sociaux par les gouvernements centraux auraient mené à

² Magnaghi différencie les biens communs territoriaux des bien commun naturels. Magnaghi dit des communs territoriaux qu'ils sont des créations humaines. C'est « le produit direct de l'action humaine de domestication » (195). Et donc les biens communs territoriaux ont besoin qu'on leur prodigue des soins de manière continue, soins qui deviennent de plus en plus rares dans la société contemporaine hyperthropique.

l'expansion d'un secteur communautaire visant à limiter l'exclusion sociale (Amin, Cameron et Hudson, 2002). De plus, le contexte très compétitif de la mondialisation aurait poussé les administrations municipales à faire des sacrifices afin d'attirer des investissements et des emplois. S'ajoute à cela la fin de l'État providence qui impose de nouvelles contraintes fiscales ce qui force les villes à réduire leur budget. C'est ainsi que les politiques néolibérales s'immiscent au sein des administrations municipales. La combinaison de ces éléments amène les villes et leur zone d'influence à être la cible de plusieurs stratégies néolibérales qui ont comme objectif de mobiliser l'espace urbain dans une logique de croissance économique orientée vers le marché et au profit des pratiques de consommation des élites économiques, politiques et culturelles (Brenner et Theodore, 2002).

Ainsi, les effets du néolibéralisme combinés à ceux de la crise du fordisme se font largement ressentir à l'échelle urbaine. La crise du fordisme laisse des traces. De vastes zones industrielles localisées dans des quartiers péricentraux sont délaissées par les entreprises se délocalisant soit dans des banlieues ou à l'étranger, ce qui crée des friches industrielles et qui a comme effet une dévitalisation rapide des anciens quartiers ouvriers. De plus, les politiques néolibérales et la globalisation ne font qu'exacerber ces inégalités au sein des territoires urbains, entre les quartiers périphériques et centraux, mais aussi entre les villes (Durand-Folco, 2017). Les territoires les plus riches s'enrichissent tandis que les plus pauvres s'appauvrissent. Ce nouveau contexte : « ... a provoqué la dévitalisation de quartiers urbains et de villages désertés par le capital privé, laissés de côté par les instances publiques au profit de territoires plus "payants" sur les plans économique et politique » (Klein, Lavelle et Moulaert, 2014, p. 116). Cette dévitalisation de l'économie locale juxtaposée à la dépendance des municipalités à l'égard de la taxe foncière donne un avantage marqué aux entreprises multinationales, aux grandes industries et aux promoteurs privés dans les rapports de force avec les municipalités (Durand-Folco, 2017). Après la dévitalisation vient souvent une

revitalisation et par le fait même l'arrivée de nouveaux résidents dans des quartiers modestes dévitalisés, ce qui occasionne souvent des déplacements de population.

1.1.6. La gentrification, déplacement, dépossession et marginalisation

Le concept de gentrification a été initialement développé par Glass dans les années 1960 afin de : « décrire le processus à travers lequel des ménages de classe moyenne [ont] peuplé d'anciens quartiers dévalorisés du centre de Londres, plutôt que d'aller résider en banlieues résidentielles selon le modèle dominant jusqu'alors pour ces couches sociales. » (Bidou-Zachariasen, 2003, in Bourdin, 2008, p. 10). On parle ici principalement de l'éviction d'individus au statut socio-économique modeste, au profit d'une nouvelle population mieux nantie. Bélanger (2010) met de l'avant deux différentes dimensions de la gentrification, la première axée sur la production de l'espace et la seconde sur sa consommation. La gentrification serait : « l'idée de déplacement voire de remplacement d'une population de classe moins fortunée par une population plus fortunée ou à tout le moins ayant un mode de vie différent, un mode de consommation différent » (Bélanger et Fortin, 2018 : 5). Ghaffari, *et al.*, quant à eux se basent sur la définition de Clark (2005) : « Gentrification is a process involving a change in the population of land-user such that the new users are of higher socioeconomic status than the previous users, together with an associated change in the built environment through a reinvestment in fixed capital » (2018, p. 1). Le dénominateur commun de ces différentes conceptions reste ainsi la mobilité résidentielle en lien avec les déplacements de populations aux caractéristiques socioéconomiques distinctes.

Ghaffari *et al.*, (2018), en s'inspirant de Marcuse (1985), évoquent quatre formes de déplacement liées à la gentrification : le *direct last-resident*, soit un déplacement forcé par l'action directe ou indirecte des propriétaires ; le *direct chain displacement*, qui survient lorsque le déplacement direct provoque une réaction en chaîne ; l'*exclusionary displacement*, quand un individu quitte volontairement son logement à cause des

changements socio-économiques que connaît son quartier faisant en sorte que ce dernier ne lui est plus familier ; et finalement la *displacement pressure* qui n'est pas un déplacement en soi, mais plutôt le sentiment de peur que ressent un individu forcé de se déplacer. La gentrification peut donc engendrer des déplacements par le biais d'une désappropriation du milieu de vie qui, potentiellement, mène à une perte de l'identité territoriale des populations gentrifiées. Ces individus peuvent alors être marginalisés et décider de quitter le quartier. Ainsi Ghaffari (2020) suggère que les déplacements spatiaux ne seraient qu'un des effets pervers de la gentrification. La marginalisation et la perte du sens du lieu viendraient aussi affecter les individus confrontés au problème de la gentrification.

La gentrification est donc un processus complexe qui caractérise l'accumulation par dépossession au niveau urbain : « A process of displacement and dispossession, in short, also lies at the core of the urban process under capitalism. » (Harvey, 2012, p.18). L'image de l'*enclosure* peut ici être empruntée pour illustrer l'appropriation de quartiers et d'immeubles par les nouveaux arrivants aux dépens des populations natives.

1.1.7. Participation citoyenne, urbanisme participatif et tactique

Comme nous venons de le présenter, les politiques néolibérales s'appuyant sur l'intervention de l'État ont eu plusieurs répercussions négatives, générant notamment des processus de gentrification. Toutefois, de ce contexte général ressort l'émergence large d'une demande citoyenne plus forte en ce qui a trait à la démocratie directe (Harvey, 2017). L'urbanisme participatif permet justement de d'expérimenter des formes de démocratie directe par le biais d'une participation citoyenne dans des décisions entourant l'aménagement et le développement territorial que ce soit au niveau de : « l'élaboration de documents réglementaires d'urbanisme ou la réalisation de projets d'aménagement » (Zetlaoui-Léger, 2013). Ces différentes démarches : « résultent d'initiatives habitantes [de type] (bottom up) ou organisées par des autorités

juridiquement compétentes (top down). » (Ibid., 2013). L'urbanisme participatif vise donc à mettre en place : « divers dispositifs d'inclusion des populations » (Ibid., 2013) en communiquant avec la population, en informant les citoyens, en les consultant, mais aussi en créant des processus de co-création, de co-construction et en allant même jusqu'à favoriser un transfert de responsabilités vers les citoyens et favoriser l'autogestion (Ibid., 2013). Une approche participative et interactive entre les usagers, experts et décideurs permet à ces derniers d'être à l'écoute de besoins réels de la population locale et des enjeux qui leur sont importants (CEUM, 2015).

Dans la même mouvance, l'urbanisme tactique offre une perspective de réappropriation d'espaces urbains par le biais de l'élaboration de pratiques et d'actions éphémères, mais visant des changements à long terme : « “Short-term Actions for Long-Term Change” expresses the overall objective of Tactical Urbanism to act through “low-cost and short-term micro-projects as tools to ensure and promote the quality, accessibility and usability of the city” » (Bazzu et Tallu, 2017 in Errante, 2020, p. 129). Très axé sur l'*empowerment*, l'urbanisme tactique vise à permettre aux citoyens de devenir des acteurs clés dans la transformation de leur communauté (Errante, 2020).

Ainsi plusieurs municipalités mettent en place des mécanismes d'accompagnement et de participation citoyenne. L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie semble d'ailleurs être très influencé par les réflexions entourant l'urbanisme participatif et tactique pour revaloriser des espaces en friche et insuffler un dynamisme dans certains quartiers (Projet Montréal, 2020). Quant à nos deux cas, l'Espace Bonheur Masson et l'Îlot des murmures, ils ont vu le jour dans cette perspective d'urbanisme participatif et tactique. Comme nous le verrons plus tard, ils sont fortement liés à des processus de co-construction et d'autogestion.

1.1.9. Les communs et leur caractère émancipateur

Face aux effets aliénants du capitalisme et du néolibéralisme, l'approche du (des) commun(s) fournit une alternative permettant de s'émanciper du capital et des institutions néolibérales (Dardot et Laval, 2014; Hardt et Negri, 2009; De Angelis et Harvie, 2014, Harvey, 2012; Bianchi, 2018b ; Vercellone, 2022), par la création d'espaces alternatifs et d'organisations collectives (Fournier, 2013; Stavrides, 2014). Ce faisant :

Commons can therefore be understood as dissident practices in emancipatory spaces, which lead to the creation of new modes of production and social relationships. They are spaces of resistant creativity, in which alternatives to capitalism can be physically experienced and lived. (Kratzwald, 2015 : 15).

Les communs permettent de redonner une subjectivité aux ressources urbaines menacées par la financiarisation et la spéculation (Antonucci, 2020). Certains arrangements spatiaux des communs sont similaires à des seuils (*Threshold spatiality*) plutôt que des frontières délimitées, ce qui permet une ouverture vers la mise en commun (*commoning*) et des pratiques émancipatrices (Stavrides, 2014; 2016). Même s'il s'agirait d'un commun transitoire ou d'un espace liminal³ (*Liminal space*), ces derniers offrent tout de même un aperçu de cette spatialité émancipatrice (Ibid., 2016). La mise en commun, le *commoning*, peut ainsi être une pratique d'émancipation dans la relation d'un individu avec son environnement matériel, social, économique et politique (Ranocchiari et Mager, 2019). C'est cette approche qui soulève notre intérêt et que nous mobiliserons dans le cadre de notre recherche.

1.2. Changement d'échelle, les enjeux dans le réel

Après avoir présenté le contexte plus global dans lequel s'inscrit notre étude, nous aborderons maintenant le contexte de notre recherche empirique en commençant par

³ Qui est à peine perceptible, au seuil minimal de perception.

présenter rapidement la région montréalaise pour ensuite nous intéresser plus en détail à la zone étudiée, soit le quartier de la promenade Masson. Ensuite, nous présenterons brièvement les deux projets participatifs sur lesquels porte notre recherche comme exemples concrets d'urbanisme participatif.

1.2.1. Le contexte montréalais

L'industrialisation montréalaise du début du 20^e siècle s'est développée de manière concentrée autour des grands réseaux ferroviaires. Plusieurs quartiers ouvriers ont vu le jour dans ces zones. Dès l'après-guerre, plusieurs conjonctures économiques et politiques vont engendrer des processus de restructuration du tissu industriel, notamment causés par la transition du train vers le camion comme moyen de transport des marchandises. L'étalement urbain et la transition vers une économie de services mèneront, à partir des années 1980, à une reconversion économique et à une réorientation vers les nouvelles technologies (Fontan, Klein et Tremblay 2005). Plusieurs anciens quartiers ouvriers sont durement touchés, ce qui engendre des difficultés socio-économiques et accentue leur dévitalisation déjà amorcée dans les années 1950 (Klein et Shearmur, 2017). À cela s'ajoute le redéploiement urbain vers les banlieues : la Ville de Montréal connaîtra un solde migratoire négatif à partir des années 1950 (Choko, Collin et Germain, 1986).

L'action de la Ville de Montréal pour revaloriser la ville et inverser le solde migratoire négatif vers les banlieues se met en marche à partir des années 1980 dans un contexte néolibéral de compétitivité entre les villes et « de très forte dépendance des finances publiques à l'égard des taxes foncières résidentielles » (Rose, 2006, p. 41). La Ville de Montréal initie alors des politiques de revitalisation des quartiers centraux ainsi que de certaines artères commerciales qui ont comme but avoué d'attirer dans ces secteurs des individus de type « gentrificateurs » (Ibid., 2006). De plus, le désir de devenir propriétaire ressenti par une partie de la population montréalaise dans des quartiers où la majorité de la population est locataire a comme effet de réduire le parc locatif (Ibid., 2006).

Certains lieux, tels que le marché Jean-Talon, la promenade Masson et le cinéma Beaubien, sont emblématiques et renforcent les liens sociaux (Luka, 2017 ; Tremblay, Klein et Rochman, 2014 ; Bélanger et Fortin, 2018), mais ils font aussi office de facteur d'attraction pour des individus cherchant à quitter la banlieue pour s'installer à Montréal pour ainsi profiter : « ...des équipements culturels, de l'accessibilité des services, de la vie de quartier et du temps libéré pour profiter de ceux-ci grâce à la proximité du centre. » (Rose, 2006, p. 43).

1.2.2. Les processus de gentrification dans le quartier de la promenade Masson

Selon une étude de Bélanger et Fortin (2018) s'intéressant principalement à la gentrification commerciale de la zone de la promenade Masson, ce quartier (Voir figure 1) est caractérisé par des processus de gentrification plutôt récents. Bélanger et Fortin montrent que des changements majeurs sont en cours dans le quartier, tant au niveau du cadre bâti qu'au niveau du type de commerces de proximité, soit deux indicateurs de gentrification. En se basant sur les recensements de 1991 et de 2011, les auteurs confirment l'augmentation de la population de type « gentrificateurs » entre ces deux années de référence dans ce quartier.

Le quartier subit donc les contrecoûts des processus de gentrification par le biais de la transformation du cadre bâti, notamment suite au phénomène de « réno-victions », qui est décrié par plusieurs groupes de protection des locataires, et de la conversion de « plex » en unités de condominium (Klein et Shearmur, 2017). Dans ce contexte, il faut aussi noter que la population de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie est constitué à près de 70% par des locataires (Montréal, 2018), mais que cette proportion est toutefois en baisse depuis 1991. Selon Bélanger et Fortin (2018), cela s'explique par la construction de nouveaux immeubles sans unités locatives, mais aussi par l'augmentation du nombre de propriétaires occupants, ce qui vient réduire progressivement la taille du parc locatif rosemontois.

Ainsi une gentrification par processus d'achat-rénovation par des nouveaux résidents dans le quartier est active. S'ajoute à cela un processus de : « gentrification instantanée » (Caulfield, 1994, *in* Rose, 2006) induite par la construction d'immeubles résidentiels neufs. En effet Bélanger et Fortin (2018) soulignaient que plus de 2000 unités de condominiums étaient en construction depuis 2017 aux abords de la promenade Masson⁴. Ainsi cela mènera à l'arrivée de nouveaux résidents dans le quartier ayant un mode de vie et de consommation différent des résidents originaires, ce qui pourrait donc exacerber les processus de gentrification déjà en cours.

1.2.3. Les projets participatifs : L'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson

C'est dans ce contexte qu'émergent, autour de la Promenade Masson, les deux projets participatifs auxquels nous nous intéressons dans le cadre de notre recherche : l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson (Figure 1).

Figure 1: Localisation des cas étudiés dans la zone de la Promenade Masson dans Rosemont – La Petite-Patrie à Montréal



Source : Carte de base Google Maps – Adapté par l'auteur.

⁴ Il faut noter que ces unités sont maintenant bel et bien construites, il s'agit d'un grand complexe résidentiel comprenant aussi des services et épicerie (Observations terrain de l'auteur, 2020).

Ces deux projets ont vu le jour en 2018. L'Espace Bonheur Masson est une initiative de Solon collectif, tandis que l'Îlot des murmures a vu le jour suite à un mandat de la ville et a été épaulé par LANDE, un organisme facilitant la réappropriation citoyenne des terrains vacants montréalais, ainsi que le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). Ce sont deux projets distincts de réaménagement d'espaces en friche, pris en charge par deux groupes de citoyens distincts. Toutes les étapes, de la conception à l'aménagement, de l'entretien quotidien à la gestion sur le long terme des différents projets, ont été portées par des résidents du quartier.

Des groupes de citoyens ont transformé des terrains vacants en espaces de voisinage comprenant des sections ludiques, de repos, de socialisation et de jardinage. Bien que très similaires en apparences, ces deux projets ont toutefois des différences significatives notamment en ce qui concerne leur localisation. L'Espace Bonheur Masson est situé à l'est du boulevard Saint-Michel, dans un secteur où la vitalité commerciale est moins forte qu'à l'ouest de cette rue où la SDC (Société de développement commercial) Promenade Masson est active depuis 40 ans (SDC Promenade Masson, 2020) et où l'on retrouve une atmosphère villageoise très dynamique. Le côté ouest de Saint-Michel comprend plusieurs commerces de proximité ce qui favorise la marche comme moyen de déplacement entre les commerces. C'est dans cette section qu'est situé l'Îlot des murmures⁵. Les détails de ces deux projets seront présentés plus profondément dans les prochains chapitres de ce mémoire, mais disons à ce stade que notre hypothèse est que ces deux initiatives d'urbanisme participatif ont contribué à la création de deux communs urbains fonciers qui limitent l'enclosure des ressources foncières urbaines tout en ayant un effet émancipateur sur la population locale.

⁵ Ces différents constats proviennent d'une observation et connaissance préliminaire du terrain de recherche par l'auteur.

Conclusion du chapitre I

Ce chapitre nous a permis de comprendre le contexte global et local dans lequel nous insérons notre recherche et les deux cas à l'étude. Nous avons relevé plusieurs enjeux auxquels les populations locales sont confrontées. Premièrement, les *enclosures*, l'accumulation par dépossession au caractère aliénant ; ensuite, la déterritorialisation qui selon Magnaghi (2014) pourrait être renversée à l'aide d'un retour au territoire; et finalement la gentrification qui, de manière similaire aux enclosures, est un processus de dépossession. Les effets urbains et territoriaux du néolibéralisme ne se limitent pas à ces trois éléments. Ce sont toutefois des éléments contextuels clés dans lesquels l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson sont ancrés et qui guident la problématisation de notre recherche. Ces deux cas sont par ailleurs des exemples d'expérimentations locales qui peuvent être analysées sous le prisme des communs.

CHAPITRE II

CADRES THÉORIQUE, CONCEPTUEL ET OPÉRATOIRE : LES COMMUNS URBAINS FONCIERS

Une branche de la théorisation des communs est le fait d'Elinor Ostrom. Cette notion a aussi été adoptée et adaptée par des chercheurs de multiples disciplines, ce qui a inscrit la conceptualisation des communs en différents champs, dont la géographie et les études urbaines (Ghaffari et al. 2018). Les cas de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson peuvent être analysés sous le prisme des communs dans un contexte urbain. Toutefois, ces deux cas ont de particulier qu'ils sont des expérimentations locales desquelles ont découlé la mise en commun de ressources foncières dans un contexte de gentrification. Ce chapitre présentera premièrement le cadre théorique des communs ainsi que les courants de pensée en découlant. Par la suite, nous présenterons le cadre conceptuel et opératoire de notre recherche.

2.1. Cadre théorique

Notre recherche s'inscrit au sein du cadre théorique des communs urbains fonciers. Nous allons premièrement présenter l'évolution des courants de pensée concernant les communs afin d'introduire les bases théoriques de notre recherche. Par la suite nous aborderons la notion de commun urbain foncier.

2.1.1. Les courants de pensée sur les communs

Les communs se présentent comme une des voies permettant l'émancipation face au néolibéralisme et la construction de nouvelles institutions basées sur des valeurs différentes que l'individualisme, la concurrence et la propriété privée. La conceptualisation de cette notion a beaucoup évolué durant les dernières décennies. Huron (2015 et 2018), distingue deux courants dans la littérature sur les communs : le courant institutionnaliste et le courant altermondialiste.⁶

2.1.1.1. Le courant institutionnaliste

Le courant institutionnaliste est développé d'abord par les travaux d'Elinor Ostrom (Enright et Rossi, 2019). Ce courant s'intéresse principalement à la gestion des ressources rivales et non excluables,⁷ les *Common Pool Resources* (CPR), qui sont généralement des ressources matérielles localisées sur un territoire précis. Les travaux d'Ostrom viennent confronter la vision de Garret Hardin. Celui-ci préconisait la création de droits de propriété formels afin de contrôler l'usage et la consommation de ce type de ressource. La gestion de cette ressource devait idéalement être prise en charge par le secteur privé ou public, sans quoi cela occasionnerait une « tragédie des communs » provoquée par la surutilisation et la surconsommation de la ressource en question.

⁶ Il est important de noter que ces deux courants ne sont pas nécessairement nommés de la même manière par tous les auteurs mais ils réfèrent généralement aux mêmes auteurs, partageant des réflexions similaires. Par exemple, Akbulut (2017) lorsqu'elle se réfère au courant institutionnaliste parle plutôt des économistes écologistes et lorsqu'elle parle du courant altermondialiste elle se réfère au courant Marxiste. Enright et Rossi (2019) vont plutôt parler du courant Post-Marxiste. Lomazzi et Ménard (2018) parleront plutôt de la socioéconomie des communs pour catégoriser l'approche des arrangements institutionnels d'Ostrom et de la sociopolitique du commun comme activité pour catégoriser le courant altermondialiste.

⁷ Le caractère rival d'une ressource s'observe lorsque la consommation d'une ressource par un individu diminue la quantité de ressource disponible pour les autres, en d'autres mots, la consommation de la ressource réduit la valeur de celle-ci. Le caractère non-exclusif est, quant à lui, relié à la difficulté d'exclure les potentiels bénéficiaires de la ressource.

Toutefois, les travaux menés par Ostrom proposent une voie alternative de gestion des CPR par le biais d'arrangements institutionnels (Arvanitidis et Papagiannitsis, 2020). Dans certains cas, une ressource rivale et non exclusive peut être gérée de manière plus efficace par une communauté d'utilisateurs auto-organisée créant ses propres institutions (règles, pratiques et normes) Les arrangements institutionnels proposés par Ostrom viennent s'immiscer dans les pratiques locales et sont : « sensibles aux milieux » (Durand-Folco, 2017, p. 47).

Ce courant s'intéresse aux mécanismes de maintien des communs dans le temps, ceux-ci étant créés par un groupe d'individus. Les systèmes de gestion des ressources sont plus souvent exclusifs (Borch et Kornberger, 2015) et les gestionnaires se permettent d'exclure les *freeriders*⁸ qui viendraient consommer la ressource sans suivre les règles de gestion imposées. Les ressources gérées en commun font généralement face à des problèmes classiques de congestion, de surutilisation et de pollution, d'où le besoin de règles et d'un système de gestion (Colding et al. 2013). Elles font aussi face à des problèmes organisationnels, notamment en termes d'allocation et de durabilité (Fournier, 2013). C'est pourquoi Ostrom a développé 8 principes visant à réguler les CPR et pour en assurer la perpétuité et la soutenabilité.

À partir du milieu des années 1990, une réflexion, notamment portée par Charlotte Hess (2008), s'amorce sur les communs immatériels. Ceux-ci, au contraire des communs traditionnels, ne sont pas limités à une ressource matérielle, quantifiable, fixe et localisée sur un territoire précis. Les nouveaux communs comprennent des ressources de type variées, notamment culturelles et sociales (Lang, 2014). Ces nouveaux communs ont des frontières poreuses, peu définies et même parfois indéfinissables.

⁸ Les *free-riders* sont les individus ne faisant pas partie du groupe de gestion du commun, autrement dit, des étrangers qui viennent s'approprier et parfois détruire la ressource (Borch et Kornberger, 2015).

2.1.1.2. Les critiques du courant institutionnaliste

Plusieurs critiques et limites du courant institutionnaliste sont signalées par les auteurs. Par exemple, on critique qu'Ostrom ne s'intéresse pas aux origines de la création des communs (Huron, 2015). Harvey (2011) signale le peu d'analyse sur les relations multiscalaires des acteurs dans la théorisation des communs biophysiques. Blomley (2008) critique Ostrom à cause d'une logique trop économique, dirigée par des prémisses basées sur le choix rationnel des individus. Il est souligné qu'Ostrom ne se place pas en opposition au système capitaliste mais qu'elle se situe plutôt au sein de celui-ci (Fournier, 2013). Elle prend une distance incomplète en regard de l'économie standard et reste dépendante de la pensée économique dominante (Dardot et Laval, 2014). De plus, certaines dimensions, notamment éthiques et politiques des communs, seraient ignorées par ce courant (Blomley, 2008). Ces différentes critiques mènent certains auteurs à développer une approche théorique à saveur plus politique que celle d'Ostrom.

2.1.1.3. Le courant altermondialiste

Certains auteurs considèrent les communs comme des expériences de résistance aux processus capitalistes d'accumulation par la dépossession (Enright et Rossi, 2019) ou comme des sphères de vie permettant une forme de protection envers les forces capitalistes (Akbulut, 2017). Les porteurs de cette approche sont associés au courant dit altermondialiste. Ils sont : « ...those who study capitalism and its effects, and are interested in the commons as a larger collective political experience, and as a way out of a life defined strictly by the market and the state » (Huron, 2017, p. 1063). Ces auteurs, lorsque géographes, s'inscrivent en grande majorité au sein de l'école de pensée de la géographie critique.

Ainsi, les altermondialistes s'intéressent moins que les institutionnalistes à la gestion et la soutenabilité des communs. Ils s'intéressent plutôt à la manière dont ceux-ci sont

construits, à leur émergence, à leur création, mais aussi à la manière dont ils sont détruits ou appropriés par le capitalisme (Morrow et Martin, 2019 ; Bianchi, 2018a). Les communs sont ici considérés comme étant des processus sociaux de production et d'organisation (Gidwani et Baviskar, 2011 ; Fournier, 2013), produits et reproduits par de nouvelles pratiques socios-patiales plus justes (Chatterton, 2010), au travers d'une lutte face à l'*enclosure*⁹ d'une ressource commune (Blomley, 2008). Les communs permettent l'émergence de solidarités, de pratiques spatiales et de résistances qui s'opposent au capitalisme (Chatterton, 2016). Le *commoning*, l'activité de mise en commun, est un élément central chez les altermondialistes. Les communs sont compris comme une activité et non pas comme une ressource matérielle et statique. Huron (2018) soulève toutefois, le manque d'études de cas et d'études empiriques réalisées par les auteurs s'inscrivant au sein du courant altermondialiste.

2.1.1.4. L'approche mixte

À la jonction de ces deux courants de pensée, émerge l'approche mixte. Cette approche combine certains éléments présentés par les altermondialistes et les institutionnalistes. Cela permet donc de théoriser de manière plus riche les communs comme pratiques en tension avec le capital (Huron, 2018). Cette approche vient combiner l'échelle d'analyse globale, utilisée par les altermondialistes, et celle plus locale préconisée par les institutionnalistes. L'approche mixte favorise ainsi la tenue d'études de cas ayant une approche multiscalaire. Elle permet d'observer les communs en tant qu'alternative au capitalisme et à la binarité public/privé de la gestion des ressources, tout en combinant les méthodes d'analyse des communs développées par les institutionnalistes. Il s'agit donc d'une approche plurielle permettant une critique des modèles dominants tout en favorisant une méthode visant à comprendre la gestion, le fonctionnement et la pérennité des communs dans le temps.

⁹ Le terme *enclosure* est utilisé pour définir une action de privatisation d'un espace ou d'une ressource.

Par exemple, pour Gibson-Graham, Cameron et Healey (2013 et 2016), les communs peuvent être biophysiques, culturels, sociaux et de connaissance. Le *commoning* est au centre de leur interprétation des communs. On y remarque la combinaison d'éléments provenant du courant institutionnaliste (usage, entretien de la ressource) et du courant altermondialiste (processus relationnel relié à un enjeu). Huron (2018), qui préconise une approche plurielle, utilise une définition des communs composée de trois dimensions. Pour cette chercheuse, les communs sont autant une ressource qu'un processus social et une communauté.

2.1.2. Le commun et les communs

Notre recherche est grandement influencée par les écrits de Dardot et Laval (2014) et c'est sur ces bases théoriques que nous allons définir le commun. Le rôle important des institutions présent chez Ostrom est repris par Dardot et Laval dans une optique de transformation politique visant à s'émanciper du néolibéralisme. Ainsi : « Rompre avec le néolibéralisme exige de déconstruire le cadre institutionnel existant pour lui en substituer un autre. » (Dardot et Laval, 2014, p. 571). Ces nouvelles institutions peuvent se construire avec comme *praxis instituante* le commun. Ces auteurs présentent le commun comme un principe politique qui : « ...se dégage des contestations de l'ordre actuel. Il désigne tout d'abord les lignes de front et les zones de luttes où se joue la transformation de nos sociétés, il traduit les aspirations des mouvements hostiles au capitalisme... » (Ibid., p. 455).

Le commun, au singulier, est donc « le principe politique à partir duquel nous devons construire des communs et nous rapporter à eux pour les préserver, les étendre et les faire vivre. » (Ibid., p. 49). Il s'agit donc du principe politique qui anime l'activité collective des individus. Dardot et Laval mettent aussi l'accent sur le *commoning*, l'activité de mise en commun qui génère des communs, et qui nous permet de distinguer le commun des communs :

On s'autorisera en revanche à parler des communs pour désigner non pas ce qui est commun, mais ce qui est pris en charge par une activité de mise en commun, c'est-à-dire ce qui est rendu commun par elle. Aucune chose n'est en soi ou par nature commune, seules les pratiques collectives décident ultimement du caractère commun d'une chose ou d'un ensemble de choses. Il y a donc des communs d'espèces très diverses en fonction du type d'activités des acteurs qui les instituent et s'emploient à les maintenir et à les faire vivre (communs fluviaux, communs forestiers, communs de production, communs de semence, communs de connaissance, etc.). La nature et les propriétés de la chose prise en charge ne sont bien entendu pas indifférentes au type d'activité, mais c'est à chaque fois l'activité qui « communise » la chose en l'inscrivant dans un espace institutionnel par la production de règles spécifiques relatives à sa prise en charge. (Dardot et Laval, 2014, p. 581)

Il y a plusieurs éléments clés dans cette dernière citation, notamment les formes multiples que peuvent prendre les communs. Nous retiendrons principalement l'importance de la prise en charge, l'activité de mise en commun qui est constituante des communs et aussi les pratiques collectives, élément qui rend explicite l'existence d'une communauté ou d'un groupe d'individus mettant en œuvre ces pratiques.

Ainsi les communs comprennent trois éléments constituants soit ; 1) Un objet, souvent une ressource, physique ou intangible ; 2) les institutions, ici considérées comme les règles sociales collectives, normes, modalités de gouvernance et pratiques de mise en commun, élément que nous nommerons le *commoning* ; 3) et finalement le groupe, la communauté et les individus impliqués dans la production et la reproduction des communs, les *commonors*. Un commun est donc la relation dynamique entre ces trois constituantes. Cette perspective suscite une quasi-unanimité au sein des écrits sur le thème (Kip *et al*, 2015 ; Huron, 2018 ; Festa, 2016 ; Gidwani et Baviskar, 2011)¹⁰. Ce sera cette interprétation que nous retiendrons dans notre recherche.

¹⁰ Sans nécessairement ne pas adhérer à cette perspective, certains auteurs ne présentent pas les communs comme étant la relation dynamique entre ces trois constituantes notamment Harvey (2012). Toutefois,

Finalement, Dardot et Laval (2014) distinguent deux dimensions des communs, une défensive et, l'autre, offensive. L'aspect défensif concerne la préservation des communs, donc la protection des communs existants ou des ressources communes face à la menace des enclosures capitalistes et l'appropriation de ces ressources par le marché. L'aspect offensif est axé sur la promotion de pratiques de mise en commun permettant de développer des communs. Notre recherche s'inscrit dans la dynamique de promotion de la mise en commun plutôt que dans celle de la préservation des communs. Notre intérêt porte sur les communs de nature foncière qui sont localisés en milieu urbain.

2.1.3. Les communs urbains et le droit à la ville

Beaucoup d'écrits sur le thème des communs urbains mobilisent la notion de droit à la ville. Il nous semblait ainsi essentiel d'aborder ce sujet notamment puisque la théorie sur les communs urbains soutient que ces derniers sont des vecteurs du droit à la ville (Harvey, 2012 ; Fournier, 2013 ; Eizenberg 2011 ; Kratzwald, 2015 ; Mattei et Quarta, 2015 ; Foster et Iaoine, 2016 ; Łapniewska, 2017 ; Juan, 2018). Initialement développée par Henry Lefebvre, cette notion a donné lieu à plusieurs interprétations.

Purcell (2009) fait ressortir deux éléments du droit à la ville : l'appropriation, soit « le droit à être physiquement présent dans un espace matériel déjà existant » ainsi que « le droit à ce que la ville soit un lieu qui réponde, au-delà de toute autre considération, aux besoins de ses habitants » (*Ibid.*, p. 43) donc « le fait que la ville se doit de favoriser l'*habiter* (*inhabitanace*), avant toute autre considération » (*Ibid.*, p. 44) ; et la participation, soit « le droit des habitants à participer pleinement aux décisions qui produisent l'espace urbain » (*Ibid.*, p. 44). Selon Purcell la notion d'*habiter* doit être conçue comme une catégorie ouverte et inclusive pour ne pas discriminer des individus.

chez la majorité des auteurs, les trois constituantes sont présentes de manière implicite dans leurs définitions des communs.

L'interprétation de Purcell propose que pour résister à la néolibéralisation et imaginer une ville différente : « le droit à la ville doit être compris comme une alternative au droit de posséder l'espace et d'en tirer profit. » (*Ibid.*, p. 47).

Harvey (2012) pose un regard plutôt systémique sur le droit à la ville :

The right to the city is, therefore, far more than a right of individual or group access to the resources that the city embodies: it is a right to change and reinvent the city more after our hearts' desire. It is, moreover, a collective rather than an individual right, since reinventing the city inevitably depends upon the exercise of a collective power over the processes of urbanization. (Harvey, 2012, p. 4)

Pour Harvey, le contexte de la ville néolibérale, tel que présenté dans la problématique, fait en sorte de limiter et confiner le droit à la ville dans les mains d'une élite économique et politique qui transforme la ville selon ses besoins et désirs. Harvey explique que l'histoire de la croissance capitaliste est interreliée à la croissance urbaine. Ainsi, l'urbanisation a été influencée fortement par la production et l'usage du surplus (profits) qui ont guidé l'aménagement urbain. Pour cet auteur, puisque le milieu urbain est une des pierres angulaires de l'usage des surplus générés par le capitalisme, le droit à la ville implique le droit au contrôle démocratique de l'usage de ce surplus.

Pour sa part, Fournier (2013) lie les écrits de Lefebvre et de Harvey sur le droit à la ville avec les communs urbains. De manière similaire à Purcell, Fournier soutient que le droit à la ville conteste le capitalisme parce qu'il priorise la valeur d'usage face à la valeur d'échange et le droit d'usage sur la propriété privée, mais aussi le droit de production de la ville. Ainsi pour Fournier, la protection d'un commun en milieu urbain, tout comme la création de communs, seraient ainsi des expressions du droit à la ville. Les pratiques de *commoning* découlant de ces communs sont donc mobilisées afin d'avoir, pas uniquement un droit d'accès à la ville, mais aussi le droit de façonner, construire et participer collectivement aux processus d'urbanisation. Pour se faire, il ne

s'agit pas uniquement de créer des espaces publics axés sur l'accessibilité, mais plutôt d'inclure dans la création de ces nouveaux espaces un processus collectif d'organisation et de production. C'est ainsi que les communs urbains pourraient être vecteurs du droit à la ville. Les communs proposent des alternatives au sens que l'on donne à l'espace, aux pratiques et aux valeurs dominantes prônées par le capitalisme. De cela en découle une organisation et une planification du territoire adaptées aux besoins et ambitions des communautés locales et par le fait même concrétise le droit à la ville des participants aux communs (Eizenberg, 2012). La mise en commun met avant-plan le droit des citoyens d'être partie prenante des décisions concernant la gestion des ressources urbaines. La justice spatiale peut donc être facilitée par le biais des communs urbains (Chatterton, 2010).

2.1.4. La portée géographique des communs

Les communs sont parfois utilisés par des géographes pour réfléchir aux questions entourant la propriété partagée, l'entretien et l'appropriation par la communauté du territoire urbain (Morrow et Martin, 2019). Les communs urbains permettent entre autres de modifier les façons de faire et de vivre le territoire. Selon Lang (2014), les pratiques partagées au sein d'un lieu partagé donnent un sens à ce dernier. D'autre part, les communs urbains pourraient participer à la reterritorialisation d'un quartier. La mise en commun d'une ressource urbaine permettrait l'appropriation du territoire, la création d'un sentiment d'appartenance ainsi que d'une identité collective (Miralet Buil, 2018). Les communs adaptés aux différents contextes territoriaux permettent aussi de créer des synergies entre le territoire et les communautés (Fernández Casadevante *et al.*, 2018). Comme nous l'avons vu plus tôt, il en va de même pour Magnaghi (2017) qui place les communs au centre d'une reterritorialisation et pour qui la mise en commun est au centre du droit collectif au territoire. Les communs ont donc des répercussions éminemment géographiques : « Ces expériences de territorialité active semblent produire, à petite échelle, des institutions enracinées dans le rapport

concret de réciprocité engagé avec le lieu et avec les autres. » (Festa, 2016, p. 249). La notion de réciprocité proposée par Dardot et Laval (2014) est ici reprise et reliée avec l'aspect spatial des communs. Cette réciprocité, ainsi que les institutions créées par les communs ne sont donc plus mises uniquement en relation avec les humains, mais aussi avec l'espace, le territoire et le lieu, ce qui permet une analyse sociogéographique des communs.

2.2. Cadre conceptuel et opératoire

Cette section présentera l'utilisation opérationnelle des concepts clés qui seront mobilisés pour la vérification de nos hypothèses de recherche. Nous ferons appel à trois concepts principaux dans le cadre de notre recherche : le commun, le *commoning* et la gentrification. Chacun de ces concepts se déclinent en différents sous-concepts opérationnels et processus opératoires qui nous permettront de guider cette recherche empirique. Toutefois, notre recherche s'inscrit dans une perspective géographique ce qui place le territoire au centre de notre réflexion.

Notre recherche essaiera entre autres de montrer en quoi les communs urbains permettent une transformation institutionnelle et une émancipation face aux effets aliénants du néolibéralisme tout en participant à la gestion durable d'une ressource foncière. De plus nous tenterons de voir si ces expériences de mise en commun dans des milieu de vie, soit à une échelle micro-locale, peuvent avoir des répercussions sur les processus de gentrification. Les activités de mise en commun, nous le croyons, ont une consonance fortement territorialisante et transforment le rapport qu'entretiennent les *commonors* et les *non-commonors* avec le territoire. Nous dégagerons ainsi des indicateurs pour les concepts opératoires liés aux concepts de commun, de *commoning* et à la gentrification puisqu'il s'agit d'éléments que nous tenons à vérifier empiriquement dans le cadre de notre recherche.

2.2.1. Territoire, territorialité et processus T-D-R

Le territoire et les processus de territorialisation-déterritorialisation-reterritorialisation (T-D-R) feront office de métaconcept dans le cadre de notre recherche. Comme nous l'avons vu précédemment, les communs urbains fonciers sont intrinsèquement liés avec le territoire qu'ils occupent. En nous référant à Raffestin (2012), le territoire sera ici conceptualisé comme le résultat de la production des acteurs, mais aussi considéré comme un sujet tel que l'entend Magnaghi : « comme produit humain vivant, constitué de lieux dotés de « personnalité ». » (2014, p. 14). Notre intérêt porte plus précisément sur le : « territoire dont un individu, une communauté ou une collectivité peut s'approprier, puis transformer à son image comme « entité pour soi » afin de s'y identifier. » (*Ibid.*, p. 8). Il est donc un espace approprié, organisé, aménagé et construit par les collectivités (Klein *et al.*, 2003), ayant une vocation identitaire : « l'identité de toute personne, communauté ou collectivité comporte une forte condition territoriale » (Bédard, 2017, p. 2). La relation à l'identité et l'appartenance partagée peut être développée selon une perception positive, ce qui aurait un effet rassembleur et unificateur. D'autre part, il est aussi possible d'en avoir une perception négative ce qui serait un facteur de stigmatisation (Klein *et al.*, 2003).

La territorialité, quant à elle, fait référence à nos relations au territoire et à l'appropriation de celui-ci par les individus, communautés ou sociétés (Bédard, 2017). Pour Raffestin (2012), la territorialité se transforme avec le temps. Les relations développées précédemment avec le territoire peuvent devenir dépassées face à de nouvelles territorialités : « The passage from one territoriality to the other conditions a process of reshuffling or abandonment of certain (territorial) 'constructs' to permit the insertion of other activities linked to new or transformed relations. » (2012, p. 130). Ce qui nous interpelle ici sont les processus T-D-R, évoqués par Raffestin, qui structurent, déstructurent et restructurent le territoire.

2.2.2. Le commun

Le commun et les communs ont été définis précédemment. Nous allons nous référer à la définition de Dardot et Laval (2014) pour ce qui est du commun et des communs, tout en adhérant à la perspective selon laquelle les communs sont la relation dynamique entre trois composantes, un objet, le *commoning* et les *commonors*. Nous définirons maintenant plus en détail les concepts de communs urbains fonciers, de *commoning* et de *commonors*.

2.2.2.1. Les communs urbains fonciers

Les communs sont traditionnellement localisés en secteur rural, mais peuvent aussi se retrouver en milieu urbain (Gidwani et Baviskar, 2011). Dans la majorité des définitions sur les communs on retrouve : « ... une relation entre sujets et entre sujets et environnement, qui peut tout aussi bien s'appliquer aux espaces, aux services et aux biens urbains. » (Festa, 2016, 236). Les communs urbains sont liés à l'activisme politique, au développement d'espaces partagés et équitables, mais aussi au développement de pratiques qui remettent en question les logiques de privatisation capitaliste (Lang, 2014). Ils résistent directement à l'accumulation par dépossession provoquée par les enclosures spatiales (Bunce, 2016) par le biais d'une réappropriation de l'espace public (Festa, 2016).

Les communs urbains ont certaines spécificités. Par exemple, plusieurs biens urbains ne concernent pas des ressources rivales (Parker et Schmidt, 2017, Borch et Kornberger, 2015). En effet, certaines ressources urbaines voient leur valeur augmenter à mesure de leur consommation. Pour Huron (2015 et 2017), la forte densité de population urbaine, la saturation de l'espace urbain, ainsi que la diversité ethnique rendent le travail en commun plus difficile. Les différents individus partageant l'espace, en plus de ne pas se connaître, n'ont pas nécessairement les mêmes ambitions et les mêmes buts. Cela facilite donc l'émergence de conflits. Le contexte urbain met

ainsi en relation plusieurs individus aux temporalités différentes, ce qui affecte la durabilité des communs urbains de manière positive ou négative (Lang, 2014).

Dans un contexte où la mobilité est très forte, il peut y avoir un intérêt plus faible pour le développement à long terme d'une ressource vu l'absence d'un passé ou d'un futur partagé au sein d'une communauté (Fernández Casadevante *et al.*, 2018). Cela pourrait par ailleurs rendre plus complexe la création d'une identité collective et d'intérêts collectifs (Diguët, 2019). De plus, en milieu urbain « les ressources sont très souvent en tension : prix du foncier et de l'immobilier élevés, concurrence des usages, densité d'habitants et d'usagers, etc. » (Diguët, 2019, p. 5). En effet, Fernández Casadevante *et al.* (2018), constatent la présence de différents groupes d'intérêts voulant profiter d'un espace de manière différente et/ou modifier la/les fonction(s) d'un espace. Cet aspect peut, à court terme, être source de motivation pour certains groupes voulant préserver une ressource. D'autre part, le caractère parfois non exclusif des ressources urbaines pourrait permettre d'intégrer, à la gestion de celles-ci, différents groupes de résidents et de créer des ponts entre ces derniers. Par contre, la relation entre les individus et la ressource est bien souvent indirecte et moins importante dans le quotidien des usagers. Cet élément peut limiter l'implication d'individus dans la gestion de la ressource en plus de complexifier la communication entre ces derniers.

Plusieurs situations peuvent initier la création de communs urbains. Ceux-ci peuvent émerger en réponse à l'échec de l'État et du secteur privé à gérer adéquatement et humainement les ressources urbaines (Foster et Iaoine, 2016), notamment lorsqu'il y a un vide institutionnel à combler au niveau des besoins d'une communauté (Łapniewska, 2017, Arvanitidis et Papagiannitsis, 2020). Ils peuvent aussi être créés suite à l'appropriation d'un lieu par des *commonors* (Morrow et Martin, 2019) et par une action politique non marchande (Zapata Campos, Zapata et Ordoñez, 2020, p. 4). Il s'agit souvent d'une lutte collective, en réponse à une crise, visant à se réapproprier et transformer une ressource perçue comme commune. Ainsi face à un enjeu, telle la

menace d'une enclosure, il y a une reconversion initiée par le bas de la fonction d'une ressource urbaine. Cela peut permettre l'appropriation de cette ressource par une communauté et par le fait même amorcer une reterritorialisation (Miralles Buil, 2018).

Ainsi, le commun a souvent une composante physique, c'est-à-dire qu'il est souvent observé et observable à partir d'un support physique, notamment lorsqu'il est question de ressources foncières mises en commun. Par foncier nous n'entendons pas la propriété foncière privée, nous entendons «...l'ensemble particulier de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial.» (RocheGude 2005 et Le Bris, 1991 *in* Bernard, 2018). Puisque notre étude de cas porte sur des ressources foncières urbaines mises en commun, nous mobiliserons le concept de commun urbain foncier. Le terme foncier nous permet de distinguer les communs urbains fonciers des communs urbains qui n'ont pas nécessairement de support physique tels les communs de l'information ou les communs culturels. Bien que ces derniers soient bien souvent territorialisés, il ne s'agit pas de la ressource foncière qui est mise en commun, mais plutôt d'une ressource culturelle.

Les communs urbains placent la valeur d'usage d'une ressource en avant-plan (Eizenberg, 2012; Lang, 2014). Celle-ci prend le dessus sur la valeur d'échange ce qui permet aux résidents d'un quartier de créer des espaces significatifs dépassant les limites de la conception privée de la propriété. Le foncier en milieu urbain reste toutefois intimement lié avec le titre de propriété. Certaines études de cas examinent les communs en relation avec la propriété, notamment en s'intéressant au *commoning* sur des propriétés privées et publiques (Gibson-Graham *et al.* 2013 et 2016, ; Lang 2014 ; Morrow et Martin 2019). L'élément clé qui ressort de ces différents textes est que tout type de propriété peut héberger un commun urbain. Ce sont les *commonors* qui déterminent la présence d'un commun et non le type de propriété. Au contraire de ce que propose Hardin, il n'y aurait pas de régime de propriété meilleur qu'un autre pour produire et maintenir les communs (Williams, 2018). Si les droits d'exclusion

sont mis de côté par le/les propriétaire(s) fonciers, il est possible de mettre en place un commun sur une propriété qu'elle soit de type publique ou privée : « ...urban spaces have a fluidity of meanings that the categories public and private insufficiently capture. » (Morrow et Martin, 2014, p. 6). Cette fluidité devient une opportunité pour les non-propriétaires de revendiquer des espaces urbains.

Toutefois, certains types de propriétés semblent plus propices à la mise en commun comme les propriétés appartenant à l'État et les propriétés privées détenues collectivement (Gibson-Graham *et al.* 2016). Le titre de propriété peut jouer un rôle important en ce qui a trait à la pérennité d'un commun. (Colding *et al.*, 2013). Une propriété publique ou détenue collectivement pourrait permettre de limiter les chances d'*enclosures*, de privatisation du commun, ce qui aurait comme effet sa destruction par l'exclusion partielle ou complète de l'accès ou de l'usage du commun. Gibson-Graham *et al.* (2016), bien conscientes de cette réalité, soutiennent qu'il est nécessaire d'avoir des accords entre les différents acteurs concernés pour assurer la pérennité des communs mis en place.

Tableau 1: Le Commons Identi-kit

Variables	ACCÈS	USAGE	BÉNÉFICES	ENTRETIEN	RESPONSABILITÉ	PROPRIÉTÉ
Indicateurs	Partagé et ouvert	Négocié par une communauté	Distribués largement aux membres de la communauté (et plus encore)	Accompli par les membres de la communauté	Assumé par les membres de la communauté	Toute forme de propriété (Privé, étatique, à accès ouvert)

Source : Gibson-Graham *et al.* (2013). Traduit par l'auteur

L'articulation opérationnelle du concept des communs urbains foncier sera basée sur le *Commons Identi-Kit*, un outil créé par Gibson-Graham *et al.*, (2013) qui caractérise les éléments clés d'un commun. Les variables mobilisées seront donc l'accès, l'usage,

les bénéfiques, l'entretien, la responsabilité et la propriété. Les indicateurs mobilisés sont directement liés au *Commons Identi-Kit*. Nous pourrions donc observer si les caractéristiques des cas que nous étudierons concordent avec les indicateurs développés par ces auteurs.

2.2.2.2. Le *commoning*

La mise en commun (*commoning*) est associée à la création de pratiques, règles et normes, comme résultat de la co-activité (Dardot et Laval, 2014). La notion de *commoning* a été introduite par l'historien Peter Linebaugh, auteur qui « à suggéré le terme *commoning* pour faire référence à la manière dont sont produit les communs, soit de manière continue, fluide et relationnelles. » (Traduction de l'auteur. Repéré dans : Breshnishan et Byrne, 2015, p. 46). Il s'agit donc, mais pas uniquement, de la relation entre les ressources et les communautés qui les utilisent et en dépendent (Foster et Iaoine, 2019). Ce terme est utilisé abondamment au sein de la littérature sur les communs urbains (Festa 2016). Si l'on considère les communs comme un processus social, dynamique et organisé, les communs sont donc produits et reproduits. Nécessairement, l'action les produisant et les reproduisant est essentielle à leur naissance et à leur survie (Fournier, 2013).

Le *commoning* est donc l'action qui génère les biens communs (Magnaghi, 2017). C'est leur mise en commun (Durand-Folco, 2017). Pour Magnaghi, du *commoning* résulte un processus de reterritorialisation, une nouvelle territorialité. Les actions de *commoning* territorial sont les : « modes d'autogouvernement pour la mise en commun qui sont mis en pratique dans le cadre du droit collectif au territoire. » (p. 212). C'est d'ailleurs par la mise en commun que les individus apprennent à s'autogouverner (Huron, 2018). Bollier (2014) définit le *commoning* comme étant les pratiques sociales et les normes qui aident une communauté à gérer une ressource. Celles-ci ont des formes variées d'un commun à l'autre, mais ont des principes partagés : « A common must be animated by bottom-up participation, personal responsibility, transparency

and self-policing accountability. » (Boillier, 2014, p. 176). De nature relationnelle, le *commoning* est considéré comme des pratiques spatiales dynamiques (Chatterton, 2010 ; Williams, 2018).

Le *commoning* peut être un élément clé de la justice spatiale (Chatterton, 2010). En effet, le *commoning* génère de nouvelles manières de faire, d'être et de penser (Williams, 2018) et permet d'inventer des formes d'organisation et des relations sociales extérieures aux valeurs capitalistes (Ferreri, 2016). Les bénéfices générés par les communs sont souvent reliés aux relations sociales construites via la mise en commun (Brunn, 2015 ; Lang 2014). Ainsi, le *commoning* peut potentiellement engendrer des effets positifs sur la communauté (Iaoine, 2016) en favorisant la création d'une identité territoriale (Lang, 2014), en renforçant les relations interpersonnelles et en créant un sens de la communauté. Le *commoning* met de côté les hiérarchies, les relations de pouvoir et les différences socio-économiques (Brunn, 2015) en établissant des modalités de gouvernance horizontales. Par contre, selon Morrow et Martin (2019), si la ressource est partagée par la communauté, mais que l'entretien de cette ressource ne l'est pas, cela pourrait affecter la soutenabilité de cette dernière et causer de l'exclusion.

D'autre part, la notion d'*empowerment* est parfois évoquée comme synonyme de *commoning* et concerne notamment la prise en charge par les citoyens des différentes missions techniques et logistiques qui entourent la gestion de la ressource mise en commun (Auclair et Garcia, 2019). Foster et Iaoine (2019) placent le capital social¹¹ au centre des pratiques de *commoning* urbain puisque c'est la fonction des activités humaines qui donnent la valeur à une ressource. Pour Harvey (2012) le *commoning* est un aspect central des communs :

¹¹ Par capital social ces auteurs entendent les normes, les réseaux de confiance et la coopération volontaire entre citoyens.

There is, in effect, a social practice of *commoning*. This practice produces or establishes a social relation with a common whose uses are either exclusive to a social group or partially or fully open to all and sundry. At the heart of the practice of *commoning* lies the principle that the relation between the social group and that aspect of the environment being treated as a common shall be both collective and non-commodified-off-limits to the logic of market exchange and market valuations. (p. 73)

Cette interprétation ne limite pas le *commoning* à la gestion d'une ressource. Elle s'applique à des aspects plus larges de la vie en société. Au contraire, chez les institutionnalistes, le *commoning* réside dans les pratiques, les institutions et les règles d'allocation de la ressource. Fournier (2013) propose toutefois d'étendre la vision institutionnaliste des communs : « it is important to extend Ostrom's analysis and understand the commons as a mode of social organising not just in common, but also for and of the common. » (Ibid., p. 450) Pour Fournier, le *commoning* est aussi associé à des actions pour le commun et à des activités en commun (production de connaissances, cuisine et nourriture, travail partagé), c'est la production du commun.

Nous avons choisi d'utiliser la réflexion de Fournier (2013) pour définir les différentes modalités du *commoning*. Cette analyse est d'une grande richesse puisqu'elle est développée à partir de réflexions provenant de différents courants de pensée, l'altermondialisme et l'institutionnalisme. D'autre part, plusieurs auteurs évoquent que l'ensemble des principes développés par Ostrom ne s'appliquent pas nécessairement au milieu urbain (Foster et Iaoine, 2019 ; Parker et Johansson, 2011 ; Kip *et al.*, 2015 ; Borch et Kornberger, 2015 ; Fournier, 2013 ; Blomley, 2008 ; Brunn, 2015 ; Poklembová, Kluvánková-Oravská, et Finkaiii, 2012). La nature du commun urbain rend difficile l'adaptabilité du cadre d'Ostrom à leur analyse. Fournier (2013), propose alors que le succès des communs urbains vient de la détermination d'un usage approprié du commun. Plutôt que de se concentrer sur l'allocation de la ressource comme le fait Ostrom, Fournier propose d'organiser les communs de façon à choisir collectivement le type d'usage de la ressource. Ce faisant, les usagers qui ne sont pas

les gestionnaires peuvent aussi en retirer des bénéfices. Ainsi Fournier observe trois formes de *commoning* que nous présentons en détails dans le tableau 3

Tableau 2: Les différentes formes de *commoning* selon Fournier (2013)

Courant associé	Formes de <i>commoning</i> (Variables)	Ce qui est fait en commun (Indicateurs)	Réciprocité en perpétuité ¹²	Question organisationnelle principale : Comment l'usage de la ressource est régulé ?
Institutionnalisme	Organiser <i>en</i> commun	<u>Allocation</u> collective de la ressource commune et responsabilités des usagers	La réciprocité comme un échange: les utilisateurs peuvent s'approprier des ressources en échange d'une participation aux soins / entretien. Ce qui se reproduit à perpétuité, c'est le système de ressources	Quelle quantité peut être utilisée et par qui ? Délimitation des utilisateurs légitimes et la quantité de ressources qu'ils peuvent utiliser
Altermondialisme	Organiser <i>pour</i> le commun	<u>Usage</u> collectif de ressources communes	La réciprocité en tant que processus créatif et récursif par lequel l'usage commun est productif du commun.	À quoi l'usage peut-il servir ? : définition de l'utilisation appropriée
	Organiser <i>le</i> commun	<u>Production</u> collective du commun	L'utilisation et la production ne peuvent être séparées. Ce qui est reproduit à perpétuité n'est pas seulement le système de ressources, mais la communauté	

Source : Fournier (2013). Traduit et adapté par l'auteur.

La première forme observée est l'organisation *en* commun, soit la distribution. Il s'agit du *commoning* tel que théorisé par Ostrom et qui s'intéresse principalement à l'allocation collective durable de la mise en commun. L'idée principale est de répondre

¹² Ici Fournier se base sur Pederson (2010) pour définir la réciprocité en perpétuité : « For Pederson, under commons regimes, the governing principle for addressing this question of the distribution of user rights is that of 'reciprocity in perpetuity'. Drawing on the example of copyleft in the Free Software movement, he argues that the maintenance of the commons relies on a 'viral clause' that only allows for certain types of use. Respecting the conditions of use ensures the sustainability of the resource in question (perpetuity) and makes use conditional on care (reciprocity). This suggests that commoning extends beyond the distribution of rights to access and involves duties and responsibilities. » (Fournier, 2013 : 447).

aux problèmes typiques de gestion des communs soulevés par Ostrom (la surconsommation, la congestion et les *free-riders*), pour permettre la reproduction du système d'exploitation de la ressource (*resource system*). Par contre, comme le rappelle Fournier, cette forme de *commoning* se concentre sur un processus de mise en commun de l'allocation de la ressource. Il en ressort un droit exclusif d'utilisation de la ressource par les *commonors* s'étant approprié cette ressource. Se pose alors la question à savoir si dans le cadre de notre recherche, où la ressource est un espace urbain à accès ouvert de nature non exclusive et non-rivale, ce type de *commoning*, régulant les usages, s'applique vraiment. Une autre portion de ce type de *commoning* repose aussi sur les responsabilités des *commonors*. Il sera ainsi intéressant de voir si les *commonors* ont établi des règles et responsabilités pour assurer la pérennisation de l'espace (entretien du mobilier, arrosage des végétaux, etc.). Ainsi, pour ce qui est de l'organisation *en* commun, nous allons nous intéresser aux 8 principes établis par Ostrom (2008) visant la gouvernance soutenable d'une ressource.

Les deux autres formes de *commoning* sont inspirées par le courant altermondialiste. Selon Fournier, l'usage et la production d'un commun ne peuvent être séparés : « it is common use that produce the commons » (Fournier, 2013, p. 449). Ainsi, l'organisation *pour* le commun est associée à l'usage en commun d'une ressource. On observera alors les pratiques et activités quotidiennes d'usage du commun par les *commonors* mais aussi les usagers non-*commonors* afin de voir comment ces espaces sont appropriés par les résidents du quartier. Une attention particulière sera aussi portée aux activités de groupe, ponctuelles ou irrégulières, qui ont lieu sur les terrains à l'étude. Finalement, l'organisation *du* commun est associée à la production collective du commun. Le commun étant ici compris dans sa forme globale comprenant les trois composantes préalablement identifiées. Dans ces formes de *commoning* le principal questionnement des *commonors* concernant l'organisation du commun repose sur la réflexion entourant l'utilisation appropriée de la ressource. Ce faisant, certaines règles d'usage peuvent avoir été mises en place, notamment entourant le type d'activités

pouvant y être organisées (activités culturelles et artistiques, jardinage) ou bien le type d'activités proscrites (consommation de drogue ou d'alcool, couvre-feu).

Nous observerons aussi l'aspect créatif du *commoning*. Dans le cas de l'organisation *pour* et *du* commun, ce qui est reproduit en perpétuité n'est pas uniquement le *ressource system*, qui correspond dans notre situation aux terrains où sont localisés les deux cas, mais plutôt le commun :

Commons here are not just about organising in common the private appropriation of resources, but organising in common for the commons, that is, for common use. [...] Thus 'reciprocity in perpetuity' here means that the commons are not just maintained through reciprocal arrangements but also that they are produced through collective use. » (Fournier, 2014, p. 449).

Notre intérêt portera plutôt sur la création d'une communauté de *commonors* qui perdurerait dans le temps et sur les travaux faits en communauté lors de la phase initiale du projet, mais aussi lors de leur entretien. Il est important de noter que les différentes formes de *commoning* ne s'excluent pas entre elles, c'est-à-dire qu'il est possible et même normal pour des *commonors* de pratiquer plusieurs formes de *commoning*. Comme Fournier l'explique, produire collectivement une ressource commune nécessite l'usage collectif de cette ressource et peut impliquer l'organisation *en* commun via la gestion de la ressource.

2.2.2.3. Les *commonors* et la communauté de *commonors*

Sans être partie prenante du cadre opératoire de notre recherche, le concept de *commonors* est un élément constitutif des communs urbains.

Les *commonors* sont considérés comme étant les individus produisant et créant le commun et « dont l'existence s'inscrit dans un rapport de réciprocité directe. » (Festa, 2016, p. 236). Dans le cas des communs urbains fonciers, il s'agit de toute personne

produisant le commun, pas seulement par sa contribution directe, mais aussi en tant que partie prenante (Bresnihan et Byrne, 2015). Ainsi, les usagers peuvent être considérés comme des *commonors* lorsque l'on considère l'usage d'un espace comme étant une action qui participe à la communalisation de cet espace (Borch et Korberger, 2015).

On retiendra aussi que le commun renvoie : « ...à une volonté et à une capacité d'agir ensemble qui ont comme *effet* la constitution d'une communauté d'action ou de production. » (Laval, 2016, p. 4). Ainsi, un groupe de *commonors* peut être le résultat d'une mise en commun. De plus, le rôle de *commonors* n'est pas restreint aux individus. Des organismes publics, privés et de la société civile peuvent aussi être des *commonors* (Auclair et Garcia, 2019). En effet, pour Gibson-Graham, Cameron et Healey (2016), les *commonors* sont un assemblage qui inclut des personnes, des organismes ou des mouvements sociaux. Ces acteurs forment une communauté de *commonors* qui ne se reconnaît pas nécessairement elle-même comme étant une communauté. Cela implique donc que certaines personnes ou entités peuvent, sans même le savoir, en faire partie. Ainsi, dans une communauté de *commoning*, il y a des *commonors* qui entretiennent, maintiennent et gèrent le commun. Dans cette interprétation, les *commonors*, à l'opposé des usagers, façonnent activement la ressource et prennent soin du/des communs et de leur communauté (Gibson-Graham et al., 2013). Il faut aussi noter que l'absence d'une communauté de *commonors* peut faire en sorte que les institutions mises en place sont instables et précaires. Les conflits entre usagers peuvent alors persister très longtemps (Robson, Sinclair et Diduck, 2015).

La contribution des *commonors* varie selon leurs différentes temporalités et capacités (Bresnihan et Byrne, 2015 ; Lang, 2014). Les *commonors* ne sont pas un groupe homogène. Ils ne possèdent pas nécessairement les mêmes valeurs et ne participent pas au commun pour les mêmes raisons (Harvey, 2012 ; Gibson-Graham et al. 2016 ; Brunn, 2015). De plus, le but premier des *commonors* n'est pas forcément d'être anti-

capitalistes et de confronter les valeurs dominantes, mais plutôt de répondre à un besoin direct, particulièrement lorsqu'il y a des luttes et des enjeux collectifs (Bresnihan et Byrne 2015 ; Gibson-Graham et al, 2016). Des individus peuvent devenir des *commonors* suite à la création ou la production d'un commun (Borch et Kornberger, 2015). Ceci dit, une communauté de *commonors* peut aussi décider de créer un commun (Huron, 2015). Le *commoning* peut être considéré comme une action simple participant à la reproduction d'un espace (Borch et Kornberger, 2015). En se fiant à cette interprétation, les usagers ne participant pas à la gestion d'un espace urbain ouvert peuvent ainsi être considérés comme des *commonors*.

2.2.3. La gentrification

Tel que mentionné précédemment, nous tenterons de voir comment la mise en commun peut avoir des répercussions sur les processus de gentrification. La gentrification occupera ainsi une place importante au sein de nos réflexions.

Nous avons abordé la gentrification dans le chapitre 1. Nous allons donc nous référer à la définition de Clark (2005). Dans le cadre de notre recherche, un de nos champs d'intérêt porte sur la manière dont les communs urbains peuvent accentuer ou limiter, les effets pervers de la gentrification. Nous croyons que la façon par laquelle l'Espace Bonheur Masson et l'Îlot des murmures sont appropriés par les citoyens peut nous en dire beaucoup à ce sujet. Nous tenterons ainsi d'observer si les pratiques de *commoning* mises en œuvre sont inclusives ou exclusives. Malgré le fait que les communs peuvent pallier le développement urbain inégal qui touche les plus démunis (Eizenberg, 2011), s'intéresser aux aspects inclusifs ou exclusifs des communs nous permettra de voir comment le *commoning* influence les processus de gentrification. Ainsi nous pourrons voir si les communs permettent une émancipation des politiques néolibérales pour tous les résidents du quartier désireux de s'émanciper. Nous allons ici nous baser sur l'hypothèse de Ghaffari (2020) qui propose que la gentrification puisse être acceptable si les effets négatifs sont contrôlés. Ainsi dans notre cas, l'émergence de communs

urbains fonciers pourrait permettre de limiter certains effets pervers de la gentrification dont le déplacement, la marginalisation et la perte du sens du lieu. De ces trois composantes, nous en retiendrons deux, la perte du sens du lieu et la marginalisation.

Ce choix s'impose à nous pour plusieurs raisons. Nous croyons qu'il serait difficile d'évaluer les impacts directs de ces deux projets sur les déplacements de population puisque les deux cas étudiés sont trop récents, et ce même s'ils agissent comme des facteurs d'attraction dans le quartier et qu'ils sont utilisés par la ville dans le cadre d'une stratégie que l'on pourrait associer à du marketing territorial. Toutefois, l'impact des communs sur la marginalisation et sur le sens du lieu pourrait être observé empiriquement dans le cadre de notre étude de cas. Ainsi nous pourrions comprendre comment s'inscrivent ces communs urbains dans les dynamiques de gentrification.

2.2.3.1. Le sens du lieu – Le droit au lieu

En nous référant à Bédard et Breux, nous considérons ici le lieu comme : « l'espace fondateur de la vie sociale quotidienne. » (2011, p. 143). Pour ces deux auteurs, le sens du lieu joue un rôle important dans les dynamiques identitaires locales et participe à la définition de la communauté. En ce qui concerne la perte du sens du lieu dans un contexte de gentrification, Ghaffari (2020) l'explique en lien avec la désappropriation et les changements en cours dans les quartiers.

Dans notre contexte, le changement de fonction du lieu initial en friche est une transformation qui n'a pas la même portée que la destruction d'un lieu symbolique pour le remplacer par un autre. Si la mise en œuvre d'un commun urbain vient avec la création de nouvelles institutions, il s'agit aussi d'une transformation spatiale qui pourrait venir transformer l'appartenance au lieu, voire même participer au développement d'un nouveau sentiment d'appartenance.

Ainsi, pour limiter la désappropriation induite par la gentrification, nous proposons le *droit au lieu*. En nous inspirant de Ghaffari nous avons dégagé trois variables entourant le droit au lieu : les activités, les représentations et les fonctions. Il sera intéressant d'y associer les deux types d'appropriation qu'évoquent Dardot et Laval : « l'appropriation-*appartenance*, par laquelle quelque chose en vient à être objet de propriété, et l'appropriation-*destination*, par laquelle quelque chose est rendu propre à une certaine fin – la satisfaction de besoins sociaux » (2014, p. 583).

2.2.3.2. La marginalisation – Le droit au quartier

Nous avons abordé précédemment le caractère parfois exclusif des communs. Ce sont les *commonors* qui décident, par le biais des institutions qu'ils mettent en place, si les communs sont inclusifs ou exclusifs et de quelles manières ils le sont. Dans un contexte de gentrification où certains individus peuvent devenir marginalisés, il sera intéressant de voir quelle est la direction prise par les *commonors*. Pour Ghaffari, la marginalisation est le « processus qui mène à l'exclusion des résidents de longue date en regard de la vie du quartier. » (2020, p. 66). C'est par le biais du droit au quartier que la marginalisation peut être limitée :

Le droit au quartier est en principe le droit à participer à l'avenir de ce dernier. Ce droit consiste à avoir une place dans la production ou transformation de l'espace dans le quartier et de pouvoir orienter le processus de prise de décision dans le sens des intérêts des habitants du quartier. Dans son sens fort, le droit à la participation donne aux habitants du quartier la possibilité d'une contribution dans toutes les décisions relatives à la production de l'espace et à l'avenir de leur quartier. Dans ce contexte, l'appropriation de l'espace devient importante et l'usage du quartier en tant que lieu de résidence et de vie prend une place essentielle dans la production et la reproduction de l'espace urbain (Purcell, 2002). (Ghaffari, 2020, p. 52)

Bien que cette définition réfère plutôt à l'échelle du quartier, nous l'appliquerons à nos deux cas afin de comprendre le droit à la participation des habitants dans la

transformation de ces deux lieux. Trois variables ressortent de ce concept opératoire : la transparence, l'inclusion et la mobilisation (Ghaffari, 2020). Ainsi, il sera intéressant de comprendre en quoi les *commonors* visent à inclure les autres résidents dans les prises de décisions ce qui leur donne la possibilité de participer à la transformation du quartier.

Tableau 3: Schématisation des concepts opératoires, variables et concepts

Question	Concepts opératoires	Variables	Indicateurs
Question secondaire 1	<u>Communs</u>	Accès	Partagé et ouvert
		Usage	Négocié par une communauté
		Bénéfices	Distribués largement aux membres de la communauté (et plus encore)
		Entretien	Accompli par les membres de la communauté
		Responsabilités	Assumé par les membres de la communauté
		Propriété	Toute forme de propriété (Privé, étatique, à accès ouvert)
Question secondaire 2	<u>Commoning</u>	Organisation <i>en</i> commun	<u>Allocation</u> collective de la ressource commune et responsabilité des usagers
		Organiser <i>pour</i> le commun	<u>Usage</u> collectif de ressources communes
		Organiser <i>le</i> commun	<u>Production</u> collective du commun
Question secondaire 3	<u>Droit au lieu</u>	Activités	Activités sociales planifiées par les <i>commonors</i>
			Activités d'entretien du site
			Usage de l'espace quotidien par usagers non- <i>commonors</i>
		Représentations	Lieu symbolique
			Lieu de rencontre
		Fonctions	Identitaire
	Sociale		
	Quotidienne		
	<u>Droit au quartier</u>	Transparence	Processus de transformation
			Prise de décisions
Inclusion		Participation	
		Concertation	
Mobilisation	Recrutement de nouveaux <i>commonors</i>		

Source : Produit par l'auteur

Conclusion du chapitre II

Dans ce chapitre nous avons présenté le cadre théorique des communs dans lequel s'inscrit notre recherche. Nous avons ensuite présenté l'articulation conceptuelle et opératoire de notre recherche qui s'appuie sur trois concepts opératoires, les communs, le *commoning* et la gentrification. C'est à partir de ces outils conceptuels que nous aayeros la mise en commun d'une ressource foncière en milieu urbain ayant mené à la création de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson.

Ainsi, notre recherche s'inscrit dans une approche mixte prônant la soutenabilité de la ressource ainsi que le caractère émancipateur et inclusif de la mise en commun. À partir des cas de l'Îlot des murmures et de L'Espace Bonheur Masson, nous essayerons de comprendre comment s'inscrivent les communs au sein de ces deux dynamiques de perte du sens du lieu et de marginalisation, causées par la gentrification. Nous analyserons donc les deux cas comme des expérimentations locales pour comprendre la genèse de leur création et ensuite les analyser en tant que communs urbains fonciers en portant un intérêt particulier aux différentes pratiques de *commoning*. Finalement à la lueur de ces observations nous pourrons lier les pratiques de *commoning* en relation avec les effets pervers de la gentrification.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

De nature empirique, cette recherche vise à comprendre des phénomènes sociaux et à faire des liens entre le réel et la théorie existante sur le sujet des communs urbains. C'est par le biais d'une étude de cas que nous chercherons à comprendre la mise en commun de ressources foncières en milieu urbain. Dans ce chapitre, nous présenterons les aspects méthodologiques de notre recherche.

3.1. Objectifs, questions de recherche et hypothèses

L'objectif central de cette recherche est d'en apprendre plus sur les différentes modalités de *commoning* au sein de milieux de vie afin d'examiner leur portée transformatrice. Ainsi notre questionnement principal sera formulé de la manière suivante : *Dans quelle mesure les projets de petite envergure de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson sont-ils des vecteurs de transformation des institutions (pratiques, règles et normes) dans le quartier de la promenade Masson?* Ce questionnement s'inscrit dans la réflexion plus globale de Dardot et Laval (2014) selon laquelle le processus de mise en commun, offre la possibilité de créer de nouvelles institutions permettant de s'émanciper des valeurs et institutions néolibérales. La transformation des institutions par la mise en commun, un processus fortement territorialisant, permettrait une reterritorialisation par le retour au territoire tel que l'entends Magnaghi (2014).

Dans cette perspective, l'hypothèse de notre recherche est que les pratiques de *commoning* mènent à des pratiques spatiales alternatives permettant la valorisation de la valeur d'usage d'une ressource foncière. Le réaménagement de terrains vacants par le *commoning* est une stratégie de revalorisation d'espaces en friche qui transforme le territoire. L'aménagement par des résidents du quartier des deux projets étudiés serait une application concrète du droit à la ville et favoriserait la création d'espaces d'émancipation.

Pour répondre avec plus de précision à ce questionnement général, nous avons posé trois questions secondaires. En nous intéressant aux aspirations et objectifs des différents acteurs qui y sont impliqués, notre premier questionnement secondaire cherche à expliquer en quoi les deux projets participatifs à l'étude peuvent être considérés comme des communs urbains. Nous poserons donc la question suivante : *Quelles sont les conditions qui ont favorisé l'émergence de communs urbains sur les sites de l'Espace Bonheur Masson et de l'Îlot des murmures?* Nous émettons donc l'hypothèse que, grâce à des aspirations partagées visant le bien-être de la population locale, des acteurs et intervenants se sont regroupés pour former une communauté de *commonors* ayant pour but la mise en commun d'une ressource foncière. Il s'agirait ainsi d'une expérimentation locale visant la revalorisation de ces deux espaces ayant permis l'émergence de deux communs urbains fonciers par le biais de pratiques de *commoning*.

Notre intérêt portera ensuite sur les processus de mise en commun entourant ces deux cas. Nous poserons ainsi la question suivante : *Comment se caractérisent les processus de mise en commun de l'Espace Bonheur Masson et de l'Îlot des murmures?* À cette question nous émettons l'hypothèse que les *commonors* auraient graduellement créé leurs propres institutions entourant l'utilisation et la gestion de ces espaces de manière autonome, c'est-à-dire sans l'intervention directe des autorités municipales qui sont les propriétaires fonciers des terrains où se situent les deux projets.

Enfin, notre question secondaire 3 s'intéressera aux effets et aux retombées de la mise en commun et sera formulée de la manière suivante : *Quels sont les effets potentiels de la mise en communs de l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson à l'échelle du quartier de la promenade Masson?* À cet effet nous explorons l'hypothèse selon laquelle les pratiques de *commoning* peuvent créer des espaces d'émancipation et participer à une reterritorialisation pour autant que la mise en commun soit faite par et pour les citoyens. Les communs sont notamment des outils de résistance aux *enclosures*, ces dernières favorisant une perte du sens du lieu et la marginalisation. Toutefois, les communs peuvent créer leurs propres barrières et contenir leurs propres formes d'injustices (Jeffrey, McFarlane et Vasudevan, 2012 ; Egerer et Fairbairn, 2018). Dans un milieu connaissant des processus de gentrification, les communs sont parfois réorganisés par ceux qui ont le plus de moyens, donc appropriés par les nouveaux arrivants aux dépens des natifs. Ainsi le risque est que les pratiques de *commoning* et les *commonors* ne représentent pas les citoyens marginalisés ce qui pourrait accentuer les effets pervers de la gentrification dans le quartier.

Nous sommes ainsi porté à croire que les pratiques de *commoning* sont appropriées par de nouveaux arrivants qui, bien que familiers avec les enjeux socio-économiques locaux, ont des besoins et aspirations qui diffèrent de celle des populations résidentes de longue date ou marginalisées. Ceci influencerait les pratiques de *commoning* et favoriserait l'appropriation de l'espace par ces nouveaux arrivants. Cela aurait donc tendance à exacerber la perte du sens du lieu déjà en cours dans le quartier et la marginalisation des populations les plus vulnérables. Cependant, il est encore trop tôt pour observer des effets directs de la mise en place de tels projets. Il est plutôt préférable d'observer les effets potentiels de l'appropriation des communs au travers des pratiques de *commoning* afin d'en saisir la portée transformatrice.

3.2. Type de recherche et approche

Notre recherche est de type exploratoire et visera, entre autres, à approfondir la compréhension de la portée transformatrice de la mise en commun et du rôle des communs au sein du processus de gentrification du quartier de la promenade Masson. Notre démarche est principalement inductive. Toutefois, l'état avancé des connaissances sur certains des concepts choisis fait en sorte que, sur certains aspects, notre recherche est aussi, partiellement, déductive.

L'approche préconisée est qualitative et est basée sur l'étude de cas multi-sites (Crowe *et al.*, 2011). L'étude de cas est appropriée pour répondre à nos questionnements puisque nous voulons comprendre en profondeur les dynamiques derrière les projets de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson : « *According to Yin, case studies can be used to explain, describe or explore events or phenomena in the everyday contexts in which they occur.* » (Crowe *et al.*, 2011). Le choix d'étudier deux projets différents, localisés sur deux sites distincts, nous semble logique puisque l'analyse de deux cas nous permettra d'avoir une vision d'ensemble plus large de l'établissement de communs urbains dans le quartier de la promenade Masson. Il s'agit par ailleurs d'un des points positifs de l'étude de cas collective relevé par Crowe *et al.* (2011). Ce sont aussi deux cas de petite envergure, ainsi leur étude nous permettra d'accumuler plus d'informations sur ce type de projets.

3.3. Période et terrain d'étude

Notre recherche porte sur une période de temps se déroulant entre 2017 et 2020. Cette période comprend les phases initiales et de maturation des projets de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson. Bien entendu, certains événements et éléments macro-structurels importants précédant cette période seront pris en compte, notamment afin de mieux comprendre le cadre institutionnel dans lequel s'insère le

D'autre part, un découpage par milieux de vie réalisé par l'organisme Projets Participatifs Citoyens a distingué deux milieux de vie différents associés à ces projets¹³. Toutefois, suite à l'observation sur le terrain et à des entretiens informels effectués avec des citoyens, il se dégage que ces derniers considéraient qu'ils habitaient dans le quartier de la Promenade Masson et ne faisaient pas de différence entre ces deux milieux de vie. Ainsi, leur combinaison forme une zone que nous associerons au quartier de la Promenade Masson.

Par contre, cette aire nous a semblé trop vaste pour définir la zone d'influence des cas à l'étude qui sont des espaces de voisinage. C'est pourquoi nous avons décidé de nous baser sur un découpage fait par LANDE et le CEUM qui, dans le cadre de la phase initiale de la création de l'Îlot des murmures, avaient déterminé une aire de vote¹⁴ allant de la 1^{ère} avenue à la 8^e avenue et de la rue Dandurand à l'avenue Laurier. Nous avons donc choisi la zone de vote de l'Îlot des murmures et nous nous en sommes inspiré pour découper une zone d'influence semblable pour l'Espace Bonheur Masson. Ainsi c'est à partir de ces deux délimitations que nous avons recueilli les données provenant de Statistique Canada. Nous avons pris en compte uniquement les données correspondant aux aires de diffusion comprises dans zones.

3.4. Mode de collecte des données

La recherche sur le terrain a été effectuée en grande majorité par le biais d'entrevues semi-dirigées avec les acteurs ayant participé à la création des deux projets et avec les usagers, mais aussi par le biais de l'observation directe afin de comprendre par qui et comment ces espaces sont appropriés. Dans l'optique d'optimiser la validité de ces

¹³ Ici, la notion de milieu de vie est reliée aux programme Projets Participatifs Citoyens qui ont déterminé une délimitation d'un milieu de vie pour les fins du programme et de l'allocation du budget.

¹⁴ L'aire de vote est une zone délimitée par le CEUM et Lande au sein de laquelle les résidents pouvaient se prononcer sur le type d'aménagement qui leur tenait le plus à cœur. Cet élément sera décrit plus en détail dans le chapitre 6 de ce mémoire.

données, nous les avons enrichies à l'aide de diverses sources documentaires. Les différents documents concernant ces entretiens (certificat éthique, guide d'entretien, formulaire d'information et de consentement) sont présentés en annexe (annexe A à E). Une grille d'observation pour structurer la prise de note durant les séances d'observation a aussi été construite ; elle est présentée en annexe G.

3.4.1. Les sources documentaires

L'analyse documentaire s'est faite à partir de plusieurs documents, notamment des rapports d'activités d'organismes et des données statistiques officielles produites par Statistique Canada et Montréal en statistique. Les organismes impliqués dans les projets, Solon, CEUM et Lande, ont tous produit de la documentation entourant la mise en œuvre de ces deux projets.

Nous avons aussi eu accès à des sources documentaires non écrites, plusieurs vidéos concernant les deux projets sont accessibles sur les sites internet de la Ville de Montréal ainsi que sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, les groupes de citoyens impliqués étant très actifs sur ces réseaux, nous avons aussi fait une observation détaillée de différentes pages Facebook ce qui nous a permis de documenter l'évolution, l'animation, les différents travaux effectués sur ces sites et les enjeux auxquels les citoyens impliqués sont confrontés. Nous avons aussi procédé à une consultation de la presse locale pour tenter de mieux comprendre le dynamisme communautaire, social et commercial entourant le quartier de la Promenade Masson.

Nous n'avons pas trouvé de sources scientifiques concernant directement les deux projets à l'étude. Toutefois, un rapport de recherche de Bélanger et Fortin (2018) préparé pour Comité logement Rosemont détaille très bien l'état de la gentrification dans le quartier de la promenade Masson. Certaines autres recherches scientifiques, n'étant pas reliées directement avec notre objet de recherche, mais concernant le même espace géographique, ont aussi été consultées.

3.4.2. Les entrevues semi-dirigées

Nous avons fait une entrevue préliminaire avec un acteur ayant joué un rôle central dans un des deux projets afin de mieux connaître certains éléments clés entourant les deux cas étudiés. Cela nous a permis d'identifier les principaux acteurs et de comprendre mieux leur rôle et leur implication. C'est à partir de ces informations que nous avons procédé à la création d'un échantillon non-probabiliste en boule de neige (Bédard, 2019, p. 97). Nous avons donc recruté les principaux acteurs ayant participé à la mise en œuvre des projets, ainsi que des citoyens impliqués dans leur gouvernance et des usagers.

Les entretiens se sont déroulés en 2020, sur une période de 9 mois, entre janvier et septembre. Ces entretiens n'ont pas tous pu se dérouler en présentiel vu le contexte de pandémie en cours à partir du mois de mars 2020. Nous avons donc dû adapter notre approche et faire certains entretiens via zoom ou par téléphone ce qui a grandement allongé le processus de collecte de données. Nous avons aussi fait d'autres entretiens en personne au mois de septembre lorsque les mesures sanitaires le permettaient. Les entrevues ont été d'une durée allant de 30 minutes à 2 heures et ont toutes été enregistrées afin de permettre leur transcription. Plusieurs situations ont affecté la durée des entrevues notamment les disponibilités des participants et leur connaissance des projets. Bien que la majorité des entrevues aient été faites de manière individuelle, certaines entrevues ont été faites en groupe de deux à trois personnes. Nous avons donc fait 18 entrevues avec au total 22 répondants

Comme nous l'avons dit, les entretiens ont été effectués à l'aide d'un guide d'entretien. Ce guide d'entretien était au départ un guide unique pour tous les types d'intervenants interviewés. Toutefois, suite à un entretien, nous avons réalisé que notre guide n'était pas bien adapté aux entrevues avec des usagers qui n'avaient pas été parties prenantes du projet. Nous avons donc construit un second questionnaire, similaire au premier,

mais plus succinct et n'abordant pas certains sujets liés à l'organisation interne du projet.

Tableau 4 : Entrevues effectuées

Site d'étude	Entrevue	Fonction
Îlot des murmures	Répondant 1	Commonor
	Répondant 2	Commonor
	Répondant 4	Acteur communautaire
	Répondant 5	Commonor
	Répondant 6	Usager
	Répondant 7	Usager
	Répondants 8-9-10	Usagers / Employés d'un commerce local
	Répondant 11	Employé d'un commerce local
	Répondant 12	Usager
Espace Bonheur Masson	Répondant 13	Commonor / Commerçant
	Répondant 14	Commonor
	Répondant 15	Commonor
	Répondant 16	Agent facilitateur
	Répondant 18	Commonor
	Répondants 19-20	Usager / Employé d'un commerce
	Répondants 21-22	Usagers
Les deux sites combinés	Répondant 17	Agent municipal
	Répondant 3	Agent facilitateur

Source : Produit par l'auteur

3.4.3. L'observation directe

L'observation directe ne s'est pas déroulée comme prévu. Moins de données que ce que nous prévoyions ont été récoltées. Il avait été prévu de tenir une observation plus directe et immersive, notamment afin de permettre une collecte de donnée qualitative plus riche. Le contexte particulier de notre terrain de recherche en pleine pandémie de Covid-19 a toutefois affecté la pertinence et la faisabilité de ce type de collecte de données. Premièrement, les sites, fermés pour l'hiver, ouvrent normalement au printemps. Toutefois, vu les mesures sanitaires en place, les sites n'ont pas pu être ouverts au printemps ce qui a chamboulé notre période d'observation. Nous avons donc procédé à une courte période d'observation directe en septembre 2020 pendant une période de deux semaines et qui a consisté en plusieurs présences et observations sur les différents sites, de 2 à 6 heures par jour. Nous avons assisté à quelques animations culturelles qui prenaient place à ces moments. Malheureusement, les conditions météorologiques influençant fortement l'affluence des usagers sur ces sites extérieurs, la plupart de nos séances d'observation n'ont pas été très concluantes. Ainsi, nous avons récolté moins de données que prévu, mais ces périodes d'observation directe nous ont quand même permis d'avoir des discussions informelles avec plusieurs usagers concernant leur perception de ces espaces et l'usage quotidien de ces sites. Il semble aussi important de préciser que notre lieu de résidence est localisé à proximité du quartier de la Promenade Masson ce qui fait en sorte que nous côtoyons fréquemment les deux sites à l'étude depuis leur émergence il y a plus de 6 ans.

3.5. Traitement des données

Le traitement des données provenant des entretiens semi-dirigés s'est fait en trois temps. En premier lieu, nous avons retranscrit de manière intégrale tout le contenu des entrevues sur un fichier Word. De cette manière, tous les propos des participants pouvaient alors être classés. En second lieu, nous avons procédé à un tri des verbatims

à l'aide d'un outil construit sur le logiciel Excel (voir tableau 6) qui nous a permis de cibler les thèmes clés abordés lors des entrevues par chaque intervenant. Avec cet outil, nous avons classé les propos des personnes ayant répondu aux entrevues selon les différents éléments de réponse repérés au courant de l'entrevue et selon les questions posées (colonne 1 dans le tableau 6). Nous avons ensuite compilé les éléments de réponse selon les thèmes de *commoning* et de gentrification dans un autre outil afin d'avoir une compréhension plus fine des données analysées.

En ce qui a trait aux sources documentaires, nous avons croisé ces données avec les données provenant des entretiens semi-dirigés. Nous avons fait de même pour les sources secondaires qui ont été signalées par les répondants lors des entretiens semi-dirigés. Finalement, pour ce qui est des données sociodémographiques, nous avons créé une base de données spécifique pour chaque zone à l'étude (Est et Ouest) et nous avons compilé et agrégé les données des aires de diffusion comprises dans ces zones afin d'avoir une analyse plus fine de la réalité sociale et économique du territoire étudié.

Tableau 5: Vue partielle de l'outil Excel conçu pour le traitement des entretiens semi-dirigés.

	A	B	C	D	E	F	G	H
	Principe 1 : Frontières bien définies	Savez-vous qui s'occupe de cet espace? Est-ce la ville, les citoyens, un organisme?	Dans ce cas, est-ce que vous connaissez le ou les responsables du projet?	Savez-vous comment sont prises les décisions qui entourent l'aménagement de cet espace?	Selon vous, qui a le droit de participer à la gestion de ce projet?	Est-ce ouvert à tous? Est-ce que certaines personnes en sont exclues? Si oui, par qui? Par quoi?	Êtes-vous au courant s'il y existe des valeurs/règles de fonctionnement, des règles d'usage écrites ou non écrites concernant l'usage de ces lieux?	Savez-vous qui a participé à établir ces règles?
1	Répondant 1							
	Répondant 2							
	Répondant 3							
1	Répondant 4							
2	Répondant 5							
3	Répondant 6							
4	Répondant 7							
5	Répondant 8							
6	Répondant 9							
7	Répondant 10							
8	Répondant 11							
9	Répondant 12							
10	Répondant 13							
11	Répondant 14							
12	Répondant 15							

Source : Produit par l'auteur.

Tableau 6: Exemple de l'agrégation des données socio-démographiques provenant des aires de diffusion comprises dans le territoire étudié.

2016	Aires de diffusion	% de ménages locataires dans un logement subventionné	Aucun certificat, diplôme ou grade	Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur	0-14	15-64	65 et +
ESPACE BONHEUR MASSON (Secteur Est)	2009	0,00%	18,7%	24,0%	37,5	175	22,5
	2008	0,00%	12,0%	38,6%	75	375	55
	2010	0,00%	19,0%	39,3%	110	370	65
	2011	0,00%	13,9%	27,8%	140	515	85
	2013	0,00%	17,6%	34,1%	52,5	195	25
	2012	29,80%	15,0%	31,8%	65	445	135
	2007	0,00%	23,4%	19,6%	65	420	80
	2006	10,40%	21,9%	19,8%	75	410	65
	Total	5,03%	17,7%	29,4%	620	2905	532,5
ÎLOT DES MURMURES (Secteur Ouest)	1991	0,00%	16,2%	37,8%	95	435	45
	1990	0,00%	14,1%	30,6%	45	310	100
	1989	0,00%	14,0%	36,6%	37,5	202,5	25
	1988	0,00%	13,2%	35,8%	40	255	25
	1987	0,00%	21,5%	32,3%	45	305	25
	2025	89,00%	22,1%	29,5%	155	485	60
	2024	25,80%	12,6%	28,6%	70	367,5	115
	2020	0,00%	13,4%	31,3%	60	335	50
	2019	0,00%	13,8%	33,8%	55	330	25
	2018	0,00%	9,2%	36,8%	50	330	30
	2017	0,00%	6,2%	32,3%	55	305	20
	2016	0,00%	16,0%	38,0%	42,5	225	25
	Total	9,57%	14,4%	33,6%	750	3885	545
TOTAL	7,30%	16,0%	31,5%	1370	6790	1077,5	

Source : Produit par l'auteur.

Conclusion du chapitre III

Dans ce chapitre nous avons posé les bases méthodologiques de notre recherche. Nous avons présenté premièrement nos questions de recherche pour ensuite étayer comment nous procéderons pour répondre à ces questions. Cette méthodologie servira d'assise pour le reste de ce mémoire.

CHAPITRE IV

PORTRAIT HISTORIQUE DU TERRAIN DE RECHERCHE

Dans ce chapitre nous présenterons le portrait historique du Vieux-Rosemont, territoire au sein duquel est situé notre terrain de recherche. L'objectif sera d'aborder les phases de territorialisation, déterritorialisation, reterritorialisation de ce quartier pour ensuite présenter l'état actuel de la situation. Si la capacité innovatrice des acteurs est conditionnée par l'environnement institutionnel dans lequel ils s'inscrivent (Klein et Harrison, 2007), il nous apparaît central de connaître le contexte historique, institutionnel et socio-économique qui façonne les initiatives de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson.

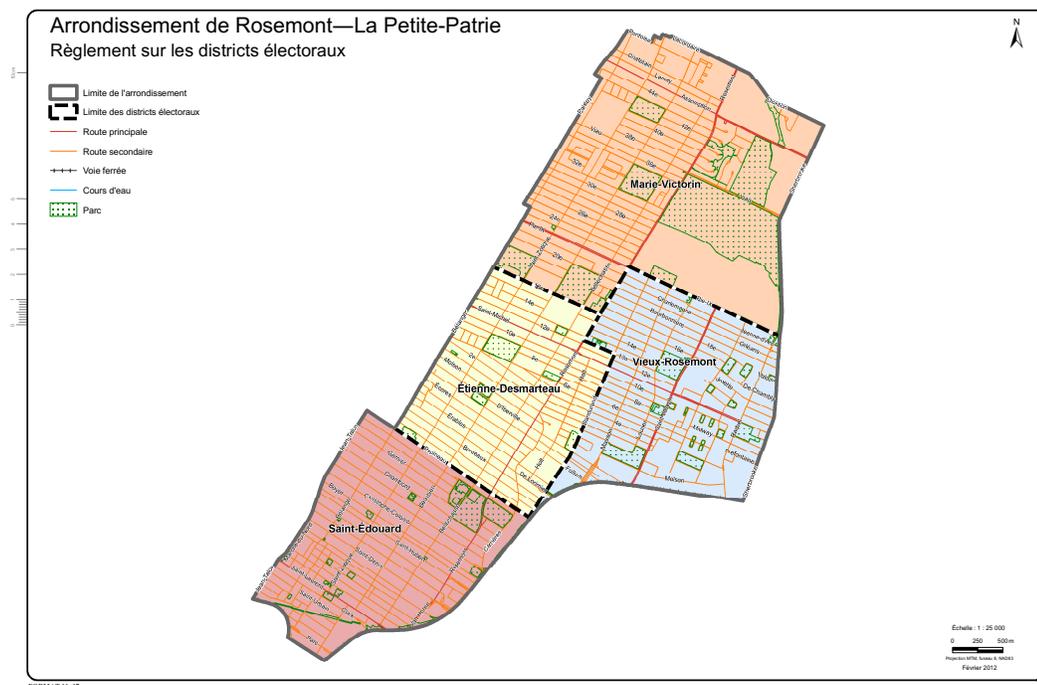
4.1. Le Vieux-Rosemont

L'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie est historiquement divisé en trois secteurs : La Petite-Patrie (couvrant essentiellement les districts électoraux municipaux actuels de Saint-Édouard et d'Étienne Desmarteaux), le quartier Rosemont (District du Vieux-Rosemont) et le Nouveau Rosemont (District de Marie-Victorin) (Figure 4).

Le secteur à l'étude dans notre recherche se situe dans le Vieux-Rosemont. Terre agricole jusqu'au XXe siècle, le territoire de Rosemont a aussi été caractérisé par l'exploitation de carrières de calcaires à partir du XIXe siècle. Certains anciens sites de carrières ont été transformés en parcs, notamment les parcs Pélican et Lafond (Ville de Montréal, 2004). Le développement et le peuplement de ce quartier sont fortement liés

à l'ouverture des usines Angus en 1904 (Nadeau, 2009). Le Vieux-Rosemont connaîtra ainsi deux grandes périodes de développement, entrecoupées d'une période de désindustrialisation qui marquera le tissu socio-économique du quartier.

Figure 3 : Districts électoraux de Rosemont – La Petite-Patrie 2012.



Source : Élections Montréal (2020)

4.2. Croissance démographique et quartier ouvrier

Ce quartier a connu une très forte croissance de la construction domiciliaire au courant des années 1920 (*Ibid.*), le nombre de résidents passant de 315 personnes en 1901 à 45 129 en 1931 (Bélanger et Fortin, 2018). La croissance de la population s'est accélérée avec la période d'embauche massive de Canadien Pacifique aux usines Angus durant les deux guerres mondiales qui, au plus haut de l'effort de guerre, ont employé presque 12 000 employés (Ville de Montréal, 2004) dont la grande majorité

résidait dans le Vieux-Rosemont (Brisebois et Delagrave, 2017). Cette période est donc l'âge d'or du quartier qui connaît un processus de territorialisation fortement structuré par le chemin de fer et le secteur industriel.

Les usines Angus ont été un vaste complexe industriel servant à la fabrication de matériel ferroviaire et dont la production a été modifiée temporairement durant les deux guerres mondiales pour produire du matériel militaire. La venue de milliers de travailleurs accélère le développement domiciliaire du quartier. Dès leur ouverture, ces usines emploient 3000 ouvriers. Il s'agissait alors du plus grand complexe industriel au Canada (Laferrière et Vallée, 1998). Le dynamisme industriel contagieux et structurant des usines Angus ainsi que la présence du chemin de fer incite l'ouverture d'autres usines dans le quartier. Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'employés commence tranquillement à diminuer, il reste toutefois plus de 7000 employés vers la fin des années 1950 (Brisebois et Delagrave, 2017).

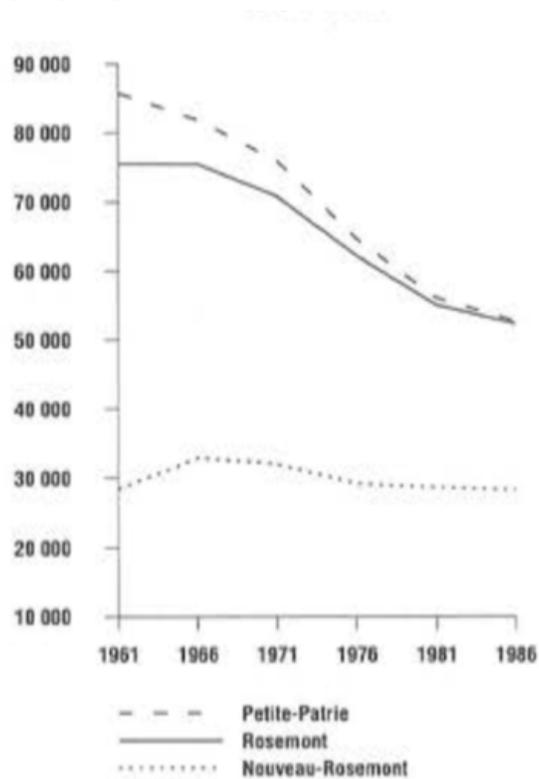
La rue Masson est alors considérée comme étant le cœur commercial du quartier Rosemont. Durant les années 1920, le réseau de tramway de la ville de Montréal est prolongé pour desservir la rue Masson (Bélanger et Fortin, 2018). C'est durant les années 1930 que la rue Masson devient une artère commerciale majeure, principalement entre la 1^e et la 7^e avenue, avec des bâtiments prestigieux dont les rez-de-chaussée sont occupés par des commerçants (Rayside Labossière, 2017). Dès 1910 la Banque de Montréal et la Banque d'Hochelaga s'y installent. Deux cinémas s'y installent aussi, ainsi que de nombreux autres commerces (Brisebois et Delagrave, 2017, p. 109).

4.3. La dévitalisation et désindustrialisation du quartier

Plusieurs facteurs viennent affecter négativement la vitalité du quartier. Globalement, Montréal tend à perdre des habitants au profit des banlieues vers les années 1950

(Choko, Collin et Germain, 1986). La population de Rosemont commence à diminuer à cette époque. À partir de l'après-guerre : « Les autoroutes deviennent les nouveaux facteurs de localisation pour de nouvelles industries dont les matières premières et les produits transitent désormais surtout par camion. Les quartiers qui avaient été structurés à l'aune du développement des chemins de fer et du transport portuaire sont progressivement délaissés par les entreprises. » (Klein et Shearmur, 2017, p. 6-7). Ainsi, le quartier Rosemont, dont le développement s'est structuré autour du chemin de fer, connaît à partir des années 1960, le début d'un processus de dévitalisation. Plusieurs usines localisées dans le quartier quittent elles aussi pour s'installer en périphérie de Montréal où le prix du foncier est avantageux (Bélanger et Fortin, 2018).

Figure 4: Évolution de la population de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie par secteurs entre 1961 et 1986



Source : Montréal 1992 – Plan particulier d'urbanisme

Finalement, la crise du fordisme des années 1980 accélère aussi les pertes d'emplois dans ce quartier industriel (Fontan, Klein et Tremblay, 2005), qui est dès lors caractérisé par le déclin. Cette période voit aussi l'apparition de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC)¹⁵ de Rosemont-La-Petite-Patrie en réaction aux inégalités socio-économiques et au chômage de plus en plus présent dans l'arrondissement. En 1992, l'emploi dans le secteur manufacturier était encore dominant et les acteurs municipaux soulevaient l'importance de consolider sa vocation industrielle (Montréal, 1992 ; Fontan, Klein et Tremblay, 2005).

Suite à la fermeture définitive du complexe des usines Angus en 1992, Canadien Pacifique, qui était propriétaire du terrain où se situait ce complexe, veut y construire un centre commercial et favorise le développement domiciliaire. La CDEC de Rosemont-La-Petite-Patrie intervient rapidement et bloque ces projets jugés contraires aux attentes de la population résidente. La mobilisation citoyenne y est forte mène à une réussite. Ce sera le point tournant de la revitalisation du quartier notamment avec la création de la Société de développement Angus qui chapeaute les activités de revitalisation et qui a comme objectif « la création d'emplois destinés aux résidents du quartier afin de pallier au taux de chômage élevé » (Bélanger et Fortin 2018, p. 11). Ces luttes permettent la création d'un tissu d'acteurs fort, d'un esprit de communauté et d'une capacité d'organisation et de mobilisation qui sont encore présents à ce jour dans le quartier.

Ainsi, le quartier s'est structuré autour du chemin de fer en formant une trame urbaine peu cohérente où s'entrecroisent des fonctions industrielles, commerciale et résidentielle. À partir du moment où le chemin de fer n'était plus le pivot central des activités économiques, ce type d'organisation est devenu non fonctionnel (Fontan, Klein et Tremblay, 2005). Ces éléments, ainsi que la crise du fordisme, ont mené à une

¹⁵ Les CDEC sont créées dans les années 1980 par des organismes communautaires en réponse à la crise du fordisme affectant les anciens quartiers industriels (Tremblay, Klein et Rochman, 2014).

dé-territorialisation du quartier. Le défi a été alors de restructurer ce territoire malgré les cicatrices profondes que la crise de l'économie industrielle a marqué au sein de ce territoire autant au niveau du cadre bâti que de la paupérisation des populations locales qui subissent les contrecoups de la fermeture des usines.

4.4. La re-territorialisation du quartier : d'une revitalisation par le marché vers une revitalisation par le commun?

Dans les années 1990, l'insécurité, la violence et la pauvreté sont des enjeux de premier ordre dans le quartier. Ces enjeux déclenchent entre autres la mise en place de projets sociaux d'habitation qui participent à la revitalisation du quartier, notamment la coopérative d'habitation Sur la Main qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion (Fontan, Klein et Champagne, 2011). D'autre part, la revitalisation du site des usines Angus durant les années 1990 combinée à la reprise de la croissance économique dans la ville de Montréal provoque des changements au sein de la population du quartier. D'ailleurs, depuis les années 1980, la ville de Montréal visait à redorer son image et inverser le solde migratoire négatif vers les banlieues par le biais de la revitalisation et la gentrification de certains quartiers (Rose, 2006). Ce faisant, en tant que quartier semi-périphérique situé proche d'arrondissements centraux fortement gentrifiés tel que le Plateau Mont-Royal et le Mile-End, au courant des années 2000, Rosemont - La Petite-Patrie était une bonne opportunité d'achat pour les ménages n'ayant pas les moyens d'acheter dans les quartiers centraux de Montréal (Ellis-Young *et al.*, 2014). Le cadre bâti du Vieux-Rosemont s'est grandement embelli depuis les 15 dernières années. De plus, le Vieux-Rosemont amorce alors un processus de transformation commerciale, principalement à l'ouest du boulevard Saint-Michel (Bélanger et Fortin, 2018).

Le plan d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - la Petite Patrie de 2005¹⁶ identifie toutefois le Vieux-Rosemont comme une zone à revitaliser, possédant moins de parcs et d'équipement sportifs que les autres quartiers de l'arrondissement. Sauvage *et al.* (2018), en se fiant aux chiffres du recensement de 2011 identifient le quadrilatère entre les rues Dandurand, Saint-Joseph, Pie IX et d'Iberville comme un îlot de population précaire :

Dans cet îlot nous constatons une forte présence de familles monoparentales (au-delà de 24 %). Le revenu moyen annuel des ménages ne dépasse pas les 47 000 \$, le taux de chômage dépasse le 10 % et le taux des locataires est au-dessus de 75 %. Les prix des maisons ne dépassent pas 300 000 \$ surtout dans la partie sud de cet îlot. (Sauvage *et al.* 2018, p. 25)

La situation a toutefois évolué durant les dernières années, bien que certains habitants de ce quartier restent dans une situation de précarité. Les principaux enjeux sont liés à l'isolement et la vulnérabilité des aînés vivant très souvent seuls ; à l'accès difficile aux logements abordables et aux processus de gentrification qui engendrent parfois des déplacements de population (vente à profit d'un immeuble acheté il y a plusieurs années). Ce quartier reste empreint d'une forte mixité sociale (Bélangier et Fortin, 2018) ce qui lui donne un caractère particulier. Pourtant, aucun HLM n'y a été construit depuis 1994 (Gosselin *et al.* 2018) et seulement 255 logements sociaux y ont été construits depuis 2010 contre 4000 unités de condominium (Ibid, p. 11). De manière générale, le peu de logements sociaux inclus dans les projets immobiliers récents inquiète les acteurs de la société civile, principalement le Comité de logement Rosemont qui dénonce la trop grande proportion de condominiums en comparaison avec les logements abordables qui seraient adaptés aux besoins de la population locale (Audet, Segers et Manon, 2019).

¹⁶ Pour avoir une perspective plus éclairée de la restructuration du territoire du Vieux-Rosemont suite à la crise de désindustrialisation, nous avons consulté les principaux documents concernant la planification urbaine de ce secteur depuis 1992 qui sont présentés dans le tableau 8.

4.4.1. L'évolution des enjeux

Certains enjeux socio-économiques datant des années 1990 sont encore présents et les organismes communautaires jouent encore un rôle important dans le quartier. En effet, ce quartier possède un tissu communautaire fort (Centraide du Grand Montréal, 2019), bien que la mission de la majorité des organismes communautaires en action sur le territoire reste principalement concentrée sur des enjeux socio-économiques liés à la précarité, la marginalisation, la stigmatisation et l'exclusion sociale. D'ailleurs, le quartier de la promenade Masson est localisé sur le territoire d'action de la corporation de développement communautaire de Rosemont¹⁷ qui regroupe plus de 43 organismes communautaires culturels et institutionnels (Caron *et al.*, 2020).

Toutefois, la modification graduelle du tissu social a fait émerger de nouveaux enjeux dans le quartier, notamment reliés aux jeunes ménages récemment installés dans le quartier. L'augmentation du nombre de ruelles vertes et la revitalisation d'espaces vacants dans une perspective de transition écologique illustrent bien ces nouveaux enjeux (Audet, Segers et Manon 2019). Les ruelles vertes témoignent aussi de l'esprit de communauté présent dans le quartier. Il reste qu'il y a un certain clivage au niveau du type d'enjeux qui interpelle les habitants du quartier. Une portion de la population se mobilise pour des objectifs socio-économiques liés aux besoins quotidiens (alimentation, logement, santé mentale, etc.) et une autre partie pour des objectifs plus liés au développement durable et au verdissement du quartier.

4.4.2. L'évolution des grandes orientations urbanistiques

En analysant les grandes orientations urbanistiques des 30 dernières années associées à notre terrain de recherche (voir tableau 8), nous pouvons constater que les objectifs

¹⁷ La CDC Rosemont a un mandat de table de quartier et de co-gestion du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme localisé au 5350 rue Lafond : « La CDC de Rosemont est un regroupement multisectoriel qui a pour mission d'assurer la participation et la concertation des acteurs du milieu communautaire au développement social de Rosemont dans une perspective de lutte à la pauvreté et de transformation sociale » (CDC de Rosemont, 2020 : 4). Cette CDC couvre le territoire des districts Vieux-Rosemont, Étienne-Desmarteau et Marie-Victorin.

généraux des plans d'urbanisme de 1992 et 2005 ciblaient la revitalisation commerciale ainsi que de la remise à niveau du cadre bâti. Le marché étant un facteur dominant dans la transformation urbaine au Québec (Ghaffari, 2020), les objectifs des plans d'urbanisme sont plutôt orientés vers une logique de revitalisation par le marché. Toutefois les documents plus récents nous permettent d'observer un changement d'orientation concernant la revitalisation dans cette zone. Cette revitalisation commerciale étant à ce jour bien établie, l'orientation plus récente semble plutôt axée vers une participation active de la population dans la planification urbaine, un changement d'orientation influencé par des aspirations à un urbanisme participatif et tactique favorisant la réappropriation de l'espace.

La stratégie de revitalisation du territoire ouvre la porte à l'appropriation de l'espace urbain par les citoyens. On remarque une transition d'une logique plutôt *Top down* vers un développement urbain incluant de manière plus active les résidents. L'évolution récente démontre ainsi une ouverture de la mairie de l'arrondissement à la participation citoyenne qui se fait sentir autant au sein du discours des élus qu'à travers leurs actions et leurs politiques¹⁸. Nous avons observé dans la documentation récente un discours beaucoup plus axé sur l'urbanisme participatif et l'écoute des citoyens en partenariat avec des organismes locaux œuvrant dans une logique de développement territorial intersectoriel comme Solon, le CEUM et la Pépinière. Ce discours s'éloigne toutefois des revendications des organismes communautaires, dont la préoccupation première cible les enjeux socio-économiques.

¹⁸ Dans une publication non-officielle en 2019, le maire de l'arrondissement, François Croteau en poste depuis 2009, constatait l'importance de la participation citoyenne dans le Vieux-Rosemont, notamment suite aux succès des expériences de l'Espace Bonheur Masson et de l'Îlot des murmures, ce qui a d'ailleurs motivé la mise en place du programme des Projets Participatifs Citoyens. (Croteau, 2019)

Tableau 7: Objectifs des documents de planification urbaine, district du Vieux-Rosemont.

Nom du document	Année	Auteur et acteurs impliqués	Objectifs généraux
Plan directeur de l'arrondissement Rosemont/Petite-Patrie	1992	Ville de Montréal – Processus de concertation publique en 1990	Revalorisation d'Angus et consolidation de la vocation industrielle des terrains adjacents aux voies ferrées. Développement économique donnant une place au milieu communautaire. Améliorer la qualité des milieux résidentiels. Favoriser la présence d'une activité commerciale diversifiée qui s'intègre adéquatement aux quartiers. Créer un noyau de quartier dynamique sur la rue Masson
Plan d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie	2005 (Mis à jour en 2016)	Ville de Montréal – Concertation publique	Revitalisation urbaine intégrée du secteur Vieux-Rosemont axée sur trois volets : la qualité de l'habitat, l'environnement physique ainsi que les équipements collectifs et les services. Interventions appuyées par le plan d'action en développement social de l'arrondissement. Mettre en œuvre un plan intégré de revitalisation. Encourager l'aménagement de nouveaux logements et la rénovation résidentielle. Le Vieux-Rosemont est ciblé comme secteur à revitaliser. Créer un milieu de vie complet et diversifié. Importance de la sécurité des piétons dans l'aménagement de l'espace public à l'échelle humaine.
Proposition d'aménagement urbain de la promenade Masson	2017	Rayside Labossière (firme d'urbanisme privée) Rapport présenté à la SDC Masson - Concertations publique 2017	Élaborer un concept pour un réaménagement futur de la Promenade Masson prenant en considération l'opinion des résidents et commerçants. Proposition d'occupation temporaire de l'espace et d'urbanisme tactique. Création d'une placette publique, implantation de mobilier modulable, création d'une rue partagée devant l'église Saint-Esprit de Rosemont.
Plan local de développement durable : Rosemont – La Petite-Patrie	2017	Ville de Montréal	*Réduction des GES, verdissement, développer des quartiers accessibles à échelle humaine. *Mise sur pied de comités de milieu de vie pour favoriser la consultation citoyenne.
Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte contre l'insalubrité : Rosemont – La Petite-Patrie	2018	Ville de Montréal, Direction du développement du territoire et des études techniques	*Favoriser l'accès à la propriété, aux logements abordables. Favoriser la salubrité des logis. *Appuyer l'offre de logements sociaux et communautaires. Améliorer l'état du cadre bâti. Développer des milieux mixtes.
Transition écologique dans Rosemont – La Petite-Patrie : Agir pour l'avenir	2020	Ville de Montréal et autres partenaires	*Axé sur la transition écologique et la participation citoyenne notamment la gouvernance participative et collaborative. Aménagement urbain inclusif et diversifié, mobilité et développement durable. *Création de milieux de vie verts et actifs par un découpage de l'arrondissement afin de déployer des projets à l'échelle des quartiers.

* Objectifs concernant l'ensemble de l'arrondissement.

Source : Produit par l'auteur (2021)

Il reste que les enjeux socio-économiques ne sont pas exclus des préoccupations des autorités municipales comme le démontrent les priorités de la stratégie locale d'inclusion de 2018 et le plan local de développement durable 2017-2020. Dans ces deux documents, nous retrouvons toutefois peu d'éléments de réponses aux enjeux auxquels sont confrontées les populations plus vulnérables, notamment les aînés (offre alimentaire de proximité, accessibilité universelle, assurer une offre résidentielle diversifiée). La stratégie locale d'inclusion de 2018 dénonce justement le peu de logements sociaux présents sur le territoire et vise à pallier ce problème en favorisant la collaboration avec les promoteurs immobiliers pour favoriser l'inclusion sociale. Il s'agit donc d'une stratégie qui favorise encore une revitalisation par le marché et qui démontre les limites des programmes gouvernementaux en lien avec l'acquisition d'immeubles à des fins de logements sociaux.

D'autre part, l'orientation récente de la mairie de l'arrondissement fait plutôt la promotion d'un type de milieu de vie axé sur la transition écologique et des valeurs environnementales comme en témoigne le plan local de développement durable 2017-2020 qui semblait être une préface au plan de transition écologique de 2020. En effet le plan local de développement durable met de l'avant la mobilisation des organisations et des citoyens notamment par la création de comités de milieu de vie et de budgets participatifs, élément qui est totalement assumé au sein du plan de transition écologique de 2020.

Cette nouvelle orientation laisse place à l'émergence et la création potentielle de nouveaux communs urbains et crée une ouverture vers une appropriation citoyenne du territoire qui était déjà active depuis plusieurs années avec l'instauration de plusieurs ruelles vertes et la mise en œuvre de projets d'agriculture urbaine (Croteau, 2019). Tel qu'illustré par la figure 6, le quartier de la promenade Masson comprend à ce jour plusieurs initiatives d'urbanisme tactique ou d'initiatives locales d'appropriation citoyenne que l'on pourrait associer à des communs urbains.

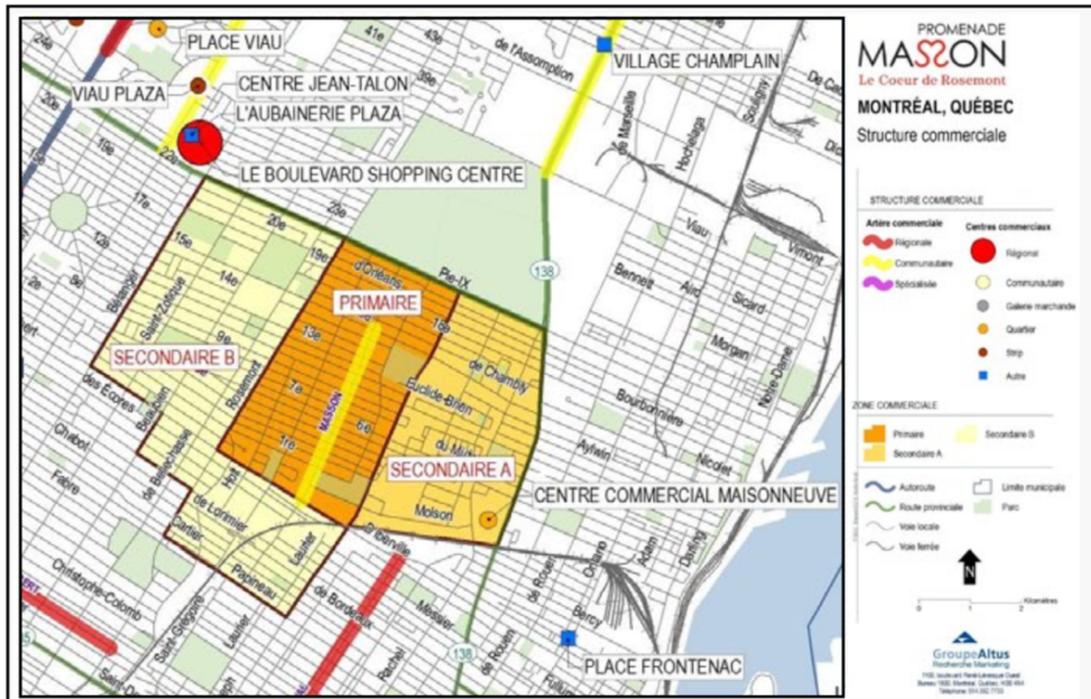
Figure 5: Activités citoyennes et communautaires dans le quartier de la promenade Masson



Source : Fond de carte (Google maps), carte produite par l'auteur.

La revitalisation du quartier est aussi marquée par la centralité de la promenade Masson. Si le plan directeur de 1992 avait comme objectif de faire de la rue Masson le noyau dynamique du quartier, cet objectif semble plutôt réussi. La promenade Masson héberge principalement des commerces de proximité. Selon une étude menée par la firme Rayside-Labossière, 51% des travailleurs et clients sont issus de la zone primaire et 16% des zones secondaires A et B (voir figure 7). Par ailleurs plus de la moitié de la clientèle totale s'y rend à pied (Rayside, Labossière, 2017).

Figure 6: Les aires d'influence de la Promenade Masson

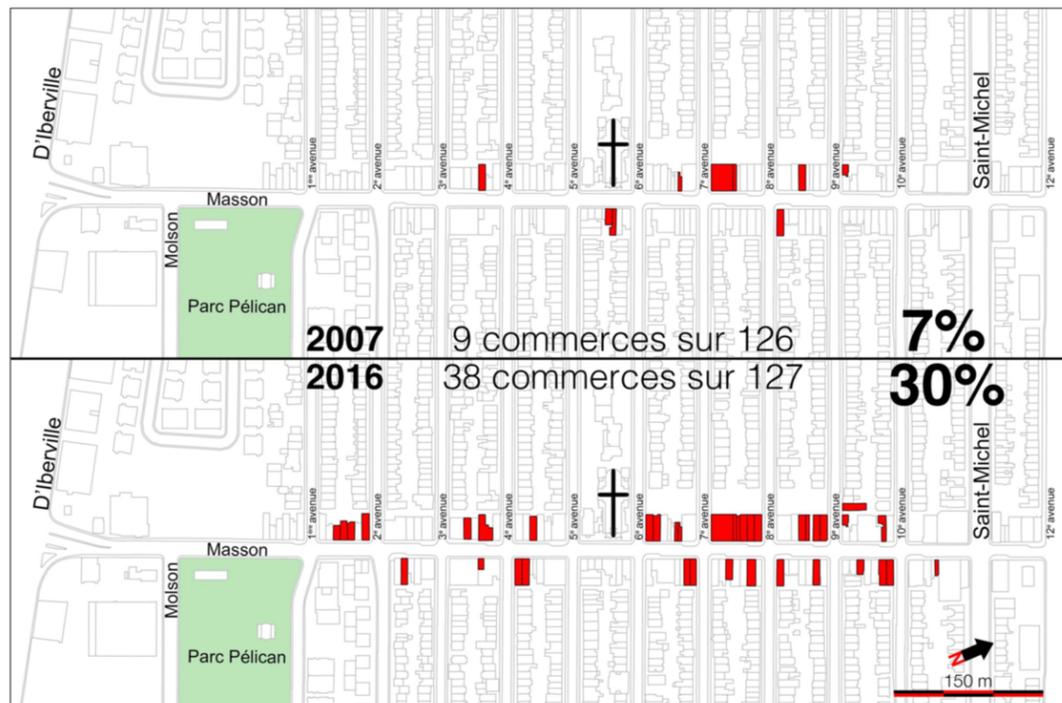


Source : Rayside, Labossière, (2017, p.18).

De plus, la proposition d'aménagement de 2017, juxtaposée aux priorités émises par les autorités municipales dans le plan local de développement durable, semble avoir fait écho très rapidement puisque, dès l'été 2018, la promenade Masson intègre certaines composantes proposées par le rapport. L'inauguration des Quais Masson qui comprennent deux composantes, une placette avec aire de jeu au coin de la 2^e avenue et un placotoir¹⁹ localisé devant l'église Saint-Esprit de Rosemont, en est un bel exemple. Ces aménagements temporaires sont créés pour les résidents du quartier qui sont invités à se les approprier et les animer. L'objectif étant de « renforcer le noyau villageois et l'appartenance au quartier » ([La Pépinière, 2020](#)).

¹⁹ Il s'agit d'un aménagement dédié aux citoyens afin qu'ils puissent discuter (placotter).

Figure 7: L'évolution des commerces « à la mode » sur la promenade Masson en 2007 et 2016



Source : Bélanger et Fortin (2018, p.)

La revitalisation de la promenade Masson laisse aussi des traces au niveau de la déserte commerciale. Nous pouvons observer l'évolution des commerces « à la mode »²⁰ (figure 8) sur la promenade Masson, dont le nombre a augmenté de 23% entre 2007 et 2016. « La Promenade Masson a été identifiée par les gens du quartier et les groupes communautaires comme étant l'artère vivant les plus grandes transformations

²⁰ Bélanger et Fortin (2018) ont développé une double typologie pour classifier les commerces. Ainsi : « La première typologie consiste à identifier les commerces et services selon cinq catégories de besoins auxquels ils répondent » (Ibid : 59), ce qui permet d'évaluer les transformations commerciales et la seconde : « basée sur l'aspect subjectif de l'esthétique du commerce, ainsi que sur le type de marchandises (qualité, variété) dont le prix est plus élevé, attirant potentiellement une clientèle prête à débours ce que les ménages en situation de pauvreté ne peuvent pas nécessairement se permettre. » (Ibid : 59), pour identifier les commerces « à la mode ».

commerciales dans le quartier. » (Bélangier et Fortin, 2018, p. 59). De plus, par rapport à 2007, en 2016 il y avait 45% de nouveaux commerces dans cette zone (Ibid.).

On remarque donc une évolution rapide et des changements au sein de la déserte commerciale, ce qui pourrait influencer le sentiment d'appartenance au quartier de certains résidents de longue date pouvant être bousculés par cette transformation. Bien que l'offre de services commerciaux essentiels n'ait pas diminué entre 2007 et 2016, la clientèle visée par ces commerces « à la mode » n'est pas la même, ce qui inquiète certains acteurs de la société civile ainsi que des résidents du quartier « qui y voient le signe de la gentrification du quartier et la perte de services essentiels répondant aux besoins d'une population plus démunie » (Ibid, p. 63). Mais reste-il que ces transformations participent à l'amélioration du milieu de vie pour les résidents du quartier en général.

Ainsi la perspective actuelle entourant la revitalisation du Vieux-Rosemont et de la promenade Masson offre une orientation de revitalisation axée sur les citoyens. Cette orientation semble moins inclusive pour la portion de la population en situation de précarité, qui reste très présente sur le territoire, l'enjeu étant alors de conjuguer les besoins des populations locales dans une situation de mixité sociale forte. Historiquement structurée par le développement industriel, le quartier se structure maintenant autour du dynamisme commercial de la promenade Masson qui agit comme liant social et laisse entrevoir une revitalisation comportant une ouverture et une volonté de la part des autorités municipales facilitant et favorisant l'émergence de communs urbains sur ce territoire. Toutefois cette nouvelle perspective ne va pas sans risquer une gentrification écologique²¹ (Dooling, 2009) ou une gentrification verte (Gould et Lewis, 2012), qui sacrifie les individus les plus vulnérables dans le cadre d'une revitalisation motivée par des valeurs de préservation environnementale. La

²¹ Le concept d'*écological gentrification* est développé par Sarah Dooling (2009) qui s'intéresse principalement au déplacement des sans-abris.

stratégie de l'arrondissement pourrait aussi s'apparenter à un marketing territorial visant à attirer un certain type de résidents vers un milieu de vie.

Conclusion du chapitre IV

Dans ce chapitre nous avons présenté le portrait historique du quartier de la promenade Masson dans une perspective multiscalair tout en présentant les grandes étapes de la transformation du quartier. La revitalisation actuelle et l'orientation du développement territorial laissent entrevoir une ouverture de la part de la mairie de l'arrondissement à l'établissement de communs urbains sur le territoire. La prise en charge citoyenne d'espaces vacants ou sous-utilisés laisse percevoir une mobilisation pour le droit de participer à la création de la ville. Les autorités municipales semblent se diriger vers une régulation reconnaissant une relation horizontale avec les citoyens qui a un potentiel novateur en ce qui concerne la gouvernance du territoire urbain (Mattei et Quarta, 2015).

CHAPITRE V

CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE DU QUARTIER DE LA PROMENADE MASSON

Dans cette section nous présenterons un portrait sociodémographique de notre terrain de recherche. Nous commencerons par présenter le portrait de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, ensuite celui du district du Vieux-Rosemont pour ensuite nous intéresser de façon plus ciblée aux données concernant les cas de l'Espace Bonheur Masson et de l'Îlot des murmures.

5.1. Précisions méthodologiques sur le portrait socio-démographique

Tel que mentionné plus tôt, Rosemont - La Petite-Patrie est sous-divisé en quatre districts électoraux municipaux : Saint-Édouard, Étienne Desmarceaux, Vieux-Rosemont et Marie-Victorin. Afin d'avoir une perspective des enjeux entourant les communs urbains, l'urbanisme participatif et la gentrification, nous présenterons une série d'indicateurs permettant de dresser un portrait de la situation sociodémographique et socio-économique de l'arrondissement. Nous exposerons donc rapidement quelques chiffres sur l'arrondissement et le quartier Vieux-Rosemont pour ensuite nous concentrer sur la zone à l'étude, soit la portion du district du Vieux-Rosemont longeant la rue Masson (voir Figure 9). Toutes les données proviennent du recensement canadien de 2016, l'assemblage de certaines données provient toutefois du profil sociodémographique des districts électoraux de Rosemont – La Petite-Patrie (2017), sauf les données des deux zones à l'étude que nous retrouvons dans la section 2.3 que nous avons compilées nous-mêmes dans le cadre notre recherche.

Figure 8: Délimitation des aires de diffusion selon le découpage du quartier de la Promenade Masson.



Source : Carte de base : Open Street Maps, adapté par l'auteur

Nous porterons une attention particulière aux statistiques reliées aux différents enjeux relevés dans la documentation concernant la situation actuelle du quartier, soit la mixité sociale, la mobilité résidentielle, les enjeux de précarité, la population de 65 ans et plus, ainsi que les indicateurs de gentrification appliqués dans l'étude de Bélanger et Fortin (2018).

5.2. L'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie

L'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie est composé d'une population de 139 590 habitants, ce qui correspond à 8,2% de la population de la ville de Montréal. L'arrondissement situe au 3^e rang des arrondissements les plus peuplés (Ville de

Montréal 2017). S'étendant sur plus de 15,9 kilomètres carrés, très densément peuplé (8 806,9 habitants par km²), l'arrondissement a connu une croissance démographique de 4,1% entre 2011 et 2016. La population y est majoritairement francophone (78,6%) et locataire (69,5%).

Le parc immobilier y est en bon état. Par contre, le taux d'effort au logement est élevé avec plus d'un tiers des ménages locataires consacrant au moins 30% de leurs revenus au logement, ce qui reste toutefois sous la moyenne de la ville. Plus de 20% de l'ensemble des logements sont des condominiums. Bien que 41% de la population de plus de 15 ans ait un diplôme universitaire, près de 15% n'ont aucun diplôme scolaire ce qui témoigne de la présence d'inégalités sociales sur le territoire. (Centraide du Grand Montréal, 2019).

La mobilité résidentielle est très forte dans cet arrondissement avec 49,8% des ménages ayant déménagé entre 2011 et 2016. Les jeunes de 25-34 ans y sont surreprésentés (21%) (Centraide du Grand Montréal, 2019). Près de la moitié des ménages vivent seuls, ce qui équivaut à 25% de la population (18% pour la ville de Montréal). Ce sont 50% des 65 ans et plus qui vivent seuls. Ceux-ci sont particulièrement vulnérables :

Malgré l'établissement d'une population mieux nantie due à un boom immobilier, la situation de plusieurs résidents à faible revenu demeure préoccupante, notamment chez les aînés. Ainsi, alors que la moyenne de l'île se situe à 21 %, c'est 26 % des aînés [de l'arrondissement] qui vivent avec de faibles revenus. Certains secteurs sont davantage touchés par cette réalité, dont Le Vieux-Rosemont (31%) et Rosemont-Nord (36 %) (Centraide du Grand Montréal, 2019, p.1).

Les transports actifs - à pieds, en vélo et en transport en commun - sont les modes de transport principaux de 57,4% de la population, soit 8% de plus que la moyenne municipale, ce qui s'explique par une très bonne desserte en transport collectif (Centraide du Grand Montréal, 2019).

Tableau 8: Caractéristiques sociodémographiques de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie en 2017

INDICATEURS	Territoires							
	Districts				Rosemont – La Petite-Patrie		Ville de Montréal	
	Vieux-Rosemont	Saint-Édouard	Étienne-Desmarceaux	Marie-Victorin	N	%	N	%
0 à 14 ans	15,0%	11,8%	13,7%	15,0%	19 390	13,9%	265 780	15,6%
15-64 ans	72,8%	77,6%	73,6%	62,9%	99 630	71,4%	1 165 895	68,5%
65 ans et plus	12,2%	10,6%	12,7%	22,1%	20 650	14,8%	273 025	16,1%
Familles avec enfants	36,3%	32,6%	37,1%	39,4%	11 855	36,4%	174 455	41,6%
Familles monoparentale	22,4%	17,7%	21,2%	20,6%	6710	20,6%	89 975	21,4%
Ménages de personnes seules	48,3%	49,9%	51,5%	47,4%	35 885	49,2%	318 325	40,8%
Propriétaires occupants	32,1%	27,9%	31,5%	30,6%	22 265	30,5%	286 430	36,7%
Valeur moyenne des logements occupé par des propriétaires (\$)	395 007\$	413 949\$	451 671\$	433 727\$	424 521\$	N.A.	430 072\$	N.A.
Logement en location	67,7%	72,4%	68,4%	69,1%	50 750	69,5%	493 365	63,3%
Coût mensuel moyen des logements en location (\$/mois)	786\$	828\$	772\$	783\$	794\$	N.A.	835	N.A.
Taux d'effort au logement locataires (30% rev)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	34,3%	N.D.	36,5%
Français seulement parlé à la maison	81,7%	76,4%	85,2%	71,5%	108 170	78,6%	903 180	53,7%
Population Immigrante	20,5%	22,0%	17,6%	29,5%	30 620	22,5%	570 940	34,3%
Population ayant déménagé 5 ans auparavant (mobilité résidentielle)	50,6%	55,9%	46,9%	44,8%	63 930	49,8%	703 560	45,0%
Aucun diplôme	15,0%	11,3%	14,2%	18,6%	17 200	14,7%	248 130	17,8%
Certificat, diplôme ou grade universitaire	38,9%	51,0%	41,2%	32,7%	47 995	41,1%	493 590	35,3%
Tx de chômage	7,7%	6,4%	7,4%	9,3%	6095	7,5%	83 560	9,3%
Revenu moyen des ménages (\$)	65 716\$	63 227\$	63 815\$	63 654\$	64 220\$	N.A.	69 047\$	N.A.
Mode de transport principal actif ²²	54,7%	68,2%	55,5%	48,2%	40 115	57,4%	371 035	49,1%

Source : Ville de Montréal (2017) *Profils des districts électoraux de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie 2017*. Montréal en statistiques, 20.

Bien que la quantité de locataires soit élevée, il faut noter que ce nombre est en baisse depuis 1991, entre autres à cause de la construction de nouveaux immeubles, l'augmentation du nombre de propriétaires occupants (Bélanger et Fortin, 2018) et la conversion de « plex » en unités de condominium (Luka, 2017). Selon la Ville de

²² Comprend transport en commun, bicyclette et à pieds.

Montréal (2017), l'évolution du nombre de logements privés dans Rosemont - La Petite-Patrie entre 2011 et 2016 était de 2,6%, identique à la moyenne municipale. Par ailleurs, l'arrondissement connaît une forte hausse de la valeur des logements depuis 2006 : « La valeur moyenne d'un logement a continué d'augmenter en 2011, s'établissant à environ 11% au-dessus de celle de la région métropolitaine de Montréal... » (Ellis-Young *et al.*, 2014 p. 8.). Il faut aussi spécifier que cette hausse marquée du loyer moyen ne s'est pas stabilisée récemment suite à une hausse de 8,6% en 2020 (FRAPRU, 2020). Ainsi les chiffres provenant des statistiques datant de 2016 sont à nuancer.

5.3. Le Vieux-Rosemont

Le tableau 8 nous permet d'avoir une vue d'ensemble de l'arrondissement et de comparer les différents districts. À l'image de l'arrondissement, le Vieux-Rosemont est fortement francophone, en grande majorité composée de locataires et compte 48,3% de ménages vivants seuls. On remarque que l'accès à la propriété semble plus facile dans le Vieux-Rosemont, la valeur des logements étant plus basse qu'au sein des autres districts ainsi que dans l'ensemble montréalais. Pourtant, ce district comprend un plus faible de taux de jeunes familles avec enfants. Les résidents de 65 ans et plus sont sous-représentés comparativement à la moyenne municipale. Par contre, tel que mentionné plus haut, ils restent vulnérables, notamment en regard des enjeux d'isolement et de pauvreté. D'autre part, le revenu moyen des ménages est plus élevé que la moyenne de l'arrondissement, mais il en est de même pour le taux de chômage.

5.4. La rue Masson : Deux réalités ?

La promenade Masson est une artère commerciale allant de la rue d'Iberville à la 12^e avenue. Ainsi il est possible de diviser notre terrain de recherche en deux zones que l'on peut grossièrement délimiter par le boulevard Saint-Michel. Il s'agit d'une rue à

forte circulation automobile qui fait contraste avec les rues avoisinantes et qui provoque un effet frontière, la vitalité commerciale étant plus forte du côté sud du boulevard Saint-Michel. Le cadre bâti est nettement différent sur la rue Masson de l'autre côté de Saint-Michel, les commerces y sont plus dispersés et on y retrouve des bâtiments plus récents²³. Ce type de bâti n'indique toutefois pas une différence socio-économique entre ces deux zones. Le découpage de ce quartier par aires de diffusion (voir Figure 9) nous permet d'avoir une vue plus précise de leur réalité socio-économique. Nous avons produit plusieurs cartes dont les plus pertinentes sont présentées en annexe (Annexe F). Le portrait de ce quartier provient donc d'une analyse de cet ensemble de cartes et d'un tableau qui synthétise les données (Tableau 10).

Tableau 9 : Caractéristiques sociodémographiques des zones Nord et Sud en 2016

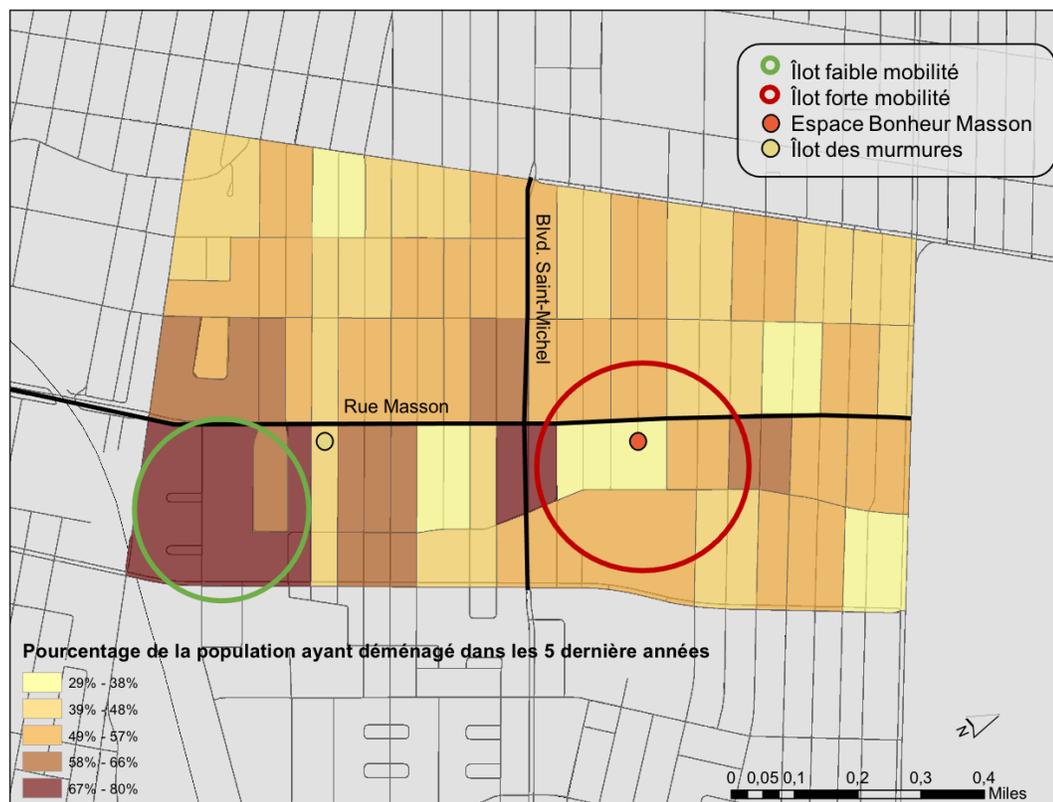
INDICATEURS	Zone d'influence Nord – Espace Bonheur Masson	Zone d'influence Sud– Îlot des murmures
Population totale	4059	5193
65 ans et plus (%)	12,5%	10,1%
14 ans et moins (%)	15,6%	14,5%
Total des logements privés	2297	2935
Densité de population au km2	14337,6	17633,9
%Propriétaires	30,73%	23,11%
Taux d'effort au logement (plus de 30% ou plus consacré aux frais de logement)	27,68%	31,30%
% de ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement	32,65%	34,34%
Revenu total médian des ménages (2015)	48 266 \$	48 253 \$
Revenu total moyen des ménages (2015)	56 749 \$	58 292 \$
Taux de chômage	9,54%	6,74%
Taux d'emploi	63,96%	69,99%
% Faible revenu (MFR-Apl)	21,26%	20,25%
%Mobilité (déménagement 5 dernières années)	47,45%	55,92%
% de ménages locataires dans un logement subventionné	5,03%	9,57%
Aucun certificat, diplôme ou grade	17,7%	14,4%
Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur	29,4%	33,6%

Source : Données brutes : Statistique Canada (2020). Regroupées par l'auteur, 2020

²³ Ces constats proviennent d'observation terrain de l'auteur entre 2019 et 2021.

On remarque beaucoup de différences entre ces deux zones. Les 65 ans et plus forment une plus grande proportion de la population de la zone Nord. Le taux d'effort au logement est similaire d'une zone à l'autre tout comme le revenu médian des ménages. Le taux de chômage est toutefois beaucoup plus élevé dans la zone Nord tout comme le pourcentage de propriétaires qui est nettement plus élevé atteignant 30,7%.

Figure 9 : Pourcentage de la population ayant déménagée entre 2011 et 2016 pour le quartier de la promenade Masson à l'échelle des aires de diffusion en 2016.

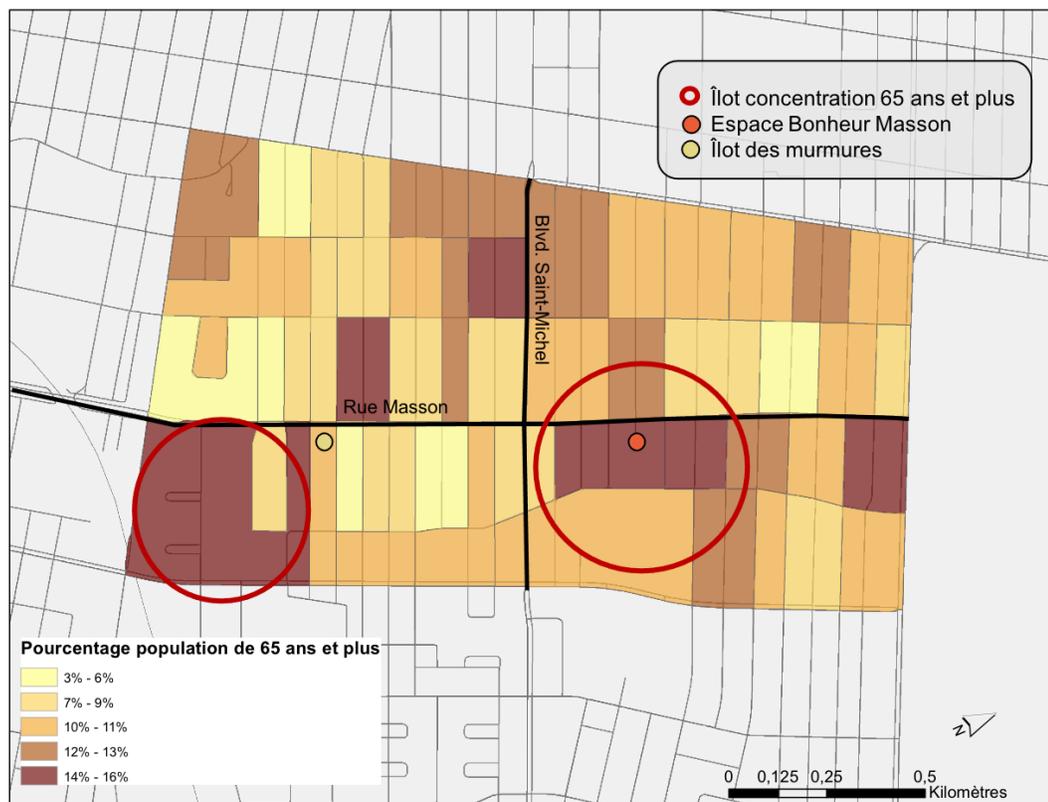


Source : Statistiques Canada (2016), données compilées et carte réalisée par l'auteur.

Ainsi la zone sud comprend plus de locataires, son taux de chômage est plus bas, mais le nombre de ménages locataires dans un logement subventionné y est plus élevé de près de 5%. La mobilité résidentielle depuis les cinq dernières années est par ailleurs

beaucoup plus élevée dans la zone Sud avec 56% de la population ayant déménagé entre 2011 et 2016, ce qui dépasse de 5% la moyenne du district. Toutefois, la zone Nord avec un taux de mobilité résidentielle de 47,45% reste relativement plus basse que la moyenne du district. Globalement, le parc immobilier n'est pas en très bon état avec plusieurs aires de diffusion indiquant un pourcentage de plus de 12% de logements ayant besoin de réparations majeures.

Figure 10: Pourcentage de la population de 65 ans et plus pour le quartier de la promenade Masson à l'échelle des aires de diffusion en 2016.



Source : Statistiques Canada (2016), données compilées et carte réalisée par l'auteur.

Suite à une analyse plus fine des données à l'échelle des aires de diffusion, nous avons repéré une zone (cercle rouge entourant l'Espace Bonheur Masson sur les figures 11 et

12) localisée autour de l'Espace Bonheur Masson qui comporte certaines caractéristiques particulières. La mobilité durant les 5 dernières années y est très faible, le pourcentage de population de 65 ans et plus atteint 20% et les frais moyens de logements sont situés sous la moyenne du district. Il est donc possible de croire que les citoyen.e.s habitant au pourtour de l'Espace Bonheur Masson sont des résidents de longue date. De plus, dans cette zone on y retrouve une proportion élevée de population à faible revenu chez les 65 ans et plus. D'autre part, l'étude de Bélanger et Fortin (2018)²⁴ établit qu'il y a un processus de gentrification commerciale malgré une forte mixité sociale dans le quartier. Entre 2001 et 2011 la présence d'individus ayant des caractéristiques associées aux individus gentrificateurs aurait augmenté à un rythme plus rapide dans la zone Sud que dans la zone Nord.

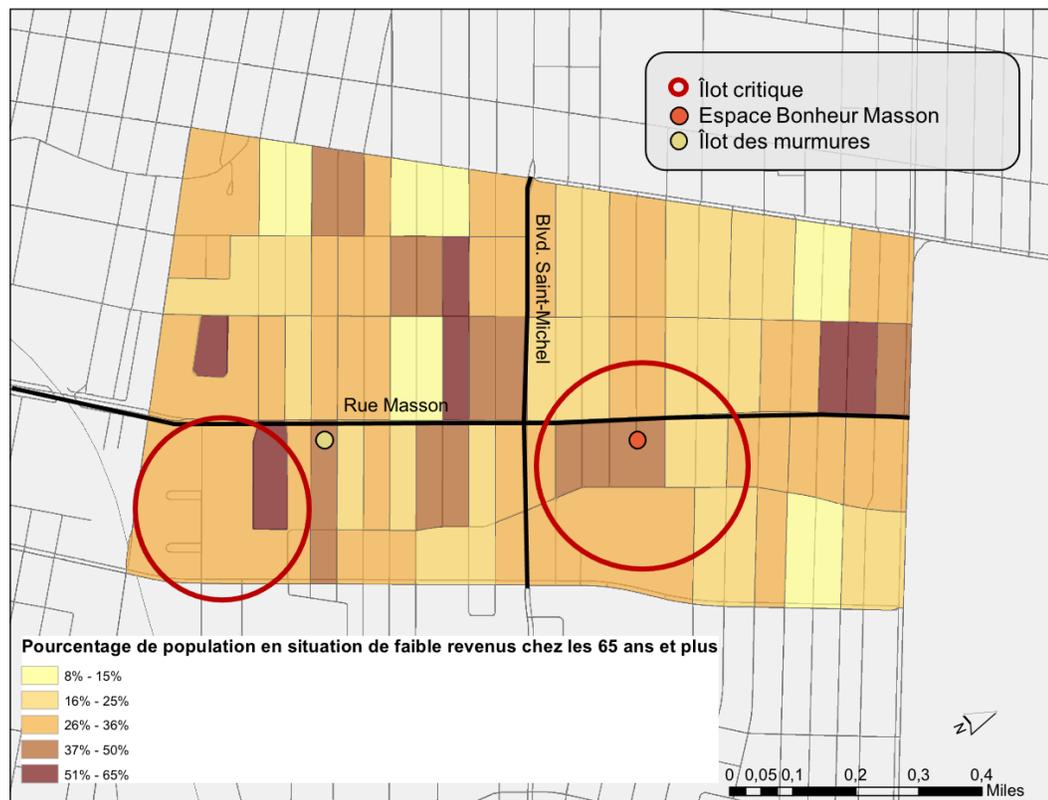
Cette observation concorde avec notre analyse, le pourcentage de population ayant déménagé entre 2011 et 2016 est beaucoup plus élevé dans la zone Sud, notamment dans la zone d'influence de l'Îlot des murmures. Il faut aussi noter qu'il y a eu construction récente de résidences pour aînés à l'extrémité sud de la zone (cercle vert figure 11 et cercle rouge entourant l'Îlot des murmures figure 12) ce qui explique le pourcentage élevé des personnes de 65 ans et plus ainsi que leur forte mobilité. Toutefois, le pourcentage de la population de 65 ans et plus en situation de faible revenu reste élevé dans les deux zones d'influence (cercles rouges sur la figure 13), une grande proportion de la population y vivant seule et affichant un taux d'effort au logement plus élevé que la moyenne du district et de l'arrondissement.

Les deux projets participatifs à l'étude sont localisés dans des îlots critiques (cercles rouges sur la figure 13). Le pourcentage de locataires et le taux d'effort au logement y sont plus élevés que dans le reste du quartier tout comme le pourcentage de la population en situation de faible revenu chez les 18-64 ans et le pourcentage de la

²⁴ L'étude couvre approximativement la superficie du secteur Ouest de notre recherche

population active n'ayant pas de diplôme. Le revenu médian des ménages y est plus bas tout comme le pourcentage de la population active ayant un diplôme universitaire.

Figure 11: Pourcentage de la population de 65 ans et plus en situation de faible revenu dans le quartier de la promenade Masson à l'échelle des aires de diffusion en 2016.



Source : Statistiques Canada (2016), données compilées et carte réalisée par l'auteur.

Outre les résidents de 65 ans et plus, chez ceux entre 15-64 ans la situation de faible revenu est plus homogène dans l'ensemble du quartier. Il reste qu'une grande proportion de la population est en situation de faible revenu dans les zones d'influence des projets à l'étude. Au niveau du taux de chômage, on remarque une plus grande concentration de personnes en cette situation dans la zone Nord. Toutefois, il existe de très grands écarts à l'échelle des aires de diffusion en ce qui a trait au revenu médian

des ménages au sein des deux zones. Cela démontre entre autres la forte mixité sociale présente dans ce quartier. En effet, à l'ouest de la rue Masson dans la zone nord, le salaire médian y est plus élevé bien qu'à l'est, le taux de chômage y est aussi élevé et le revenu médian se situe sous la moyenne du district.

En général, il y a une proportion élevée de locataires dans le quartier, mais moins élevée dans la zone d'influence de l'Espace Bonheur Masson. Donc la zone Nord comprend une plus grande proportion de propriétaires ce qui s'explique notamment par un cadre bâti plus récent et une plus grande quantité de condominiums. L'extrême sud du quartier est très dense en locataires ce qui s'explique par le nombre de coopératives d'habitation et d'HLM qui y sont localisés. D'autre part, la proportion d'enfants de 14 ans et moins est élevée dans les deux zones, mais ceux-ci sont relativement moins nombreux dans la zone Nord à l'est de la rue Masson. La zone Nord connaît un moins grand dynamisme commercial, il est moins bien desservi par les transports collectifs (Audet, Segers et Manon, 2019) et la population y est moins favorisée.

Ainsi les deux projets à l'étude sont localisés dans des zones de cohabitation entre différentes classes socio-économiques ce qui signale la nécessité de traiter avec soin les enjeux d'exclusion liés aux populations en situation de précarité. Nos analyses viennent aussi valider les constats ressortant de l'étude de Bélanger et Fortin (2018) entourant la mixité sociale dans le quartier. Finalement, notre analyse confirme que ces deux zones sont différentes et qu'il existe réellement deux réalités sur la rue Masson.

Conclusion du chapitre V

Dans ce chapitre, nous avons dressé un portrait décrivant la situation sociodémographique actuelle dans le quartier de la promenade Masson. Ce portrait met la table à la présentation des résultats dans le prochain chapitre qui pourront ensuite être analysés en gardant en tête la réalité très diversifiée des résidents du quartier.

CHAPITRE VI

L'ÉMMERGENCE ET LA PÉRENISATION DE COMMUNS

URBAINS FONCIERS : ÉTUDE EMPIRIQUE DES PROJETS DE

L'ÎLOT DES MURMURES ET DE L'ESPACE BONHEUR MASSON

Ce chapitre présente les résultats de notre recherche empirique. Nous décrivons premièrement l'évolution du réaménagement de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson. Nous enchaînerons avec une section présentant les différentes modalités de mise en commun dans la gestion courante et l'usage de ces espaces. Ensuite, dans la dernière section, nous présenterons le rapport entre ces projets et la gentrification.

Le but de ce chapitre est donc de comprendre l'évolution de ces projets et leur pérennisation, ainsi que leur inscription au sein des processus de gentrification en cours dans le quartier de la promenade Masson. Tel que mentionné précédemment, les acteurs municipaux semblent vouloir jouer le rôle de facilitateur et promouvoir l'émergence des communs. Toutefois, les inégalités sociales sont encore fortes sur ce territoire qui connaît des processus de gentrification. Cette situation pourrait refléter ces inégalités au sein des communs urbains qui émergent sur le territoire de ce quartier et exacerber les effets pervers de la gentrification.

6.1. Le réaménagement de l’Espace Bonheur Masson et de l’Îlot des murmures

Nous allons d’abord nous concentrer sur l’évolution récente des deux projets à l’étude dans notre recherche, soit, l’Îlot des murmures et l’Espace Bonheur Masson

Tableau 10: Caractéristiques des deux projets à l’étude

Nom du projet	Année d’amorce	Superficie (pi ²)	Fonction après revitalisation	Nombre de citoyens impliqués	Temps de réalisation	Organisme ayant épaulé l’initiative	Budget 1 ^{re} année	Propriétaire du terrain	Zonage
Îlot des murmures	2018	1950	Espace de voisinage	5 à 12 (800h de bénévolat)	5 mois	Lande et CEUM	22 000\$	Ville de Montréal	Parc
Espace Bonheur Masson	2017	3000	Espace de voisinage	3 à 10 (750h de bénévolat)	Plus de 2 ans	Solon	12 500\$ + Heures Solon	Ville de Montréal	Voirie

Source : Produit par l’auteur

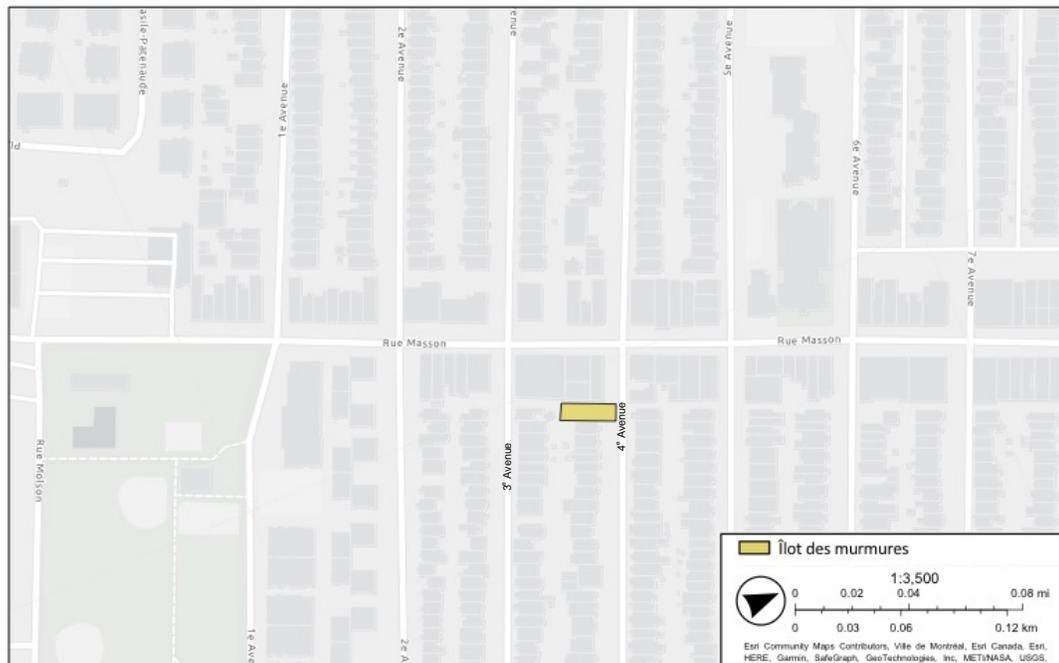
Ces projets sont des expérimentations de réaménagement mises en œuvre sur des terrains vagues ou sous-utilisés. Nous présenterons premièrement l’historique de la mise en œuvre de ces projets ce qui nous permettra d’établir les objectifs des parties prenantes. Par la suite, nous présenterons des caractéristiques de ces projets en lien avec l’usage commun des espaces, à l’aide des indices suggérés par Gibson-Graham (2014). Nous chercherons donc à répondre à la sous-question 1, à savoir quelle sont les conditions qui ont mené à la création de ces communs urbains.

6.1.1. L’évolution : d’un terrain vacant à l’Îlot des murmures

L’Îlot des Murmures a été créé sur un terrain se situant sur la 4^e avenue, à l’extrémité de la ruelle qui est parallèle à la rue Masson entre la 3^e et la 4^e avenue. Le terrain est d’une superficie de 1950 pieds carrés (Lande, 2020). Deux organismes ont épaulé la revitalisation de ce terrain, l’organisme Lande et le Centre d’écologie urbaine de Montréal (CEUM). Au printemps 2018, ces deux organismes ont reçu le mandat par la

mairie de l'arrondissement d'organiser et de structurer la revitalisation d'un terrain vacant, autrefois appelé l'Îlot de la 4^e, par le biais d'un budget participatif de 20 000\$ provenant de l'arrondissement et un appui de 2 000\$ de la caisse Desjardins locale situé sur la rue Masson.²⁵

Figure 12 : Localisation de l'Îlot des murmures



Source : Produit par l'auteur

Lande est un ONBL créé en 2014 qui s'est donné comme objectif la revitalisation de terrains vacants dans la région métropolitaine de Montréal. Le but de Lande est de faciliter l'appropriation temporaire de ces espaces par la population locale (Saulnier-Tremblay, 2016). L'organisme joue ainsi le rôle d'intermédiaire entre les autorités gouvernementales et/ou privées, propriétaires d'un terrain vacant, et les citoyens. En 2015, Lande a développé une carte interactive permettant aux citoyens d'indiquer la

²⁵ 10 000\$ seront aussi alloués en 2019 suite à l'intégration de l'Îlot des murmures aux Projets Participatifs Citoyens.

présence d'un terrain vacant sur l'île de Montréal ainsi que d'observer où sont localisés les terrains vacants déjà répertoriés.

Le centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) est un ONBL actif depuis 1996. Sa mission est « de développer et de proposer des pratiques et des politiques urbaines contribuant à créer des villes démocratiques, écologiques et en santé. » ([Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2017, p. i](#)). Le centre a développé une expertise en urbanisme participatif et dans les champs de la démocratie participative, de l'aménagement et du transport actif, ainsi que dans des aménagements écologiques et de verdissement. L'organisme est principalement actif sur le territoire montréalais, mais aussi dans d'autres régions du Québec.

6.1.1.1. Les Dents Creuses : incubation et balbutiements

Le projet de revitalisation de l'Îlot de la 4^e émerge d'une initiative conjointe de Lande et du CEUM intitulée Dents Creuses²⁶, qui avait comme mission le réaménagement d'espaces vacants sur le territoire montréalais. L'idée de base était de joindre les expertises de ces deux organismes qui semblaient se compléter. Lande étant plutôt axé vers la mobilisation et la communication sur le terrain, tandis que le CEUM était plutôt orienté vers la concertation, le changement de politiques publiques et le volet participatif.

Lorsque l'initiative Dents Creuses a été présentée à l'arrondissement, l'administration a signifié l'intérêt de développer le site du futur Îlot des murmures et d'y tester des usages. Le CEUM prendrait en charge les tâches administratives, le lien avec l'arrondissement, la gestion des finances ainsi que la question des assurances. Lande jouerait le rôle de chargé de terrain s'occupant de la mobilisation, des ateliers de co-

²⁶ Ce terme fait référence à une parcelle de terrain non bâtie localisée entre deux parcelles bâties.

création, du volet communication ainsi que du lien entre les différents acteurs du milieu. (Répondant 3 – Agent facilitateur).

Laissé à l’abandon par son propriétaire pendant plusieurs années, ce terrain était utilisé en tant que dépotoir par quelques résidents et entrepreneurs du quartier. Ce lieu possédait les caractéristiques typiques d’une friche avec des enjeux de salubrité et de délinquance. Il était donc considéré comme nuisible par les résidents du quartier. (Répondant 1 - Commonor). Le terrain en question a été racheté par la ville de Montréal en 2017²⁷ suite à l’expropriation du propriétaire, entre autres suite à la pression faite par certains citoyens qui souhaitaient que ce terrain soit pris en charge par la ville. Il s’agit donc d’un concours de circonstances. Le jugement de la cour ayant permis l’expropriation stipulait que la ville avait 3 ans pour réaménager le lot. Ainsi, afin d’accélérer le processus de réaménagement, le mandat d’initier un projet citoyen a été donné à Lande et le CEUM (Répondant 1 – Commonor).

Les objectifs et les motivations des résidents participants au projet de réaménagement étaient multiples. Reste-il qu’en général, l’objectif commun des participants était de faire du quartier un endroit plus agréable où vivre grâce au réaménagement du terrain vague.

[...] je ne sais pas si tu as vu des photos de avant et après, avant c'est assez morose donc il y avait vraiment cet intérêt-là, tu sais pas juste d'embellir, mais de rendre le milieu vraiment plus, plus esthétique, mais aussi plus efficace, d'avoir un espace pour les enfants, un espace pour relaxer, qui était comme un peu en retrait de la rue principale qui est la rue Masson. Ça fait qu'il y avait comme un besoin je te dirais. (Répondant 3 - Agent facilitateur)

²⁷ Le coût de l’expropriation était estimé à 400 000\$ et le terrain était évalué à 141,300\$ (Delacour, 2017)

En plus de jouer un rôle clé au sein du processus de mobilisation des participants, les organismes portaient le rôle de facilitateur en épaulant les citoyens afin de mener à terme le projet, mais aussi en ayant comme aspiration le développement des capacités des individus impliqués.

Cette initiative comporte ainsi quelques caractéristiques particulières. Premièrement, l'achat du terrain s'est fait suite à des pressions citoyennes voulant se réappropriier le site. En second lieu, la ville avait déjà l'intention de procéder à sa revitalisation. Par ailleurs, le zonage du terrain avait été modifié, passant d'une fonction résidentielle à une fonction de parc en 2017, ce qui a facilité le processus de réaménagement. De plus, les autorités municipales ont fait part d'ouverture d'esprit dès l'amorce du projet. Le projet ne s'est donc pas développé dans une logique de confrontation, mais plutôt en situation de collaboration et de partenariat. En effet, tout au long du processus, l'arrondissement a offert son support et donné accès à des ressources pour faciliter la tenue du projet. La ville considérait le processus de réaménagement de ce site comme étant un baromètre de la participation citoyenne dans le quartier. Le programme Projets Participatif Citoyens était une orientation politique de la Mairie d'arrondissement qui désirait le déployer à partir de 2019. L'émergence d'un projet comme l'Îlot des murmures suite à la demande d'occupation du site par des citoyens était donc une belle opportunité pour l'arrondissement de tester et valider certains éléments de ce programme (Répondant 17 – Agent municipal).

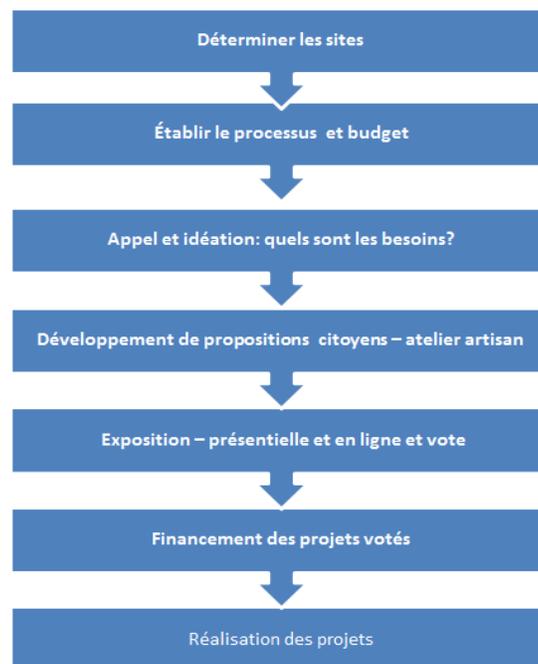
Lande et le CEUM avaient à mobiliser les acteurs présents dans le quartier. Les acteurs communautaires déjà actifs ont été mis au courant du projet tout comme les commerçants et la SDC Masson. Des cartes postales ont aussi été envoyées par l'arrondissement pour informer les citoyens voulant potentiellement participer à la revitalisation de cet espace. Ensuite, l'information a été transmise aux divers groupes Facebook de l'arrondissement et aux organismes intéressés, notamment la CDC Rosemont, ainsi que les groupes locaux de ruelles vertes. La société de développement

environnemental de Rosemont, l'éco quartier et les organismes paramunicipaux ont aussi été informés. Lande, le CEUM et les citoyens impliqués dans le projet prônent la participation du plus grand nombre d'individus. La mobilisation des acteurs a donc perduré tout au long du processus de revitalisation et se maintient encore à ce jour.

6.1.1.2. Le processus de réaménagement

La démarche participative suivie par Lande et le CEUM, a été plutôt expéditive. En mai 2018, ils ont tenu des ateliers d'idéation afin de comprendre les différents besoins de la population locale et d'inspirer les citoyens au sujet des projets pouvant avoir lieu sur le site.

Figure 13: Étapes du projet Dents Creuses



Source : Site web les Dents Creuses (L'URL n'est plus valide)

Ensuite en juin, trois ateliers de développement ont été organisés. Ces derniers visaient à faire émerger et à recueillir des idées de projets provenant des citoyens.

L'aménagement proposé devait répondre à certains critères (voir Tableau 12) qui sont somme toute, peu contraignants. Ils laissent aux citoyens une certaine liberté d'action en plus d'une autonomie tout en limitant l'établissement d'infrastructures fixes et onéreuses.

Tableau 11: Critères présents dans le règlement cadre du projet de l'Îlot des murmures

Critères
Accessibilité universelle
Amovibilité des aménagements
Autonomie du projet (entretien)
Respect du budget alloué (10 000\$ ²⁸)
Dépenses liées au matériel (pas de programmation)
Respect des valeurs et de la vision
Respect de la réglementation municipale
Sécuritaire

Source : Lande et CEUM (2018).

Les résidents du quartier ont ensuite pu voter pour leur projet préféré du 8 au 22 juillet 2018. Ainsi, les différentes ébauches proposaient de grands axes qui allaient être développés dans une logique évolutive selon les propositions des citoyens. Le secteur choisi pour le vote est un quadrilatère localisé entre la rue Laurier et la rue Dandurand allant de la 8^e Avenue à la 1^{re} Avenue (voir figure 3). Tous les résidents de 12 ans et plus pouvaient participer au vote. Selon le CEUM, 219 citoyens y ont participé ([CEUM, 2021](#)).

²⁸ Bien que le budget final soit plus élevé (tableau 12), le budget initial s'établissait à 10 000\$

Après avoir voté et partagé leurs idées, les citoyens ont ensuite procédé au nettoyage du site et à l'aménagement du terrain. Dans l'ensemble, le processus de revitalisation a été très rapide, l'inauguration de l'îlot de Murmures a eu lieu le 15 septembre 2018.

Ça s'est fait incroyablement rapidement, je pense qu'on n'en revenait pas après 30 jours de faire : il y a 30 jours il n'y avait rien ! [...] Ça changeait comme incroyablement rapidement ; oui c'est quelque chose. (Répondant 1 - Commonor)

Figure 14: L'Îlot des murmures avant et après.



Source : Page Facebook de l'Îlot des murmures

La conception devait être pensée dans une logique temporaire et visait à créer un espace éphémère.

...on s'était fait dire au départ là qu'on avait commencé dans les premières rencontres que c'était temporaire, qu'il fallait faire des aménagements

mobiles parce que la ville pouvait décider de faire des aménagements permanents, de s'inspirer des usages qu'on en aurait fait, que les citoyens auraient fait. [...] On savait que ça se pouvait que la ville décide de reprendre l'espace (Répondant 5 - Commonor).

Le fait que le terrain appartienne à la ville et qu'il soit zoné parc, rassure les résidents impliqués sur la pérennisation du projet bien que, comme nous le verrons plus tard, certains doutes persistent à propos de la pérennisation de l'implication des volontaires.

La réceptivité des habitants du quartier face à ce projet a été plutôt positive, bien que certains résidents n'étaient pas conscients au départ qu'il s'agissait d'un projet de réaménagement porté par et pour des citoyens, comme nous le révèlent les entretiens :

Ben on s'est mis à mettre cela c'était très clair qu'on était citoyens, qu'on ne travaillait pas pour la ville. Parce que, dépendant des gens, il y a des gens qui ont une très mauvaise opinion de la ville, donc ça peut être difficile. (Répondant 1 - Commonor)

La majorité des répondants témoignent aussi de la forte acceptabilité de ce projet de la part des résidents du quartier. Le projet a toutefois amené son lot de défis notamment d'assurer une mobilisation et une participation continue tout au long du processus. De plus, les travaux extérieurs sont dépendants des conditions météorologiques, les bénévoles partent aussi en vacances l'été ce qui complexifie la mise en œuvre des travaux. Par contre, ces défis ont été surmontés avec succès et de manière très habile notamment grâce à une implication citoyenne forte, mais aussi grâce à un support constant de la part des coordonnateurs du projet qui n'ont pas uniquement joué le rôle de facilitateurs, mais aussi mis la main à la pâte pour les travaux manuels de réaménagement.

6.1.1.3. La pérennisation du projet : un groupe bien soudé

Dans la foulée du processus de réaménagement, un groupe de citoyens bénévoles s'est formé. C'est ce groupe qui s'est auto-désigné pour gérer de manière autonome l'Îlot

des murmures. Ce groupe a évolué tout au long du processus, mais s'est solidifié avec le temps. Au départ, lors des ateliers d'idéation, il était formé de 25 à 30 personnes. Le groupe s'est relativement effrité par la suite, notamment lors du début des travaux d'aménagement auxquels une douzaine d'individus ont participé (Répondant 2 – *Commonors*). Toutefois, certains passants participaient de manière spontanée et aléatoire aux travaux de réaménagement. Du groupe de départ, ce n'est plus que 6 à 7 personnes qui participent encore à l'organisation ce qui illustre bien les défis de l'implication.

On a eu au travers du projet des gens qui sont venus aider, il y a des gens qui ont voulu s'impliquer, on a fait des rencontres avec eux finalement ils sont partis sans trop nous dire pourquoi. Ça fait que, c'est sûr qu'on est en ce moment à tester des façons d'intégrer les gens, puis il faut transmettre l'information aussi. C'est comme un peu notre prochaine étape, prochain défi pour aller recruter peut-être des gens pour s'impliquer un peu plus pour l'été prochain. Donc c'est le gros défi. Heureusement, on est quand même un petit noyau serré qui se voit à chaque mois puis qui arrive quand même à faire vivre encore le projet là. C'est un défi. (Répondant 2 - Commonor)

Ainsi, l'enjeu de la mobilisation reste constant. De plus le volontariat amène aussi ses limites en termes du temps d'implication possible des participants. L'épuisement de certains bénévoles joue aussi pour beaucoup.

C'est sûr que c'est des bénévoles, donc les gens on organise des trucs, on veut faire des choses qui sont quand même assez simples à organiser parce qu'on n'a pas non plus énormément de temps chacun, on est tous pris dans nos vies et dans le travail et tout cela. Donc c'est le défi aussi, c'est de ne pas s'épuiser là-dedans puis que ça ne repose pas non plus tout le temps sur les mêmes personnes parce que c'est toutes les mêmes qui ont créé l'espace l'autre été d'avant. Ça a été quand même beaucoup de travail. Pendant l'été on a construit les bacs, puis tout installer les trucs, c'est pour ça que l'été passé on a laissé un peu parce qu'on avait tous besoin je pense d'une petite pause d'implication. [...] Donc, comment faire pour aller susciter la participation, je pense qu'en faisant des petits événements

comme ça, ça incite les gens à venir puis à participer puis à connaître. C'est ce qu'on va essayer prochainement. (Répondant 2 - Commonor)

Intervieweur : Est-ce que c'est dans leur intérêt [le groupe] d'essayer d'accueillir le plus de monde possible encore?

Oui, complètement, je pense qu'il y a clairement des intérêts dans un premier temps parce que à un moment donné ça devient épuisant pour entretenir, pour comme reconstruire l'année prochaine comme on le voyait l'été passé il y avait comme un moment donné un sentiment de, d'épuisement je te dirai. Et puis, c'était vraiment tout le temps les mêmes [...] (Répondant 3 - Agent facilitateur)

Tranquillement, le rôle de guide que portait les deux organismes facilitateurs s'est effacé et la gestion de cet espace a été transférée au groupe de citoyens. Ce groupe s'est progressivement consolidé, un mode de gestion du site s'est formalisé avec des rencontres entre les participants.

...[...] l'implication a évolué avec le temps parce que la première année comme je dis, jusqu'au lancement de l'îlot, on était vraiment coaché. Suite au lancement dans le fond le coaching s'est modulé. [Le coordonnateur] est resté avec nous pour nous établir un petit fonctionnement avec un groupe Facebook, une page Facebook, voir un peu ce serait quoi les outils qu'on voudrait utiliser puis ensuite sur une base volontaire et amicale je dirais les gens qui étaient présents dans les ateliers. (Répondant 5 - Commonor)

Les membres du groupe se connaissent très bien et, pour la majorité, ils sont parties-prenantes du projet depuis ses phases initiales.

Au niveau du financement, après le réaménagement initial, le groupe de citoyens n'avait pas dépensé la totalité du montant alloué par le budget participatif ; ils avaient donc accès à des montants résiduelles. Par contre, ce budget n'est pas récurrent. Ainsi, depuis l'année 2 du projet, le groupe est dépendant du financement provenant des Projets participatifs citoyens, ce qui semble être une contrainte pour le groupe

gestionnaire qui doit refaire le processus de budget participatif chaque année pour assurer la pérennisation du projet.

Pour la pérennité des projets, parce que Masson Village c'est un incubateur si on veut, les PPC [...], comme c'est un incubateur, ça veut aussi dire qu'ils cherchent à avoir des projets nouveaux, tu sais l'innovation c'est comme quelque chose d'important et ça fait en sorte que des projets comme l'Îlot qui veulent être pérennes, [...] c'est sûr qu'il nous faut arriver avec des nouveaux projets à chaque année pour avoir du financement, tu sais, on pourrait pas juste dire qu'on refait la même chose, il faut arriver avec soi des nouveaux aménagements, des nouveaux événements, une nouvelle thématique ou quelque chose comme ça pour en faire partie. (Répondant 5 - Commonor)

Les citoyens impliqués ont donc besoin de faire preuve de créativité dans la planification de leurs activités pour assurer la pérennité du projet.

Figure 15: L'Îlot des murmures, vu respectivement de la 4e avenue et de la ruelle



Crédit photo : Alexandre Paré – Juillet 2020.

D'autre part, lors des entretiens semi-dirigés nous avons constaté que la majorité des répondants mettent l'accent sur le caractère inclusif de la conception de l'espace et ils sont très ouverts à accueillir de nouveaux membres au sein du groupe. On remarque aussi l'importance de la proximité du lieu de résidence. Certains citoyens impliqués résident dans le bloc adjacent à l'Îlot des murmures. Leur cour arrière a été le lieu de construction du mobilier et fait office de source d'eau pour l'arrosage des végétaux. L'absence d'un approvisionnement en eau aurait pu être une contrainte majeure au projet limitant ainsi les possibilités d'aménagements.

Le processus de réaménagement de l'Îlot des murmures a donc été très rapide. Il a été initié par une volonté citoyenne avec l'appui de la municipalité et incubé grâce au dynamisme des organismes facilitateurs. Nous aborderons maintenant le processus de réaménagement de l'Espace Bonheur Masson dont le résultat est similaire mais qui n'a pas connu les mêmes étapes de développement.

6.1.2. D'un stationnement sauvage à l'Espace Bonheur Masson

Tout comme l'Îlot des murmures, l'Espace Bonheur Masson est une expérience couronnée de succès, autant au niveau de sa réalisation que de sa pérennisation. Le processus menant au réaménagement de ce terrain a toutefois été bien différent. Les acteurs impliqués ne sont pas les mêmes. D'ailleurs, contrairement à l'Îlot des murmures, l'impulsion de ce projet ne vient pas de l'arrondissement. Il a plutôt été initié par le biais d'une collaboration entre Solon, la Chaire de recherche sur la transition écologique et plusieurs partenaires des milieux communautaires et de l'économie sociale, dans le cadre du projet *Nos Milieux de Vie!* (NMV), à partir du printemps 2017 (Audet, Segers et Manon, 2019). Solon est un organisme à but non lucratif œuvrant principalement dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie et ayant comme objectif : « le déploiement de projets collectifs locaux, pour la création de milieux de vie conviviaux, solidaires et écologiques » (Solon, 2020). Le projet NMV visait à intégrer les citoyens dans des projets de transition écologique.

6.1.2.1. L'amorce : Le projet Nos Milieux de Vie !

Dans le cadre du projet NMV, deux milieux de vie ont donc été ciblés en amont pour devenir des zones d'expérimentation de transition dans Rosemont – La Petite-Patrie, le milieu de vie Masson Est et le milieu de vie Bellechasse. Le choix de localisation du milieu de vie Masson Est a été fait en regard de plusieurs éléments, notamment l'implantation récente de ruelles vertes dans le secteur, la présence de plusieurs organismes communautaires, ainsi que le désir de certains citoyens d'augmenter le dynamisme du quartier (Audet, Segers et Manon, op. cit., Solon, 2018). Le projet NMV visait à développer des projets de transition écologique collectifs dans 3 quartiers montréalais dont le secteur de la promenade Masson entre Saint-Michel et Pie IX. L'orientation du projet était de faire émerger des projets de mobilité et de réduction des gaz à effet de serre (GES) via une mobilisation citoyenne et plusieurs activités de réflexion collective visant à co-construire la vision d'avenir du milieu de vie. (Répondant 16 – Agent facilitateur).

Le principal enjeu ressortant de cette vision d'avenir était le besoin de socialisation. Les résidents souhaitaient dynamiser le quartier, de se rejoindre entre voisins pour créer du lien social (Répondant 16 – Agent facilitateur). L'enjeu social a donc été abordé en premier lieu pour ensuite faciliter le développement de projets structurants de réduction des GES (Répondant 16 – Agent facilitateur).

Au sein des actions proposées, l'idée de réaménager un des nombreux terrains vacants a émergé. Plusieurs sites potentiels situés dans le quartier avaient été localisés par des résidents. Cette proposition venait répondre aux besoins évoqués par les résidents et suscitait une forte adhésion.

Il y avait comme plusieurs espaces où les gens voyaient qu'il y avait du potentiel pour créer des espaces verts, créer des espaces de rencontre, etc. Les gens voulaient vraiment aménager les espaces vacants parce qu'ils trouvaient qu'il y avait un manque d'espaces verts petits à proximité de

leurs logements. [...] Donc ils voulaient se réapproprier des espaces puis embellir leur quartier et créer des espaces de socialisation, de rencontre, etc. Il y a vraiment un groupe qui s'est solidifié autour de l'aménagement d'un espace. Ça a vraiment pris cette idée-là. (Répondant 16 - Agent facilitateur)

Donc, il apparaît que la démarche initiale entreprise par l'organisme facilitateur a dévié de sa trajectoire tout en conservant la même vision. L'idée de départ n'était pas de revitaliser le site du futur Espace Bonheur Masson, mais plutôt de développer des projets avec une finalité écologique dans le quartier. C'est à la lumière du processus de réflexion collective que le site du futur Espace Bonheur Masson a été choisi dans l'optique d'y développer un espace de voisinage et d'en faire un lieu de rencontre pour les habitants du quartier (Audet, Segers et Manon, 2019).

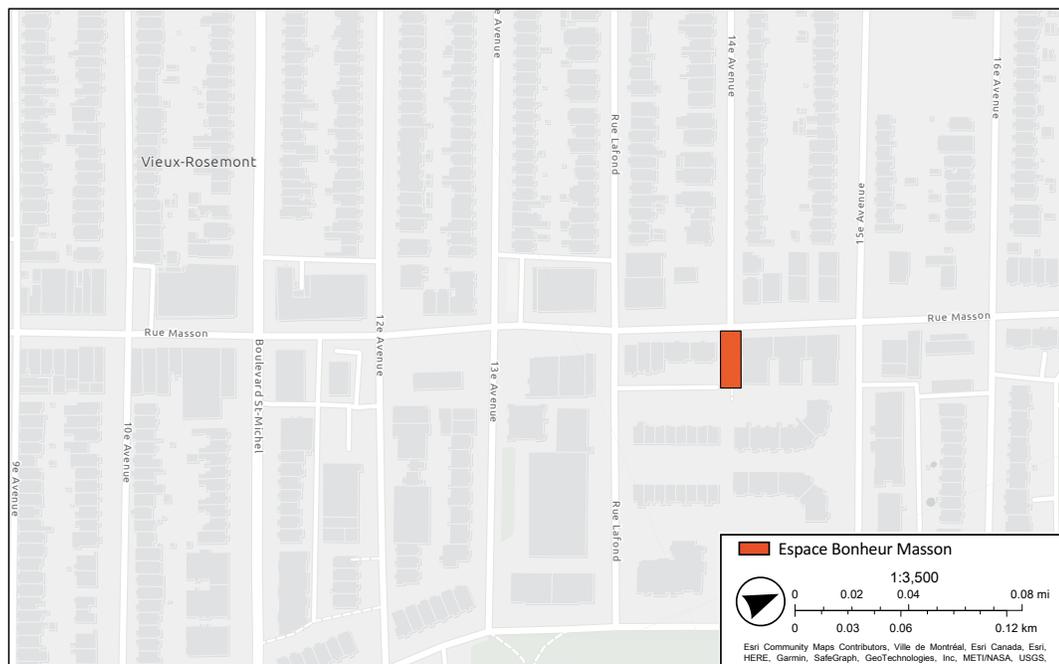
Le fait que ce terrain soit la propriété de la ville a beaucoup influencé son choix. Suite à une rencontre avec un employé d'un organisme local, la chargée de projet chez Solon a constaté que des initiatives avaient déjà eu lieu dans le quartier pour inciter une réappropriation citoyenne d'espaces vacants sur le domaine privé. Ces démarches n'ont pas été concluantes. Incuber un projet sur le domaine public avait donc plus de chances de succès. La chargée de projet a donc proposé le site du futur Espace Bonheur Masson qui hébergeait à ce moment un stationnement sauvage. Il s'agissait alors d'une belle opportunité puisque la Ville avait l'intention de récupérer cet espace. Des démarches ont donc été entreprises par Solon pour que les voitures stationnées soient retirées dans l'objectif de réaménager le site. L'espace Bonheur Masson a donc été l'aboutissement de ce projet dans le milieu de vie Masson Est.

6.1.2.2. Implication citoyenne et réaménagement

Ainsi, l'Espace Bonheur Masson est un terrain localisé dans la continuité de la 14^e avenue au coin de la rue Masson. Il s'agit d'un espace de la largeur d'une rue faisant office de cul-de-sac non asphalté et se terminant de manière perpendiculaire à la rue

Masson. Cet espace en friche faisait office de stationnement sauvage pour certains résidents du quartier. Gravier, déchets et rebuts d'automobile caractérisaient cet espace non accueillant et même dangereux pour de jeunes enfants.

Figure 16 : Localisation de l'Espace Bonheur Masson



Source : Produit par l'auteur

Tout comme l'Îlot des murmures, le terrain de l'Espace Bonheur Masson est localisé sur un terrain municipal. Toutefois, celui-ci n'est pas zoné parc, mais plutôt voirie puisqu'il s'agit de la continuité d'une rue. La mobilisation pour l'aménagement de ce site a eu lieu de janvier à juin 2018 et le bilan en est impressionnant :

Le processus de co-construction de l'espace Bonheur Masson, entrepris par un groupe de sept citoyens porteurs du projet, a inclus plusieurs actions telles que quatre demandes de financement, la création d'un plan d'aménagement à l'échelle, huit journées de construction, sept journées de récupération des matériaux et l'élaboration d'un calendrier d'activité. Ces activités ont favorisé l'engagement citoyen. Un relais constant s'est fait

entre les participants. L'implication dépendait de la disponibilité et de la motivation de chacun. Les tâches d'entretien comme l'arrosage, le désherbage et la récupération des déchets ont été assumées par seulement 4 personnes. Si l'on compte l'ensemble des heures destinées à la réalisation de l'Espace Bonheur Masson, on estime que les citoyens de ce groupe ont donné plus de 750 heures de travail. (Solon, 2018, p.2)

On note aussi l'implication de trois commerces et de plusieurs organismes communautaires. La propriétaire d'un café local a d'ailleurs joué un rôle clé dans le processus de revitalisation, notamment via sa coopération avec le groupe de bénévoles et la création de partenariats avec d'autres commerces limitrophes.

[...] on a vraiment voulu mobiliser les résidents et les commerçants et les organismes du quartier. L'idée c'était vraiment de faire un projet, nous c'est sûr qu'on a été très actif sur la mobilisation des résidents, tu sais on voulait vraiment que les organismes s'impliquent et que les commerces s'impliquent et en fait dans l'espace Bonheur Masson, l'implication [...] de la propriétaire du café [...] ça a vraiment été déterminant pour nous. Et je pense que ça a vraiment été un facteur facilitant pour nous qu'elle se soit autant impliquée dans le projet. [...] D'abord, elle nous a aidés matériellement parce que l'on faisait toutes nos rencontres dans son café, elle nous a aidés à mettre en place la fête d'inauguration et elle a aussi aidé à la mobilisation puisqu'elle parlait aux gens qui venaient dans le café, elle leur parlait du projet et elle a essayé de mobiliser des commerçants autour aussi. (Répondant 16 - Agent facilitateur)

La propriétaire du café local cherchait à aider le groupe de citoyens impliqués et à créer du lien social dans le quartier. Elle désirait aussi stimuler les commerces locaux pour tenter de dynamiser le quartier tout en se rapprochant de sa clientèle.

...moi [propriétaire du café] je m'implique, mais je vais peut-être avoir d'autres commerçants dans ce cas-là qui vont vouloir s'impliquer et ce que j'ai fait c'est que j'ai été faire le tour de tous les commerces au grand complet et je les ai invité [...] Donc, sur l'Espace Bonheur on avait chacun nos tables et on parlait justement de qui nous sommes, qu'est-ce qu'on fait, depuis combien de temps qu'on restait là, tu sais vraiment juste en tant que propriétaire de commerce c'est la meilleure visibilité qu'on peut avoir avec nos futurs clients que de se mettre dans un endroit où que les voisins sont

invités avec de la bouffe gratis, des hot dogs, de la musique. (Répondant 13 - Propriétaire d'un commerce local)

Les objectifs des citoyens impliqués au sein du processus entourant le réaménagement ont une perspective environnementale, mais les fonctions données au site visent aussi un usage inclusif de l'espace.

Tu sais c'était vraiment pour essayer d'entremêler autant les jeunes que les moins jeunes et du côté écoresponsable le plus possible puis toujours avoir un accès proche de la nature, mais en ville. (Répondant 13 - Propriétaire d'un commerce local)

...l'idée c'était vraiment de créer une place publique, un espace de rassemblement pour les voisins pour les résidents du quartier, et en plus de ça, un site sur lequel on pouvait faire des activités culturelles, sociales, et cetera. (Répondant 16 - Agent facilitateur)

Figure 17: L'Espace Bonheur Masson avant et après



Source : Page Facebook de l'Espace Bonheur Masson

Au niveau financier, l'Espace Bonheur Masson a eu un apport monétaire de 2500\$ du Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSÉ)²⁹ en plus d'une aide technique pour créer un plan d'aménagement, un financement de 10 000\$ venant de l'arrondissement et un soutien de 125 heures par Solon. La transformation de l'espace a été un processus plus long que celui de l'Îlot des murmures, notamment puisque la superficie de l'espace réaménagé est beaucoup plus grande. Il s'est déroulé sur deux ans. Les participants y ont créé 3 zones : une zone jardin visant notamment à contrer les îlots de chaleur, une zone Agora pour faciliter les rencontres et discussions, une zone ludique visant la créativité et l'échange. Il s'agit donc d'une superficie de près de 3000 pieds carrés qui a été réaménagée. Une portion du matériel en place a été fournie par l'arrondissement, notamment du mobilier. Ce site est devenu un espace très accueillant et invitant. Plusieurs activités d'animation s'y sont tenues durant sa première année d'existence. L'Espace Bonheur Masson, à l'instar de l'Îlot des murmures, fait maintenant partie du programme PPC. Il est toutefois associé au secteur *Vivre Masson Est* et le projet est dorénavant chapeauté par le CEUM.

Ainsi l'encadrement des volontaires est beaucoup moins intense depuis que le projet est intégré au programme PPC. Les répondants s'entendent pour dire que sans l'implication de professionnels, d'organismes facilitateurs et des commerces du quartier, le projet n'aurait pas vu le jour. D'ailleurs, les actions de Solon sont allées plus loin que le simple rôle de facilitateur et ont vraiment permis aux volontaires impliqués de s'outiller et de réaliser le réaménagement du site.

Solon a fait office d'intermédiaire entre les citoyens et la Ville. Il s'agissait d'une expérimentation, autant pour Solon que pour la Ville. En premier lieu l'équipe de Solon a contacté l'administration pour faire usage de l'espace mais aussi pour demander une

²⁹ Le CERSÉ est un centre de recherche du Collège Rosemont orienté sur la responsabilité sociale écologique.

contribution financière puisqu'il s'agissait d'un aménagement sur un domaine public. Une fois le financement reçu, Solon a pu acheter du matériel et aussi engager un étudiant durant l'été afin d'aider la mobilisation et les travaux d'aménagement de l'espace. Les enjeux de sécurité et de responsabilité civile soulevés par la municipalité posaient aussi des exigences. Par exemple, la ville demandait un plan d'architecte pour les nouveaux aménagements sur le site.

Ils avaient vraiment des exigences pour qu'on leur dise exactement qu'est-ce qu'il y allait être aménagé, comment ça allait être aménagé ; ils ne voulaient pas qu'il y ait trop de jeux pour enfants, nous on voulait fabriquer un peu des jeux pour enfants avec des vieux pneus, des trucs comme ça. Ils ne voulaient pas qu'il y ait ça parce qu'ils trouvaient que c'était dangereux et tout. Et, en fait, ils nous ont demandé avant même qu'on commence à faire l'aménagement, de produire un plan. (Répondant 16 - Agent facilitateur)

Heureusement Solon avait développé un partenariat avec le CERSÉ et un des membres avait les compétences nécessaires pour dessiner le plan d'architecte. De plus, une bénévole impliquée qui était architecte a aussi participé au développement du plan. (Répondant 16 – Agent facilitateur). La Ville a aussi demandé des précisions au niveau du budget ce qui s'est avéré une lourde tâche pour le groupe de citoyens impliqués qui n'avaient pas nécessairement les compétences ni l'expérience de gestion.

Ainsi la liberté d'action des citoyens aurait pu être très limitée par le cadre légal très strict de la ville si ce n'avait pas été des efforts de Solon pour faciliter le processus de réaménagement. Solon a donc joué un rôle d'accompagnateur tout au long du processus. « Il faut vraiment s'impliquer dans la procédure parce que ça c'est trop complexe ». (Répondant 16 - Agent facilitateur)

Ainsi, puisque ce projet était une expérimentation pour plusieurs acteurs et notamment puisque la municipalité n'était pas partie prenante du projet en amont de la démarche,

le réaménagement du site a amené son lot de difficultés à un moment où le groupe de citoyen n'était pas encore bien organisé et solidifié.

6.1.2.3. La pérennisation, un processus évolutif

Un petit noyau de résidents a porté littéralement le projet sur ses épaules. Autour de ce noyau, il y a e une certaine rotation des volontaires impliqués. Au moment de la tenue de nos entretiens, l'entretien, la gestion et l'aménagement du site étaient assumés par un groupe de 5 à 6 personnes. Ces derniers communiquent via les réseaux sociaux en début de saison en diffusant des informations sur les différentes tâches à effectuer afin de recruter des participants et organiser leur implication.

Les membres du groupe formant le noyau principal se sont impliqués dans l'ensemble des sphères du projet. Dans un premier temps, ils ont été impliqués au sein du processus de réaménagement du site. Dans un second temps, ils se sont impliqués au niveau de l'entretien et la gestion du site, soit les dépenses et le budget, les contacts avec la ville, la mobilisation des ressources, la communication et les activités.

On apprend à se connaître d'une façon différente. Par exemple [une bénévole] au début c'était juste une voisine, une cliente qui venait chez nous, finalement je me rends compte que [cette bénévole] c'est plus que ça, elle peut avoir des contacts à la ville, par exemple, elle, toutes les batailles qu'elle veut gagner elle les gagne parce que justement elle sait où aller chercher les ressources nécessaires pour ces combats, donc quand j'ai une question par rapport à une logistique quelconque par rapport à la ville, je peux demander à [cette bénévole] et je sais qu'elle va être là, donc, oui ça a vraiment développé des beaux liens (Répondant 13 - Propriétaire d'un commerce local)

Les répondants s'entendent pour dire que ce projet a créé des liens sociaux forts entre les participants, mais aussi entre les résidents du quartier qui en font usage.

Je ne sais pas si tu as déjà eu la chance de voir des photos d'avant à quoi ça ressemblait cet espace-là. Mais franchement, tu sais, tout le monde était

vraiment heureux de voir que cet espace-là, qui était vraiment un clash, [...]et ça ne ressemblait pas du tout à ça, donc le fait d'avoir créé ce parc là, je pense qu'aussi le fait qu'il y a des gens qui aient pu participer à cette création-là, ça a vraiment tissé des liens justement entre voisins et c'était cela qui était le fun à voir, donc les gens, effectivement, ont beaucoup de respect pour cet espace-là. (Répondant 13 - Propriétaire d'un commerce local)

Par contre, l'ampleur du travail à accomplir a mis beaucoup de pression sur les porteurs du projet, notamment à cause de la petite taille du groupe de citoyens impliqués. L'implication constante nécessaire à la réalisation du projet et induite par le désir d'arriver à des résultats tangibles tend à affecter négativement le désir d'implication.

Là où j'ai trouvé difficile [...] c'était la première année parce que je me suis mis tellement de choses, c'était tellement nouveau tout et j'étais tellement en train de construire, d'essayer de construire quelque chose, le groupe, etc. et que j'ai du mal à, des fois, gérer beaucoup de choses. L'Espace était, c'était de la garnotte vraiment, il n'y avait rien et je me suis mis la pression de faire un sol végétal, mais qui ne soit pas du gazon, donc je voulais quelque chose qui soit régénérateur avec, etc. Ça donc c'était déjà de comment créer un sol, même si j'ai des compétences en agriculture urbaine, je ne suis pas, ce n'est pas mon métier. Puis là, on a manqué de structure, d'aide justement au point de vue de la ville et au point de vue même de Solon. Mais c'est pas pour dire Solon, mais d'autres plus proches. Pour dire qu'il y aurait peut-être des solutions qui auraient été plus faciles que celles que j'ai mises en place. Et puis, vu que ça a commencé très tard, il a fallu tous les jours aller arroser, tous les jours. Donc ça a été une charge mentale qui a été extrêmement difficile. Donc, là, oui, j'ai trouvé comme quelque chose qui est venu me rentrer dedans et me fragiliser dans mon envie de m'investir.... (Répondant 14 - Commonor)

Reste-t-il que le rôle de Solon a été d'une importance capitale lors de la réalisation du projet comme en témoigne une discussion entre les répondants 14 et 15 :

C'est parti de Solon quand même, enfin je pense que Solon a été, ils sont toujours en train de chercher des idées de comment encourager ce processus-là, et tu les vois en ce moment ils lancent tellement de choses, je voyais les événements. Solon, et après, les connaissant un peu, on sait

comment ils fonctionnent, ils vont lancer et ils vont voir si ça accroche, mais je pense que c'est parti aussi de Solon et qu'il y a une démarche scientifique parce que Solon, comme il y avait quelqu'un qui faisait les animations au début [la chargée de projet] tu sais [elle] était là depuis le début puis elle travaille aussi en urbanisme à [l'université] donc je pense qu'il y avait aussi une volonté. (Répondant 13 - Propriétaire d'un commerce local)

On remarque aussi que le processus de réaménagement plus lent permet, selon le regard de ces deux répondant, une concertation informelle de la population en continu à propos du développement du site. La vision de ce qu'est l'Espace Bonheur Masson et ce qu'il va devenir avec le temps est donc un processus en continuelle transformation.

... si on l'avait transformé en une fin de semaine avec des pépines avec tout l'outillage et plein de monde pour peindre tout ça et en une fin de semaine le milieu est transformé je ne trouve pas que tu peux te approprier l'espace, tu peux avoir, tu peux trouver ça beau, tu peux trouver ça intéressant de pouvoir te reposer et de pouvoir en profiter, mais tu ne vois pas il n'y a pas de work in progress sur lequel tu pourrais avoir ton mot à dire éventuellement, ça fait que moi je pense que c'est une différence importante. (Répondant 14 - Commonor)

Au niveau de l'animation du site, nous avons constaté une baisse graduelle des activités organisées sur le site d'année en année. L'intensité forte de l'animation du site lors de la première année est attribuable aux efforts déployés initialement par Solon. Durant cette période, Solon a élaboré une programmation, mais par la suite les activités sont devenues moins fréquentes. Un essoufflement vis-à-vis l'animation du site de la part des *commonors* est à considérer. L'animation et la programmation étant un travail exigeant en soi, il semblerait qu'avec le temps, les *commonors* ont délaissé malgré eux cet aspect. De plus en 2020, les restrictions sanitaires ont grandement limité la programmation d'activités sur le site.

Figure 18: L’Espace Bonheur Masson et ses alentours



Crédit photo : Alexandre Paré – Juillet 2020.

6.1.3. Comparaison des deux démarches : l’émergence de deux communs urbains fonciers et d’une communauté de *commonors*.

Comme nous avons pu le constater, les aspirations et objectifs des parties prenantes mobilisées dans le processus de réaménagement de ces deux sites se rejoignent. Bien que résultant de deux démarches différentes, le processus a mené à l’émergence de deux sites autogérés par des résidents impliqués volontairement que nous considérons comme des communs urbains foncier. C’est ce que nous avons constaté en associant les éléments clés de ces deux démarches avec les indicateurs apportés par l’étude de Gibson-Graham *et al.* (2014). Ces deux projets possèdent toutes les caractéristiques propres à des communs urbains. Nous avons en effet été en mesure de valider la présence sur le terrain de tous les indicateurs caractérisant un commun. Ainsi, dans les

prochaines sections nous relierons les différentes variables proposées dans le tableau 13 avec les objectifs des différents acteurs impliqués dans les deux démarches ayant mené à la création de deux commons urbains.

Nous avons remarqué que, selon nos résultats, les variables accès, usage et bénéfiques s’entrecroisent souvent entre elles tout comme les variables entretien et responsabilité. La mise en commun de ces sites a mené à la création d’une communauté de *commonors* et d’un groupe de *commonors*.

Tableau 12: : Le Commons Identi-kit

Variables	ACCÈS	USAGE	BÉNÉFICES	ENTRETIEN	RESPONSABILITÉ	PROPRIÉTÉ
Indicateurs	Partagé et ouvert	Négocié par une communauté	Distribués largement aux membres de la communauté (et plus encore)	Accompli par les membres de la communauté	Assumé par les membres de la communauté	Toute forme de propriété (Privé, étatique, à accès ouvert)

Source : Gibson-Graham (2014), traduit et adapté par l’auteur.

6.1.3.1. Accès

En termes d’accès au site, les deux projets sont de nature inclusive et l’accès y est prévu pour les résidents du quartier, mais aussi pour la clientèle et les employés des commerces localisés à proximité. L’accès ne se veut donc pas exclusif aux résidents riverains. Il est partagé et les usagers, ainsi que les commerces proches des sites, en sont reconnaissants, ce dont témoigne le répondant 1 : « Les commerces je ne les nommerai pas, mais tout ce qui est autour savent qu'on existe » (Répondant 1 - Commonor)

L’accès est donc ouvert et partagé. Les résidents et non-résidents sont invités à s’approprier ces espaces qui ont été créés par et pour les citoyens. Bien entendu, la

pandémie de Covid-19 a limité pendant un certain temps l'usage de ces deux sites. Les terrains étant propriété de la ville, les restrictions sanitaires s'y imposaient. Il s'agit donc d'un petit rappel que, bien que ce soit un espace autogéré par des citoyens, la Ville en reste le propriétaire et peut y imposer des règles d'accès si elle l'estime nécessaire.

Figure 19 : L'Îlot des murmures - Panneau de restriction d'accès



Crédit photo : Alexandre Paré – Mai 2020.

D'autres restrictions sur l'accès sont aussi en vigueur, notamment sur le respect du bruit et du voisinage. Parfois quelques fêtards faisaient un usage nocturne de l'espace après la fermeture des bars et venaient y consommer de l'alcool. Toutefois, le site étant zoné parc, la réglementation municipale en interdit la fréquentation après 23h.

6.1.3.2. Usage

L'usage a été réfléchi et déterminé par les citoyens pour les deux sites. On constate une démarche démocratique à l'Îlot des murmures avec la tenue d'un vote pour déterminer quel type de projet allait être mis en œuvre. Dans les deux cas les décisions de base sur la fonction de ces deux sites et l'usage qui allait en être décidé a été pensé lors de séances d'idéation avec un petit groupe de citoyens. Il reste que la municipalité n'a pas imposé un type d'usage, bien qu'elle ait posé certaines contraintes, conformément à la réglementation municipale d'urbanisme. Outre ces contraintes, l'usage a été déterminé par la communauté.

Il faut noter que ces deux projets n'ont pas été développés en situation de confrontation ou d'une résistance à une *enclosure*. Ainsi, les parties prenantes n'ont pas dépensé une portion de leur temps et de leur énergie à lutter pour des revendications. Cela a laissé plus de temps aux résidents impliqués pour se concentrer sur la réflexion entourant les différents usages potentiels qui allaient être mis en place sur le site. Dans les deux cas, il s'agit d'espaces qui devaient être réfléchis dans une perspective d'usage transitoire. Or, les projets se sont pérennisés et l'usage de ces sites par et pour les citoyens s'est consolidé.

6.1.3.3. Les bénéfiques

Pour l'ensemble des répondants, les individus bénéficiant le plus de ces espaces sont les riverains. Ce sont des espaces accessibles à tous et la majorité des répondants s'entendent pour dire qu'il s'agit de sites qui profitent aux personnes qui n'ont pas d'espaces verts à proximité où accessibles sur leur logement. « C'est un petit peu un parc » dit un répondant (Répondant 11 - Employé d'un commerce local). Ce ne sont donc pas seulement les résidents qui en profitent, mais aussi les employés et les clients des commerces avoisinants. « Par exemple, j'ai croisé la caissière d'un commerce en train de manger son lunch », dit un répondant (Répondant 1 - Commonor). C'est le

quartier en entier qui peut potentiellement bénéficier de ces sites. Somme toute, le réaménagement de ces sites aura bénéficié à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus et, bien entendu, les résidents.

Ça bénéficie vraiment naturellement les participants et les bénévoles du projet directement, les usagers passant, les riverains, mine de rien, c'était des sites qui étaient sous-utilisés, des terrains vacants essentiellement. [...] Il y a aussi des organismes qui peuvent en bénéficier parce que ça leur fait des lieux où faire des activités. Donc, la programmation souvent est menée par le comité de citoyens, mais ils vont faire des liens avec des organismes du quartier pour faire des activités sur le site. (Répondant 17 - Agent municipal)

6.1.3.4. L'entretien

Comme nous l'avons vu précédemment, l'entretien des sites est délégué au groupe de citoyens bénévoles. Les tâches d'entretien vont de la gestion des ordures à l'animation culturelle du site. Dans les deux cas, il s'agit de petits groupes de personnes qui ont le défi constant de la mobilisation. Ces tâches vont parfois mettre de la pression sur le groupe de gestion de ces espaces qui a beaucoup de responsabilités.

Les *commonors* ont des tâches quotidiennes d'arrosage et de maintien de la propreté sur le site. Ils sont aussi tenus d'entretenir le mobilier. De manière saisonnière, ils vont procéder à des corvées de nettoyage pour ouvrir le site au printemps et le fermer à l'hiver. Cet entretien est effectué par le groupe de citoyens impliqués. Il n'est toutefois pas rare que certains usagers non-membres³⁰ du groupe viennent aider à ces tâches, ponctuellement, suite à la demande des membres du groupe ou bien de manière

³⁰ La question du membership permettant de distinguer les *commonors* des non-*commonors*, sera abordé ultérieurement.

irrégulière en arrosant les plantes ou en nettoyant le site sans que personne l'ait demandé³¹.

6.1.3.5. Les responsabilités

Les responsabilités entourant la gestion de ces sites reviennent aux membres du groupe de citoyens impliqués. Toutefois, cet aspect n'est pas bien précisé, certains répondants doutent notamment de la pérennité du projet à la suite d'un départ hypothétique de certains *commonors*. Les groupes de citoyens sont autonomes dans leur gestion des sites et cela semble plaire aux acteurs municipaux qui ont vu en ces deux projets de beaux exemples pour développer le programme PPC.

Il existe ainsi plusieurs questionnements entourant les responsabilités, à savoir qui s'occupe vraiment du parc, que se passerait-il si le groupe de citoyens impliqués s'essouffait et cessait de s'impliquer ou en venait à déménager, quel est le rôle des organismes facilitateurs, à quel point sont-ils responsables de la pérennisation du projet? Plusieurs répondants ont émis leurs craintes à ce sujet et soulignent le flou entourant cette question.

De plus, la dépendance financière à la participation au programme PPC vient aussi poser la question de la pérennisation du financement. Que se passera-t-il si les citoyens ayant accès au budget de PPC décident de cesser de financer ces espaces? La responsabilité ne devrait-elle pas revenir à la municipalité puisque c'est elle qui est propriétaire de ces sites? D'ailleurs, face à l'incubation très rapide de plusieurs projets au sein de PPC, les répondants ont émis des doutes sur la pérennisation des multiples projets pour lesquels les résidents impliqués sont les uniques responsables. Le rôle des organismes facilitateurs gagnerait donc à être transformé afin que leur rôle intègre des

³¹ Les différentes modalités d'entretien vont être présentées plus en détail dans la section 6.2.

activités de support à long terme des initiatives incubées afin qu'ils ne soient pas uniquement concernées lors de la phase d'incubation des projets et participent activement à la pérennisation de ceux-ci.

Au niveau des responsabilités, les organismes facilitateurs ont été d'une grande aide lors de la phase initiale, notamment en ce qui concerne la question des assurances entourant la responsabilité civile. À notre connaissance, aucun engagement ou type de contrat n'existerait entre les groupes de citoyens et la ville pour assurer que ces sites restent des espaces citoyens. Lorsque nous avons posé la question entourant un contrat de gestion entre la ville et le groupe de gestionnaires des espaces, certains répondants ont indiqué ne pas vouloir porter la responsabilité de ce type d'engagement.

[...]on veut garder ça simple pour les citoyens ; on ne veut pas leur mettre des barrières à l'entrée et ça pourrait être lourd à porter en tant que citoyen bénévole, tu sais, d'avoir une entente officielle. (Répondant 17 - Agent municipal)

D'ailleurs, les organismes facilitateurs n'ont pas non plus le désir de signer ces ententes de cogestion.

Ben là, comme nous, on a le Centre d'écologie urbaine qui fait un accompagnement, mais même eux ils ne sont pas à l'aise, ils ne sont pas nécessairement à l'aise de signer des ententes comme ça parce qu'ils ne veulent pas non plus avoir le poids en tant qu'organisme de gérer autant de petits espaces. (Répondant 17 - Agent municipal)

Les répondants ont toutefois précisé que la présence d'un contrat de cogestion favoriserait la pérennisation de sites.

6.1.3.6. Propriété

Dans les deux cas étudiés, les sites sont de propriété publique. Les *commons* restent plutôt confiants du maintien en place de ces projets par les autorités municipales. Les

commonors travaillent de concert avec un agent municipal ce qui facilite les relations et rend plus sûre la pérennisation des projets. Sans avoir d'entente formelle avec la Ville, les citoyens ont une bonne relation et sont confiants que même s'il y avait un changement au niveau de l'administration politique, les deux sites perdureraient.

Ainsi, avec l'accord du propriétaire foncier, dont l'objectif était entre autres de permettre aux résidents une participation active à l'aménagement urbain, les citoyens ont pu mettre en œuvre des sites autogérés qui ont toutes les caractéristiques de communs urbains fonciers. Les autorités municipales agissent donc de bonne foi et laissent aux citoyens le droit d'utiliser et d'animer ces espaces.

6.1.3.7. Les *commonors*

Nous distinguons deux différents regroupements d'acteurs : les *commonors* et la communauté de *commonors*. Nous présenterons premièrement les *commonors*. Ces derniers sont en fait le groupe de citoyens impliqués bénévolement dans la gestion du projet. Ce sont eux qui s'occupent de la gestion, de l'entretien et de l'animation des sites.

Dans le cas de l'Îlot des murmures, le projet est porté par des riverains directs, soit des individus résidants sur les terrains avoisinant le lot réaménagé. Les bénévoles ont remarqué au départ un très grand engouement de la population locale quant au réaménagement du site, ils ont reçu beaucoup d'aide spontanée. L'ensemble des répondants s'entendent pour dire que les résidents du quartier avaient hâte que ce lot soit réaménagé ce qui a probablement favorisé la participation spontanée. Toutefois, on dénote une faible implication de la part des commerces locaux.

Puis la plupart des gens qui viennent nous aider, écoutez on travaillait une fin de semaine puis il y a des gens qui arrêtaient comme : qu'est-ce que vous faites? Ah oui vous faites ça? Okay j'arrive! Il n'y en a pas eu beaucoup, je vous dirais peut-être 4 ou 5 personnes, mais il y en a quand

même eu. Il y a des gens qui arrêtaient. Je me rappelle d'une madame qui arrêta avec un gros pick-up de construction énorme dans la ruelle, elle arrête, puis on s'attendait à ce qu'elle nous engueule comme : vous prenez toute la place ! Mais elle est comme : là, écoutez c'est vraiment cool ce que vous faites, lâchez pas ! Écoutez, moi j'ai un gros pick-up, si vous voulez je peux vous aider, si vous avez besoin d'aller chercher du stock ou vous faire livrer des choses, appelez-moi voilà mon numéro de téléphone je vais être là. (Répondant 1 - Commonor)

Pour l'Espace Bonheur Masson, le projet n'est pas porté par des riverains directs, c'est-à-dire que les principaux bénévoles résident dans le quartier, mais à une courte distance de marche (moins de 10 minutes) du lot réaménagé. Toutefois, on remarque l'implication de commerçants au sein du projet, ce qui était même essentiel à l'amorce du projet. Ces facteurs ont eu un impact sur la logistique du projet, les bénévoles de l'Espace Bonheur Masson ont dû être créatifs pour les besoins en eau et en électricité.

[...] on a la collaboration des propriétaires aussi autour de nous. Tu sais le proprio des logements locatifs à côté, il nous laisse utiliser son eau pour qu'on arrose nos plantes. Le commerçant à côté était prêt à nous laisser sa prise électrique. Tu vois qu'il y a un esprit de communauté qui se crée. (Répondant 18 - Commonor).

La grande majorité des répondants s'entendent pour dire qu'il y a un esprit de communauté dans le quartier de la promenade Masson et qui caractérise le territoire, et cela depuis avant la mise en œuvre de ces projets participatifs. Selon plusieurs répondants, la présence de multiples ruelles vertes dans le secteur est une démonstration de cet esprit de communauté.

Dans le cas de l'Îlot des murmures, des citoyens impliqués dans le jardin communautaire Basile-Patenaude, localisé dans le quartier, sont venus prêter main-forte lors de la phase de réaménagement du site et ont collaboré notamment via le prêt d'équipements. Le comité de ruelle a aussi participé dans une moindre mesure au réaménagement. L'Espace Bonheur Masson n'a pas bénéficié d'une collaboration

similaire malgré sa proximité avec un jardin communautaire localisé au sud de Masson au parc Lafond et avec plusieurs ruelles vertes dans le quartier. Nos observations n'ont malheureusement pas permis d'expliquer cette absence de collaboration.

Finalement, l'enjeu principal est le recrutement de nouveaux *commonors*. Certains d'entre eux déménagent, de leur plein gré ou de manière forcée à la suite d'évictions dues au processus de gentrification en cours dans le quartier. D'autres quittent simplement l'aventure faute de temps ou par perte d'intérêt. Le recrutement et l'intégration de nouveaux *commonors* s'avèrent difficiles au sein des deux cas étudiés. Les *commonors* sont conscients de cet enjeu et ne comprennent pas pourquoi. Souvent, de nouveaux individus se joignent au groupe et quittent peu après sans vraiment donner de raisons. Un commun sans *commonors* risque de dépérir ce qui est une crainte pour les *commonors* interrogés.

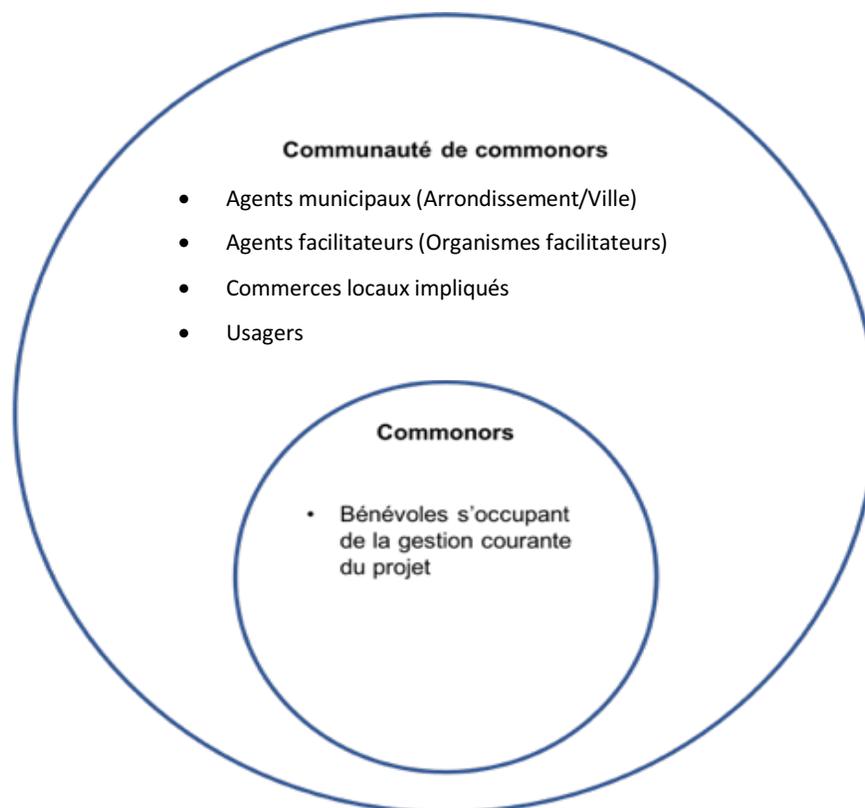
6.1.3.8. La communauté de *commonors*

L'ensemble des acteurs impliqués dans ces projets forment une communauté de *commonors*. Cette communauté est composée des acteurs municipaux ainsi que des organismes facilitateurs qui sont des acteurs clés au sein de ces deux initiatives. Ils ont une certaine responsabilité à leur égard sans toutefois être des *commonors* qui entretiennent et prennent soin de ces sites. Dans le cas de l'Espace Bonheur Masson un acteur institutionnel vient s'ajouter, le CERSÉ, dont les actions vont toutefois de pair avec le rôle qu'a joué Solon en tant qu'organisme facilitateur.

Deux phases viennent marquer l'implication de la communauté de *commonors* : 1) l'incubation et le réaménagement des lots ; 2) la pérennisation et la gestion des sites. Dans la première phase, la communauté de *commonors* joue un rôle clé et met la main à la pâte pour aider les bénévoles impliqués au sein de la mise en œuvre du réaménagement du site. Certaines étapes requéraient des compétences particulières, tel le plan d'aménagement réalisé par le CERSÉ dans le cas de l'Espace Bonheur Masson.

Lors de la préparation de l'aménagement, un plan à l'échelle devait être fourni à la ville, et sans le soutien de l'organisme facilitateur, les *commonors* n'auraient pas été en mesure de mener à terme ce projet. Une fois le réaménagement terminé, la seconde phase s'amorce et les bénévoles prennent en main la gestion du site. Ils sont alors épaulés par l'organisme facilitateur et parfois demandent de l'aide ou des conseils aux agents municipaux. Dans les deux cas, les projets ont joint l'initiative PPC qui a assuré leur pérennisation, notamment sur l'aspect financier, un certain montant attribué aux milieux de vie étant attribué aux sites.

Figure 20: La communauté de *commonors*



Source : Produit par l'auteur

Malgré quelques activités périodiques, on dénote une très faible imbrication des deux projets avec les organismes communautaires du milieu qui sont pourtant très présents

et actifs sur le territoire. Ils pourraient bénéficier de ces espaces ou les bonifier, au niveau de leur programmation, de leur usage ou bien de leur entretien, par exemple, en y organisant des activités. Des efforts ont notamment été faits par les *commonors* de L'Espace Bonheur Masson pour mobiliser des organismes communautaires locaux afin qu'ils utilisent le site.

On s'entend pour dire que ce n'était pas nécessairement notre rôle de faire de la médiation sociale, et à cet égard-là, moi j'aurais aimé que le CLSC et que l'organisatrice communautaire et les organismes du quartier s'approprient aussi cet espace-là pour organiser des choses. Moi j'ai travaillé dans le communautaire hyper longtemps puis le fait d'avoir un lieu comme ça [L'Espace Bonheur Masson], c'est clair que je l'aurais investi. J'aurais organisé des animations pour se réapproprier un espace, un espace social public, moi, ça faisait partie de mes préoccupations. [...] On a été perçu par une des organisations comme étant un peu [...] en compétition pour aller chercher les mêmes personnes pour des services, alors que moi je trouve qu'on pourrait être tellement en complémentarité. (Répondant 15 - Commonor)

La communauté de *commonors* aurait donc le potentiel de se développer avec l'apport des organismes communautaires.

6.1.3.9. Constats entourant l'émergence des communs urbains

Les conditions ayant mené à la création de ces communs urbains sont donc multiples. On remarque que les deux démarches entreprises sont très différentes même si elles ont mené à un résultat semblable.

Du côté de l'Espace Bonheur Masson la démarche s'est amorcée avec un processus consultatif visant à entendre les besoins de la population locale ce qui a révélé le besoin de créer du liant social. Ce n'est que par la suite que l'idée de réaménager un espace en friche a émergé. Au départ, les orientations de Solon étaient beaucoup plus axées sur des stratégies de réduction des GES que sur le réaménagement d'un espace en friche.

Pour l'Îlot des murmures, la démarche a été totalement différente. Les acteurs (organismes) ont démarré le projet en suivant un objectif fixe soit le réaménagement d'un espace vacant. Ils ont demandé à la population de participer de manière transversale au projet, de son idéation à sa construction et ultimement, sa gestion. Cet objectif avait été prédéterminé pour donner suite à des demandes citoyennes de revalorisation de l'espace en friche et une volonté forte de la part des autorités municipales d'expérimenter ce type de projet.

La condition clé de l'émergence de ces deux projets reste la présence soutenue de porteurs de projets et l'implication forte de la part des organismes facilitateurs. La volonté des autorités municipales reste un facteurs important pour l'émergence de l'Îlot des murmures. Toutefois, pour l'Espace Bonheur Masson, le volet réglementaire imposé par la municipalité a plutôt été un facteur qui a complexifié la mise en œuvre du projet malgré une ouverture de la part des autorités municipales. Ainsi, le travail collaboratif entre plusieurs parties prenantes ayant comme aspiration la mise en œuvre d'expérimentations citoyennes est un élément essentiel à l'émergence de ces deux communs urbains fonciers.

6.2. Les modalités de *commoning*

Après avoir présenté les enjeux posés par les processus de réaménagement de ces sites, cette section nous aidera à répondre à notre question secondaire 2. La section précédente nous a permis d'introduire de manière indirecte les dynamiques et modalités de *commoning* qui entrent en jeu à l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson ainsi que les différentes parties prenantes impliquées. Tel que mentionné plus tôt, dans le contexte de ces deux expérimentations, le *commoning* s'est déroulé en deux temps : 1) l'incubation et le réaménagement des lots ; 2) la pérennisation et la gestion autonome des sites. Nous allons donc nous intéresser plus précisément à la gouvernance des deux projets étudiés ainsi qu'aux différentes modalités de *commoning* mises en pratique.

6.2.1. La structure de gouvernance

Aucun des deux cas ne présente une structure de gouvernance bien définie formellement. Les deux cas sont très similaires. Il s'agit de structures non hiérarchiques, soit horizontales. La participation des membres repose sur des bases volontaires et bénévoles. Au départ, lors du processus de réaménagement, les *commonors* étaient aidés par les organismes facilitateurs ce qui leur a permis de s'organiser en tant que groupe. Une fois l'opération de réaménagement terminée, les organismes facilitateurs ont délaissé graduellement leur rôle de coaching. Le groupe de *commonors* s'est graduellement autonomisé. Comme nous l'avons vu précédemment, ces groupes sont composés d'individus qui avaient certaines affinités et ils n'ont donc pas vu la nécessité de définir des modalités de prise de décision au sein du groupe puisque tout se déroulait de manière très organique, c'est-à-dire de manière naturelle et consensuelle.

Les *commonors* participent selon leurs disponibilités et leurs capacités. Certains rôles sont attribués, mais sans être circonscrits et l'ensemble des responsabilités repose rarement sur une seule personne. La prise de décision s'effectue lors de rencontres ponctuelles. Ces rencontres se déroulent le plus souvent chez un des *commonors*. Lors de la pandémie, la situation exceptionnelle de distanciation sociale forçait la tenue des réunions par visioconférence.

Lors de la mise en œuvre du programme PPC par l'arrondissement, il y a eu une tentative de clarifier les rôles des *commonors* en proposant une structure mieux définie, du type conseil d'administration, avec des rôles affectés à chaque participant. Toutefois, la majorité des *commonors* interviewés n'aime pas ce type de fonctionnement et préfère des modalités de gouvernance plus souples ciblant les forces des individus, mais aussi leurs aspirations. Toutefois, ce fonctionnement ne fait pas nécessairement consensus chez les *commonors*. Certains préfèrent une structure moins formelle et plus spontanée tandis que d'autres veulent quelque chose de bien structuré

et codifié, incluant par exemple une planification précise des activités. Il y a des différences au sein des *commonors* sur le modèle de gouvernance à prioriser.

Certains conflits de personnalités peuvent toutefois émerger dans ce contexte. Dans un des deux cas à l'étude, nous avons constaté que le fort leadership de certains individus limitait l'implication et la prise de parole des autres. Chez certains leaders, l'incapacité de déléguer des tâches a donné l'impression à d'autres *commonors* d'un désir de prendre le contrôle du développement du projet. Certains *commonors* ont alors choisi de quitter l'aventure devant leur incapacité de faire passer leurs idées. Nous avons ainsi constaté que ce mode de gouvernance favorise les individus les plus habiles à prendre la parole et à argumenter. Ces derniers peuvent aisément imposer leur leadership. Toutefois, il nous est apparu que cet exemple est un cas relativement isolé et en général la gestion des projets s'est déroulée d'une façon participative.

6.2.2. L'organisation *en commun* : les règlements d'usage et la participation aux tâches

Tel que présenté précédemment, pour Fournier (2013) l'organisation *en commun* résulte de la théorisation d'Ostrom sur la gouvernance des communs. Ainsi il s'agit des règles normes et pratiques mises en place pour assurer une allocation efficace de la ressource et, ce faisant, en assurer une exploitation juste et durable. Dans notre cas, la ressource concernée est un espace public accessible à tous. L'exploitation de la ressource est donc liée principalement à son usage par des résidents du quartier et des employés ou clients des commerces localisés à proximité. Les *commonors* doivent ainsi s'assurer que les usagers usent de manière respectueuse les sites. L'autre aspect de *commoning* est relié à l'organisation de l'entretien du site pour perpétuer le *resource system*, soit la composante physique du site en tant que telle.

Nous le rappelons, la congestion et la surconsommation de la ressource sont les principaux enjeux soulevés par les auteurs du courant institutionnaliste. Or, nos

observations ainsi que les informations recueillies lors des entretiens semi-dirigés nous indiquent qu'au niveau de l'usage du site, il n'y a que peu d'enjeux de congestion et de surconsommation de la ressource.

En ce qui a trait à la congestion, ces sites, étant pourtant d'une petite superficie, ne sont que très rarement surutilisés. Ces lieux sont utilisés par de grands nombres de personnes uniquement dans des situations exceptionnelles, par exemple, lors d'événements organisés ou à certaines périodes de pointe (le midi et en fin d'après-midi). Lors de leur usage quotidien, il est très rare que les sites accueillent un grand nombre d'individus. Les usagers sont présents la plupart du temps pour de courtes périodes. Il y a ainsi une rotation rapide des usagers. Il n'y a donc pas lieu d'avoir des règles de gestion à cet effet. La nature de ces sites, des espaces publics ouverts et co-gérés, rend inutiles les règles limitant le nombre d'usagers.

Au niveau de la surconsommation de la ressource, cet élément est aussi peu pertinent pour ce type de site, l'usage trop fréquent d'un espace ne saurait mener à perdre la ressource. Il favoriserait plutôt son dynamisme. Toutefois, dépendamment du type de pratiques actives sur le site, si certains usagers ont des comportements nocifs à répétition, cela pourrait porter atteinte à la ressource. C'est donc plutôt à cet aspect que les *commonors* ont porté leur attention.

Cet espace-là, avant qu'il soit revitalisé, il était fréquenté par des gens sans domicile fixe. [...] Ils passaient vraiment beaucoup de temps assis sur le banc ou à fumer des clopes [...]. Les personnes, on n'est pas toutes, on n'a pas toutes la même vision au niveau de la mixité sociale dans ces espaces-là justement parce qu'on voudrait que tout le monde soit respectueux, mais il y a des gens qui, c'est ça, il y a des gens qui n'ont pas nécessairement les moyens de l'être. (Répondant 5 – Commonor)

Ainsi, dans les deux cas à l'étude, nous avons constaté la mise en œuvre d'une organisation *en commun* par le biais de la mise en place de règles en amont, lors du processus de réaménagement, et en aval, lors de la pérennisation du projet. Dans les

deux cas, il s'agit de règles très simples, parfois non écrites, favorisant le civisme sur des espaces publics partagés et qui se sont précisées avec le temps. Ainsi il s'agit principalement de règles pour une utilisation respectueuse des sites.

Une de nos premières actions lorsqu'on a arrêté d'être coaché ça a été de travailler à établir des règlements plus je dirais d'hygiène, mais on ne voulait pas que ça soit coercitif, donc on voulait que les règlements soient mentionnés d'une façon ouverte, donc au lieu d'utiliser des signes de pas fumer, de ne pas amener son chien, de ne pas... bien c'est vraiment formulé d'autres manières. (Répondant 5 - Commonor)

...on a des règles qu'on connaît, effectivement il y a beaucoup de règles non écrites. Là, ce qu'on veut faire qu'on voulait faire cette saison-là [...] c'était faire imprimer, en fait, la charte du site dans un babillard, un babillard où les gens pourraient aussi peut-être mettre des affiches des choses comme ça, ce serait très public, mais qu'il y ait une charte imprimée sur le babillard, voici le projet d'abord, puis voici les règles du site. [...] Je vous dirais nos 2 plus gros problèmes c'est les crottes de chien et les mégots de cigarettes, peut-être dans l'ordre inverse. Les crottes de chien c'est un fléau. J'ai l'impression que la moitié des propriétaires de chien ne ramassent pas les crottes de leur chien, il y en a beaucoup, donc il faut les ramasser. (Répondant 1 - Commonor)

C'est le groupe de *commonors* qui va décider des différentes règles à respecter. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le cas de l'Îlot des murmures, le projet devait respecter certaines contraintes et valeurs émises dans le règlement-cadre du projet les Dents creuses. Les règles d'usage vont donc s'insérer dans ce canevas. De plus pour l'Îlot de murmures, la responsabilité de pérenniser le site et de faire respecter les règlements revient aux *commonors*. C'est un aspect toutefois un peu plus flou au niveau de l'Espace Bonheur Masson.

Les *commonors* ont aussi installé des écriteaux sur le site visant à orienter les comportements des individus, en plus de les informer sur la nature de certains objets présents sur le site.

Figure 21: Îlot des murmures et Espace Bonheur Masson: Panneaux indiquant les règles de civisme à respecter ainsi que d'autres informations



Crédit photo : Alexandre Paré – Mai 2020.

...il y a un panneau à l'entrée, je ne sais pas comment c'est formulé, ralentissez je pense que c'est juste ça, c'est le mot ralentissez, enfants, je sais qu'ils ont fait un genre de mosaïque en graffiti par terre aussi pour inciter les automobilistes à ralentir ; il y a des indications par rapport aux poubelles : ceci n'est pas une poubelle.... (Répondant 5 – Commonor)

La totalité des répondants, usagers et non-*commonors*, ont d'ailleurs signifié qu'ils avaient une certaine connaissance de l'existence de règles d'usage liées au civisme sur l'espace public. Ainsi les usagers vont être portés à prendre soin des sites et parfois même à assurer leur propreté, même s'ils ne font pas partie du groupe de *commonors*.

D'autre part, des modalités d'organisation concernant les différentes pratiques d'entretien du site, l'organisation des tâches par exemple, ont été mises en place lors

de la phase initiale des projets. Ces modalités seront modulées avec le temps en suivant l'évolution des projets et les différents membres impliqués. Ainsi, au sein du groupe de *commonors*, les membres vont se répartir certaines tâches précises et des rôles (jardinage, arrosage, médias sociaux, animation culturelle, etc.). Une tâche ponctuelle revient deux fois par année, il s'agit des corvées qui sont organisées par les *commonors*. La corvée d'automne détermine la fermeture du site pour l'hiver. Il s'agit principalement de protéger le mobilier avec des bâches (Îlot des murmures) ou l'entreposer dans un garage à l'intérieur (Espace Bonheur Masson).

Figure 22: L'Îlot des murmures suite à la corvée d'hiver



Crédit photo: Alexandre Paré – Octobre 2020.

Les jouets sont remisés pour l'hiver et les espaces de jardinage reçoivent l'entretien nécessaire. La corvée du printemps marque l'ouverture du site. Elle consiste à faire le ménage et ramasser les déchets accumulés pendant l'hiver. Les bâches protectrices sont retirées du mobilier et ce dernier est repeint au besoin. Ces corvées sont effectuées majoritairement par les *commonors* bien que certains non-*commonors* y sont aussi invités.

Au final, nous remarquons que l'organisation *en* commun, bien qu'effective, n'occupe qu'une petite portion de la mise en commun effective sur ces sites. Les règles ne sont pas très strictes et sont peu limitatives. Les usagers ont une grande liberté d'action, ce qui est par ailleurs privilégié par le groupe de *commonors* qui souhaite multiplier le type d'usage sur ce site, tant et aussi longtemps que ces usages respectent les règles d'usage de base qui sont en place et ne dénaturent pas le projet. De plus, si un méfait a lieu sur le site, les *commonors* ont la consigne d'appeler la police et de ne pas intervenir directement.

Ces sites restent aussi des espaces publics. Comme nous l'avons vu plus tôt, les règlements de la ville s'y appliquent et sont parfois contraignants. Les règlements mis en place sur ces espaces viennent donc s'imbriquer au sein d'une réglementation plus large à l'échelle municipale. Toutefois, les agents municipaux tentent de faciliter la tâche des *commonors* en posant toute sorte d'actions dans la mesure du possible pour permettre une certaine flexibilité au niveau de la réglementation municipale.

On dirait qu'une fois que le lien de confiance a été établi, qu'on n'allait pas faire n'importe quoi, qu'on avait un projet, que ça avait été approuvé, et cetera, tout d'un coup c'était plus facile. Et tu sais, il y a plusieurs choses qu'on a faites. Il y a au moins une chose qu'on a faite qu'on n'était pas censé faire. [...] C'est de planter des arbres. Donc tu peux planter ça à de l'air, mais planter des arbres, ça il faut un permis. On l'a fait sans le savoir, puis après ça, ben là, il fallait un permis. Ah puis là ils ont dit okay, on va s'arranger. Ce sont des petits détails, je pense que tant et aussi longtemps que le comité va être vivant, puis qu'il va y avoir des gens, la ville va nous

laisser l'autonomie qu'on a présentement ce qui veut dire : faites un peu ce que vous voulez dans les contraintes normales... (Répondant 1 - Commonor)

La liberté d'action des *commonors* s'est donc accentuée graduellement, au fur et à mesure que le projet se pérennisait.

6.2.3. Un usage commun d'une ressource commune pour produire le commun

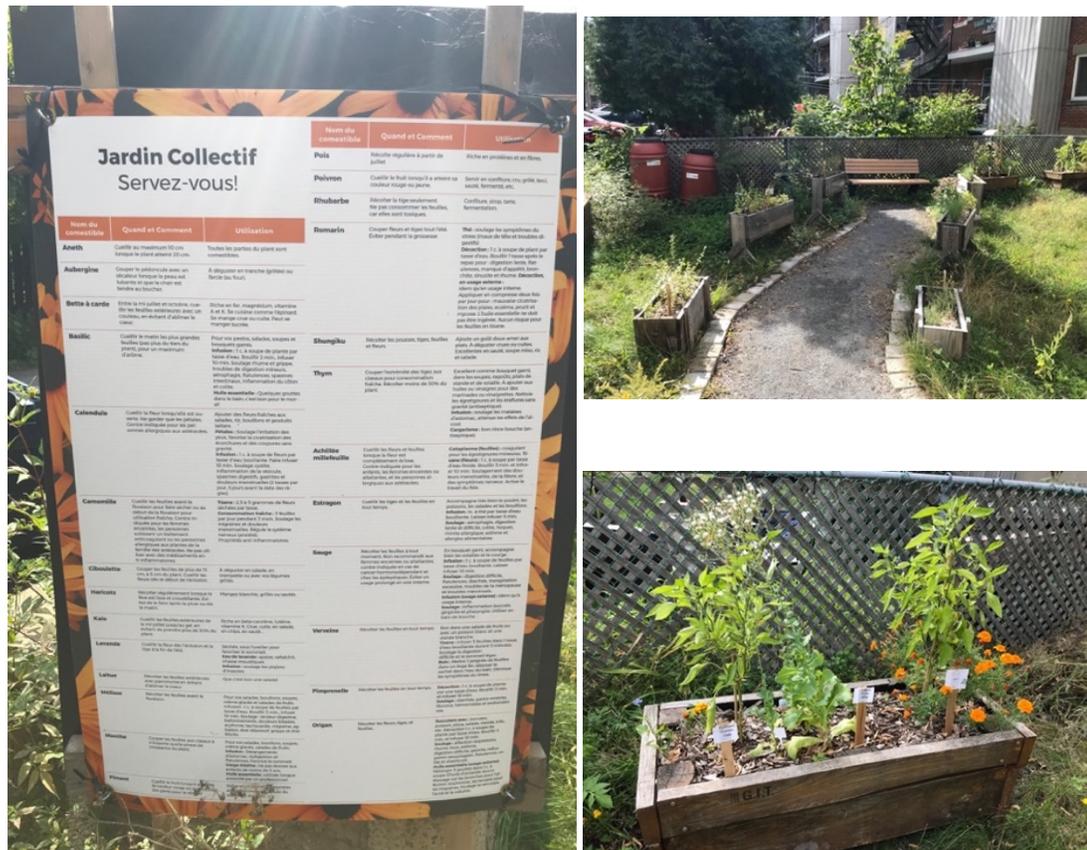
Cette sous-section nous aidera à répondre en partie à la question secondaire 2. Notre intérêt portera donc sur l'usage collectif des communs ainsi que la production du commun. Nous présenterons premièrement les pratiques et activités en place sur ces sites pour ensuite montrer de quelle manière ces espaces sont appropriés par la population locale et en quoi les efforts des *commonors* permettent l'appropriation et la production du commun.

6.2.3.1. Les pratiques et activités favorisant la mise en commun

Certaines pratiques démontrent le désir émanant des *commonors* de favoriser l'appropriation des sites par les usagers. Par exemple, à L'Espace Bonheur Masson, les *commonors* ont installé un tableau avec les différents légumes disponibles à la cueillette. L'objectif étant ici de préserver les végétaux afin qu'ils soient cueillis qu'au moment de leur plein potentiel de croissance et sans les abimer. De plus, le but est d'inciter les passants et usagers à récolter les végétaux plantés par les *commonors*. Des étiquettes sont apposées près des plants afin de pouvoir les localiser et les identifier correctement. Cette stratégie permet aussi aux usagers d'apprendre le nom des plantes.

D'ailleurs, les *commonors* qui s'occupent des plantations ne seront pas nécessairement ceux qui profiteront des récoltes. Ce sera plutôt les usagers qui pourront en profiter. La même réflexion est effective à l'Îlot des Murmures

Figure 23 : Tableau indiquant les végétaux disponibles - Aménagement du site - Espace Bonheur Masson



Crédit photo : Alexandre Paré – Juillet 2020

Les légumes dont vous parlez, vous dites que ça part assez vite, ça peut être n'importe qui qui les prend en fait. (Intervieweur)

Oui, oui. Écoutez, des fois ils partent trop vite. J'ai l'impression qu'il y a comme une sur enchère, le légume n'est pas mûr il n'est pas prêt, mais il y a quelqu'un qui le prend parce qu'il se dit si je le laisse là, il y a quelqu'un qui va le prendre, après ça tu passes, je passe, mais oui c'est ouvert à tous. Les gens peuvent prendre ce qu'ils veulent finalement. (Répondant 1 - Commonor)

Et puis, c'est vous qui les faites pousser, ça ne vous dérange pas que quelqu'un les prenne. (Intervieweur)

Pas du tout. Écoutez, j'ai mon petit jardin sur le balcon puis un espace au jardin communautaire, ces légumes-là, ça me dérangerait plus si quelqu'un les volait, ceux de l'îlot c'est un peu pour le fun, c'est pour faire de la verdure, il y a un peu de tout, je veux dire il y a des fines herbes, des tomates, on avait les aubergines j'avais mis du houblon pour essayer de faire un genre de muraille végétale, et ça a super bien marché d'ailleurs. (Répondant 1 - Commonor)

Est-ce que c'est écrit quelque part que les gens peuvent prendre les légumes ou bien ils le font par eux-mêmes. (Intervieweur)

Ce n'est pas écrit nulle part. C'est peut-être communiqué, je ne l'ai jamais dit à personne directement, mais ce n'est pas écrit. Il n'y a pas de règles écrites pour l'instant. On veut en faire, comme je dis, mais ce n'est pas écrit, les gens, je pense que c'est un peu attendu dans ce genre de site public-là, si tu vois des légumes tu peux te servir. (Répondant 1 - Commonor)

Ainsi les usagers et riverains vont récolter des végétaux, mais il semblerait qu'ils ne sont pas toujours à l'aise de le faire, ce qui montre la pertinence du tableau présent à l'Espace Bonheur Masson, l'Îlot des murmures n'ayant pas de panneau indicateur. D'autres pratiques ont aussi lieu sur ces sites. On observe notamment la tenue d'activités et une programmation artistique. Les activités organisées sont promues principalement via les réseaux sociaux. Les activités organisées peuvent prendre différentes formes comme des spectacles et performances artistiques, des séances d'information et des événements festifs.

Tel que mentionné précédemment, lors de la première année d'activité de l'Espace Bonheur Masson, la programmation était très riche mais a graduellement décliné avec le temps. Pour l'Îlot des murmures, il s'agit du processus inverse, l'animation du site est de plus en plus riche au fur et à mesure que le projet s'est développé. Toutefois, les deux projets ont dû limiter leur programmation suite à la situation pandémique.

Figure 24: Capture d'écran sur Facebook d'un événement culturel se tenant à l'Espace Bonheur Masson – Septembre 2020



Source : Site facebook de l'Espace Bonheur Masson – Septembre 2020

Ces pratiques favorisent la production du commun. Nous avons aussi constaté que les *commoners* tiennent à laisser les usagers faire un peu ce qu'ils veulent et initient des pratiques qui n'ont pas lieu en temps normal sur des espaces publics ou dans des parcs pour ainsi permettre l'appropriation des sites. Ce faisant, les pratiques de certains usagers participent, de manière informelle, à produire ces espaces.

Les répondants soulignent toutefois que beaucoup d'utilisateurs ne semblent pas conscients que l'entretien de ces sites revient aux citoyens et ce serait pour cela qu'ils

ne ramassent pas toujours leurs déchets et que cette tâche est finalement assumée par le groupe de *commonors*. Toutefois, les usagers qui sont conscients que ces espaces sont gérés par un groupe de citoyens sont en général très reconnaissants.

On a fait beaucoup de jardinage l'année passée. Les gens passaient et venaient nous dire : wow! C'est super ce que vous faites...tout ça. Je pense qu'on a un petit peu plus de gens, je pense qu'ils font attention puis qui profitent de l'espace d'une belle façon, mais il y a toujours quelques personnes qui viennent faire des petits problèmes. Ça, c'est sur. (Répondant 2 - Commonor)

Les comportements seraient donc en train de se modifier. Nos observations nous ont permis de constater certains comportements qui abondent en ce sens. Par exemple, nous avons observé des passants qui jettent des ordures dans les poubelles en demandant aux gens présents dans le parc si c'est correct de jeter les déchets dans cette poubelle. Les passants agissent vraiment comme si le parc appartenait aux usagers qui y sont assis. Ces sites sont empreints de beaucoup de civisme dans un quartier qui est parfois parsemé de déchets. Les sites sont souvent immaculés, ce qui indique respect et entretien. Donc, les usagers réguliers sont généralement au courant des règles et vont participer à garder l'espace propre.

On dénote aussi un désir de ne pas véhiculer de valeurs capitalistes ou des valeurs marchandes sur ces sites. Cela se fait ressentir au travers des pratiques sur ces espaces. La promenade Masson étant une artère commerciale très active, une grande portion de l'espace public est mobilisée par des terrasses commerciales notamment dans le périmètre entourant l'Îlot des murmures. Les répondants apprécient ainsi avoir un espace qui n'est pas à vocation marchande et en retrait de l'effervescence de la rue Masson.

6.2.3.2. La production du commun

Tel que détaillé précédemment, l'étape du réaménagement des sites est une phase soutenue de mise en commun. C'est à ce moment que la production du commun a été le plus clairement illustrée. Les *commonors* ainsi que les organismes facilitateurs ont travaillé de pair afin de réaménager les espaces, en partie pour leur bénéfice, mais aussi au profit de la population locale. Ce dernier élément teint grandement les pratiques des *commonors*.

Les *commonors* perçoivent réellement ces lieux comme étant des espaces créés au bénéfice et au profit de tous, qu'ils soient riverains, employés d'un commerce local ou bien un simple passant. Le bénéfice n'en est pas que personnel, la majorité des *commonors* ne font pas usage de manière quotidienne des sites qu'ils entretiennent. Il s'agit vraiment pour eux de créer des espaces pour tous. Ce sont des lieux qui permettent aux citoyens, dans une certaine mesure, de s'exprimer et même de développer des compétences. Les *commonors* sont toutefois ceux qui profitent le plus de ces bénéfices puisqu'ils sont au centre de la gestion de ces sites et de la mise en œuvre d'expérimentations qui sortent des sentiers battus. Selon les *commonors* interrogés, ces sites symbolisent une ouverture d'esprit et permettent de tester des nouveaux modes de pensée. La vocation des sites et leur fonction restent des éléments secondaires et l'important est que ces sites restent des espaces communs.

Mais c'est sûr et certain qu'actuellement, vu que c'est un petit noyau qui maintient les trucs [...]. C'est sûr que si demain matin ces gens-là quittent le quartier, ben c'est sûr qu'il va y avoir une baisse en termes de projets d'investissement de temps ou de matériel dans l'espace. Mais moi, le point que je maintiens à travers ça c'est que ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave si c'est mort pendant un an, ce n'est pas grave s'il y a de la mauvaise herbe à enlever au bout d'un an. Ce qui est grave c'est que si au bout d'un an ou 2 ans là il n'y a pas de relève parce qu'on n'a pas sensibilisé les gens dans le quartier à se réapproprier l'espace tu sais. Si c'est un choix de laisser ça free for all, pour je ne sais pas les pollinisateurs, ce n'est pas grave. [...]
Pour moi c'est ça le bien commun... (Répondant 5 – Commonor)

On dénote ainsi chez certains *commonors* un désir de favoriser une transformation des aménagements sur le temps long afin qu'ils puissent répondre aux besoins des usagers dans le futur. L'usage collectif d'une ressource commune est inhérent à la fonction de leur cadre spatial. L'ensemble des répondants, *commonors* ou usagers, s'entendent pour dire que ces espaces participent à créer du liant social dans le quartier. Du côté des usagers, nos observations directes ne montrent pas beaucoup d'interactions entre eux. Nous avons observé quelques petites discussions entre les usagers. Des individus se côtoient et se saluent. Toutefois lors des entretiens les répondants étaient d'avis que ces espaces favorisaient les rencontres et les interactions comme en témoigne ici une discussion entre trois usagers.

Moi je trouve que oui. (Répondant 10 – Usager)

Ben, regarde, à l'extérieur du travail nous autres on se parle plus.
(Répondant 8 – Usager)

On se parle plus qu'avant oui. (Répondant 9 – Usager)

Ben, ça nous fait une petite place tranquille puis on peut relaxer et de dire ce qu'on pense ; je trouve ça bien puis, moi, dans les quartiers où j'ai habité, il n'y avait pas ce style environnement là. C'est sûr qu'il y avait des parcs et tout ça, mais j'ai jamais vu autant de gens s'impliquer pour un espace vert. (Répondant 10- Usager)

Même, il y a des gens qui reviennent à répétition, donc c'est sûr qu'on se fait un petit allô, on est habitués, ils connaissent nos habitudes, même c'est quasiment drôle, ils savent, ils prennent la table, ils vont prendre l'autre table ou l'inverse, on connaît l'habitude des gens, c'est ça (Répondant 9 – Usager)

Les usagers s'approprient ainsi ces lieux. Les interactions sont parfois moindres et de courte durée, mais mènent les usagers à se connaître. Les mêmes personnes semblent ainsi côtoyer et s'approprier ces espaces à une fréquence variable.

Ah oui oui oui absolument, même moi j'ai fait des liens avec des gens comme ça beaucoup maintenant avec du monde comme ça parce que je suis là et eux ils sont là on est là quotidiennement. On n'a peut-être une

petite routine. Il y a un monsieur qui est là le matin, je pense que vous l'avez vu. Il est là le matin ; il écoute son radio. Il dit qu'il ne peut pas fumer chez lui, il n'a pas un espace pour lui de se détendre dehors avec du monde et maintenant au moins on se dit bonjour, et c'est juste ça. Maintenant je vois que ça, ça évolue. Maintenant, il me donne maintenant un sourire, il n'a jamais fait ça avant. Il y a un monsieur avec son chien qui a de la misère à marcher puis maintenant lui, bon il dit bonjour et maintenant aussi des fois c'est un sourire où « comment ça va », ça évolue. Alors je vois que ce n'est pas juste avec moi. Il y a une maman solitaire, single mom, okay, et elle vient avec sa petite fille, et maintenant on jase un peu, mais ça évolue et on peut voir, j'ai vu avec des autres que, elle maintenant, elle va parler avec le monsieur qui a de la misère à marcher un peu et je vois des évolutions, des relations un peu puis ça fait du bien voir du monde qui, moi, je pense qu'ils sont normalement un peu isolés peut-être que c'est une projection et moi, je pense qu'ils sont peut-être isolés comment je le vois dans les jours à Rosemont, mais au parquette³² c'est ça, une communauté c'est un peu fort comme mot pour ce contexte, mais ça devient communautaire... (Répondant 12 – Usager)

Somme toute, des interactions sont initiées sans même l'intervention directe des *commonors*. Les actions d'aménagement et d'entretien ont permis d'insuffler l'usage en commun d'une ressource commune. Toutefois, certains répondants ont soulevé le fait que ces terrains sont des lieux de passage pour beaucoup d'usagers qui s'y installent pour des moments relativement courts. En général, nous avons constaté que les répondants de l'Îlot des murmures témoignaient de plus de situations d'interactions entre les usagers que dans le cas de l'Espace Bonheur Masson. Ce constat concorde avec nos observations directes qui indiquent notamment un plus grand achalandage à l'Îlot des murmures qu'à l'Espace Bonheur Masson. Ceci pourrait être expliqué par une densité commerciale et résidentielle plus forte dans le périmètre de l'Îlot des murmures.

D'autre part, bien que l'Espace Bonheur Masson ainsi que l'Îlot des murmures soient des lieux de production du commun, les deux groupes de *commonors* maintiennent peu

³² Le répondant 12 utilise le terme parquette pour nommer l'Îlot des murmures. Il s'agit d'un anglicisme. Le terme « Parkette » signifiant un petit parc.

de liens et communiquent rarement entre eux. L'ensemble des *commonors* interrogés ont soulevé qu'il serait intéressant de mettre en commun leurs expertises, mais rien n'avait encore été fait en ce sens au moment de notre collecte de données. Plusieurs facteurs expliquent cette absence de collaboration. Les projets reposent sur du bénévolat et la jeunesse des projets fait en sorte que les priorités des *commonors* ne se situent pas nécessairement au niveau de la coordination. Les *commonors* visent plutôt à assurer la pérennisation de ces projets ce qui nécessite beaucoup de temps. La mise en œuvre de PPC vient selon nous exacerber ce phénomène puisqu'il vient délimiter l'aire d'action des groupes de *commonors* par milieu de vie et les deux cas à l'étude sont localisés dans des milieux de vie différents.

6.2.4. Constats entourant les composantes de la mise en commun

Ainsi, plusieurs composantes caractérisent la mise en commun dans les deux cas étudiés. Cette mise en commun est de nature relativement informelle, notamment au niveau de la gouvernance qui est de nature non hiérarchique et consensuelle. Peu de règles formelles sont effectives sur le site, le civisme y est favorisé et les tâches sont réparties en fonction des forces et des capacités des *commonors*. La mise en commun qui est progressivement devenue effective sur ces sites, dépasse le cadre de l'organisation *en commun*. En effet, l'usage commun de la ressource commune par des *commonors* et de non-*commonors* permet de produire le commun. Plusieurs activités favorisent la production du commun et ces espaces sont créés au bénéfice de tous et permettent de créer du liant social sans l'intervention directe des *commonors*. Les pratiques de *commoning* se veulent ainsi de nature inclusive et axées sur la production de bénéfices pour le milieu de vie et sa population.

6.3. Le rapport à la gentrification

Dans cette section nous amènerons des éléments de réponse quant à notre troisième hypothèse selon laquelle la mise en commun aurait comme effet d'accentuer les effets négatifs de la gentrification dans le quartier de la promenade Masson. La première section de ce chapitre a mis la table au sujet de plusieurs éléments à ce propos.

6.3.1. L'aménagement des lieux au bénéfice de la population locale

Ces espaces reflètent beaucoup les valeurs promues par les créateurs de ces sites, ceux qui les ont réaménagés. Ils ont créé des espaces à leur image et selon leurs perceptions de ce que les gens voulaient dans le quartier. Mais comme nous l'avons vu plus tôt, ils ne le font pas uniquement pour leur propre bénéfice. Le processus de vote³³ pour sélectionner le type d'espace à l'Îlot des murmures en est un bon exemple :

...c'est sûr que nous dans le projet, quand on a bâti un peu les différents scénarios, on est parti des gens qui habitent dans le quartier. Il y a eu une phase d'idéation. Il y a plein d'idées qui sont ressorties. Les gens étaient invités aussi à voter. Il y avait comme 3 ou 4 propositions qui étaient proposées pour l'Îlot, pour répondre aux besoins justement des gens qui habitent dans le quartier. Donc on est allé vraiment par un vote pour la population, [...] quand les citoyens se sont regroupés pour créer cet espace-là, quand c'était pour répondre à des besoins dans le quartier, donc j'imagine que ceux qui sont allés voter avaient un intérêt pour donner leur avis, puis c'est finalement ça qui a défini ce qu'on a créé. Les gens voulaient un espace de détente, un espace de jardinage, puis un espace de jeux pour les enfants. C'était pas mal les 3 éléments qui étaient ressortis. (Répondant 2 - Commonor)

Le site est donc aménagé pour la communauté locale notamment dans l'intérêt du voisinage, tel que présenté plus tôt dans ce chapitre.

³³ Ce processus est décrit en détail dans la section 6.1.

Je pense que c'est très clair qu'on veut que l'espace soit communautaire parce qu'en plus il y a un partage. Ils plantent des fruits et des légumes dans l'espace d'espace potager, ça fait que je pense que c'est un esprit de communauté de quartier qu'ils veulent créer ou tout le monde tout le monde est invité, tout le monde se sent bien finalement parce qu'en plus, c'est ça, ils ont mis un coffre à jouets pour les enfants, puis c'est même pas barré... (Répondant 5 - Commonor)

Pour l'Espace Bonheur Masson, l'aménagement du site est un élément clé du positionnement face à la gentrification, comme en témoigne cette discussion entre les répondants 14 et 15.

Mais je pense que ça le sera tout le temps finalement parce que, comme tu dis, à cause des changements, à cause des déménagements, à cause de cette réalité-là le côté / tu disais au début, nous ça a été un gros enjeu dès le début. Puis c'est grâce à [un commonor], puis de parler justement avec les autres personnes qui avaient des peurs au début, c'est qu'on veut pas que ça gentrifie, tu sais, c'est comme on veut pas que ça devienne un endroit hot, tu sais, il y aurait tendance à dire oui on veut embellir, oui on veut embellir, mais on veut que ça reste accessible à tout le monde. Ça c'est un objectif que je pense qu'il est important de garder en tête pour pouvoir continuer le projet. (Répondant 14 - Commonor)

C'est ça, donc on a envie que ça continue de ressembler au quartier on a envie que les gens se sentent les bienvenus, pis que ça soit pas tellement cute, que les gens se sentent comme pas à leur place. Donc on a envie que ça reste un peu broche à foin, tu sais, c'est pas du gazon vert coupé. (Répondant 15 - Commonor)

C'est que les gens veulent se reconnaître dans le fond, les gens veulent se reconnaître dans leur espace de vie (Intervieweur)

Oui et que l'on contribue pas justement à dire : bon maintenant on va augmenter les loyers parce que il y a plein de beaux petits espaces tout cutes dans le quartier, parce que c'est vraiment 2 univers [...]. Ça fait que qu'on ne voulait pas participer à une gentrification non plus, donc c'était correct que ça reste un peu broche à foin. [rires...] (Répondant 15 - Commonor)

Ces extraits d'entretiens nous permettent aussi de comprendre la réflexion derrière l'aménagement de ces sites qui est axée sur l'inclusivité. Les ambitions et objectifs des

commonors reflètent un désir de créer un site accessible pour tous. L'objectif est de créer un espace pouvant être approprié par la population établie de longue date qui pourrait potentiellement être forcée à se déplacer à cause du processus de gentrification en cours dans le quartier.

Les *commonors* connaissent bien leur milieu de vie. Ils sont préoccupés par les enjeux rencontrés par certains pans de la population du quartier

Il y avait vraiment pour les citoyens un intérêt pour que ce soit très interculturel, intergénérationnel, surtout intergénérationnel, parce qu'en fait dans le quartier il y avait beaucoup de personnes âgées et beaucoup de nouvelles familles, de nouveaux propriétaires qui venaient s'installer là. Le Vieux-Rosemont étant de plus en plus cher, les gens vont de plus en plus vers l'est. Puis il y avait comme pas mal de nouvelles familles et beaucoup de mamans, et de mamans impliquées, qui voyaient ok nous on est là les parents. Mais on voit qu'il y a des personnes âgées autour de nous, puis on voudrait comme tisser des liens avec eux. (Répondant 6 - Usager)

Ainsi les *commonors* prennent sur leurs épaules la responsabilité d'offrir un espace non gentrifié aux résidents du quartier. Ils sont donc réticents à trop embellir le site et selon eux, cela favorise l'appropriation du site par la population affectée par la gentrification. Les *commonors* à l'Espace Bonheur Masson n'ont pas la même perception de l'aménagement, mais ils ont les mêmes considérations face à la gentrification.

6.3.2. Des activités mises en place avec sensibilité

Les activités mises en œuvre par les *commonors* reflètent une sensibilité face aux enjeux de gentrification dans le quartier et par le fait même face aux différentes réalités socio-économiques des habitants. La participation aux activités de *commoning* (corvées et entretien quotidien) est relativement restreinte, bien que nous ayons constaté que certains usagers prenaient part de manière informelle à l'entretien du site. Tel que mentionné plus tôt, cette participation se fait parfois de manière ponctuelle

(arrosage des plantes) ou de manière intermittente et spontanée (collecte de rebuts sur le site).

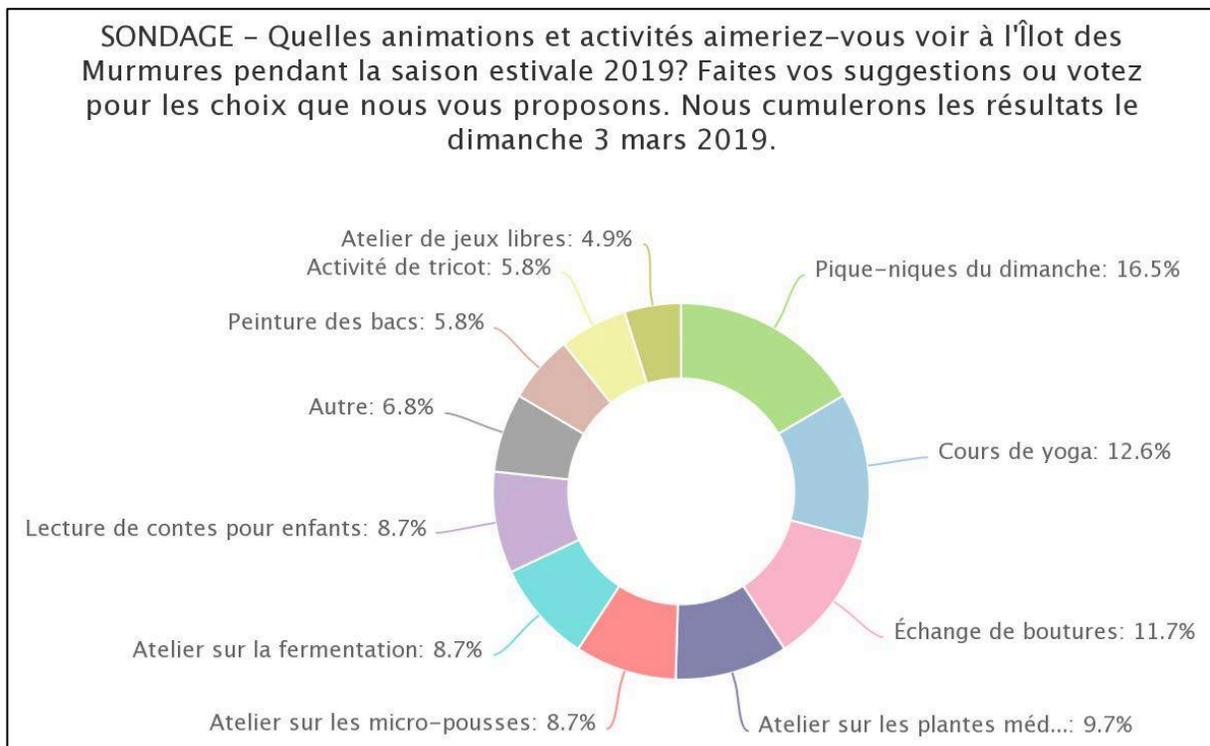
La participation aux activités sociales organisées par les *commonors*, par exemple les événements culturels, est bien reçue par les résidents. Nous n'avons malheureusement pas pu récolter de données exhaustives concernant la participation durant les activités, la situation pandémique ayant freiné leur réalisation lors de notre période de recherche. L'offre d'activités est toutefois très mixte et les *commonors* essaient que celles-ci répondent aux besoins de la population. Certaines activités proposées par de tierces parties, mais jugées trop distantes de la réalité de la population locale, ne sont pas incluses dans la programmation.

Donc vous faites vraiment attention aux besoins de la population locale
(Intervieweur)

Oui, c'est ça, les gens sont en mode survie. Tu sais, je veux dire, tu pourrais parler, je ne sais pas moi, parler de gentrification mais pas annoncer ça en gentrification mais annoncer ça comme les droits par rapport à leur propriétaire, puis aux augmentations de loyer, parce que les gens ne connaissent pas leur droit, et après ça parler de gentrification de la peur d'être foutu dehors parce qu'il n'y a pas de loyer abordable dans le coin...
(Répondant 15 - Commonor)

Ici, nous remarquons que les *commonors* tentent de ne pas créer une programmation reflétant les besoins des nouveaux arrivants, mais plutôt de refléter les besoins des populations installées de longue date. En ce sens, les *commonors* de l'Îlot des murmures prennent position face à cet enjeu. Ils ont lancé un sondage entourant la programmation estivale de la saison 2019. Les individus intéressés pouvaient alors voter pour les activités proposées qui les intéressaient le plus (figure 26).

Figure 25: Sondage des activités préférés – Îlot des murmures



Source : Page Facebook de l'Îlot des murmures

Nous avons ainsi remarqué que les avis étaient partagés à ce propos au sein du groupe de *commonors* de l'Îlot des murmures. Toutefois, la sensibilité des *commonors* face aux enjeux de gentrification était tout aussi présente dans les propos émis lors des entretiens.

L'Îlot des murmures était auparavant fréquenté par des individus en situation d'itinérance. Ces derniers fréquentent encore quelques fois ce lieu et c'est cet élément plus précis qui ne fait pas consensus chez les *commonors*. Certains le voient comme quelque chose de bénéfique tandis que d'autres le voient comme une nuisance et un danger pour les enfants.

... il y avait entre autres un sans-abri qui utilisait ce terrain pour aller dormir, puis là, d'avoir fait ce lieu-là, il a un peu perdu l'endroit où il allait dormir. On l'a revu une couple de fois. Il est sympathique, il n'est pas... il est très correct. Il aimait cela, mais je veux dire, je lui mets des mots dans la bouche, mais il m'a déjà dit : « c'est vraiment beau ce que c'est en train de devenir ici ». Maintenant peut-être qu'il a déchanté en voyant que ça l'a un peu expulsé. Au début, on se posait des grosses questions par rapport à ça. On se disait : bin la tu sais s'il se met à dormir sur les bancs de l'îlot qu'est-ce qu'on va faire, etc. Et il y avait un peu 2 partis même au sein du comité. De dire : il était là avant tu sais c'est sa place, puis il y a une certaine logique à ça. Par contre, lui particulièrement a toujours été super fin avec nous, puis pas du tout problématique. Par contre, [...] ça éloigne les familles, ça éloigne les enfants. Donc, bon il y a un juste milieu à atteindre, et pour être tout à fait honnête je ne pense pas qu'on l'a vraiment atteint à l'îlot. Je pense que sans le vouloir on a finalement éloigné les gens de [cette] classe (Répondant 1 - Commonor)

Il s'agit donc d'un défi pour les *commonors*. Les enjeux de cohabitation sont difficiles à gérer et ils sont d'une grande complexité, principalement pour des bénévoles qui n'ont pas nécessairement l'expertise dans ce domaine.

Ainsi, selon les *commonors* impliqués à l'Îlot des murmures, la vocation du site préconisé lors de l'aménagement des lieux, soit l'usage du site par des jeunes familles avec des enfants, aurait d'une certaine manière, limité l'usage du site par un certain type d'usagers. Toutefois, ce n'est pas ce que nous avons observé au niveau de l'usage du site, ni ce qui est ressorti des entretiens semi-dirigés avec les usagers, comme nous le verrons dans la prochaine sous-section.

6.3.3. Un lieu de rencontre et de cohabitation

Nous avons présenté précédemment plusieurs résultats concernant les représentations et les fonctions de ces sites (section 2) lorsque nous avons présenté les modalités de *commoning*. Au niveau des représentations, il s'agit d'un lieu de rencontre. Au niveau des fonctions, c'est une fonction sociale favorisant l'appropriation quotidienne. Les usagers proviennent d'univers diversifiés et la cohabitation reste très bonne selon

l'ensemble des répondants. Les personnes seules sont souvent usagères et elles y trouvent un espace de socialisation.

Non, c'est intéressant et c'est dur à dire qui bénéficie le plus, mais moi je vois beaucoup de bienfaits pour les personnes comme moi qui sont toutes seules, peut-être un peu isolées ; il y a plus les hommes que les femmes qui, moi je vois souvent, qui sont qui sont là, qui ont l'air un peu comme toutes seules [...] Pour moi probablement c'est ça, c'est plus un peu plus aîné comme les 60 ans 70 ans qui vont là, qui sont seuls et qui, peut être, ils vont apporter leur chien ou quelque chose, mais pour moi ça leur donne un chance de dire bonjour à du monde qui passe, de voir des enfants, de peut-être jaser un peu avec quelqu'un. (Répondant 12 - Usager)

Il s'agit d'un lieu de rencontre et la fréquentation de ces sites reflète bien la situation socio-démographique de la population du quartier.

Mais c'est ça qui est formidable. Moi, je trouve que c'est ça qui est vraiment génial avec l'îlot. C'est que les gens qui fréquentent l'îlot, c'est tout le monde qui fréquentent l'îlot. Ce n'est pas rare, en fait c'est rare que je passe puis qu'il n'y a personne, puis c'est pas rare que je passe puis que c'est des gens que j'ai jamais vu ou des gens qui sont complètement différents les uns des autres, puis qui se côtoient pas ailleurs. C'est pas grave que ce soit les personnes dans les résidences semi-autonomes de 65 ans et plus qui sont directs sur la rue Masson qui ont probablement des petits appartements à loyer modique qui sont là, c'est pas rare que ce soit des familles avec des enfants en bas âge qui jouent, c'est vraiment souvent le staff du Jean Coutu de Planet œuf [Un restaurant], du Quai numéro 4 [un bar local], le staff vient prendre ses pauses ils viennent finir leur shift. Il y a du monde qui viennent prendre leur crème glacée donc ça c'est tous les gens qui passent au givré. Puis il y a des gens qui viennent juste lire, juste pour se mettre à l'ombre. Puis il y a aussi comme je disais tantôt des gens qui ont plus de difficultés qui vont utiliser ça un peu pour se protéger de la chaleur ou juste avoir un endroit, puis, là je vais le dire de même, mais juste avoir un endroit où dormir et où aller aux toilettes et où se changer. Il y a des gens qui vont utiliser l'espace pour ça aussi, ça fait que c'est ça qui est génial je trouve. (Répondant 5 - Commonor)

Les répondants souhaitent que personne ne se sente exclue de faire usage de ces espaces. Tout type de personne fréquente le site, et c'est cela qui crée la richesse de ces

lieux. Bien entendu certains parents vont parfois avoir des réticences et des appréhensions lors de rencontres avec des sans-abris qui semblent intoxiqués. Ces parents ne veulent pas nécessairement que leurs enfants jouent près de ces sans-abris. Selon les répondants ces événements restent toutefois des cas isolés. « Je pense que tout le monde est respectueux de cela aussi, je n'ai pas vu de cas de discrimination ou quoi que ce soit. Je pense que la mixité sociale se vit bien ». (Répondant 18 - commonor)

Ainsi, dans les deux cas, bien que les espaces aient été aménagés par des individus que l'on pourrait classer de gentrificateurs, ils sont aménagés pour l'ensemble de la population et le type d'usagers présents sur les sites reflète relativement la mixité sociale de ce quartier. C'est du moins ce que l'on a pu constater lors de nos observations sur le terrain, ainsi qu'au sein des entretiens semi-dirigés. Les usagers questionnés s'entendent aussi pour dire que l'usage des deux sites est ouvert à tous, mais aussi approprié pour tout type de personne.

6.3.4. La volonté d'inclusion et le désir avoué de contrer la gentrification

Encore une fois, le vote à l'Îlot des murmures est un bel exemple de la volonté d'inclure la population locale. En effet cette stratégie initiée par les organismes facilitateurs a permis à la population de s'exprimer sur l'aménagement qui leur semblait le plus intéressant. Sans être parfait en termes démocratiques, ce processus démontre une ouverture de la part des organismes facilitateurs d'inclure les résidents du quartier qui se sentent interpellés par ce type de projet. On constate ainsi une transparence face au processus de transformation.

Au niveau de la prise de décision, la transparence est plus difficile. Les décisions concernant la gestion du projet sont prises à l'interne par le groupe de *commonors* et ne sont pas validées par l'ensemble des résidents pour des raisons évidentes, notamment la lenteur et la complexité qu'aurait un tel processus de validation.

Toutefois, les commentaires émis sur Facebook ou en personne sont pris en considération par les *commonors*. Comme le dit un répondant : « Ils appellent souvent sur le groupe Facebook, justement ils appellent souvent à la participation aux idées ». (Répondant 22 - Usager)

On remarque ainsi une certaine volonté d'encourager la participation, notamment vu le besoin de renouveler le groupe et aller chercher de nouveaux bénévoles suite à l'essoufflement de certains *commonors*, mais aussi avec comme objectif d'inclure des résidents du quartier provenant d'autres réalités socio-économiques. La pandémie a exacerbé les difficultés de rejoindre certaines personnes en situation de vulnérabilité, notamment les aînés.

Nous avons constaté que cette volonté d'inclusion provient d'un désir de produire des lieux permettant de contrer la gentrification. Il s'agit d'un objectif établi clairement par les *commonors* de l'Espace Bonheur Masson et ceux de l'Îlot des murmures.

Moi, je voudrais qu'on soit un contre-exemple justement. Je ne veux pas qu'on s'inscrive dans ce mouvement. Mais il existe ce mouvement [...], mais je voudrais qu'on soit un contre-exemple, d'où l'importance d'avoir justement des gens qui puissent nous apporter des outils [...] pour être justement un projet pilote contre gentrification. (Répondant 14 – Commonor)

Les *commonors* aiment le quartier et craignent les changements qu'apporte la gentrification et ils sont conscients de la complexité de ce processus.

Écoutez, je pense que personnellement et surtout en tant que jeune professionnel, c'est un peu dur à dire, la gentrification, ça me fait quand même très peur [...]. Le quartier est en train de changer ici, puis on n'est pas intéressé par ça. On n'aime pas ce qui est en train de se passer avec le quartier, on préférerait le quartier comme un quartier populaire, comme c'était avant. Les gens du comité de l'Îlot ont très peur du changement qui est en train de se faire puis une des raisons de ça c'est que ça change la

dynamique de quartier complètement. Moi quand je vois les plex puis les duplex et triplex qui sont refaits en maison de ville, bien ça généralement, c'est des personnes d'un certain âge parce que ça implique certains moyens. (Répondant 1 - Commonor)

Les deux groupes de citoyens, autant ceux de l'Îlot des murmures que de l'Espace Bonheur Masson, ont une grande conscience du milieu de vie qui entourent les sites et de leur réalité socio-démographique. Ils ont à cœur la réduction des inégalités et le verdissement du quartier. Ils sont conscients qu'un processus de gentrification existe dans le quartier et ils veulent créer un espace pour limiter et contrevenir à la gentrification.

Ainsi les *commonors* se retrouvent dans une situation paradoxale où le réaménagement par l'embellissement d'un site vacant localisé dans un quartier en processus de gentrification pourrait venir exacerber les effets de la gentrification malgré l'intention contraire. Les sites en soi ne sont donc pas considérés comme générant de la gentrification, mais peuvent contribuer à l'attraction d'un certain type de population. Les *commonors* restent donc conscients de l'impact que pourrait avoir leur initiative sur le quartier en termes d'attraction de nouveaux arrivants qui sont à la recherche d'un mode de vie en particulier. Ils comprennent que ces projets sont utilisés pour mettre en œuvre un certain marketing territorial par l'arrondissement.

6.3.5. Les difficultés face à la mobilisation

Les entretiens semi-dirigés nous permettent aussi de constater une certaine difficulté à rejoindre les individus provenant des segments de population plus vulnérable au niveau de la gestion des projets.

Notre préoccupation première par contre c'est que cette population-là puisse participer, puisse profiter du projet d'une manière ou d'une autre et que le projet soit inclusif, donc c'est plus sous cet angle là qu'on tente de rejoindre l'ensemble de la population. Puis, c'est sûr qu'on tente quand

même, tu sais, du bénévolat même d'une journée, là on va être le plus inclusif possible, mais pour la gestion des projets, pour le moment ça semble trop ambitieux de rejoindre ce type de clientèle là. Bien, c'est de voir comment les rejoindre peut-être juste essayer de diversifier nos modèles de participation. (Répondant 17 - Agent municipal)

Cet enjeu est courant au sein des projets nécessitant de la mobilisation citoyenne et des efforts sont faits pour stimuler l'implication des individus en situation de vulnérabilité, notamment les aînés. Aussi, certains *commonors* ont des craintes face à l'implication potentielle au sein du projet de nouveaux arrivants dans le quartier. Ces derniers pourraient être moins conscients des processus de gentrification en cours et de la réalité du quartier. Selon les *commonors* interrogés, cela pourrait engendrer des effets négatifs et teindre les valeurs véhiculées par le projet. De plus, les effets de la gentrification se font aussi ressentir au sein des groupe de *commonors*, certains ayant été obligés de quitter le quartier à la suite d'évincements de leur résidence. La composition des groupes est donc appelée à se transformer.

La gentrification demeure ainsi un aspect très important pour les *commonors*. Il s'agit d'un enjeu ancré dans leurs valeurs et dans la représentation qu'ils se font des sites qu'ils ont transformés. Les *commonors* visent à limiter les effets de la gentrification à l'aide de leurs pratiques de mise en commun.

6.3.6 Constats en lien avec la gentrification

La gentrification est un enjeu qui a suscité beaucoup d'intérêt chez l'ensemble des répondants. Somme toute, nous avons remarqué que les répondants étaient généralement bien au fait des différentes facettes et des enjeux reliés à la gentrification du quartier. L'ensemble des répondants ont insisté sur la situation de mixité sociale caractérisant le quartier. Il s'agit donc d'un élément clé à prendre en compte et, bien que les répondants, pour la plupart, se considèrent comme des gentrifieurs, ils estiment qu'ils s'intègrent bien dans leur milieu de vie. Certains ont même vécu des situations

de déplacement direct suite à un évincement. La transformation rapide de ce quartier et l'arrivée d'une population de propriétaires occupants mieux nantis inquiètent les *commonors*, principalement dans la zone limitrophe à l'Îlot des murmures. Reste-t-il que ces sites se veulent des espaces visant à limiter les effets de la gentrification comme étant un lieu de rencontre et de cohabitation et ils y parviennent notamment grâce à la nature inclusive des pratiques de *commoning* effectives sur les deux sites.

Conclusion du chapitre VI

Ce chapitre nous a permis de mieux comprendre l'évolution rapide de deux expérimentations : l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson. Nous pouvons maintenant confirmer que la mise en œuvre de ces expérimentations a généré la création de deux communs urbains. Les conditions gagnantes à l'établissement de communs urbains sont multiples mais l'on retient notamment la présence de volontaires motivé et fortement impliqués en plus du rôle déterminant joué par les agents facilitateurs pour orienter, consolider et rendre possible les aspirations des volontaires. Ces communs ont des modalités de gouvernance relativement simples ce qui ne les empêche pas d'être des lieux de production du commun de par leur vocation, mais aussi par le biais de leur usage quotidien. Si les modalités d'organisation *en* commun sont effectives au sein des modalités de *commoning*, l'organisation *pour* et *du* commun est omniprésente et détermine la nature des pratiques de mise en commun. Ces modalités de *commoning* permettent ainsi la création d'espaces de rencontre et de cohabitation. Ces sites sont donc appropriés par une population diversifiée et les pratiques de *commoning* témoignent d'une forte volonté de limiter les effets exclusifs de la gentrification. Toutefois, ces communs, participent au processus de gentrification qu'ils ne peuvent pas arrêter. Les *commonors* sont ainsi au centre d'une situation paradoxale où le réaménagement de ces espaces pour la population locale subissant les effets pervers de la gentrification devient un facteur d'attraction pour des individus gentrificateurs.

CHAPITRE VII

ANALYSE DES DEUX PROJETS AU TRAVERS DU PRISME DES COMMUNS

URBAINS FONCIERS

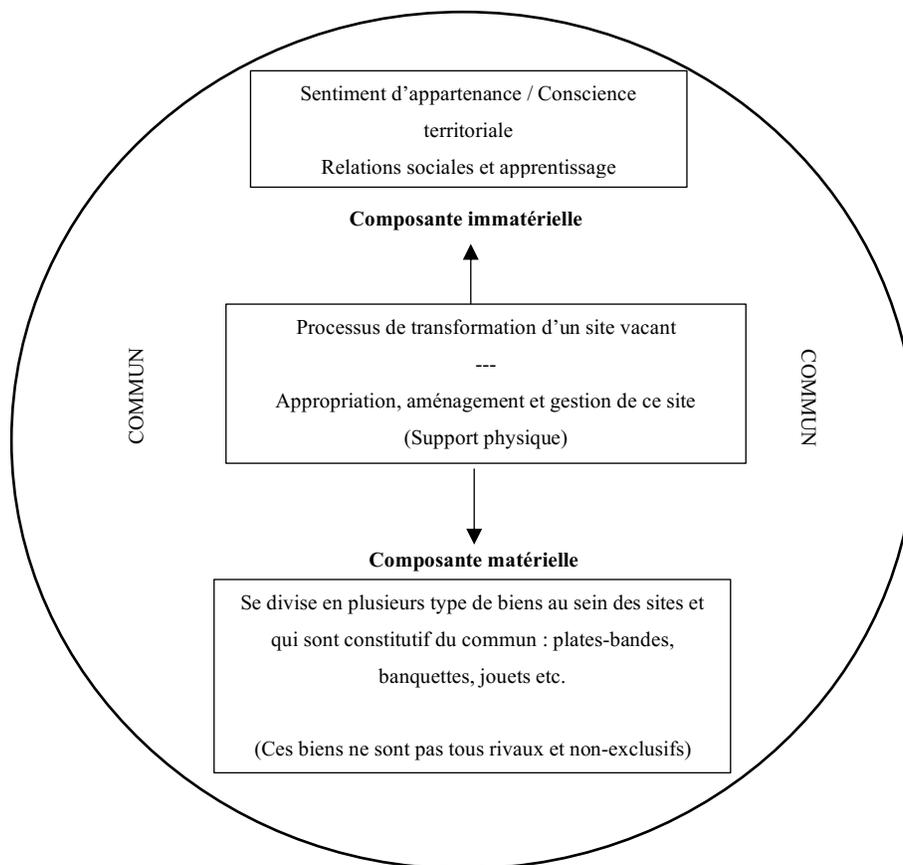
Ce chapitre reprend l'analyse des deux projets à l'étude sous le prisme des communs urbains fonciers. Nous reviendrons sur notre problématique de recherche qui concerne les effets territoriaux du néolibéralisme concernant nos cas et nous répondrons à notre question principale de recherche qui se lit comme suit : *Dans quelle mesure les projets de petite envergure de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson sont-ils un facteur de transformation du cadre institutionnel (pratiques, règles et normes) dans le quartier de la promenade Masson?* Nous dégagerons ce que l'on retire des deux cas, les apprentissages et les enseignements. Nous débiterons en interprétant nos résultats à partir des concepts clés mobilisés dans notre recherche.

7.1. Une multitude d'objets mis en commun

La mise en commun occupe une place centrale au sein de notre cadre conceptuel. Il s'agit d'un des trois éléments constitutifs des communs qui, nous le rappelons, est constitué d'un groupe de *commonors* qui met en commun une ressource participant ainsi à la création d'institutions et modalités de gouvernance. Ainsi notre intérêt s'est orienté initialement sur l'objet qui était mis en commun. Dans le cadre des cas de l'Îlot

des murmures et de l'Espace Bonheur Masson, nos résultats nous ont permis de constater que ce n'est pas uniquement la ressource foncière qui constitue l'objet mis en commun. Il y a plusieurs autres éléments ou objets qui sont mis en commun au sein de ces espaces, voire même via ces espaces. Ces ressources n'ont pas toutes la même forme. Tel que le proposent Ranocchiari et Mager (2019), la mise en commun a des incidences matérielles et immatérielles. Ainsi, l'espace du site en soi fait office de ressource, mais il s'agit seulement du support physique du commun. La mise en commun de cette ressource foncière a une incidence immatérielle qui initie la mise en commun d'une conscience du lieu et d'une conscience territoriale.

Figure 26: Les composantes du commun mis en œuvre dans les cas étudiés



Source : Produit par l'auteur

Par exemple nous avons constaté que les *commonors* qui ont participé à la première phase de *commoning*, soit l'incubation et le réaménagement des lots, avaient déjà une conscience territoriale. C'est une des raisons qui ont motivé ces individus à participer au réaménagement de ces sites. Cette conscience territoriale a été mise en commun notamment dans la seconde phase de *commoning*, lors de la pérennisation et la gestion autonome des sites. Cette conscience territoriale a alors été partagée et nous avons constaté qu'elle s'est développée chez les usagers.

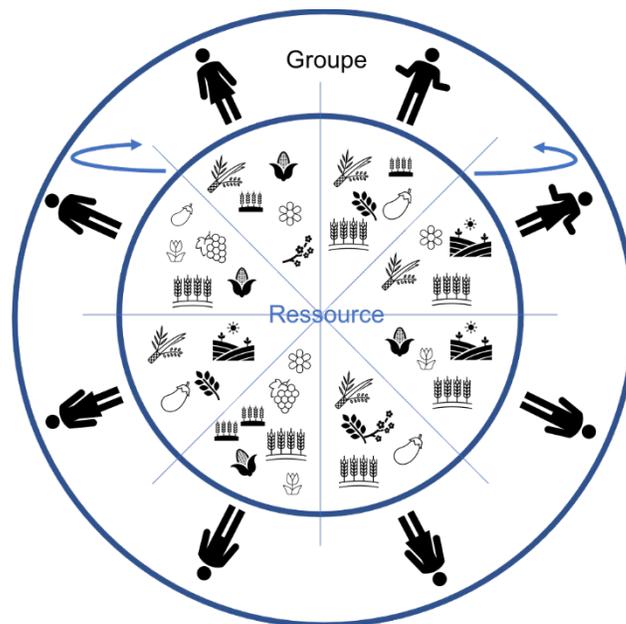
7.2. La mise en commun : une ouverture vers les autres

Nous rappelons que la mise en commun, selon Fournier (2013), se décline sous trois formes, soit : 1) l'organisation *en* commun qui s'intéresse principalement à l'allocation collective durable de la mise en commun ; 2) l'organisation *pour* le commun qui est associée à l'usage en commun d'une ressource ; 3) l'organisation *du* commun qui est associée à la production collective du commun. Ainsi, dans une perspective convergente avec celle de Fournier (2013), nos résultats permettent de constater que la mise en commun dépasse le cadre d'analyse d'Ostrom centré sur l'organisation *en* commun. Nos résultats illustrent que dans les cas de l'Espace bonheur Masson et de l'Îlot des murmures, la mise en commun s'effectue principalement *pour* le commun et permet de produire *du* commun.

Par exemple, l'organisation *en* commun aurait plutôt favorisé une allocation de la ressource tel que présenté au sein de la figure 28. Dans cette situation, les *commonors* développent des modalités de gouvernance en groupe et par la suite allouent la ressource. Ainsi chaque individu s'occupe de sa portion de la ressource. Ce type d'organisation pourrait être effective par exemple dans un jardin communautaire lorsque chaque individu s'occupe de sa propre parcelle de terre et la cultive pour elle-même tout en s'inscrivant dans des normes, pratiques et manières de faire ayant été développées par le groupe. Dans la figure 28, le plus petit cercle délimite la ressource

et le second cercle le groupe de *commonors*. Dans les deux cas les frontières sont étanches et il faut faire partie du groupe de *commonors* pour faire usage de la ressource. On remarque aussi deux flèches bleues. Ces dernières illustrent les bénéfices de la mise en commun de la ressource qui revient aux *commonors*. Somme toute, ce type de mise en commun ne s'applique qu'en partie à la réalité que nous avons rencontrée au sein de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson où il s'agit plutôt de l'usage, l'entretien et la gestion en commun d'une ressource qui permet une production de l'espace *en* commun, certes, mais principalement *pour* le commun.

Figure 28: L'organisation *en* commun



Source : Produit par l'auteur

Ainsi, l'organisation *pour* le commun et l'organisation *du* commun, sont types de *commoning* de nature inclusive. Leurs effets (illustrés par les flèches bleues dans la figure 29) se font ressentir à l'extérieur du groupe de *commonors* et des limites du support physique du commun. La frontière du commun est poreuse, tout le monde peut y participer de manière formelle ou informelle. Dans la figure 29, le plus petit cercle représente la délimitation du support physique du commun. Le second cercle représente

la délimitation de la communauté de *commons*. Les lignes formant les cercles sont segmentées afin d'illustrer la porosité des limites du groupe et de l'accès libre au support physique, mais aussi la possibilité de se joindre au groupe de *commons*. Les individus qui se tiennent la main y ont été ajoutés pour illustrer le développement d'une communauté autour de la mise en commun et par le fait même de l'usage de ce site. Les *commons* utilisent et entretiennent ensemble la/les ressource(s) et ainsi ils produisent ensemble le commun. Les *commons* ont d'ailleurs la possibilité d'ajouter ou de retirer des ressources/objets au support physique du commun selon leurs besoins et d'y effectuer des activités de toute sorte (ludiques, culturelle, éducative, etc.). Les *commons* travaillent conjointement afin d'enrichir leur milieu de vie et ils tentent du mieux qu'ils peuvent d'orienter leurs actions au bénéfice des résidents tout en gérant de manière durable une ressource. Il s'agit, pour reprendre les mots de Festa (2016), d'un espace qui permet le développement d'un rapport de réciprocité avec le lieu et les autres usagers.

Figure 29: Organiser pour le commun et organiser le commun



Source : Produit par l'auteur

7.3. Le commun : un moyen pour quitter le dogme de la concurrence et de la propriété privée

Nous avons observé au sein des deux cas étudiés des logiques de partage et de solidarité. Au niveau de la concurrence, ces expérimentations démontrent qu'il est possible de quitter les logiques de concurrence et favoriser des logiques de réciprocité et de partage. Il s'agit d'une solidarité sur plusieurs facettes, notamment entre les *commonors* eux-mêmes au sein de la mise en commun, mais aussi une solidarité des *commonors* envers leur quartier. Loin de nous de prétendre que la quête de bénéfices personnels n'y est pour rien chez les *commonors*, mais nos résultats nous permettent de constater que les actions des *commonors* sont souvent faites dans un objectif de bien commun.

Par ailleurs, le mode de gestion de ces espaces permet de quitter radicalement la logique de propriétaire exclusif. La structure même des organisations de mise en commun est non hiérarchique et favorise la prise de décision par consensus. La municipalité est propriétaire unique des terrains hébergeant les communs. Toutefois, puisque la gestion de ces sites est déléguée aux *commonors*, le titre de propriété n'est plus pertinent. Le risque reste donc toujours de voir, dans le long terme, la municipalité décider de reprendre possession de ces terrains pour héberger d'autres activités et d'autres fonctions. Il s'agirait donc d'une forme d'*enclosure*. Par contre, nous avons constaté que ce risque est une situation qui inquiète peu les *commonors* puisque sur le court terme, une entente informelle tient avec la municipalité et ils suivent les orientations de l'administration en place.

Les *commonors* se sont fortement appropriés ces espaces. C'est en général très bien entendu, autant chez les *commonors* que chez les usagers, que cet endroit n'appartient à personne. Les normes de propriété privée étant fortement ancrées dans la mentalité des gens, il est parfois difficile de s'en séparer complètement. Certains *commonors* ont

donc eu, à certains moments, de la difficulté à bien appliquer cette logique non-propriétaire, notamment au niveau des orientations et fonctions des sites. Cette ambiguïté face à la notion de propriété, privée ou partagée, reste présente chez certains *commons* mais de manière très nuancée.

La privatisation et l'accaparement d'une propriété pouvant être conceptuellement illustrés par les enclosures, nos observations nous confirment que ces expérimentations sont plutôt *contra enclosures*. Ce sont des espaces qui résistent directement à l'accumulation par dépossession provoquée par les enclosures spatiales (Bunce, 2016) par le biais d'une réappropriation de l'espace public (Festa, 2016). Les deux sites sont aménagés par de petits groupes de *commons* certes, mais ils sont appropriés par des usagers non-*commons* sans avoir besoin de l'aval des *commons*. L'usage du site est donc ouvert à tous sans restriction, si ce n'est que des règles de civisme établies par les *commons*. Si les nouvelles *enclosures* ont une propension aliénante et visent à capter la richesse produite par d'autres pour se l'approprier (Hodkinson, 2012), au niveau des configurations de l'espace elles favorisent l'homogénéisation (Sevilla-Buitrago, 2015). Nos observations des sites témoignent plutôt d'une hétérogénéité des configurations spatiales en proposant des aménagements créatifs et modulables selon les besoins et ambitions des *commons*. La richesse qui y est produite est le plus souvent partagée dans la communauté et la valeur qui prédomine est celle de l'usage plutôt que celle de l'échange. À Micro-échelle, ces deux expérimentations viennent remettre en question les structures socio-spatiales existantes, ces dernières étant construites sur la base des enclosures et de la propriété privée, par la valorisation de la valeur d'usage de la ressource foncière.

À ce propos, nous avons constaté que les communs étudiés se situent donc à l'opposé d'un non-lieu. Les non-lieux sont caractérisés par leur homogénéité et, malgré leur organisation et leur fonctionnalité, sont de nature non-référentielle, c'est-à-dire, dénués d'une charge référentielle locale. Ce sont des lieux détachés des

caractéristiques identitaires du territoire environnant et dont le développement est favorisé par les normes néolibérales a-territorialisantes (Bédard et Breux, 2011). Les deux communs étudiés sont plutôt des lieux uniques, produits par les subjectivités des *commonors* et des usagers qui s’y impliquent et ces subjectivités sont ancrées dans l’identité du territoire qui les entoure. À la base, ces sites ont été considérés comme des entre-lieux, vacants certes, mais qui interpellent « un espace de liberté où tout [...] est possible » (Bédard et Breux, 2011, p. 148). L’aménagement de ces sites a mené au développement du lieu et vient répondre à des besoins précis des riverains et des usagers. Son aménagement est malléable, donc peut s’adapter à l’évolution des besoins et ambitions.

7.4. Une reterritorialisation à l’échelle du quartier ?

Le processus de réappropriation d’espaces sous-utilisés par des résidents du quartier est une illustration d’une démocratie plus active. Nous pourrions avancer qu’il s’agit, dans une moindre mesure d’un retour au territoire, d’une reterritorialisation qui résulte des actions de *commoning* tel que l’entend Magnaghi (2017). En opposition avec le processus de déterritorialisation néolibérale, les sites à l’étude sont des tiers-lieux (Paquot, 2021) situés entre le marché et l’État, ils ont comme objectif d’améliorer le milieu de vie qui les entoure en mettant de l’avant les relations spatiales de proximité et la réalité du contexte territorial. Le processus de création de ces communs urbains fonciers permet la réappropriation communautaire d’un bien territorial et dote ces deux sites d’une « personnalité ».

Les phases d’entretien et de gestion de ces sites, quant à elles, permettent l’appropriation spatiale sur le long terme. Nos observations nous ont donc permis de voir émerger une conscience du lieu, notamment chez les usagers non-*commonors* qui développent, pour certains, un souci du territoire et traitent les sites et leur composantes physiques avec respect et délicatesse. Les sites réaménagés jouent un rôle clé dans

l'émergence d'un processus de reterritorialisation, à l'échelle micro-locale, du territoire de la promenade Masson. Plusieurs autres initiatives similaires dans le milieu participent à cette reterritorialisation (ruelle verte, jardins partagés, projets participatifs citoyens, les quais Masson).

7.5. L'organisation pour et du commun en réponse à la gentrification

Les apprentissages qu'amène notre recherche au sujet de la gentrification concernent uniquement les déplacements indirects. Les déplacements directs ne peuvent malheureusement pas être empêchés par des communs urbains de cette nature puisqu'ils ne contiennent pas de volet résidentiel. Certains *commonors* ont même subi des évictions durant la durée de notre recherche. Ces communs permettent toutefois de limiter dans une certaine mesure les déplacements indirects grâce au sens du lieu qui est développé au travers de la mise en commun et à l'appropriation de ces sites par tout type de résidents, pas uniquement des résidents gentrificateurs nouvellement arrivés dans le quartier.

Comme nous l'avons vu précédemment, les processus de gentrification en cours dans le quartier pourraient favoriser la marginalisation et la perte du sens du lieu chez certains individus. La création des deux communs urbains a, au contraire, permis l'émergence d'un nouveau sentiment d'appartenance. La transformation de ces espaces, bien qu'initiée rapidement, s'est effectuée sur le temps long ce qui a facilité l'appropriation par les résidents de longue date et limité le caractère imprévisible des changements. Certains résidents de longue date ont donc eu de la facilité à se reconnaître au travers de ces nouveaux aménagements. Ils ne se sentent pas exclus de cette transformation.

Le type d'appropriation de l'espace en fonction sur les deux sites à l'étude n'est pas une appropriation-*appartenance*, mais plutôt une appropriation-*destination* (Dardot et

Laval, 2014) qui est de nature inclusive. Cela a facilité l'appropriation de ces sites par les usagers résidents de longue date. Les communs urbains fonciers étudiés permettent donc de renforcer le sens du lieu des populations subissant les effets de la gentrification. Les communs qui ont été développés sont de nature inclusive et permettent de limiter la marginalisation de certains individus qui auraient potentiellement pu être exclus de ce type de transformation du territoire. Ces communs, les activités qui s'y déroulent (formelles ou informelles) et les valeurs qui y sont véhiculées, permettent aux résidents de longue date qui le désirent de participer à la vie de quartier.

Par exemple l'offre commerciale de la Promenade Masson se transforme et devient de plus en plus inaccessible aux consommateurs ayant un revenu modeste. De plus, l'espace public de la rue Masson est grandement accaparé par les commerces. Les résidents du quartier qui subissent les effets de la gentrification peuvent occuper un espace de plus en plus réduit. Ainsi, ces deux communs, qui sont des espaces ouverts à tous, offrent une opportunité à ces individus d'occuper un espace sans avoir à payer. L'Espace Bonheur Masson et l'Îlot des murmures participent ainsi à promouvoir le droit au lieu et au quartier.

Les communs peuvent donc jouer un rôle au sein des transformations qu'entraîne la gentrification. Ce rôle peut être de limiter certains des effets pervers de celle-ci. Toutefois, cela repose sur les *commonors* et sur la manière dont ils organisent le commun. À la place d'une perte du sens du lieu qui aurait pu survenir suite à la transformation de ces espaces par des individus gentrificateurs (la phase d'allocation de la ressource, soit l'organisation *en* commun), un nouveau sens du lieu est créé. Ces espaces sont ensuite appropriés par certains individus qui auraient potentiellement pu être marginalisés. Ceci ne veut pas dire que ces expérimentations ne comprennent pas d'effets exacerbant les processus de gentrification en cours, notamment via les stratégies de marketing territorial et de gentrification verte abordées dans le chapitre 4. C'est de cette manière que nous avons observé comment certains effets pervers de la

gentrification pouvaient potentiellement être limités par la mise en commun, soit l'organisation *pour* le commun et *du* commun. La conscience territoriale des *commonors* favorise ainsi la production de communs en opposition à la gentrification.

7.6. La mise en commun : Un véhicule de la transformation

Notre question de recherche visait à cerner la transformation des institutions dans le quartier de la promenade Masson. Nos observations nous ont permis de constater des changements chez différentes parties prenantes au sein des processus de mise en commun. Pour l'établissement de communs urbains de la même nature que l'Espace Bonheur Masson et l'Îlot des murmures, la présence de 3 types d'individus est nécessaire, les porteurs de projets, les agents facilitateurs, les usagers. Nous allons donc aborder les différentes transformations constatées lors de notre recherche chez ces 3 groupes formant la communauté de *commonors*. Les activités de mise en commun ont participé à transformer le rapport avec le territoire qu'entretiennent les individus composant la communauté de *commonors*.

Un des effets du néolibéralisme sur la ville est la gestion de type entrepreneurial appliquée par les autorités municipales. Au sein de notre cas d'étude, on quitte la gestion entrepreneuriale de la ville durant un moment pour favoriser une vision qui favorise l'empowerment des citoyens. Le citoyen passe d'électeur à acteur de la transformation du territoire (L'Allier, 2021). Ces initiatives se sont développées avec l'aval de l'arrondissement et l'aide d'organismes facilitateurs déjà actifs sur le territoire de la promenade Masson, ce qui a permis à des citoyens de prendre le leadership du réaménagement des sites. C'est ce contexte territorial, fertile à l'expérimentation, qui a permis l'émergence de ces communs urbains fonciers.

7.6.1. Les porteurs de projet

Les porteurs de projet sont les citoyens volontaires qui ont participé soit au réaménagement ou à la gestion des communs. Ils sont maintenant responsables et gestionnaires d'un site au bénéfice de tous. Ils ont donc de nouvelles responsabilités à assumer. Les porteurs de projets sont aussi amenés à travailler ensemble. La mise en commun a permis de renforcer les liens sociaux entre des individus qui ne se connaissaient pas à la base. Tel qu'indiqué plus tôt, une forte solidarité, auparavant inexistante, s'est développée entre eux.

Leur rôle est essentiel à la survie des communs. En contrepartie, le commun est en quelque sorte dépendant de ces porteurs de projets : sans *commoning* actif, les sites pourraient rapidement redevenir des espaces en friche, et sans support physique le commun foncier urbain ne peut se déployer.

7.6.2. Les agents facilitateurs

Nous avons observé deux types d'agents facilitateurs : 1) les chargés de projet associés aux organismes facilitateurs ; 2) Les agents municipaux.

Les chargés de projet ont un rôle de facilitateur formel. Ce sont eux qui initient l'incubation des projets et facilitent la mise en œuvre d'un processus de réaménagement. Ces agents facilitateurs ont pris un rôle plus important dans les années suivant l'émergence de l'Îlot des murmures et de l'Espace Bonheur Masson puisque ces projets étaient en fait des projets pilotes qui allaient servir d'exemples pour le programme PPC. La réussite de ces deux expérimentations a permis aux agents municipaux de valider la pertinence de ce type de projets et de les institutionnaliser à l'aide du programme PPC.

Il nous semble important ici d'étayer quelques différences entre les budgets participatifs, qui sont en vogue à Montréal, et le programme PPC d'où provient dorénavant le financement des projets à l'étude. Les budgets participatifs sont une

somme allouée à des projets qui sont proposés par des citoyens, mais mis en œuvre par la ville et non pas par des citoyens. Les propositions de projets proviennent majoritairement des organismes communautaires et du milieu associatif. Le PPC, toutefois, octroi un budget à un groupe de citoyens pour développer et porter des projets. Ce sont donc les citoyens eux-mêmes qui mettent en œuvre le projet, le rôle est donc dans l'action plutôt que dans le vote.

Une certaine critique a émergé dans les dernières années sur ce type de projets. Les communs pourraient être vus comme une stratégie de sous-traitance néolibérale (tel que présenté dans le chapitre 2). En effet, des acteurs privés peuvent externaliser les services municipaux sans coûts (Tonkiss 2013 in [Bragaglia et Caruso, 2020, p. 16](#)), c'est-à-dire qu'une responsabilité, tel l'entretien d'un parc, qui normalement revient aux autorités municipales, est assumé par des citoyens de manière bénévole. Dans le contexte des communs urbains à l'étude, nos observations nous permettent de constater que les *commonors* sont au courant de ce facteur et cela leur importe peu. Cette critique ne nous semble pas pertinente non plus puisque, si ce type d'espace était géré comme un parc par la ville, il n'aurait probablement pas la même portée transformatrice malgré des dépenses d'entretien considérablement plus élevées pour l'arrondissement.

Nos observations nous permettent de confirmer la proposition de Foster et Iaoine (2012) selon qui le rôle de facilitateur que joue l'instance publique, ici l'arrondissement, est en quelque sorte nécessaire à l'émergence des communs. Il est clair que la motivation politique était présente dans l'équipe de l'arrondissement. L'administration en place souhaitait l'émergence de ce type d'expérimentation sur son territoire. Ces deux projets phares ont permis à l'administration d'acquérir une légitimité afin de reproduire à l'échelle des milieux de vie ces expérimentations. Au fur et à mesure que les projets avançaient, le rôle des agents municipaux a évolué et certains aspects réglementaires de la ville ont été écartés, que ce soit de manière

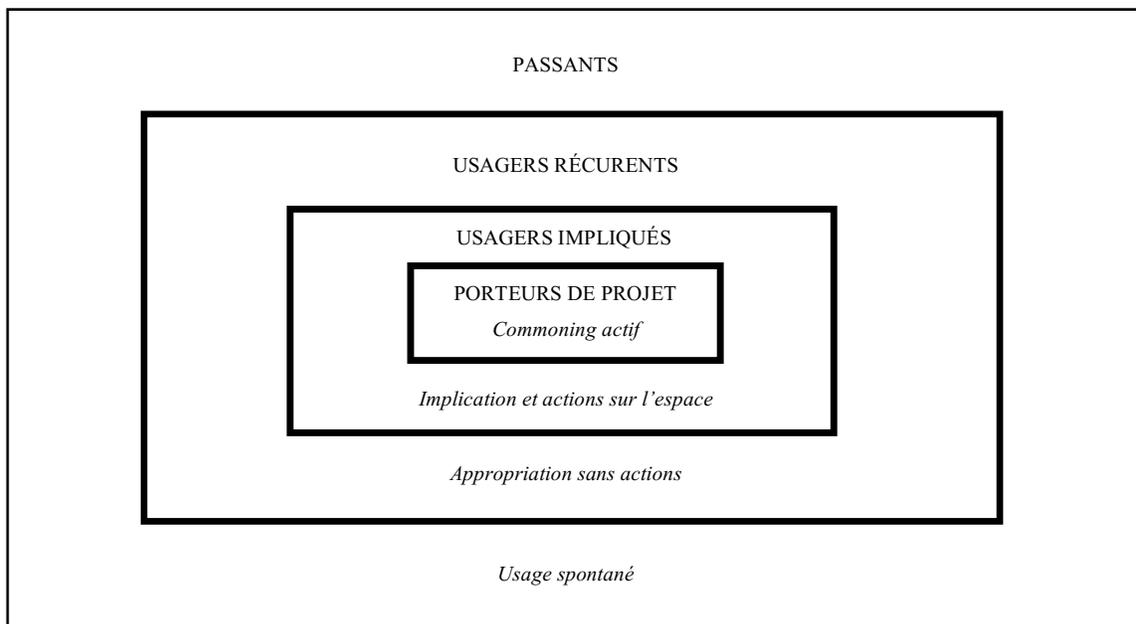
formelle (zonage) ou informelle (aménagement du site), pour faciliter la mise en œuvre de ces projets.

Toutefois, il existe certaines limites au rôle de facilitateur porté par l'arrondissement. Une des limites les plus importantes est le budget non-récurent donc les projets sont dépendants. De plus, il semble encore, à ce jour, très complexe de faire émerger ce type de projet sans l'appui technique provenant d'organismes facilitateurs, ce qui reste un enjeu pour les porteurs de projet qui n'ont pas nécessairement les compétences techniques ou académiques pour mener à terme ces projets. Le volontariat possède aussi des limites que la municipalité devrait considérer. Si ces projets dépendent du volontariat, ultimement les moyens devront être bonifiés pour l'entretien de ces sites. La ville de Montréal connaît des déplacements de population fréquents, une forte proportion de ménages déménageant aux 5 ans, il est normal qu'il y ait un certain roulement au sein des *commonors* impliqués.

7.6.3. Les usagers

Avant leur réaménagement, ces sites étaient laissés à eux-mêmes et leur état déperissait jusqu'à en devenir une nuisance dans le quartier. Toutefois, la nouvelle fonction de ces sites permet aux usagers développer une nouvelle perception face aux espaces vacants, ces derniers peuvent être perçus maintenant comme des occasions, des entre-lieux pleins de potentiel, plutôt que des nuisances.

Nous avons schématisé les différents usages sur les sites. La spécificité de ces sites est de permettre l'appropriation citoyenne spontanée dans un contexte de loisir. On constate donc grâce à ce schéma que ce ne sont pas tous les usagers qui transforment leur comportement et leurs pratiques ; les passants et usagers récurrents s'approprient l'espace sans action directe sur le site. Du fait de leur usage, ils participent toutefois à rendre ces sites plus vivants.

Figure 27: Les différentes formes d'usage des communs à l'étude³⁴

Source : Produit par l'auteur

Une des transformations majeures des comportements concerne toutefois les usagers impliqués. Ces derniers ne sont pas impliqués formellement dans les pratiques de *commoning*, mais ils en sont parties prenantes puisqu'ils viennent confirmer l'appropriation plus profonde de ces sites par les résidents du quartier. L'objectif des *commonors* de permettre à tous les citoyens de s'approprier l'espace est donc atteint. On constate aussi le passage d'une perception autrefois négative de ces sites à une perception positive. La vocation identitaire qui y est associée a donc un effet rassembleur et unificateur.

³⁴ Dans ce tableau, le type d'utilisateur est en majuscule. Leur rôle est en minuscule de police italique.

7.7. Les communs comme vecteurs d'émancipation

Très souvent, les communs illustrés dans la littérature ont une composante anticapitaliste et émergent de luttes ou de revendications. Les cas étudiés dans le cadre de ce mémoire sont toutefois des communs qui ne prennent pas racine dans une mouvance de militantisme anti-capitaliste. Ainsi à l'opposé de certains communs urbains qui ont vu le jour à Montréal dans les dernières années, notamment le bâtiment 7³⁵, l'Îlot des murmures et l'Espace Bonheur Masson sont plutôt des communs de configuration institutionnelle post-politique tels que l'entend Bianchi (2018a). Ces derniers étant moins revendicateurs et orientés par des institutions participatives qui visent certaines demandes politiques provenant de certaines classes d'individus.

Malgré cela, les communs étudiés sont tout de même des vecteurs d'émancipation. De la mise en commun émerge une spatialité émancipatrice dans un contexte territorial où, comme nous l'avons présenté dans le chapitre 4, l'espace public de la promenade Masson est fortement conforté par les commerces. Ce sont des lieux favorisant la promotion de valeurs non capitalistes. Ce propos est illustré notamment par une utilisation du site sans frais, l'absence de concurrence, le partage et l'entraide. Le domaine privé reste dominant dans le quartier, mais ce sont des expérimentations qui ouvrent une fenêtre vers d'autres horizons, tant en termes d'utilisation de l'espace que de pratiques de réaménagement et de gestion de l'espace public. Ces espaces sont des seuils qui hébergent des pratiques de *commoning* qui ne sont pas isolées. Ce sont donc des sites qui ont les caractéristiques inhérentes aux *Threshold Space* (Stavrides, 2014). Ce sont des seuils qui offrent un aperçu d'une spatialité émancipée des normes et

³⁵ Le bâtiment 7 est né suite à une mobilisation forte de la communauté locale de Pointe St-Charles à partir du début des années 2000 en opposition à des développements immobiliers sur les anciens terrains du Canadien National. Cette mobilisation se cimentera par la création du Collectif 7 à nous en 2009. Ces longues années de lutte déboucheront sur une occupation pérenne du Bâtiment 7 à partir de 2017. Le bâtiment 7 est devenu un modèle d'autogestion et héberge de multiples entreprises collectives et à vocation sociale, dont la priorité est de répondre aux besoins des résidents du quartier.

valeurs néolibérales. Ils sont, sans le prôner, des outils de résistance aux processus capitalistes d'accumulation par la dépossession. Ces communs nous apparaissent d'ailleurs comme étant une démonstration concrète du droit à la ville, à une échelle micro-locale certes, mais où les *commonors* profitent d'une liberté au niveau des choix de l'aménagement des sites et des activités qu'ils hébergent. Les *commonors* et usagers sont inclus dans la production de l'espace au sein d'un processus collectif d'organisation et de production créant ainsi des espaces accessibles à tous, ce qui, selon Fournier (2013), serait une application du droit à la ville.

7.8. Pérennisation des projets et futurs défis.

L'intégration des personnes âgées et marginalisées au sein de la mise en commun reste un défi de taille pour les *commonors*. Le Vieux-Rosemont héberge une forte proportion de personnes âgées habitant seules. Ces dernières sont parfois exclues, de manière non intentionnelle, des projets de réaménagement. La majeure partie des communications concernant les projets se déroulant via les réseaux sociaux, la fracture numérique pourrait avoir un impact considérable chez les aînés. Par contre, les projets à l'étude se sont développés en considérant la réalité des résidents du quartier. Ils ont été mis en œuvre par des individus ayant une conscience territoriale, à l'affût des enjeux socio-démographiques du quartier. La population aînée n'a pas participé à la co-construction ou la configuration de ces espaces, mais elle a réussi de manière relative à se les approprier.

Par ailleurs, la pérennisation des projets est aussi un des plus grands défis. Nous y percevons deux axes de travail : le financement et les *commonors*. Au niveau du financement, nous avons discuté de cet élément précédemment, l'annexion des deux communs aux PPC fait en sorte de rendre difficile la pérennisation de ces communs. PPC favorise l'incubation de nouveaux projets de nature parfois éphémère et non pas la pérennisation des projets existants qui œuvrent sur le temps long. De plus, face à un

budget relativement limité, l'attribution des sommes allouées au sein de chaque milieu de vie pourrait favoriser le développement de dynamiques de concurrence entre les résidents voulant financer un projet au dépend d'un autre.

En ce qui a trait aux *commonors*, le commun est dépendant de ces derniers. Ainsi il faut pérenniser le groupe de *commonors* pour pérenniser le commun. Pour ce faire, le principal point de mire devrait être de conserver un groupe de *commonors* fort malgré le départ de certains ou la perte d'implication de la part de certains. À ce niveau, certaines difficultés au niveau de la gestion interne du groupe sont à prévoir, notamment des visions différentes sur l'avenir et l'utilisation du site suite à l'intégration de nouveaux membres. Les institutions en place n'étant pas très fortes et les modalités de gouvernance bien élaborées, ces communs reposent sur des bases fragiles qui pourraient facilement être perturbées. Il s'agirait ici d'un défi de taille qui devra être pris en considération prochainement par les *commonors* afin de pérenniser la vocation de ces sites. Il est important de développer des stratégies pour limiter l'*enclosure* de ces sites sur le temps long et d'en assurer la viabilité à long terme. Pour pallier ces enjeux, se doter d'un outil juridique, telle la fiducie d'utilité sociale (Marchand, 2019), pourrait être pertinent. Former une fiducie d'utilité sociale pour chaque petit commun urbain serait un défi de taille et aussi d'une certaine complexité. Toutefois, il serait possible de croire que cette fiducie d'utilité sociale pourrait héberger l'ensemble des communs fonciers urbains de même nature afin de pérenniser une mosaïque des communs à la grandeur de l'arrondissement et même de la ville de Montréal.

Conclusion du chapitre VII

Dans ce chapitre, nous avons discuté de notre question de recherche et de notre problématique en lien avec nos résultats de recherche et de l'analyse empirique qui en a découlé. Nous avons constaté que l'incidence immatérielle de la mise en commun a

un effet territorialisant qui facilite une appropriation par l'ensemble des résidents du quartier. La nature inclusive de la mise en commun y joue pour beaucoup. Nous avons ensuite soutenu que le contexte territorial en place facilite l'émergence de communs urbains fonciers ainsi que la transformation des manières de faire, d'être et de comprendre le territoire.

CONCLUSION

Le champ d'études des communs urbains s'est beaucoup développé durant la dernière décennie. Un grand intérêt a été porté aux nouvelles expérimentations citoyennes analysées sous le prisme du commun. Il s'agit toutefois d'un thème à la mode qui est souvent mobilisé pour en vanter les vertus. Malgré tout, peu d'études de cas concernant des communs urbains fonciers ont été effectuées sur le territoire montréalais, encore moins des études visant à comprendre les résultantes de la mise en commun de ressources foncières urbaines.

Un des objectifs de notre recherche était de comprendre en quoi les communs urbains peuvent permettre une transformation institutionnelle ainsi qu'une émancipation face aux effets aliénants du néolibéralisme, tout en participant à la gestion durable d'une ressource foncière. L'analyse des deux cas étudiés nous a permis de répondre partiellement à ces questionnements. Les études de cas nous ont permis d'avoir une compréhension profonde de la réalité du territoire du quartier de la Promenade Masson ainsi que de l'émergence et de la pérennisation de deux communs urbains fonciers. À notre grande surprise, les différents répondants questionnés ont abordé abondamment ces questions en insistant notamment sur l'aspect non marchand de ces sites qui permettent aux usagers de jouir d'espaces sans avoir à réaliser des transactions commerciales. Nous avons constaté que les communs que nous avons étudiés sont des lieux significatifs qui dépassent la conception de la propriété privée et viennent ainsi remettre en question, à l'échelle micro-locale, les principes de la concurrence et la propriété privée.

Notre recherche avait aussi comme objectif d'observer la mise en commun en lien avec les processus de gentrification en cours dans le quartier de la promenade Masson. À ce niveau, nous avons été grandement surpris par les résultats de notre recherche. Notre intuition initiale était que les *commonors*, des individus gentrificateurs, développeraient un commun à leur image, ce qui par truchement aurait exclu les résidents de longue date provenant d'un univers socio-économique différent. Ceci ne s'est pas avéré. Les *commonors* favorisent une mise en commun et la mise en place d'aménagements dans le respect des intérêts des citoyens locaux et, par le fait même, sensibles aux réalités du milieu. La présence de deux communs urbains dans le quartier de la promenade Masson vient offrir aux résidents du quartier des lieux de rencontre et de cohabitation. Les pratiques de *commoning* sont teintées d'une volonté d'inclusion et d'un désir avoué de contrer la gentrification. Ces deux expérimentations témoignent donc d'une revitalisation qui se veut sensible et inclusive. Cela nous permet donc de valider que, puisque les communs sont les faits des *commonors*, tous les communs ont leurs propres particularités et se nourrissent du contexte socio-territorial dans lequel ils s'insèrent. Ainsi, bien que notre question secondaire 3 cherchait à évaluer les impacts potentiels de l'appropriation des communs au travers des pratiques de *commoning*, nous avons constaté des effets concrets de la mise en commun vis-à-vis le sens de lieu et la marginalisation, malgré la jeunesse des deux communs étudiés (la genèse des projets dataient de 3 ans lors de la réalisation de la recherche).

Tout au long de notre recherche, nous nous sommes butés à plusieurs différences entre l'empirie et la théorie. À l'amorce de notre travail, notre intérêt portait sur la mise en commun d'une ressource foncière. Nous avons rapidement remarqué que la mise en commun transcende le site où est localisée cette ressource et concerne beaucoup plus d'objets que ce que nous avons anticipé. Ainsi, dans le cadre des cas de l'Îlot des murmures et de l'espace Bonheur Masson, nous avons constaté que la mise en commun ne se limitait pas uniquement à la ressource foncière, comme nous le croyions.

Nous avons constaté en cours de recherche un décalage entre le cadre conceptuel d'Ostrom, qui guidait nos interrogations et nos réflexions, et le contexte urbain sur lequel nous travaillions. Ce décalage nous est apparu dès nos premières observations sur le terrain ainsi que lors des premiers entretiens semi-dirigés. Nous avons pu mieux comprendre ce décalage en consultant les écrits sur les communs urbains.

Par exemple, les notions de non-excluabilité et de rivalité³⁶ jouent un rôle central au sein du courant dans lequel s'inscrit Elinor Ostrom. Ce sont ces caractéristiques qui définissent la nature d'un bien commun, soit un *Common Pool Resource* (CPR), les biens sur lesquels portent les écrits d'Ostrom. Toutefois, dans notre cas, l'espace des sites en soi ne peut pas être considéré comme une ressource rivale puisque l'augmentation de son usage fait en sorte d'augmenter sa valeur plutôt que de la réduire, tel que le proposent Borch et Kornberger (2015). Cela contredit ainsi l'approche d'Ostrom puisque la nature de la ressource mise en commun n'est pas rivale et n'a pas comme caractéristique de perdre de la valeur plus elle est utilisée.

De plus, les principaux enjeux traités par le courant institutionnaliste sont le *freeriding* et la congestion³⁷, deux éléments qui viennent miner la soutenabilité de la ressource mise en commun. Ce sont toutefois deux enjeux qui ne sont pas pertinents dans le contexte des cas étudiés, et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, tel que mentionné plus tôt, le fort achalandage sur le site est quelque chose de bénéfique et même voulu. De plus, ces sites n'ont pas à ce jour connu des enjeux d'achalandage trop élevé, le grand nombre d'espaces verts et de parcs à proximité donne des options

³⁶ Le caractère rival d'une ressource se définit par l'impossibilité de consommer une unité de la ressource une fois que celle-ci a déjà été consommée, en d'autres mots, la consommation de la ressource réduit la valeur de celle-ci. Le caractère non-exclusif est, quant à lui, relié à la difficulté d'exclure les potentiels bénéficiaires de la ressource.

³⁷ Le *freeriding* est associé à l'action des *free-riders* qui sont les individus ne faisant pas partie du groupe de gestion du commun, autrement dit, des étrangers qui viennent s'approprier et faire usage de la ressource (Borch et Kornberger, 2015). La congestion survient lorsqu'il y a surutilisation de la ressource ce qui vient affecter négativement sa soutenabilité.

d'utilisation aux usagers dans le cas où il y aurait congestion. D'ailleurs, ces sites étant la propriété de l'arrondissement, cela fait en sorte que l'achalandage ne peut pas être régulé par les *commonors*. Pour ce qui est de la notion de *freeriding*, les balises sont ici plus difficiles à cerner. Définir ce qui consiste en du *freeriding* dans un contexte d'espace urbain ouvert à tous est plutôt contre-intuitif, c'est-à-dire qu'il faudrait tracer des frontières entre les usagers légitimes et les usagers illégitimes afin de déterminer qui peut faire usage de la ressource. Ainsi, dans le cas de sites comme l'Espace bonheur Masson et l'Îlot des murmures, placer ce type de frontières entre des usagers légitimes et des usagers illégitimes nous apparaît un comme un non-sens. Toutefois, pour ce qui est des légumes et des récoltes, la notion de *freeriding* pourrait s'y appliquer dans une certaine mesure. Ce serait le cas par exemple si des fines herbes étaient plantées par les *commonors* pour ensuite être récoltées à leur bénéfice, comme dans le cas d'un jardin communautaire. Mais puisqu'aucun des *commonors* qui plantent les fines herbes ne considère ces plantations comme les siennes et que la récolte est ouverte à tous, la notion même de *freeriding* n'est pas pertinente au sein de ce type de mise en commun. La récolte des végétaux par un individu hors *commonors* y est même favorisée par ceux-ci. Ces deux enjeux ont donc moins d'importance pour les *commonors* dans les cas étudiés et ne nuisent pas à la pérennité des communs.

D'ailleurs, nous avons constaté lors des premiers entretiens semi-dirigés que certains autres principes de l'approche d'Ostrom en termes de gouvernance ne s'appliquent pas dans la situation à l'étude puisque la grande majorité des règles contraignant l'usage ou le type de comportement à proscrire provienne du cadre juridique établi par la municipalité, voire la province. Il est notamment question du principe 5 concernant l'application de sanctions face à une violation des règles ainsi que le principe 6 concernant les mécanismes de résolution de conflits entre usagers ou entre usagers et *commonors* en position d'autorité.

Les apprentissages détaillés précédemment ont ainsi mis en lumière un décalage qui se fait ressentir principalement au niveau de la démarche de mise en commun. La mise en commun selon l'approche d'Ostrom reste en quelque sorte exclusive au groupe de *commonors*. Selon cette approche, les bénéfices de la mise en commun sont tournés vers le groupe de *commonors*. Le point focal de la mise en commun est dirigé vers la construction d'institutions et de modalités de gouvernance favorisant la régulation de l'allocation et de la répartition des responsabilités afin d'assurer un usage durable de la ressource. Nos deux cas révèlent plutôt qu'il s'agit d'une mise en commun *pour et par* le commun, qui se développe de manière organique, bénéficiant ainsi à la population locale et non pas uniquement au groupe de *commonors* concerné. Les usagers, qui ne sont pas les gestionnaires, retirent aussi des bénéfices directement de la mise en commun. Toutes ces constatations auront mené à une refonte de notre questionnaire de recherche, mais aussi à une refonte de nos hypothèses et de notre questionnement général.

Outre cela, notre démarche méthodologique favorisait des entretiens-semi dirigés ainsi que de l'observation directe. Ces techniques de collecte de données nous ont permis d'acquérir une compréhension profonde des cas via nos discussions avec les *commonors*. Notre échantillon est très représentatif puisque nous avons rencontré de manière formelle et informelle la quasi-totalité des individus impliqués au sein des deux cas étudiés. Nous croyons toutefois que la question de la justice spatiale aurait mérité d'être abordée plus en profondeur au sein de notre questionnaire de recherche, ce qui aurait grandement enrichi la réflexion sur la portée transformatrice des communs urbains. Ce concept est venu s'ajouter à notre réflexion tardivement et nous n'avons pas été en mesure de l'intégrer à notre recherche empirique.

D'autre part, l'observation directe ne s'est pas avérée aussi enrichissante que prévu. Nous aurions probablement eu besoin de recruter plus d'usagers afin d'avoir une meilleure compréhension de l'usage des sites. Le contexte pandémique sévissant durant

la période de notre recherche a rendu la recherche sur le terrain plutôt difficile et seulement un total de dix usagers ont été interviewés. Premièrement, le recrutement des usagers par une autre technique que la technique de boule de neige s'est avéré impossible vu la distanciation sociale en place. Il était donc difficile d'entrer en contact avec des inconnus qui avaient parfois une forte réticence face aux contacts sociaux. De plus, les activités organisées par les *commonors* ont été suspendues durant quelque temps et nous n'avons donc pas été en mesure d'assister aux différentes réunions ou événements qui ont normalement lieu sur les sites. D'autre part, le contexte pandémique ne favorisait pas un achalandage fréquent, ce qui miné nos chances de recrutement d'usagers. Il s'agit ainsi d'une faiblesse au niveau de notre échantillon. Toutefois, les répondants de type usagers qui ont participé aux entretiens semi-dirigés sont en grande majorité des usagers qui fréquentent quotidiennement ces sites. Les entretiens, malgré leur faible quantité, sont d'une grande richesse.

Nous avons aussi choisi un terrain de recherche concernant deux cas à micro-échelle et de petite taille. Il s'agit de deux cas dont l'aire d'influence est sensiblement réduite à leur espace de voisinage. Il est donc légitime de se poser la question sur la portée transformatrice de ces expérimentations. Toutefois, dans un contexte urbain si densément peuplé et où il y a une forte mobilité de population, il est de notre avis que, malgré leur petite taille, ce type d'expérimentation peut avoir une portée pédagogique et inspirer d'autres citoyens. Il s'agirait donc d'une niche innovatrice en construction qui se positionne en déviation face au régime socio-technique dominant (Geels, 2011).

Toutefois, les enjeux de gestion de ces communs de petite taille posent la question de la mise en œuvre de communs de plus grande taille qui seraient effectifs sur une aire d'influence vaste. La question de la représentativité de la communauté se pose à ce niveau. Les *commonors* dans les deux cas étudiés, rencontrent certaines difficultés à créer des espaces conciliants pour les différentes populations riveraines au statut socio-

économique très hétérogène. Il nous apparaît encore plus complexe de le faire à une échelle plus vaste.

Les deux communs étudiés se placent, selon nous, dans une situation ambivalente face aux processus de gentrification en cours dans l'aire de la promenade Masson. Les effets pervers de la gentrification, nous le rappelons, sont : 1) les déplacements de population; 2) la marginalisation, qui est un processus menant à l'exclusion des résidents de longue date vis-à-vis la vie du quartier; 3) et la perte du sens du lieu qui est liée à la désappropriation (Ghaffari, 2020). Malgré la portée non négligeable de ces deux expérimentations, leurs effets sur les processus de gentrification en cours dans le quartier restent axés uniquement sur les volets du sens du lieu et de la marginalisation via la création d'un lieu de rencontre et de cohabitation. D'ailleurs nous avons illustré dans le chapitre 6 la situation paradoxale dans laquelle se retrouvent les *commonors* face à la gentrification, où le réaménagement d'un site vacant localisé dans un quartier en processus de gentrification pourrait venir exacerber les effets de la gentrification malgré l'intention contraire. De plus, malgré leur désir d'intégrer au groupe de *commonors* des individus provenant d'univers socio-économique différents, les *commonors* n'y parviennent pas et ne sont pas outillés pour le faire. D'autre part, les différentes modalités de *commoning* que nous avons étudiées ne permettent pas de limiter les évictions causées par la gentrification. Celles-ci sont d'ailleurs souvent causées par des phénomènes qui répondent à des logiques de marché immobilier à l'échelle montréalaise, voire métropolitaine. Bien que l'objectif de cette recherche n'était pas d'étudier empiriquement l'impact de la mise en commun d'une ressource foncière sur les évictions, nous constatons toutefois que la nature des pratiques de *commoning* étudiées semblent très faibles face aux forces du marché immobilier.

De plus, la mise en commun venant contrer les effets pervers de la gentrification découle d'une volonté des *commonors*. Par contre, les résultats de notre recherche permettent de constater que la composition des individus formant les groupes de

commonors est appelée à se transformer rapidement, notamment à cause de la forte mobilité résidentielle qui caractérise le quartier, ainsi que de la menace d'évictions. Ainsi, suite à un changement de garde et à une transformation du groupe de *commonors*, les éléments distinctifs de la mise en commun vis-à-vis la gentrification pourraient disparaître. Plusieurs questions émergent alors quant à la capacité de pérennisation de cette fonction *contra*-gentrification.

Dans tous les cas, il nous semble évident que la création de communs urbains fonciers par des citoyens nécessite un accompagnement financier et humain si l'on souhaite pérenniser la vocation émancipatrice et inclusive de ces sites. Si un élément clé ressort des deux études de cas, il s'agit du rôle déterminant des agents facilitateurs dans le développement de ces deux communs urbains fonciers.

Finalement, nous croyons qu'il est nécessaire d'approfondir la recherche sur les communs urbains sur le territoire montréalais. Il serait intéressant de voir en quoi les différents communs urbains forment un écosystème et de comprendre en quoi cet écosystème se déploie tel une mosaïque de communs permettant de développer des pratiques sociospatiales plus justes à l'échelle montréalaise.

RÉFÉRENCES

Akbulut, B. (2017). Commons, in C.L., Spash, (ed.). *The Routledge Handbook of Ecological Economics*. Abingdon, Routledge. P.395-403.

Amin, A., Cameron, A. et Hudson R. (2002). *Placing the Social Economy*. London ; New York, Routledge.

Antonucci, F. (2020). From Urban Commons to Commoning as Social Practice. in E. Macri, V. Morea et M. Trimarchi (ed.) *Cultural Commons and Urban Dynamics : A Multidisciplinary Perspective*. Cham, Springer Nature Switzerland AG, p.189-204.

Arvanitidis, P. et Papagiannitsis, G. (2020). *Urban open spaces as a commons: The credibility thesis and common property in a self-governed park of Athens, Greece*. *Cities*, 97, 102480, 1-13.

Auclair, E. et Garcia, É. (2019). Les places traditionnelles de Porto-Novo (Bénin) comme communs : entre mise en valeur des espaces urbains et promotion des pratiques sociales et culturelles. *Développement durable et territoires*, [En ligne], Vol. 10, n°1 | Avril 2019, mis en ligne le 04 avril 2019, consulté le 01 mai 2019.

Audet, R., I. Segers, et M. Manon. (2019). Expérimenter la transition écologique dans les ruelles de Montréal. Le cas du projet Nos milieux de vie!, *Lien social et Politiques*, 82, 224-245.

Bauwens M. et Ramos J. (2018). Re-imagining the left through an ecology of commons: towards a post-capitalist commons transition, *Global Discourse*, 8, 2, 325-342.

Bédard, M. et Breux, S. (2011). Non-lieux et grands projets urbains. Une inéluctable équation ? Perspectives théoriques et propositions analytiques. *Annales de géographie*, 2, 678, 135-156.

Bédard, M. (2017). Les vertus identitaire, relationnelle et heuristique de la territorialité – D’une conception culturelle à une conceptualisation tripartite. *Cybergeo : European*

Journal of Geography [En ligne], (<http://journals.openedition.org/cybergeog/28853>).
Page consultée le 20 octobre 2020.

Bédard, M. (2019). *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie*, GE08011, 16e éd. Montréal. Université du Québec à Montréal, Département de géographie, collection Notes et Documents de Cours.

Bélanger, H. (2010). Pour qui et à qui ce parc? Gentrification et appropriation de l'espace public dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal (Canada). *Lien social et Politiques*, 63, 143-154.

Bélanger, H. et A. Fortin. (2018). *Gentrification et droit au logement dans Rosemont : un « beau malaise »?*. Rapport de recherche préparé pour Comité logement Rosemont, Département d'études urbaines et touristiques, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal.

Bernard, S. (2018). *Géographie et grands problèmes contemporains*, GEO8581. Montréal : Université du Québec à Montréal, Département de géographie.

Bianchi, I. (2018a). A Relational Approach for the Study of Urban Commons: The Case of the Escocesa Art Centre in Barcelona. *Tracce Urbane*, 4, 171-193.

Bianchi, I. (2018b). The post-political meaning of the concept of commons: the regulation of the urban commons in Bologna. *Space and Polity*, 22, 3, 287-306.

Blomley, N. (2008). Enclosure, common right, property of the poor. *Social & Legal Studies*, 17, 3, 311-331.

Bollier, D. (2014). *Think like a Commoner : A Short Introduction to the Life of the Commons*. Gabriola Island, New Society Publishers.

Borch, C. et Kornberger, M. (2015). *Urban Commons : Rethinking the City*. New York, Routledge.

Bourdin, A. (2008). Gentrification : un « concept » à déconstruire. *Espaces et sociétés*, 1-2, 123, 23-37.

Bradley, K. (2015). Open-Source Urbanism: Creating, Multiplying and Managing Urban Commons. *Footprint 16 : Commoning as Differentiated Publicness*, Printemps 2015, 91-108.

Brenner, N. et Theodore, N. (2002). Cities and the Geographies of “Actually Existing Neoliberalism”. *Antipode*, 34, 3, 349-379.

Bresnihan, P. et Byrne, M. (2015). Escape into the City: Everyday Practices of Commoning and the Production of Urban Space in Dublin. *Antipode*, 47, 1, 36-54.

Brinkley, C. (2019). Hardin’s imagined tragedy is pig shit: A call for planning to recenter the commons. *Planning Theory*, 19, 1, 127-144.

Brisebois, M. et Delagrave, L. (2017). *Rosemont – La Petite-Patrie. Il y a si longtemps que je t’aime*. Montréal : Société d’histoire Rosemont – La Petite-Patrie.

Brunn, M. H. (2015). Communities and the commons: Open acces and community ownership of the urban commons. in Borch, C. et Kornberger, M. (ed.) *Urban Commons : Rethinking the City*. New York, Routhledge. P. 153-170.

Caffentzis, G. et Federici, S. (2022). Les communs anticapitalistes. *Esprit*, 486, juin 2022, 57-82

Caron, J. *et al.* (2020). *Rapport d’activité 2019-2020*. CDC de Rosemont.

Centraide du Grand Montréal (2019). *Analyse territoriale : Rosemont et la Petite-Patrie*, Montréal, Centraide.

CEUM (2015). L’urbanisme participatif : Aménager la ville avec et pour ses citoyens. Centre d’écologie urbaine de Montréal.

Chatterton, P. (2010). Seeking the urban common : Furthering the debate on spatial justice. *City*, 14, 6, 625-628.

Chatterton, P. (2016). Building transitions to post-capitalist urban commons. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 41 403–415.

Choko, M. H., Collin, J-P. et Germain, A. (1987). Le logement et les enjeux de la transformation de l'espace urbain : Montréal, 1940-1960. Deuxième partie, *Revue d'histoire urbaine*, 15, 3, 243-253.

Colding, J. et al. (2013). Urban green commons: Insights on urban common property systems. *Global Environmental Change*, 23, 1039-1051.

Coriat, B. (2015). Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire. Mayenne, Éditions Les Liens qui Libèrent.

Croteau, F. W. (2019). Projets participatifs citoyens. Une gouvernance des communs pour une ville plus intelligente, <<https://www.linkedin.com/pulse/projets-participatifs-citoyens-une-gouvernance-des-communs-croteau>>, Consulté le 13 novembre 2019.

Crowe, S. et al. (2011). The case study approach. *BMC Medical Research Methodology*, 11:100. 1-9.

Dardot P. et Laval C. (2017). *Séminaire: «Co-construction des Communs»*. <<https://tv.uqam.ca/seminaire-co-construction-communs>>, consulté le 22 novembre 2018.

Dardot, P. et Laval, C. (2014). *Communs. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte.

De Angelis, M. (2007). *The Beginning of History: Value Struggles and Global Capital*. Londres, Pluto Press.

De Angelis, M. (2010). The Production of Commons and the “Explosion” of the Middle Class. *Antipode*, 42, 4, 954-977.

De Angelis, M. et Harvie, D. (2014). The Commons. in M. Parker, G. Cheney, V. Fournier and C. Land (eds.), *The Routledge Companion to Alternative Organizations*, Abington: Routledge, pp. 280-294

Diguet, C. (2019). Les communs urbains : Une notion pour repenser l'aménagement territorial ?. *Note rapide de l'institut d'aménagement et d'urbanisme – Île-de-France*, 813, juillet, 6 pages.

Dooling, S. (2009). Ecological Gentrification : A Research Agenda Exploring Justice in the City. *International Journal of Urban and Regional Research*. 33, 3 621-639.

Durand-Folco, J. (2017). *À nous la ville! : Traité de municipalisme*. Montréal : Les Éditions Écosociété.

Egerer M. et M. Fairbairn, (2018). Gated gardens: Effects of urbanization on community formation and commons management in community gardens. *Geoforum*, 96, 61-69.

Eizenberg, E. (2012). Actually Existing Commons : Three Moments of space of Community Gardens in New York City. *Antipode*, 44, 3, 764-782.

Élections Montréal (2020). *Carte des districts électoraux*. <https://election-montreal.qc.ca/cadre-electoral-districts/cadre-electoral/arrondissements/rpp.fr.html>, consulté le 22 juin 2020.

Ellis-Young, M. et al. (2014). *L'érosion du parc de logements locatifs de la Petite-Patrie : la conversion en condos et la copropriété indivise dans le quartier de la Petite-Patrie*. Montréal, Comité de logement de la Petite-Patrie/Departement of Geography, Planning, and Environment, Université Concordia.

Enright, T. et Rossi, U. (2018). Ambivalence of the urban commons. In Ward, K., et al. (Ed.) *The Routledge Handbook on Space of Urban Politics*, London and New York, Routledge, p. 35-46.

Errante, L. (2020). Public Space : Mapping the Physical, Social and Cultural Accessibility for the creation of Urban Commons. in E. Macri, V. Morea et M. Trimarchi (ed.) *Cultural Commons and Urban Dynamics : A Multidisciplinary Perspective*. Cham, Springer Nature Switzerland AG, p.113-140.

Fernández Casadevante, J. L. et al. (2018). *Cultivating commons in the heart of the city: Madrid community gardens against austerity urbanism*, EMES Conferences selected papers, 3e EMES-Polanyi International Seminar, Welfare societies in transition, Université Roskilde, 16-17 Avril 2018, 20 pages.

Ferreri, M. (2016). 'Where's the trick?': Practices of commoning across a reclaimed shop front. in Kirwan, S., Dawney, L. & Brigstocke, J. Space (dir.) *Power and the Commons. The struggle for alternative futures*. New York, Routledge, p.113-130.

Festa, D. (2016). Les communs urbains. L'invention du commun. *Tracés. Revue de Sciences humaines*. Hors-série, 16, 233-256.

Fontan, J.-M., Klein, J.-L., et C. Champagne. (2011). Le projet Sur la Main dans le Vieux-Rosemont : une démarche évolutive de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. *Les Cahiers du CRISES*, ES1102, 99.

Fontan, J.-M., Klein, J.-L. et Tremblay, D.-G. (2005). *Innovation socioterritoriale et reconversion économique : Le cas de Montréal*, Paris, L'Harmattan.

Foster S. et C. Iaione. (2016). The City as a Commons. *34 Yale Law & Policy Review*. 281-349.

Foster S. et C. Iaione. (2019). Ostrom in the City: Design Principles and Practices for the Urban Commons, in B. Hudson, J. Rosenbloom & D. Cole (dir) *The Routledge Handbook of the Study of the Commons*, New York, Routledge, p. 235-255.

Fournier, V. (2013). Commoning : On the social organisation of the commons. *M@n@gement*, 16, 4, 433-453.

FRAPRU. (2020). Un retour sur ce que nous apprennent les derniers Rapport de la SCHL sur le marché locatif, <<https://www.frapru.qc.ca/retour-rapportsschl2020/>>, Consulté le 10 avril 2021.

Fraser, N. (2018). Repenser le capitalisme, la crise et la critique, *Revue du MAUSS*, 51, 1, 349-360.

Geels, F. W. (2011). The multi-level perspective on sustainability transition: Response to seven criticisms. *Environmental Innovation and Societal Transition*. 1, 24-40.

Ghaffari, L. (2016). Pour une gentrification socialement acceptable : Importance de la coexistence des initiatives locales et la volonté politique. Actes du 17eme colloque annuel des étudiants de cycles supérieurs du CRISES.

Ghaffari, L. (2020). *Pour une gentrification socialement acceptable : Le cas d'Hochelaga-Maisonneuve à Montréal et Madeleine- Champ-de-Mars à Nantes*. Thèse de doctorat. Montréal et Tours, Université du Québec à Montréal et Université de Tours, départements d'études urbaines et d'aménagement.

Ghaffari, L., Klein J.-L. et Baudin W. A. (2018). Toward a socially acceptable gentrification : A review of strategies and practices against displacement. *Geography Compass*. 12, 2, 1-15.

Gibson-Graham, J.K., Cameron, J. et Healey, S., (2013). *Take Back the Economy: An Ethical Guide for Transforming our Communities*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

Gibson-Graham, J.K., Cameron, J. et Healey, S., (2016). Commoning as a postcapitalist politics. in A. Amin and P. Howell (dir.) *Releasing the Commons: Rethinking the Futures of The Commons*. Abingdon OX, Routledge. p.192–212.

Gidwani, V. et Baviskar, A. (2011). Urban commons. *Economic and Political Weekly*, 46, 50, 42-43.

Gilmore. A. (2017). The park and the commons: vernacular spaces for everyday participation and cultural value. *Cultural Trends*, 26, 1, 34-46.

Gosselin, J. *et al.* (2018). *La gentrification : Comprendre le phénomène pour mieux lutter*. Comité logement Rosemont.

Gould, K. A. et Lewis, T. L. (2012). The Environmental Injustice of Green Gentrification : The Case of Brooklyn’s Prospect Park. in : J. N. DeSena et T. Shortell (Eds.) *The world in Brooklyn : Gentrification, Immigration, and Ethnic Politics in a Global City*. Plymouth, Lexington Books, p. 113-146.

Hardt, M. et Negri, A. (2012). *Commonwealth*. Paris, Gallimard

Harvey, D. (2004). The ‘New’ Imperialism: Accumulation by Dispossession. *Socialist Register*, 40, 63-87.

Harvey, D. (2011). The Future of the Commons. *Radical History Review*, 109, hiver 2011, 101-107.

Harvey, D. (2012). *Rebel Cities. From the right to the city to the urban revolution*. Londres, New York, Verso.

Harvey, D. (2017). 'Listen, Anarchist!' A personal response to Simon Springer's 'Why a radical geography must be anarchist'. *Dialogues in Human Geography*, 7, 3, 233-250.

Hess, C. (2008). Mapping the new commons. Présenté à : Governing Shared Resources: Connecting Local Experience to Global Challenges. The 12th Biennial Conference of the International Association for the Study of the Commons, University of Gloucestershire, Cheltenham, Angleterre. 75 pages.

Hodkinson, S. (2012). The new urban enclosures, *City*, 16, 5, 500-518.

Huron, A. (2015). Working with Strangers in Saturated Space: Reclaiming and Maintaining the Urban Commons. *Antipode*, 47, 4, 963-979.

Huron, A. (2017). Theorising the urban commons: New thoughts, tensions and paths forward. *Urban Studies*, 54, 4, 1062-1069.

Huron, A. (2018). *Carving Out the Commons : Tenant Organizing and Housing Cooperatives in Washington, D.C.* Minneapolis : University of Minnesota Press.

Iaoine, C. (2016). The CO-City: Sharing, Collaborating, Cooperating, and Commoning in the City. *American Journal of Economics and Sociology*, 75, 2, 415-455.

Jeffrey, A. McFarlane, C. Vasudevan, A. (2012). Rethinking Enclosures : Space, Subjectivity and the Commons. *Antipode*, 44, 4, 1247-1267.

Jeppesen S., *et al.* (2014) The anarchist commons. *Ephemera journal*, 14, 4, 879-900.

Juan, M. (2018). Les communs urbains à Barcelone : Vers une réinvention de la gouvernance territoriale? *Espace et sociétés*, 4, 175, 35-49.

Kip, M. (2015). Moving Beyond the City: Conceptualizing Urban Commons from a Critical Urban Studies Perspectives. in M. Dellenbaugh, M. Kip, M. Bieniok *et al.* (dir.) *Urban Commons: Moving Beyond State and Market*. Berlin, Birkhäuser Press. P. 42-59.

Kip, M. *et al.* (2015). Seizing the (Every)Day: Welcome to the Urban Commons!. in M. Dellenbaugh, M. Kip, M. Bieniok *et al.* (dir.) *Urban Commons: Moving Beyond State and Market*. Berlin, Birkhäuser Press. P. 9-25.

Klein, J.-L., et Harrisson, D. (dir.) (2007). *L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Klein, J.-L. & R. Shearmur (dir) (2017). *Montréal : La cité des cités*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Klein, J.-L. (2011). Économie sociale et territoire en contexte de mondialisation : Le développement par l'initiative locale, in G. Bellemare et J.-L. Klein (dir.) *Innovation sociale et territoire : Convergences théoriques et pratiques*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p.175-194.

Klein, J.-L. et Waaub, J.-P. (1996). Reconversion économique, développement local et mobilisation sociale : le cas de Montréal. *Recherches sociographiques*, 37, 3, 497-515.

Klein, J.-L., Laville, J.-L. et Moulaert, F. (dir.) (2014). *L'innovation sociale*. Toulouse, Éditions érès, Collection Sociologie économique.

Klein, J.-L., Pecqueur, B., Koop, K., Soussi, S. A. (dir.) (2016). *L'innovation locale à l'épreuve du global. Un défi pour les acteurs*. Québec, Qc, Presses de l'Université du Québec.

Klein, J.-L., Tardif, C., Carrière, J., Lévesque, B. (2003). Les milieux d'appartenance au Québec : Une perspective méthodologique in F. Lasserre et A. Lechaume (dir.), *Le territoire pensé : géographie des représentations territoriales*, Québec, Presses de l'université du Québec, p. 233-258.

Lachance, M-H. (2009). *De l'espace rural à la banlieue industrielle – Le quartier Rosemont, 1892-1911*, mémoire de maîtrise non-publié. Montréal : Université du Québec à Montréal, Département d'Histoire.

Laferrière, S. et Vallée, B. (1998). De la prospérité à l'incertitude : Les usines Angus à Rosemont. *Cap-aux-Diamants*, 54, 10-13.

L'Allier, M.-S. (2021). Communs : L'économie des communs à Montréal. In J. Durand-Folco (dir), *Montréal en chantier : Les défis d'une métropole pour le XXI^e siècle*. Écosociété. p. 130-151.

Lande (2020). 4e av. et rue Masson, < <https://landemtl.com/terrains/4e-av-et-rue-masson/> >, Consulté le 6 juillet 2020.

Lang, U. (2014). The common life of yards. *Urban Geography*, 36, 6, 852-869.

La Pépinière (2020). Les Quais Masson, < <https://www.pepiniere.co/les-quais-masson> >, Consulté le 22 juillet 2020.

Łapniewska, Z. (2017). (Re)claiming Space by Urban Commons. *Review of Radical Political Economics*, 49, 1, 54-66.

Laval, C (2016). « Commun » et « communauté » : un essai de clarification sociologique », *SociologieS* [En ligne]. (<http://journals.openedition.org/sociologies/5677>). Page consulté le 18 février 2019.

Lavoie, J. *et al.* (2011). La gentrification de La Petite-Patrie. Quelle place et quel pouvoir pour les aînés?. *Diversité urbaine*, 11, 1, 59-80.

Lévesque, B. (2011). Réflexions sur la conjoncture économique et politique : Un monde qui se défait, un monde à reconstruire. *L'Action Nationale*, Nov-Dec, 2011, 157-184.

Linebaugh, P. (2008). *The Magna Carta Manifesto*. Berkeley, University of California Press.

Lomazzi, L. et Menard, M. (2018). Où en est la théorie du/des commun(s) ? Vers une économie politique culturelle. *tic&société*, 12, 1, 69-93.

Luka, N. (2017). « Midtown » florissant : La Petite-Patrie aux abords du chemin de fer, in J-L. Klein & R. Shearmur (dir) *Montréal : La cité des cités*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 169-190.

Magnaghi, A. (2014). *La biorégion urbaine : Petit traité sur le territoire bien commun*. Paris, Eterotopia France / rhizome.

Magnaghi, A. (2017). *La conscience du lieu*. Paris, Association culturelle Eterotopia France / rhizome.

Marchand, M.-A. (2019). *Les fiducies d'utilité sociale : synthèse de connaissances*. Montréal, Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).

Mattei, U., et Quarta, A. (2015). Right to the city or urban commoning? Thoughts on the generative transformation of property law. *The Italian Law Journal*, 01, 02, 303–325.

Maurel, L. (2017). La végétalisation des villes et la tragi-comédie des communs. *Vacarme*, 4, 81, 46-52.

Miralles Buil, D. (2018). L’habitat coopératif, vecteur de nouveaux communs territoriaux à Barcelone. *Espaces et sociétés*, 4, 175, 69-86.

Montréal (1992). *Plan d’urbanisme : Plan directeur de l’arrondissement Rosemont/Petite-Patrie*. 61 pages.

Montréal (2005). *Plan d’urbanisme de Montréal. Partie II : Chapitre 21. A. Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie*. Mis à jour en janvier 2016. 58 pages.

Montréal (2017). *Plan local de développement durable 2017-2020*. 25 pages

Montréal (2018). *Stratégie locale d’inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte contre l’insalubrité : Rosemont – La Petite-Patrie*. 8 pages.

Montréal (2020). *Transition écologique dans Rosemont – La Petite-Patrie : Agir pour l’avenir*. 30 pages.

Montréal. (2019) Les artères commerciales, <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,91613706&_dad=portal&_schema=PORTAL>, consultée le 10 mars 2019.

Morrow, O. et Martin, D. G. (2019). Unbundling property in Boston's urban food commons. *Urban Geography*, 40, 10, 1485-1505.

Nadeau, G. (2020). *Angus : Du grand capital à l’économie sociale · 1904-1992*. Montréal, Éditions Fides.

Ostrom, E. (2008). The Challenge of Common-Pool Resources. *Environment*, 50, 4, 10-20.

Paquot, T. (2021). Vous avez dit « tiers-lieu » ?, *Esprit*, 11, 18-19.

Paré, A. (2019). *Entrevue avec M. Gabriel Larue, chargé de projet chez Lande*. Montréal, le 1^{er} mars 2019.

Parker, P. et Johansson, M. (2011). The uses and abuses of Elinor Ostrom's concept of commons in urban theorizing. Communication présenté à la International Conference of the European Urban Research Association (EURA) 2011 - Cities without Limits, les 23, 24 et 25 Juin 2011, Copenhagen. 17 pages.

Parker, P. et Schmidt, S. (2016). Commons-Base Governance in Public Space : User Participation and Inclusion. *Nordic journal of architectural research*, 3, 117-142.

Petrescu, D., Petcou, C. et Baibarac, C. (2016). Co-producing commons-based resilience: lessons from R-Urban. *Building Research & Information*, 44, 7, 717-736.

Poklembová, V., Kluvánková-Oravská, T. et Finkaiii, M. (2012). *Challenge of New Commons Urban Public Spaces*. Communication donnée à l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique, 12-14 septembre, 21 pages

Projet Montréal (2020). *Projet Montréal prend trois engagements forts en matière de démocratie participative dans Rosemont – La-Petite-Patrie*, http://www.projetmontreal.org/democratie_participative_rpp. Page consultée le 12 décembre 2020.

Raffestin, C. (1987). Repères pour une théorie de la territorialité humaine. *Cahier / Groupe Réseaux*, 7, 2-22.

Raffestin, C. (2012). Space, territory, and territoriality. *Environment and Planning D: Society and Space*, 30, 121-141.

Ranocchiaro, S. et Mager, Christophe. (2019). Bologne et Naples au prisme des biens communs : pluralité et exemplarité de projets de gestion « commune » de l'urbain. *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 10, n°1 | Avril 2019, mis en ligne le 04 avril 2019, consulté le 23 avril 2019.

Rayside Labossière. (2017). *Ma promenade, mon milieu de vie – Proposition d'aménagement urbain de la promenade Masson*. Étude présentée à la Société de développement commercial de la Promenade Masson : Montréal.

Réalisonsmtl (2020). L'Îlot de la 4^e avenue – îlot des murmures, < <https://www.realisonsmtl.ca/ilot4e> >, Consulté le 6 juillet 2020.

Robson, J., Sinclair, A., Diduck, A. (2015). A study of institutional origins and change in a Canadian urban commons. *International Journal of the Commons*, 9, 2, 698-719.

Rose, D. (2006). Les atouts des quartiers en voie de gentrification : Du discours municipal à celui des acheteurs. *Sociétés contemporaines*, 3, 63, 39-61.

Sauvage, L., W. Angulo, L. Ghaffari et C. Lareau. (2018) Les indicateurs de vitalité culturelle à Rosemont – La Petite-Patrie. Sous la direction de J-L. Klein et D-G. Tremblay. *Les Cahiers du CRISES*, ET1802, 67.

SDC Promenade Masson (2020). À propos de la Promenade Masson, <<https://www.promenademasson.com/fr/a-propos/>>, Consulté le 12 juin 2020.

Sevilla-Buitrago, A. (2015). Capitalist Formations of Enclosure: Space and the Extinction of the Commons. *Antipode*, 47, 4, 999-1020.

Solon (2018). *Projet citoyen – Espace Bonheur Masson : Rapport final*. Solon, Montréal, 18.

Solon (2020). Qu'est-ce que Solon?, < <https://solon-collectif.org/histoire/> >, Consulté le 6 juillet 2020.

Stavrides, S. (2014). Emerging common spaces as a challenge to the city of crisis, *City*, 18, 4-5, 546-550.

Stavrides, S. (2016). *The City as Commons*. Londres, Zed Books.

Tremblay, D-G. , J.-L. Klein et J. Rochman (2014). Le développement économique communautaire et la cohésion sociale : le cas du cinéma Beaubien à Montréal. *Cahiers du CIRTES*, hors série no 4. 21-40.

Vercellone, A. (2022). L'Expérience des biens communs en Italie : Espaces urbains, propriété privée, droits fondamentaux, *Sens public*, [En ligne], mis en ligne le 18 janvier 2022, consulté le 17 juin 2023.

Ville de Montréal (2004). *Évaluation du patrimoine urbain de Rosemont – La Petite-Patrie*. Montréal : Service de mise en valeur du territoire et du Patrimoine, Direction du développement urbain, 60.

Ville de Montréal (2017) *Profils des districts électoraux de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie 2017*, Montréal en statistique, 20.

Walks, R. A., et R. Maaranen. (2008). *The timing, pattering, & forms of gentrification & neighbourhood upgrading in Montreal, Toronto & Vancouver, 1961 to 2001*. Toronto, Centre for Urban and Community Studies, Cities Centre, University of Toronto, Research Paper 211.

Williams, M. (2018). Urban commons are more-than-property. *Geographical Research*, 56, 11, 16-25.

Zapata Campos, M. J., Zapata, P. et Ordoñez, I. (2020). Urban commoning practices in the repair movement: Frontstaging the backstage. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 52, 6, 1150-1170.

Zetlaoui-Léger, J. (2013). Urbanisme participatif, in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, *GIS Démocratie et Participation*, [En ligne]. <http://www.dicopart.fr/fr/dico/urbanisme-participatif>. Page consultée le 12 décembre 2020.

ANNEXE A

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE



No. de certificat: 3782
 Certificat émis le: 09-10-2019

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	Les communs urbains dans le quartier de la promenade Masson
Nom de l'étudiant:	Alexandre PARÉ
Programme d'études:	Maîtrise en géographie (profil avec mémoire)
Direction de recherche:	Juan-Luis KLEIN

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Anne-Marie Parisot

Professeure, Département de linguistique

Présidente du CERPÉ FSH

ANNEXE B

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ
(COMMONORS)**Informations signalétiques :**

Nom : _____

Fonction/rôle : _____

Date d'entrée en fonction : _____

Lieu de résidence : _____

Lien avec le projet : _____

Principe 1 : Frontières bien définies

- Selon vous, qui a le droit de participer à la gestion de ce projet?
- Selon vous, quelles sont les limites de la zone géographique pour participer à la gestion du projet?
- Selon vous, qui a accès à ce site?
- Est-ce un site ouvert à tous? Est-ce que certaines personnes s'excluent de l'utilisation du site?
- Si certaines personnes en sont exclues. Si oui, par qui? Par quoi?
- Vous considérez-vous comme étant un usager ou un gestionnaire de ces lieux?
- Y a-t-il un processus démocratique pour établir l'usage à faire de ces lieux?
- Y a-t-il parfois trop de gens présents dans le parc?
- Y a-t-il un moyen pour réguler l'usage des lieux?

- Y a-t-il des valeurs/règles de fonctionnement, des règles d'usage écrites ou non écrites concernant l'usage de ces lieux? Ces valeurs/règles sont-elles connues?
- Qui a participé à établir ces règles?
- Comment sont définis les droits et tâches des usagers et des gestionnaires?
- Quelles sont les responsabilités de la municipalité et des citoyens? Sont-elles bien établies et bien communiquées?
- Participez-vous à la gestion de ces projets? Pouvez-vous à modifier des projets? Est-ce bien défini? Qui le définit?

Principe 2 : Congruence avec les conditions locales et équivalence entre coûts et bénéfices.

- Au niveau du volontariat comment ça se déroule? (coûts/bénéfices)
- Les usagers sont-ils respectueux? Est-ce que tout est remis en place après usage? Laissent-ils trainer leurs déchets par exemple?
- Selon vous, qui bénéficie de ces projets?
- Est-ce que ce site reflète les besoins de la population locale? D'une partie de celle-ci ou bien de la majorité de la population?
- Est-ce que ce genre de projets vous rendent fier de résider dans ce quartier?

Principe 3 : Arrangements par choix collectifs. (Présence d'une pratique de commoning?)

- Selon vous, à quel point la population locale participe à l'aménagement de ces lieux? Est-elle très impliquée?
- Comment fonctionnent les prises de décision? Est-ce que tout le monde peut y participer? Quelles sont les démarches pour y participer?
- Qui entretient ces lieux? Qui choisit les individus qui les entretiennent? Est-ce facile de faire partie du groupe?
- Est-ce que l'ensemble des citoyens sont concertés et peuvent émettre des commentaires? Sont-ils pris en considération?
- Quelles sont les personnes qui peuvent demander d'effectuer des modifications dans ces lieux?

Principe 4 : Surveillance.

(Si s'applique)...donc si réponse positive à : Est-ce qu'il y a des règles de fonctionnement établies? (Question posée dans principe 1), poser la question suivante :

- Est-ce qu'il y a de la surveillance pour assurer le bon fonctionnement de ces lieux?

Principe 5 : Sanctions graduelles.

(Si s'applique)...donc suite à la dernière section, poser la question suivante :

- Quelles sont les réactions du collectif lorsque les règles ne sont pas respectées? Y a-t-il des sanctions?

Principe 6 : Mécanisme de résolution des conflits.

(Si s'applique)...Donc, poser en premier la question suivante :

- Est-ce qu'il y a parfois des conflits, des désaccords sur les idées et les visions de ce que devraient devenir ces espaces?

Et ensuite, poser cette question :

- S'il y a des conflits, comment sont-ils résolus?

Principe 7 : Reconnaissance minimale du droit de s'organiser.

- Sentez-vous que les autorités municipales reconnaissent votre autonomie de gestion? Est-ce que cela pourrait changer rapidement si un autre gouvernement est élu?
- Comment la coopération avec la municipalité se passe-t-elle? Avez-vous un certain soutien financier ou technique de la part de la ville?
- Est-ce qu'un contrat a été signé avec la ville pour confirmer la gestion de ces lieux par les citoyens?

Principe 8 : Entreprise nichée.

- Selon vous, est-ce que ces initiatives de projets participatifs font partie d'une mouvance plus large, d'un réseau de gouvernance plus large?

- Est-ce qu'il y a coopération entre les groupes qui gèrent d'autres projets participatifs? Par exemple, y a-t-il des liens avec les ruelles vertes? Avec le Jardin Basile-Patenaude? Si oui, lesquels?

Transformation du territoire et identité

Identité dans le quartier :

- Pourquoi ces projets surviennent-ils dans ce quartier? Est-ce que quelque chose caractérise le quartier?

Transformation du territoire :

- Selon vous, est-ce que les pratiques de mise en commun (*commoning*) génèrent des liens sociaux. Est-ce que les citoyens sont plus conscients du territoire qui les entoure?
- Selon vous, comment ce type de projets s'inscrit dans la transformation du territoire? Est-ce que cela suit les grandes tendances de gentrification ou confronte ces tendances?
- Certains considèrent que la rue Saint-Michel est une frontière entre 2 quartiers ou bien entre deux réalités différentes. Quelle est la principale différence entre les deux côtés de Saint-Michel selon vous?
- Il y a des gens de diverses origines ou de divers statuts sociaux qui font usage de ces lieux? Est-ce que la cohabitation est positive? Comment ça se passe?

ANNEXE C

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ
(USAGERS)

Nom : _____

Fonction/rôle : _____

Lieu de résidence : _____

Lien avec le projet : _____

QUESTIONS D'INTRODUCTION

- Tout d'abord, parlez-moi un peu de cet espace, le fréquentez-vous souvent?
- Qu'est-ce que vous trouvez que ce genre d'espace apporte au quartier?

Principe 1 : Frontières bien définies

- Savez-vous qui s'occupe de cet espace? Est-ce la ville, les citoyens, un organisme?
- Dans ce cas, est-ce que vous connaissez le ou les responsables du projet?
- Savez-vous comment sont prises les décisions qui entourent l'aménagement de cet espace?
- Selon vous, qui a le droit de participer à la gestion de ce projet?
- Est-ce ouvert à tous? Est-ce que certaines personnes en sont exclues? Si oui, par qui? Par quoi?
- Êtes-vous au courant s'il y existe des valeurs/règles de fonctionnement, des règles d'usage écrites ou non écrites concernant l'usage de ces lieux?
- Savez-vous qui a participé à établir ces règles?

Principe 2 : Congruence avec les conditions locales (équivalence coûts/bénéfices).

- Les usagers sont-ils respectueux? Est-ce que tout est remis en place après usage? Laissent-ils trainer leurs déchets par exemple?
- Selon vous, qui bénéficie de ces projets?
- Est-ce que ces lieux reflètent les besoins de la population locale? D'une partie de celle-ci ou bien de la majorité de la population?
- Est-ce que ce genre de projets vous rendent fier(e) de résider dans ce quartier?

Principe 3 : Arrangements par choix collectifs.

- Selon vous, à quel point la population locale participe à l'aménagement de ces lieux? Est-elle très impliquée?
- Savez-vous qui entretient ces lieux? Est-ce facile de faire partie du groupe?
- Si vous émettez un commentaire face à cet espace, savez-vous à qui communiquer et pensez-vous qu'il sera pris en considération?

Principe 6 : Mécanisme de résolution des conflits.

- Est-ce qu'il y a parfois des désaccords sur la vision de ce que devrait devenir ces espaces?

Transformation du territoire et identité

- Pourquoi ces projets surviennent-ils dans ce quartier? Est-ce que quelque chose caractérise le quartier?
- Selon vous, est-ce que ce genre de projet crée des liens sociaux entre les usagers?
- Est-ce que cela rend les citoyens sont plus conscients du territoire qui les entoure?
- Selon vous, comment ce type de projets s'inscrit dans la transformation du quartier en lien avec la gentrification?
- Certains considèrent que la rue Saint-Michel est une frontière entre 2 quartiers ou bien entre deux réalités différentes. Quelle est la principale différence selon vous?
- Il y a des gens de diverses origines ou de divers statuts sociaux qui font usage de ces lieux? Est-ce que la cohabitation est positive? Comment ça se passe?

ANNEXE D

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ
(AGENT MUNICIPAL)**Informations signalétiques :**

Nom : _____

Fonction/rôle : _____

Date d'entrée en fonction : _____

Lieu de résidence : _____

Lien avec le projet : _____

Principe 1 : Frontières bien définies

- Selon vous, quelles sont les limites de la zone dans laquelle la participation des résidents est nécessaire par rapport à ce projet? Est-ce qu'elles sont bien définies?
- Ce sont des lieux publics, donc ouverts à tous. Est-ce que certaines personnes s'excluent de ces lieux? Est-ce que certaines personnes vous ont dit par exemple que cela ne leur ressemblait pas comme espace et qu'ils ne se sentaient pas les bienvenus à participer – L'inclusion des personnes âgées par exemple semblait un enjeu pour l'Espace Bonheur Masson.
- Y a-t-il des valeurs/règles de fonctionnement, des règles d'usage écrites ou non écrites concernant l'usage de ces lieux? Ces valeurs/règles sont-elles connues? Qui a participé à établir ces règles?
- Quelles sont les responsabilités de la municipalité et des citoyens? Sont-elles bien établies et bien communiquées?

Principe 2 : Congruence avec les conditions locales et équivalence entre coûts et bénéfices.

- Selon vous, qui bénéficie de ces projets? (Ville ou citoyens)– Est-ce que la ville reconnaît les efforts des citoyens et le bénévolat?
- Est-ce que ces lieux reflètent les besoins de la population locale? D’une partie de celle-ci ou bien de la majorité de la population?
- Est-ce que ce genre de projets vous rendent fier(e) de travailler dans ce quartier?

Principe 3 : Arrangements par choix collectifs.

- Selon vous, à quel point la population locale participe à l’aménagement de ces lieux? Est-elle très impliquée?
- Est-ce que l'ensemble des citoyens peuvent émettre des commentaires? Sont-ils pris en considération?

Principe 7 : Reconnaissance minimale du droit de s'organiser.

- Comment la coopération avec les citoyens se passe-t-elle? Est-ce que vous faites un suivi avec les citoyens? Si oui, à quelle fréquence?
- Les autorités municipales reconnaissent une autonomie de gestion à ces projets. Est-ce que cela pourrait changer rapidement si un autre gouvernement est élu?
- La ville voit cela comment la liberté d’action des citoyens, est-ce qu’ils peuvent faire tout ce qu’ils veulent faire?
- Est-ce des espaces temporaires?
- Plusieurs répondants de l’Espace Bonheur Masson ont parlé des limites de sécurité imposées par la ville mais aussi au niveau de l’aménagement du territoire (les règles municipales d’aménagement du territoire par exemple), est-ce que la ville entend diminuer ce genre de critères pour faciliter ce type d’initiatives citoyennes?
- Est-ce qu'un contrat a été signé avec la ville pour confirmer la gestion de ces lieux par les citoyens? – Est-ce qu’il y a un contrat de co-gestion comme celui mis en place par exemple avec les amis du champ des possibles?

Principe 8 : Entreprise nichée.

- Selon vous, est-ce que ces initiatives de projets participatifs font partie d'une mouvance plus large, d'un réseau de gouvernance plus large?
- Est-ce qu'il y a vraiment collaboration entre les milieux de vie des Projets participatifs citoyens? Par exemple ces deux projets sont dans des secteurs différents mais font face à peu près aux mêmes enjeux. Est-ce que ces groupes ont été mis en contact?
- Est-ce qu'il y a coopération entre les groupes qui gèrent d'autres projets participatifs? Par exemple, y a-t-il des liens avec les ruelles vertes? Avec le Jardin Basile-Patenaude? Si oui, lesquels?

Transformation du territoire et identité

Identité dans le quartier :

- Pourquoi ces projets surviennent-ils dans ces quartiers? Est-ce que quelque chose caractérise les quartiers?

Transformation du territoire :

- Selon vous, est-ce que les pratiques de mise en commun (*commoning*) génèrent des liens sociaux. Est-ce que les citoyens sont plus conscients du territoire qui les entoure?
- Selon vous, comment ce type de projets s'inscrit dans la transformation du territoire? Est-ce que cela suit les grandes tendances de gentrification ou confronte ces tendances?
- Certains considèrent que la rue Saint-Michel est une frontière entre deux quartiers ou bien entre deux réalités différentes. Quelle est la principale différence entre les deux côtés de Saint-Michel selon vous?
- Il y a des gens de diverses origines ou de divers statuts sociaux qui font usage de ces lieux? Est-ce que la cohabitation est positive? Comment ça se passe?

ANNEXE E

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

Les communs urbains dans le quartier de la promenade Masson

Étudiant-chercheur

Alexandre Paré, étudiant à la maîtrise en géographie, (514) 707-6652, pare.alexandre.3@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Juan-Luis Klein, département de géographie, (514) 987-3000 poste 8909, klein.juan-luis@uqam.ca

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique de vous rencontrer pendant une période de 30 à 60 minutes dans le lieu de votre choix afin de vous poser des questions relativement aux projets participatifs en cours au pourtour de la promenade Masson, soit l'Ilot des murmures et l'Espace bonheur Masson. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles de manière à ce que vous consentiez à participer en toute connaissance de cause.

Description du projet et de ses objectifs

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise en géographie et donnera suite à la rédaction d'un mémoire qui sera disponible sur le site <https://archipel.uqam.ca/>.

Le but du projet est de comprendre les dynamiques socioterritoriales entourant les projets participatifs de l'Îlot des murmures et de l'Espace bonheur Masson. En d'autres mots nous cherchons à comprendre l'évolution des rapports qu'entretiennent les citoyens avec le territoire de la promenade Masson suite à la mise en place des projets participatifs. Le secteur à l'étude est le quartier de la promenade Masson.

Notre objectif poursuivi est de comprendre en quoi les projets participatifs de l'îlot des Murmures et de l'espace bonheur Masson, participent-ils à la transformation de l'identité territoriale du quartier de la promenade Masson. Ces projets ont amené des citoyens à réaménager des terrains vacants dans le secteur de la promenade Masson. Par exemple, nous cherchons à comprendre si la transformation des espaces vacants en espace de voisinage a occasionné une transformation dans la perception du quartier qu'ont les citoyens. Nous voulons aussi savoir si cela a transformé les relations entre les citoyens et si ce genre de projet soude la communauté et donne au quartier une identité particulière. En parallèle, notre recherche s'intéresse aux communs urbains. Ainsi nous voulons comprendre si ce type de projet participatif peut être considéré en tant que commun urbain. Un commun urbain est considéré comme une ressource matérielle ou immatérielle gérée par un groupe de personnes à travers différentes activités et pratiques de création et de reproduction de la ressource. Des questions concernant la création et la gestion de ces projets participatifs vous seront donc posées. Voici un exemple de questions qui seront posées : Y a-t-il un processus démocratique pour établir l'usage à faire de ces lieux? ; Quelles sont les responsabilités de la municipalité et des citoyens? Sont-elles bien établies et bien communiquées? ; Est-ce que ce genre de projets vous rendent fier(e) de résider dans ce quartier?

La durée du projet devrait être de 6 à 12 mois.

Entre 10 et 15 participants seront impliqués.

La population ciblée est toute personne de plus de 18 ans qui a eu des interactions directes avec les deux projets participatifs à l'étude, que ce soit au niveau de l'implication bénévole et/ou professionnelle dans les projets ou simplement par l'usage récréatif de ces espaces.

Nature et durée de votre participation

La tâche demandée nécessite de participer à une rencontre de 30 à 60 minutes. Cette rencontre consistera en une entrevue semi-dirigée. Des questions concernant la nature des projets participatifs et leur utilisation quotidienne vous seront posées.

Les étapes de la recherche se dérouleront dans le quartier de la promenade Masson. Le lieu de participation à l'entrevue sera celui de votre choix.

L'utilisation d'un enregistrement audio aura lieu si vous l'acceptez.

Avantages liés à la participation

Vous ne retirerez personnellement pas d'avantages à participer à cette étude. Toutefois, vous aurez contribué à l'acquisition de connaissances par le milieu scientifique.

Risques liés à la participation

En principe, aucun risque n'est lié à la participation à cette recherche. Toutefois, si jamais des sujets plus sensibles pouvant provoquer des répercussions sociales sont évoqués lors de l'entrevue, vous pourrez à tout moment demander à ce que ces propos ne soient pas retenus dans le projet de recherche.

Confidentialité

Vos informations personnelles ne seront connues que du chercheur et de son directeur de recherche et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats. Les entrevues transcrites seront numérotées et seuls le chercheur et son directeur de recherche auront la liste des participantes, des participants et du numéro qui leur aura été attribué. Après leur retranscription, les entrevues seront numérotées. Les données électroniques seront protégées tout au long de l'analyse des données et une fois le projet terminé. Elles seront enregistrées sur un disque dur externe remisé dans un tiroir verrouillé tout comme les données papier. Lorsque l'analyse des données sera terminée et le mémoire déposé, les informations seront déposées dans les archives du directeur de la recherche qui les conservera pendant cinq ans. Ensuite elles seront détruites par déchiquetage numérique et les documents papier déchiquetés. À votre demande, vous pourrez réviser les transcriptions des entrevues. La transmission se fera par courriel et le document sera protégé par un mot de passe. Une fois publié, le résumé du mémoire pourra aussi vous être transmis par courriel.

Utilisation secondaire des données

Aucune utilisation secondaire des données est prévue.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser de participer à ce projet ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser le chercheur verbalement; toutes les données vous concernant seront détruites.

Compensation

Vous ne recevrez pas de compensation financière pour votre participation à ce projet de recherche.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet: Alexandre Paré, programme 3269, (514) 707-6652, pare.alexandre.3@courrier.uqam.ca; Juan-Luis Klein, département de géographie, (514) 987-3000 poste 8909, klein.juan-luis@uqam.ca.

Des questions sur vos droits? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de la Faculté des sciences humaines impliquant des êtres humains (CERPÉ FSH) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPÉ FSH: sergent.julie@uqam.ca ou 514-987-3000, poste 3642.

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et nous tenons à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

J'accepte que l'entrevue soit enregistrée

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Adresse courriel

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e), certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

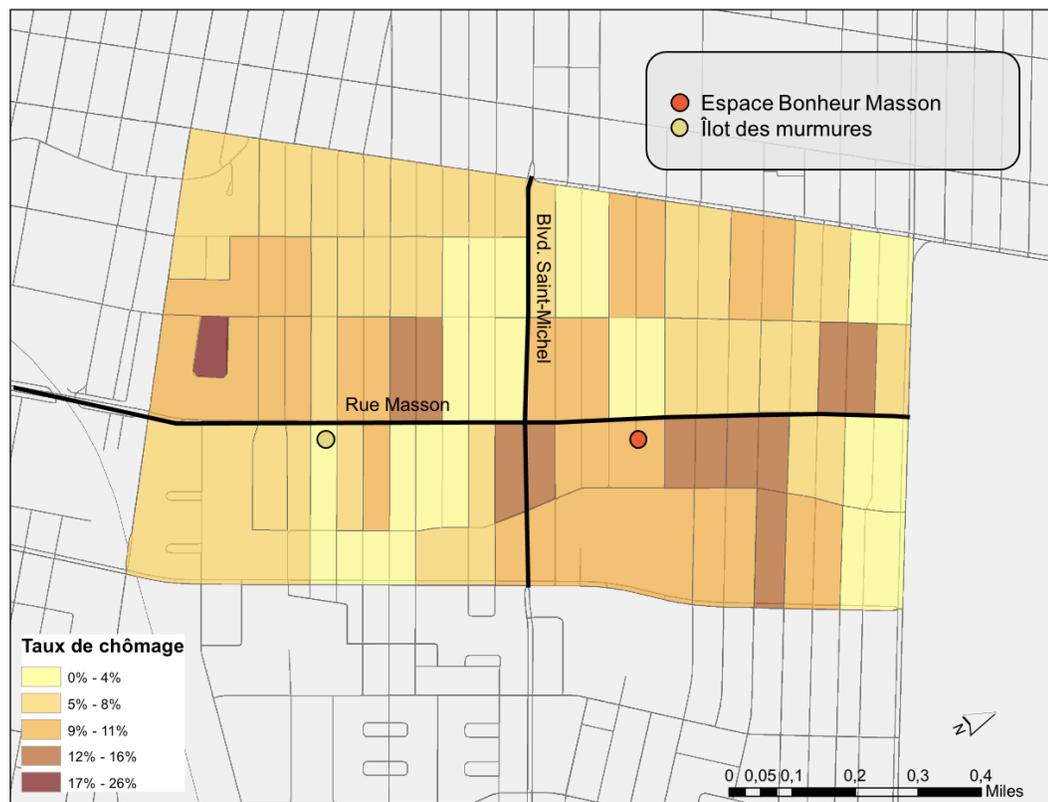
Signature

Date

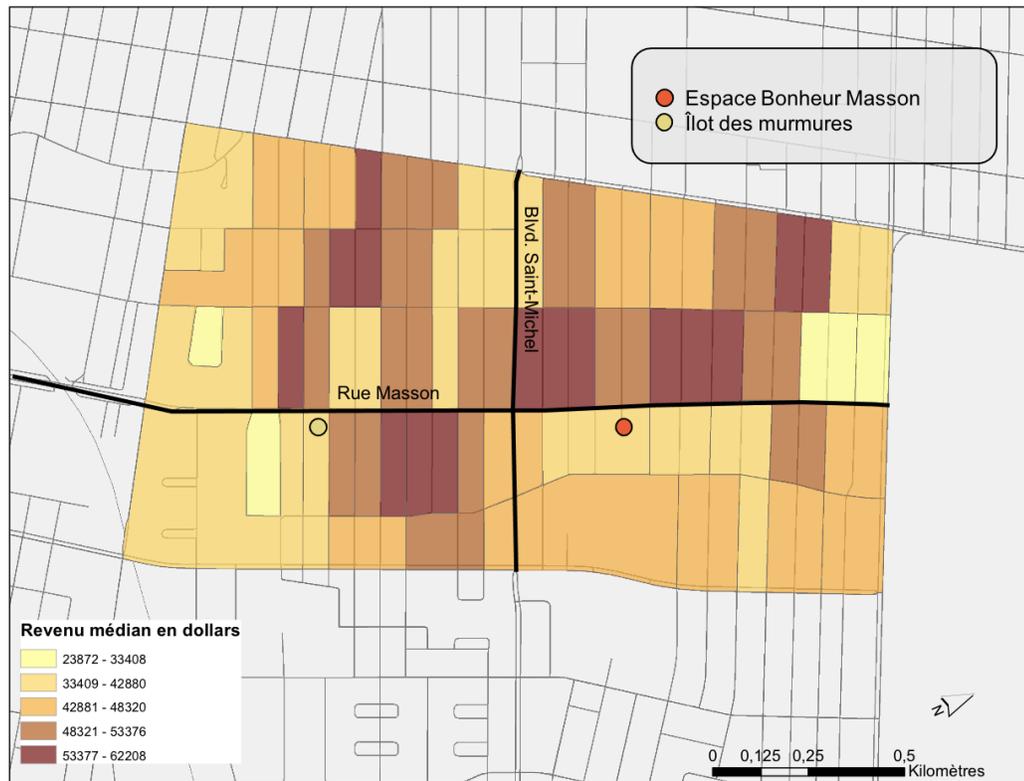
ANNEXE F

CARTES DU PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

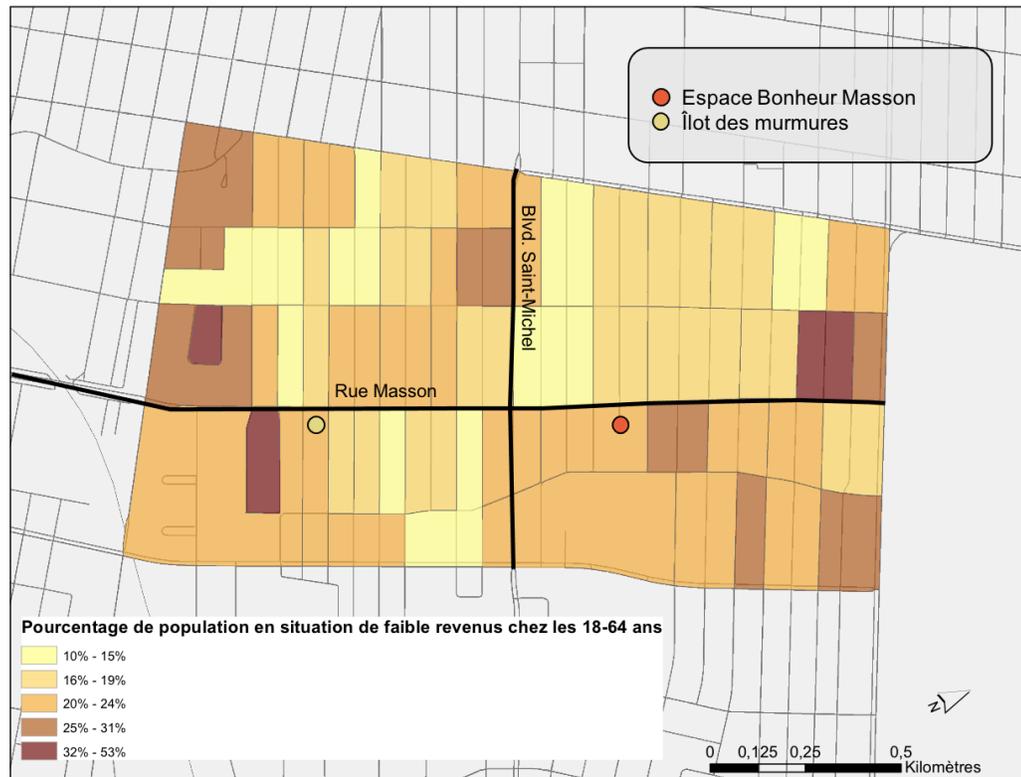
Taux de chômage dans le quartier de la promenade Masson à l'échelle des aires de diffusion en 2016.



Revenu médian des ménages dans le quartier de la promenade Masson à l'échelle des aires de diffusion en 2016.



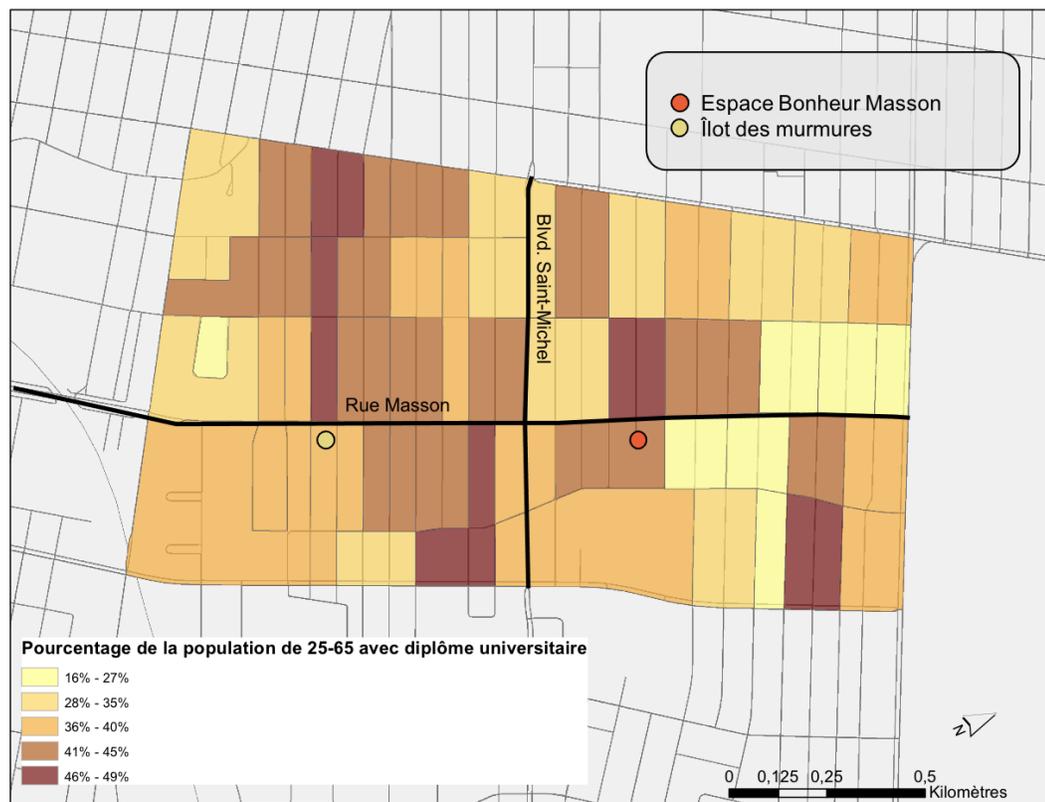
Pourcentage de la population en situation de faible revenu chez les 18-64 ans dans le quartier de la promenade Masson à l'échelle des aires de diffusion en 2016.



Pourcentage de locataires dans le quartier de la promenade Masson à l'échelle des aires de diffusion en 2016.



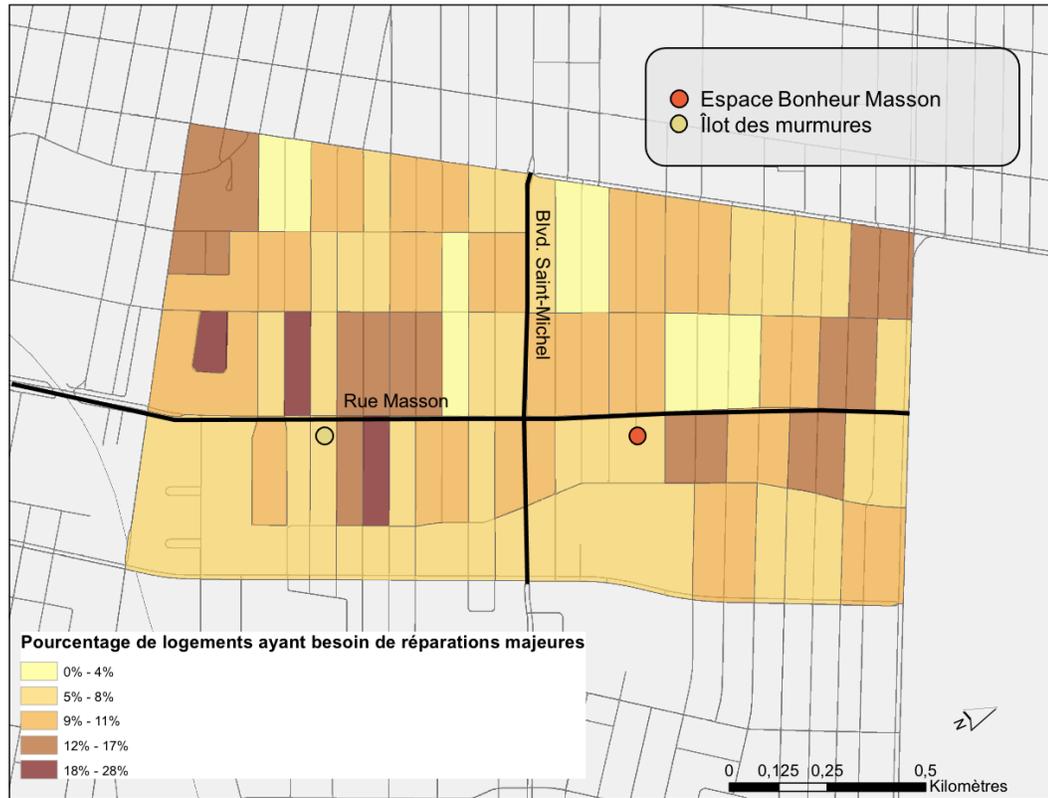
Pourcentage de la population de 25-65 ans détenant un diplôme universitaire dans le quartier de la Promenade Masson



Pourcentage de la population de 14 ans et moins dans le quartier de la promenade Masson



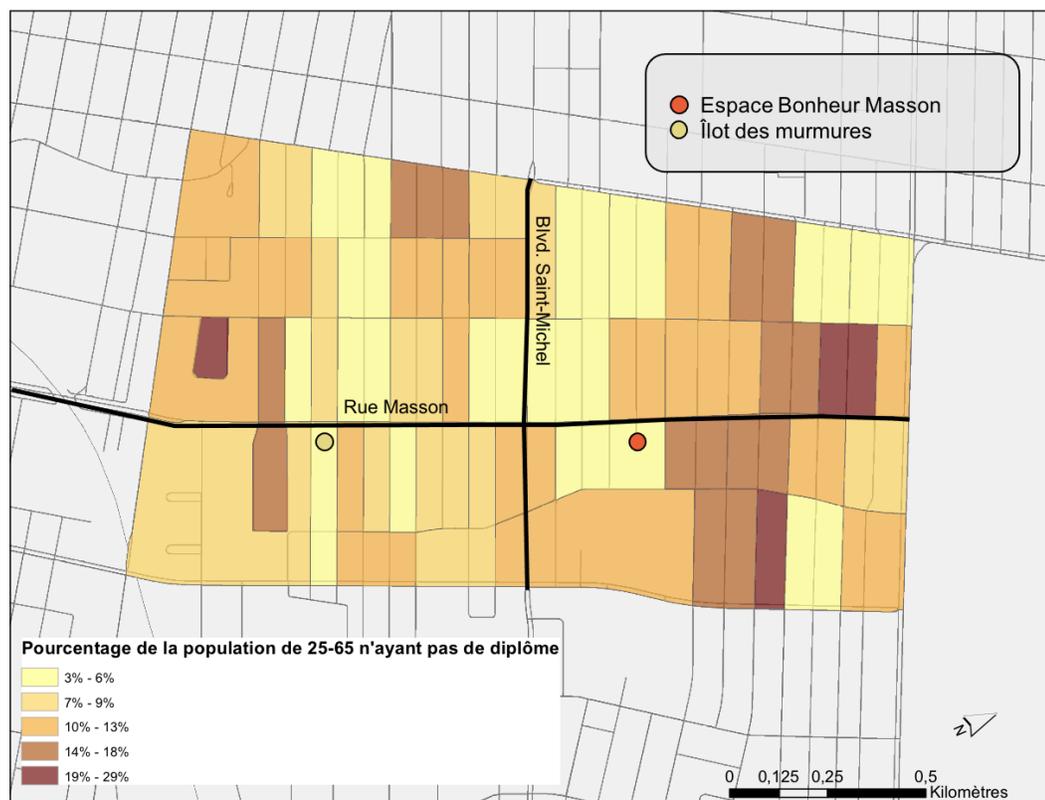
Pourcentage de logements ayant besoin de réparations majeures sur le territoire de la Promenade Masson



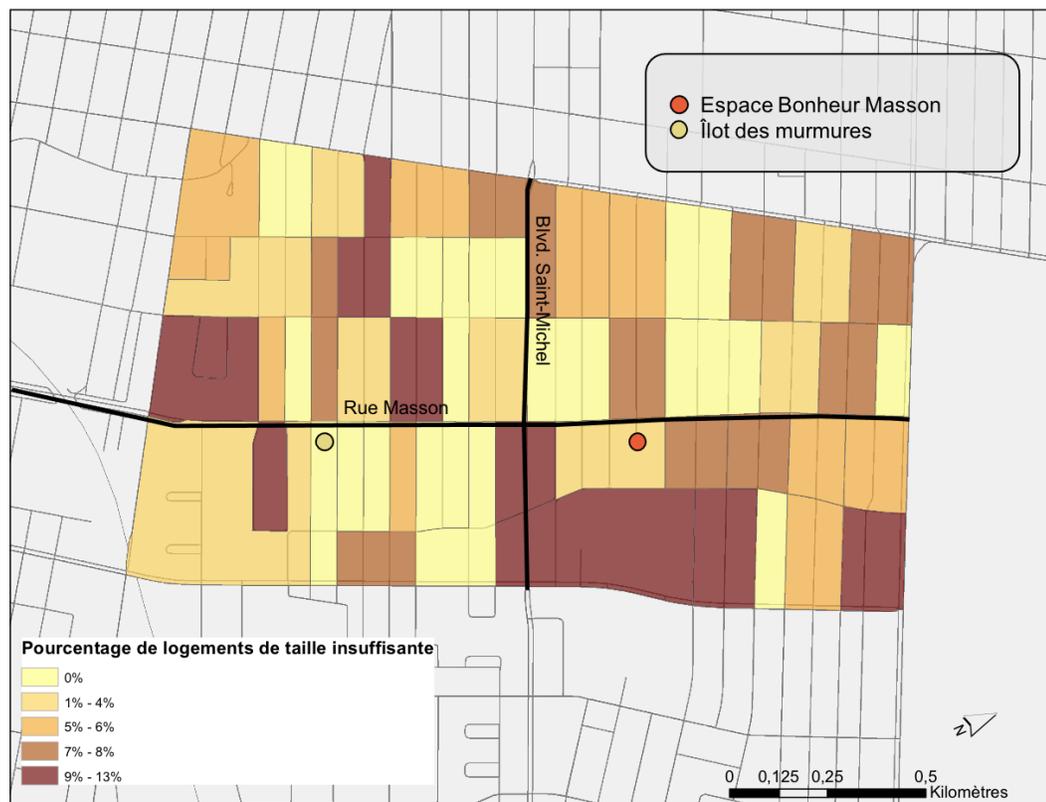
Frais de logement médian chez les locataires sur le territoire du quartier de la Promenade Masson



Pourcentage de la population de 25-65 ans n'ayant aucun diplôme sur le territoire du quartier de la Promenade Masson



Pourcentage de logements de taille insuffisante sur le territoire du quartier de la Promenade Masson



Taux d'effort au logement chez les locataires sur le territoire de la Promenade Masson



Pourcentage de personnes vivants seules sur le territoire de la Promenade Masson



ANNEXE G

GRILLE D'OBSERVATION

Jour :
 Heure
 Durée de l'observation :
 Site observé :

Achalandage :

- Nombre d'utilisateur total durant l'observation _____
- Information pour identifier l'utilisateur (individu seul ou groupe)
- #1 _____
- #2 _____
- #3 _____
- #4 _____
- #5 _____
- #6 _____
- #7 _____
- #8 _____
- #9 _____
- #10 _____

Temps d'usage du site par utilisateur :

- Arrivée _____ Départ _____
-

